



HAL
open science

Takhlis al-Ibriz de Rifa'a al-Tahtawy et sa traduction "L'Or de Paris" de Anouar Louca. Étude critique et approche linguistique

Dalia Aly Mohamed Aly

► **To cite this version:**

Dalia Aly Mohamed Aly. Takhlis al-Ibriz de Rifa'a al-Tahtawy et sa traduction "L'Or de Paris" de Anouar Louca. Étude critique et approche linguistique. Linguistique. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III; Université de Helwan, 2012. Français. NNT : 2012PA030102 . tel-01556235

HAL Id: tel-01556235

<https://theses.hal.science/tel-01556235>

Submitted on 4 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS III- SORBONNE NOUVELLE
DOCTORAT LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES
ED 268-Langage et langues : description, théorisation, transmission

En cotutelle avec

L'UNIVERSITÉ D'HÉLWAN, FACULTÉ DES LETTRES,
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES

THÈSE DE DOCTORAT

DISCIPLINE : LINGUISTIQUE

AUTEUR:

DALIA ALY MOHAMED ALY

TITRE:

***TAKHLIS AL-IBRIZ* DE RIFA'A AL-TAHTAWY**
ET SA TRADUCTION *L'OR DE PARIS* DE ANOUAR LOUCA :
ÉTUDE CRITIQUE ET APPROCHE LINGUISTIQUE

Thèse dirigée par : Mme le Professeur TOELLE HEIDI
Mme le Professeur MOHARRAM SAHAR
et Mme HUSSEIN ABDELMONEIM SALWA

A soutenir à l'Université d'Héllwan, le 18 octobre 2012

Jury :

Mme TOELLE HEIDI, Professeur à l'Université Paris III- Sorbonne Nouvelle

Mme FAWZY ZIKRY LAURINE, Professeur à l'Université d'Ain-Shams,

Faculté d'al-Asun.

Mme HUSSEIN ABDELMONEIM SALWA, Professeur adjoint à l'Université d'Helwan

M. BOUSTANI SOBHI, Professeur à l'INALCO

Dédicace

A la mémoire de mes parents

D'auprès de Dieu, soyez témoins de l'accomplissement de ce travail.

Remerciements

A l'heure de mettre le point final à la thèse, qui est loin d'être un effort solitaire, permettez-moi de remercier l'ensemble des personnes qui ont apporté l'aide et contribué à l'aboutissement de ce travail.

Lorsque je pense à ce travail de longue haleine, je pense particulièrement à mes encadrants de thèse.

Mme le Professeur Heidi TOELLE, j'avoue que le travail avec vous est une expérience enrichissante. Grâce à vos remarques et réflexions utiles, plusieurs sujets, auxquels je n'aurais pas osé m'attaquer, ont été abordés dans cette thèse. Je vous remercie sincèrement pour vos lectures et relectures, votre patience, votre efficacité et précision.

Mme le Professeur Sahar Moharram, vous étiez aussi mon directeur de thèse de magistère. Je n'oublierai jamais que vous aviez mis votre bibliothèque à ma disposition. C'est grâce à vous que j'ai pu choisir mon domaine de spécialité. Je vous ai trouvée auprès de moi dans les moments les plus difficiles.

Je remercie également Mme Salwa HUSSEIN, pour son encouragement, son optimisme et ses lectures et ses corrections. Je la remercie aussi pour avoir assumé avec persévérance la lourde responsabilité concernant les procédures administratives.

Naturellement, un grand merci à Mme le Professeur Laurine FAWZY ZIKRY et à Mr. le Professeur Sobhi BOUSTANI qui m'ont honorifiée d'avoir accepté être parmi le jury.

Je voudrais aussi remercier Madame le Professeur Mona SAAFAN pour sa gentillesse, sa flexibilité et sa disponibilité. Mes remerciements s'adressent également à Lobna Fouad pour son humeur, sa disponibilité et son aide, Hanaa Abdel Rahman pour son application et son dévouement.

J'aimerais remercier aussi toutes les personnes qui m'ont aidée dans ma documentation : de l'Égypte, Viviane Gamil, Noha Abdel-Méguïd, Nabila al-Bayyadi, Nagwan Marmouch, de la Syrie Mr. Jamal Abdullah Je reconnais

aussi avoir bénéficié d'une aide multinationale: du Liban, Mr. Jamal al-Zein, du Soudan Mr. Amir al-Mahdi, et de l'Algérie Mr. Sigiri, et évidemment mon frère et son épouse, tous sollicités pour un certain nombre de problèmes informatiques

Un remerciement tout particulier à la source intarissable d'amour et de dynamisme, à ma sœur Rania. A elle, j'adresse un immense merci pour sa disponibilité perpétuelle, pour ses efforts, son aide affective, morale et académique.

Grande est ma dette à mes parents, qui, par leur absence aussi bien que leur présence, me donnent la force pour persévérer.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance à mon mari, à mes enfants, à ma belle-mère et mes belles sœurs pour m'avoir encadrée de leur amour et de leur patience.

A ceux qui n'ont pas été cités ici, soyez sûres de ma sincère reconnaissance.

Résumé :

La traduction est une activité linguistique qui joue un rôle primordiale dans la vie des différentes communautés humaines. Considérée comme moyen de communication et de connaissance de l'autre, plusieurs disciplines lui ont été consacrées. Au XVIII^{ème} siècle, la faculté des langues (al-*Alsun*) a été instaurée en Égypte par Rifā'a al-Tahtāwī, l'auteur de *Taḥlīṣ al-ibrīz fi talḥīṣ Bārīz*. Cette œuvre a été traduite au XX^{ème} siècle par Anouar Louca sous le titre de *l'Or de Paris*. L'Étude présente porte sur une œuvre qui présente une description minutieuse du séjour de Rifā'a al-Tahtāwī en France, à savoir le *Taḥlīṣ al-ibrīz fi talḥīṣ Bārīz*. Cette œuvre appartient à l'époque de la *Nahḍa* de la littérature arabe.

L'étude porte sur quatre chapitres :

Le premier chapitre entame analyse esthétique comparée du *Taḥlīṣ* et de *l'Or de Paris*. Le chapitre explique les manifestations des deux versants de la *Nahḍa* dans le *Taḥlīṣ* et les stratégies adoptées par Louca dans son *Or de Paris*.

Le deuxième chapitre présente une analyse sociolinguistique du *Tahlīs* et de *l'Or de Paris*. Cette analyse met en lumière le lien intrinsèque entre la langue et la société. Une comparaison de l'œuvre dans sa langue source et sa traduction mettra l'accent sur la stratégie de Louca et sur les différences entre l'original et la traduction.

Le troisième chapitre porte sur la problématique de la fidélité selon la théorie interprétative. La marge de liberté et les procédés utilisés par Louca seront discutés.

Le quatrième chapitre est une analyse sémantique sélective de certains passages dans le *Tahlīs* et leurs représentations dans *l'Or de Paris*. L'analyse va porter sur le titre, le premier paragraphe et la traduction faite par Rifā'a al-Tahtāwī de la charte constitutionnelle de 1814. Les quatre chapitres procèdent par une mise en parallèle de l'œuvre original et de sa traduction.

Nous reconnaissons la difficulté de la tâche assumée par Louca vu la richesse de l'œuvre de Rifā'a al-Tahtāwī qui représente un tournant dans l'histoire de la littérature arabe. La spécificité culturelle, esthétique, historique et linguistique constitue un vrai défi à la traduction.

--

Abstract

Translation is a linguistic activity which plays an essential role in the life of various human communities. Considered as a tool of communication and knowledge of the others, several disciplines were dedicated to it. In the XVIIIth century, the faculty of languages (al-*Alsun*) was established in Egypt by Rifā'a al-Tahtāwī, the author of *Tahlīs al-ibrīz fī talhīs Bārīz*. This work was translated in the XXth century by Anouar Louca under the title of "*L'Or de Paris*" which means "*The Gold of Paris*". The study hereby presented deals with a work that presents a meticulous description of the journey of Rifā'a al-Tahtāwī in France. The latter work is *Tahlīs al-ibrīz fī talhīs Bārīz* and belongs to the period of *Nahḍa* of the Arabic literature.

The study consists of four chapters:

The first chapter presents a comparison between the aesthetic analysis from *Tahlīṣ* and its translation, namely *Or de Paris*, into the french language. The chapter explains the demonstrations of both objectives of the *Nahḍa* in the *Tahlīṣ* and the strategies adopted by Louca in his *Or de Paris*.

The second chapter presents a sociolinguistic analysis of *Tahlīṣ* and *Or de Paris*. This analysis highlights the intrinsic link between the language and the society. A comparison of the *Tahlīṣ* in its original language and its translation emphasizes the strategy of Louca and the differences between the original work and its translation.

The Third chapter discusses the problem of the loyalty according to the interpretative theory. The room for manoeuvre and the processes used by Louca will be discussed.

The fourth chapter is a selective semantic analysis of certain passages in *Tahlīṣ* and their translations in *Or de Paris*. The analysis concerns the title, the first paragraph and the translation of the constitutional chart of 1814 made by Rifā‘a al-Ṭaḥṭāwī. The Four chapters proceed in a parallel pattern between the original work *Tahlīṣ* and its translation.

We recognize the difficulty of the task carried out by Louca given the wealth of the work of Rifā‘a al-Ṭaḥṭāwī which represents a bend in the history of the Arabic literature. The cultural, aesthetic, historical and linguistic specificity constitute a real challenge in the translation.

Mots-clés :

Nahḍa-emprunt substrat-superstrat- translittération- diglossie- -fidélité

Transcription¹

’	ء	ḍ	ض
b	ب	ṭ	ط
t	ت	ẓ	ظ
ṭ	ث	‘	ع
ḡ	ج	ḡ	غ
ḥ	ح	f	ف
ḥ	خ	q	ق
d	د	k	ك
ḍ	ذ	l	ل
r	ر	m	م
z	ز	n	ن
s	س	h	ه
š	ش	w	و
ṣ	ص	y	ي

Quant aux voyelles longues:

La voyelle longue	Exemple	Transcription de l'exemple
ā	عَاجِل	‘āḡil
ī	فِي	fī
ū	ذَهْوِل	ḍuhūl

¹ - CHAIRET (M.), *Linguistique contrastive et traduction*, Paris, Ophrys, 1996, p.15.

Table des matières

	Dédicace	i
	Remerciements	ii
	Résumé	iv
	Abstract	v
	Transcription	vi
	Table des matières	vii
	Introduction générale	1
Premier chapitre:	Analyse esthétique comparée du <i>Taḥlis al- Ibrīz</i> et de <i>l'Or de Paris</i>	10
0	Introduction	11
1.	<i>L'Or de Paris</i> ou la <i>Nahḍa</i> par l' « <i>iḥyā'</i> »	11
	1.1. Caractéristiques de la maqāma en tant que genre de l'adab	12
	1.2. <i>Le sağ</i> 'dans le <i>Taḥlīs</i>	14
2.	<i>L'Or de Paris</i> ou la <i>Nahḍa</i> par l' « <i>iqtibās</i> »	24
	2.1. L'intertextualité dans l'Or de Paris	25
	Conclusion	62
Deuxième chapitre:	Analyse sociolinguistique du <i>Taḥlīs al- Ibrīz</i> et de <i>l'Or de Paris</i> .	68
0	Introduction	69
1.	Le superstrat	71
1.1.0	Les interférences linguistiques	73
	1.1.1. Interférences linguistiques au niveau militaire	73
	1.1.2. Interférences linguistiques au niveau administratif	82
	1.1.3. Interférences linguistiques au niveau de la vie urbaine/ civile	104
	1.1.4. Interférences linguistiques concernant l'habillement	116

	1.1.5. Interférences linguistiques dans la désignation des emplois	119
1.2.0.	Influences stylistiques dues à la soumission aux Turcs	121
	1.2.1. L'abondance des titres qualifiant la même personne	121
	1.2.2. L'utilisation du style pompeux et de l'exagération	126
1.3.0.	Influence morphosyntaxique	127
1.4.0	Influence phonétique	127
2.	L'adstrat	131
2.1.0	L'emprunt à la langue française	132
	2.1.1. Traduction littérale du nouveau concept	132
	2.1.2. Arabisation du nouveau concept	134
	2.1.3. Association de l'arabisation et de la translittération	135
2.2.0	Influence italienne	138
	Conclusion	143
Troisième chapitre	La problématique de la fidélité selon la théorie interprétative	151
0.	Introduction	152
1.	La fidélité selon les critères de l'équivalence	152
1.1.	La fidélité au vouloir dire de l'auteur et la problématique de l'implicite	159
1.2.	La fidélité au destinataire de la traduction	167
1.3.	La fidélité à la langue d'arrivée (LA)	171
	1.3.1. L'ordre des éléments	173
	1.3.1.1. La phrase nominale et la phrase verbale	173
	1.3.1.2. L'adjectif	176
1.3.2.	Le sens du mot	178

1.4.	Les procédés indispensables pour conférer au traducteur une marge de liberté pendant sa traduction	181
1.4.1	Gain ou explicitation	182
1.4.2.	L'adaptation	186
1.4.3	L'économie	188
1.4.4	La transposition	189
	1.4.4.1. Transposition type Nom / syntagme verbal	189
	1.4.4.2. Transposition type locution adverbiale / adverbe	191
	1.4.4.3. La transposition peut être type locution prépositive/ adverbe	191
	1.4.4.4. Transposition type complément absolu (maf'ūl muṭlaq)/ adverbe	192
	1.4.4.5. Transposition type substantif/ verbe	193
	1.4.4.6. Transposition type participe/ verbe	194
	1.4.4.7. Transposition type participe/ nom	194
	1.4.4.8. Transposition type locution prépositive/ verbe	195
	1.4.4.9. Transposition type maṣdar/ verbe à l'infinitif	195
	1.4.4.10. Transposition type verbe/ locution prépositive	196
	1.4.4.11. Transposition types verbes/ locutions construites autour d'un nom	196
	1.4.4.12. Double transposition type substantif/ locution	198
	1.4.4.13. Transposition type substantif/ adjectif	198
	1.4.4.14. Transposition type adjectif/ verbe	199
	1.4.4.15. Transposition type préposition/ verbe	199
2.	La transcription de l'oral dans <i>Taḥlīṣ</i> ou diglossie	200
2.1.	Au niveau du lexique	205
2.2.	Au niveau des structures	212
	Conclusion	213

Quatrième chapitre	Analyse sémantique sélective de certains passages dans <i>le Taḥlīs</i> et leurs représentations dans <i>L'Or de Paris</i>	215
	Introduction	216
1.	Analyse du titre	216
2	Analyse sémantique du paragraphe introductif de <i>Taḥlīs</i>	220
3	Analyse sémantique de la traduction de la charte constitutionnelle comparée à celle en langue source	239
	Conclusion	301
Conclusion générale		304
	Annexe historique	308
	I.L'alphabet osmanli, l'alphabet moderne et la prononciation phonétique	309
	II. Le contact des Arabes avec l'Empire persan	313
	III.La charte constitutionnelle française de 1814	320
	Proclamation du général Belliard	332
	Proclamation du général Menou	333
Glossaire		334
Bibliographie		338

Introduction générale

Rifā`a al-Ṭaḥṭāwī ou le médiateur culturel :

Rifā`a al-Ṭaḥṭāwī est un penseur et écrivain pionnier de la *Nahḍa* de la littérature arabe. Il est né dans la ville de Ṭaḥṭā, en Haute-Égypte, en 1801, l'année de l'évacuation des troupes françaises du pays. Tel qu'il nous l'apprend dans son *Taḥlīs*¹, Rifā`a descend d'une famille de notables, autrefois riche. Elle fut ruinée à la suite de l'abolition du système de *l'iltizām*, en 1813, par Moḥammad `Alī, le vice-roi de la Sublime Porte. Rifā`a a pu, grâce à ses efforts, refonder cette fortune au long de sa carrière, grâce aux récompenses reçues de la part de Moḥammad `Alī et de ses successeurs. Orphelin, Rifā`a fut élevé par ses oncles maternels, qui étaient des `Ulamā`. Il a reçu une formation azharite et a suivi les cours du cheikh al-`Aṭṭār. Ce dernier a joué un rôle décisif dans sa nomination en tant que cheikh ou conseiller religieux des boursiers envoyés en France pour cinq ans. Le séjour de Rifā`a en France a commencé en 1826 et a pris fin en 1831. Pendant cette période, Rifā`a a composé une œuvre qui a eu beaucoup de succès, à savoir *Taḥlīs al-Ibrīz fi talḥīṣ Bārīz* (publiée en 1834, puis traduite en turc dès 1840). La description minutieuse de la vie sociale, culturelle et politique faite par l'auteur reflète sa fascination pour tout ce qu'il découvre pendant ce voyage. Cette fascination atteint son point culminant avec sa description de la Révolution de 1830, connue sous le nom des « Trois glorieuses », dont il fut le témoin. L'œuvre inaugure une mutation, en premier lieu au niveau stylistique, et qui va jusqu'à atteindre la société égyptienne elle-même. A ce propos, nous signalons que les penseurs de la *Nahḍa* la considéraient comme œuvre sociétale. *Taḥlīs* représente une nouvelle approche de l'écriture littéraire. Les normes exigeaient jusqu'alors de rester dans les moules des Anciens et accordaient une importance primordiale à la rime, parfois aux dépens du sens. L'œuvre est une invitation à la modernisation, qui n'épargne rien, même pas l'outil linguistique. Le contact de Rifā`a avec une vie " autre " lui a fait découvrir l'incapacité de la langue et du style de poursuivre le rythme rapide avec lequel survenaient des nouveautés. La

¹ -- Nous utiliserons dans notre étude « *Taḥlīs* » en guise d'abréviation

modernisation de l’outil linguistique fut donc une nécessité. Rifā’a s’est servi de plusieurs stratégies afin d’aboutir à la modernisation de la langue: emprunt, arabisation, translittération, explicitation.

De retour dans son foyer, Rifā’a accorde une importance primordiale à la traduction et inaugure en 1835 l’École des Langues dont il devient le directeur. Il introduit une réforme dans la mise en page et dans le contenu du journal officiel *al-Waqā’i’ al-Miṣriya*, dont il sera le rédacteur en chef entre 1842 et 1843. Les réflexions de Rifā’a et ses productions se sont poursuivies, même pendant son exil à Ḥarṭoum sous ‘Abbas 1^{er} dont l’assassinat libère Rifā’a de son exil. Il est rapatrié sous le régime de Sa’īd Pacha. Rifā’a est resté leader de la littérature de la *Nahḍa* jusqu’à sa mort en 1873. Une œuvre posthume² est apparue grâce à son fils en 1874. Si les uns considèrent Rifā’a al-Ṭaḥṭāwī comme le père spirituel de la Renaissance arabe, Louca salue en lui le médiateur culturel entre l’Égypte et la France.

L’étude d’une langue est inséparable de son histoire. L’Égypte, qui possède l’une des plus anciennes histoires de l’humanité, a connu le cosmopolitisme dans les toutes premières phases de son histoire. Ce cosmopolitisme a sans doute laissé ses traces sur la langue du pays qui, de ce fait, a perpétuellement évolué sur l’échelle diachronique. L’emprunt lexical et le calque sont parmi ces traces. Le *Taḥlīṣ al-Ibrīz fī talḥīṣ Bārīz* de Rifā’a al-Ṭaḥṭāwī est une œuvre riche, non seulement au plan linguistique, mais aussi historique et social.

Le *Taḥlīṣ* de Rifā’a al-Ṭaḥṭāwī est au premier abord une relation de voyage. Un voyage en France qui a duré cinq ans. L’auteur fut au début nommé en tant qu’imām accompagnant les boursiers. Le jeune *imām* a attiré, par son esprit ouvert et son intelligence, l’attention des Orientalistes français, responsables des boursiers. Il devient sur leurs recommandations lui aussi boursier. L’œuvre est une description minutieuse et détaillée de la société égyptienne et française, du séjour de l’auteur et de tout ce qu’il a rencontré pendant cette période, depuis son départ jusqu’à son retour. L’ouvrage

² - Il s’agit de *Nihāyat al-ṭġāz fī sīrat sākin al-Ḥiġāz*.

comprend des remarques importantes sur les Français, leur vie quotidienne, leur habitat, leur mode vestimentaire, l'administration du pays, etc. Le *Tahlīs* comprend aussi un ensemble bouillonnant de réflexions de l'auteur qui espère un avenir meilleur pour son pays. La description dans *Tahlīs* prend plusieurs formes: topographie, chronographie, prosopographie. Elle est perpétuellement accompagnée d'une mise en parallèle entre l'Égypte et la France. Le *Tahlīs* est une œuvre très riche au niveau linguistique, stylistique et au niveau des idées. Il est l'incarnation de la *Nahḍa* avec ses deux versants l'*iḥyā'* et l'*iqtibās*. Le premier est un facteur «endogène», le second «exogène»³. L'auteur chante dans son œuvre la gloire des Arabes qui s'est étendue du VIII^{ème} au XV^{ème} siècle. Sans nier le progrès réalisé en Égypte sous Moḥammad 'ALĪ, Ṭaḥṭāwī souhaite que son pays s'élançe de nouveau et à pas rapides sur le chemin de la modernité. Il cherche dans son œuvre une conciliation entre le spirituel et le matériel, le spirituel et la modernisation, une modernisation toujours conçue sous l'optique de l'imām azharite et qui ne s'oppose pas à l'identité arabe et égyptienne. Bref, une modernisation compatible avec l'identité de la société égyptienne.

La dimension historique du *Tahlīs* se manifeste dans le lexique choisi, dans les sujets soulevés par l'auteur aussi bien que dans son style. Ṭaḥṭāwī a tenu à traduire intégralement la Charte constitutionnelle de 1814. La charte insiste sur certaines idées qui ont attiré l'auteur, vu l'absence de leurs applications en Égypte à cette époque, telles le droit des citoyens à accéder à tous les postes, les droits et les devoirs. En situant l'œuvre dans son contexte socio-historique, le lecteur peut déchiffrer à travers les articles concernant la structure étatique, la répartition des pouvoirs, les raisons qui ont poussé Ṭaḥṭāwī à traduire la charte. Louca a réduit les articles de la Charte en un paragraphe. Une mention de certains articles soulevés de la version originale de la charte figure dans les notes de *l'Or de Paris*. Cette omission représente une nette perte pour le lecteur français. D'autres omissions ont aussi été analysées dans cette étude.

³ -*Histoire de la littérature arabe moderne*, t.1, sous la direction de HALLAQ (B.) et TOELLE (H.), Paris, Sindbad Actes Sud, 2007, p.13.

L'œuvre est riche par ses représentations des sociétés égyptienne et parisienne au XIX^{ème} siècle, par ses idées révolutionnaires, par son esprit réformateur et par les messages implicites et explicites qu'elle contient. L'auteur a essayé d'y mettre en harmonie l'utile et l'agréable.

Le contexte socio-culturel de l'œuvre se reflète indubitablement dans la langue et le style dans lesquels le *Taḥlīs* est écrit. Le contexte historique a sans doute son impact sur toute production littéraire. Cet impact concerne l'aspect linguistique, stylistique et la richesse idéique.

Louca a assumé une lourde responsabilité en traduisant le *Taḥlīs* de Ṭaḥṭāwī. Outre la richesse de l'œuvre que nous venons de signaler, celle-ci est écrite dans une langue arabe difficile aussi bien au niveau linguistique que stylistique. Ṭaḥṭāwī a réussi dans son *Taḥlīs* à donner à ses compatriotes une certaine image de la France à cette époque. Cependant, cette même image est en quelque sorte et grâce aux comparaisons perpétuelles établies par l'auteur une représentation d'une autre image, à savoir celle de la société égyptienne à cette même époque. Partant du fait que « *la traduction est un des moyens essentiels de la communication interculturelle et l'un des modes majeurs du croisement des cultures* »⁴, *l'Or de Paris*, en tant que traduction, est supposé participer à la formation d'une certaine image de l'Autre, en l'occurrence, de la société égyptienne à l'époque concernée, chez ses lecteurs francophones.

L'intérêt porté à ce sujet remonte au dynamisme interne de l'œuvre et à ses particularités. Le *Taḥlīs* représente un vrai défi à la traduction. L'œuvre se présente comme étant un récit de voyage ou *riḥla*. Ce genre littéraire est l'une des formes d'expression favorites du mouvement de la *Nahḍa*. Le *Taḥlīs* de Rifā'a est en fait une œuvre protéiforme. Le lecteur y trouve non seulement le récit de voyage, mais aussi le récit autobiographique, les correspondances, les Mémoires et la critique du pouvoir égocentrique en Égypte. Il y trouve aussi le passé reluisant, le présent optimiste et un futur prometteur. La critique et la résistance, l'amour de la patrie et la nostalgie y jouent aussi un rôle. L'œuvre est

⁴ - Paul BENSIMON, *Présentation de Palimpseste n. 11: Traduire la culture*. Paris, presses de la Sorbonne Nouvelle, 1998, p.10.

inaugurée et bouclée par des phrases rimées et rythmées (*sağ'*), l'auteur utilise différentes variétés de la langue. Il les varie conformément aux exigences de la situation. Le lecteur trouve dans le *Tahlīs* l'arabe classique et dialectal. À chacun de ces éléments une justification.

La présente étude a pour objectif d'examiner les stratégies adoptées par Louca dans son *Or de Paris* afin de traduire et de rendre les différents aspects de *Tahlīs*. A-t-il pu préserver à l'œuvre son identité et ses caractéristiques? Nous nous intéressons également aux voies suivies par le traducteur afin de rendre le sens et l'esprit de l'œuvre. Les résultats obtenus nous aideront à déterminer la visée de la traduction de Louca.

Nous tenterons dans cette étude de présenter une analyse comparative du *Tahlīs* de Ṭaḥṭāwī et de *l'Or de Paris* de Louca, selon la théorie interprétative éditée par SELESKOVITCH et LEDERER. « *La théorie interprétative (...) a établi que le processus consistait à comprendre le texte original, à déverbaliser sa forme linguistique et à exprimer dans une autre langue les idées comprises et les sentiments ressentis* »⁵. Cela dit, la traduction, selon l'école interprétative, passe par trois phases: la compréhension, la déverbalisation, puis la réexpression ou la reverbération du sens. En effet, plusieurs éléments participent à la formation de ce "sens". Le traducteur est censé transférer vers la langue cible le sens du message contenu dans le texte dans la langue source. Or, un transfert réussi exige une bonne compréhension du message, puisque le sens n'est pas toujours explicite. Cette compréhension est garantie seulement par le foisonnement des connaissances linguistiques et extralinguistiques qui entourent le message. La reverbération du message est tributaire du talent du traducteur et de sa maîtrise des deux langues en question, dans le cas présent l'arabe et le français. La clarté de la reverbération exige, à certains endroits, une intervention de la part du traducteur. Cette intervention est supposée être dans

⁵ - M. LEDERER, *La traduction aujourd'hui. Le modèle interprétatif*, Paris, Hachette, collection F, p.11.

l'intérêt du transfert du sens et de sa réception par le destinataire de la traduction.

Le sens que le traducteur est supposé dégager du texte et transmettre dans la traduction est non seulement explicite et implicite, mais aussi linguistique, cognitif et affectif. Il est pour Lederer un état de conscience.

Pour SELESKOVITCH, « *le sens est un vouloir dire extérieur à la langue, antérieur à l'expression chez le sujet parlant, postérieur à la réception du discours chez le sujet percevant [...] l'émission de ce sens nécessite l'association d'une idée non verbale à l'indication sémiotique (parole ou geste, peu importe en soi le support qui se manifeste de façon perceptible!) [...], la réception du sens exige une action délibérée du sujet percevant. Dans cette perspective, on est amené à ne plus voir dans l'agencement des mots que des indices, puisés par le locuteur dans [...] la langue, reconnus [...] par l'auditeur, (mais) ne servant au premier que de jalons pour sa pensée, et au second que de tremplin pour la construction du sens* »⁶

Les fondatrices de la théorie interprétative soulignent qu'« *il n'y a pas de texte (...) sans éléments cognitifs non explicitement exprimés mais devant être pris en compte* »⁷. Pour sa part, Hurtado Albir conçoit le sens comme une « *synthèse non-verbale opérée par le processus de compréhension qui se situe lui-même au carrefour de références linguistiques et non-linguistiques* »⁸

Il incombe donc au traducteur de dégager le vouloir dire qui animait l'auteur pour pouvoir restituer le sens. Une bonne compréhension peut assurer le dégagement réussi de ce vouloir dire. Or, « *la compréhension d'un mot ou d'une phrase fait appel inmanquablement à toute une série d'éléments. Signalons d'abord : la connaissance du contexte situationnel, du contexte verbal, du contexte cognitif et du contexte général socio-historique* »⁹

⁶ - SELESKOVITCH (D.), « *Traduire, de l'expérience aux concepts* », dans *Études de linguistique appliquée* 24, Paris, Didier, 1976, in LEDERER, *La traduction aujourd'hui, op.cit.*, p.24.

⁷ -SELESKOVITCH et LEDERER, *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier Érudition, 1986, p.10.

⁸ - HURTADO ALBIR, *La notion de fidélité en traduction*, Collection « *traductologie* » n. 5, Paris, Didier Erudition, 1990, p.114.

⁹ - *Ibid*, p. 49-50.

Pour mener à bien notre analyse, nous avons divisé l'analyse en quatre chapitres. **Le premier chapitre** traite d'une analyse esthétique comparative du *Tahlīṣ* de Ṭaḥṭāwī et de *l'Or de Paris* de Louca. Nous y présenterons une étude des deux versants de la *Nahḍa*. L'œuvre, de par son appartenance à la *Nahḍa* se caractérise par son savoir encyclopédique. L'auteur, lors de son itinéraire, essaie d'enrichir les connaissances de son lecteur en lui fournissant un grand nombre d'informations concernant les pays qu'il traverse pendant son voyage et ce par la description typologique. Cet itinéraire et ces informations géographiques font ressusciter un genre de la littérature classique, à savoir le récit de voyages. Les textes insérés font ressusciter le genre de la maqāma. Nous y étudierons quelques aspects esthétiques qui caractérisent l'œuvre dans sa langue source et leurs équivalents dans la traduction. Le traducteur a-t-il adopté les mêmes procédés que ceux de Ṭaḥṭāwī ? La différence des deux langues a-t-elle eu son impact sur la traduction ? Nous essayerons de répondre à ces questions à travers notre analyse dans ce chapitre.

Le deuxième chapitre présente une analyse sociolinguistique du corpus dans ses deux versions. Ce chapitre se conçoit comme une tentative d'appréhender la culture à travers la langue, de décoder le message à travers les données socioculturelles. Nous essayerons de remonter diachroniquement dans le temps pour découvrir l'origine de certains termes recensés et de trouver une justification de leur intégration dans la langue arabe. Les stratégies du traducteur face à ces données qui prouvent l'interaction entre le langage et la vie sociale seront aussi envisagées. Le lecteur de l'œuvre dans sa langue-source se sent transporté dans le temps vers une période où tout est témoin de l'influence turque. Est-ce que le lecteur de la traduction a pu éprouver ce même sentiment ? Quels sont les procédés adoptés pour mener à bien le transfert culturel ?

Nous avons consacré **le troisième chapitre** à une approche purement linguistique. Nous y présenterons une analyse contrastive d'après la théorie interprétative. Ce chapitre va discuter avec plus d'approfondissement la question de fidélité et en discutera les paramètres et les critères. Les procédés

indispensables pour conférer au traducteur une marge de liberté pendant sa traduction y seront aussi discutés.

Le quatrième chapitre se penche sur une analyse sémantique du titre du *Tahlīs*, du paragraphe inaugural ainsi que de la traduction intégrale de la Charte constitutionnelle faite par Ṭaḥṭāwī. Nous rappelons que l'auteur a doté le titre et le premier paragraphe de phrases rimées et rythmées « *sağ'* ». Comment a-t-il traduit la charte ? Pour pouvoir répondre à cette question, nous nous sommes référée à la version originale de cette dernière. Louca, pour sa part, en a mentionné quelques articles seulement. Il s'est référé, lui aussi, à sa version originale, sans traduire celle de Ṭaḥṭāwī. Ce choix est-il justifiable ? Est-ce qu'il est lié à la qualité de la traduction présentée par Ṭaḥṭāwī ou bien tire-t-il ses raisons d'une décision individuelle de la part de Louca ? L'analyse contrastive des deux versions nous aidera à répondre à cette question. L'analyse sémantique de ces trois choix sera menée dans une visée contrastive. La stratégie de Louca à leur égard sera étudiée de près.

Nos deux premiers chapitres constituent la toile de fond des deux autres chapitres. Ils fournissent une gamme d'informations nécessaires sur le contexte sous toutes ses formes : situationnel, socioculturel, historique, etc.

Les deux derniers chapitres présentent une étude contrastive des différents procédés de traduction que Louca a utilisés.

Dans les quatre chapitres la problématique de la fidélité de la traduction est toujours sujet de discussion.

Premier chapitre
Analyse esthétique comparée
du
***Taḥlīṣ* et de *l'Or de Paris*.**

Rifā'a al-Ṭaḥṭāwī inaugure par son (*Taḥlīṣ*) une nouvelle phase dans l'histoire de la littérature arabe, la littérature de la *Nahḍa*- ou la Renaissance de la littérature arabe. Par son esprit éclairé et sans se détacher de ses origines, al-Ṭaḥṭāwī s'engage dans le mouvement en vogue du XIX^{ème} siècle, celui de la compréhension de l'Autre, de l'ouverture sur l'Autre. Cette Renaissance du XIX^{ème} siècle avait « deux versants, l'*iḥyā'* et l'*iqtibās*. Le premier (...) consiste à se tourner vers le patrimoine littéraire arabe pour le réinventer (...); le second (...) consiste à puiser son inspiration dans les œuvres littéraires européennes »¹⁰. Ces deux mouvements allaient en parallèle dans cette *Nahḍa*. Le lecteur pouvait parfois les trouver réunis dans une seule et même œuvre.

1. L'Or de Paris ou la *Nahḍa* par l' « *iḥyā'* »:

Nous allons étudier dans ce qui suit quelques caractéristiques de l'*Or de Paris* de Ṭaḥṭāwī puis les comparer à la traduction de Louca.

Lors d'une première lecture, *l'Or de Paris* se révèle être un récit de voyage dont al-Ṭaḥṭāwī est le narrateur intradiégétique. Il se sert dans sa narration d'une focalisation interne. Cette focalisation est en fait le reflet de l'émerveillement éprouvé par l'auteur dans une société qui est pour lui étrangère, inconnue, surprenante et en même temps intéressante.

Il profite de la description de son itinéraire pour fournir à son lecteur des informations géographiques et historiques sur les endroits visités. Il fait aussi une peinture minutieuse des différents modes de vie en France: vie quotidienne, coutumes, habillement, vie sociale et politique ainsi qu'organisation administrative et institutionnelle. Cette description fait du *Taḥlīṣ* un récit vivant et une occasion de critiquer directement et indirectement l'état de fait en Égypte. *L'Or de Paris* est dans ce sens une résurrection du genre de la *riḥla* au IX^{ème} siècle dans la littérature arabe¹¹. La

¹⁰ - Heidi TOELLE et Katia ZAKHARIA, *A la découverte de la littérature arabe moderne*, Paris, Flammarion 2005, p.200.

¹¹ - Heidi TOELLE et Katia ZAKHARIA, *op.cit.*, p. 150.

description, qui est une caractéristique du genre de la *riḥla*, dote le *Taḥlīṣ* ainsi que tout récit de voyage d'une valeur documentaire. « *La riḥla ou récit de voyage est justement l'une des formes d'expression majeures de la Nahḍa* »¹². Les premiers récits de voyages étaient rédigés dans un style groupant la prose simple et la prose rimée ou *sağ'*. Cette alliance de prose simple et de prose rimée est parfois appelée style post-classique. Certains titres en font preuve, tels que : *Kitāb al-Muğrib fī al-Mağrib* de Ibn Sa'īd al-Mağribī, *Tāğ al-mafriq fī taḥliyat 'ulamā' ahl al-Mašriq* de Balawī et *Riḥla Ibn Baṭṭūta*.

1.1. Caractéristiques de la *maqāma* en tant que genre de l'adab :

La description informative à valeur documentaire, les pointes d'humour et la prose rimée sont des traits communs aussi bien aux récits de voyage qu'aux *maqāmāt* - ou séances. Les *maqāmāt* se caractérisent également par le recours fréquent à l'intertextualité. L'auteur y soulève les problèmes de sa société et propose quelquefois des solutions.

Louca¹³ précise dans ses notes annexées à sa traduction:

« *Le mot séance, choisi par S.de Sacy et consacré depuis lors par l'usage, ne suffit pas à rendre toutes les valeurs sous-jacentes du mot maqāma. Chez les Arabes, ce terme désignait, comme synonyme de nādī, la réunion de la tribu, puis sous les califes omeyyades et les premiers califes abbassides, la réunion à laquelle ils invitaient les hommes pieux pour raconter à la cour des récits édifiants. Plus tard, les maqāmāt de Badī 'az-Zamān al-Hamadhānī (358/968-398/1007), brillant poète et prosateur d'origine persane marquent l'éclosion d'un véritable genre littéraire. Il s'agit d'anecdotes profanes spirituelles où un narrateur, 'Isā b. Hishām, rapporte les aventures d'un héros populaire, Abū-l-Fath al-Iskandarānī. Le genre, illustré ensuite par l'art de l'élégant érudit*

¹² - Kadhīm Jihād Ḥassan, « *La Nahḍa par l'iḥyā'* » in Histoire de la littérature arabe moderne, Hallaq (B.) et TOELLE (H.), *op.cit.*, p.118.

¹³ - LOUCA, Tahtāwī, *L'Or de Paris*, Paris, Édition Sindbad, note 59, p.319

de Bassora, al- *Ḥarîrî* (446/ 1054- 516/1122), est ainsi défini par R. Blachère: *Récits en prose rimée et rythmée mettant en scène un récitant et un personnage pittoresque faisant souvent usage de la harangue pieuse pour berner de bons bourgeois ou des auditeurs naïfs*». Louca ajoute dans ce même élan l'avis de Jamel-Eddine Bencheikh. Selon cet avis « *La maqâmâ offre tout cela : vérité d'un personnage saisi sur le vif, discours édifiant propre à faire réfléchir, drôlerie d'une situation comique, et surtout démonstration d'un virtuose de la langue assuré par cela seul de soulever l'admiration* ».

La *maqāma* (pl. *maqāmāt*) est un genre millénaire qui permet et cache dans ses plis la critique et la révolte. L'auteur en fait le miroir de la société y dévoile les défauts (humains, sociaux) et en présente parfois l'issue. La *maqāma* est donc un genre littéraire qui critique et dénonce. On y trouve la critique de la société, la critique des corruptions stylistiques et linguistiques. La *maqāma* de Hamaḍānī se caractérise par ses exigences esthétiques et ses préoccupations sociales. « *La maqâmâ hamadhanienne se présente (...) comme la transcription écrite d'un récit oral* »¹⁴. Zakharia ajoute que la *maqāma* est une « *narration, en saǧ' émaillée de vers* »¹⁵. Cette priorité accordée au saǧ' et aux sonorités a perduré jusqu'à l'époque d'al-Ṭaḥṭāwī. La transcription¹⁶ de l'oral ne manque pas non plus dans le *Taḥlīṣ*. Ces exigences du beau style de l'époque allaient quelques fois au détriment du sens. « *Le saǧ' est un mode d'expression oral et écrit qui asservit les spécificités (...) de la syntaxe de la langue arabe et des ressources de la rhétorique à la production de textes (...) centrés (...) sur une recherche stylistique et esthétique remarquable. Le saǧ' s'impose à partir du X^{ième} siècle comme un mode d'expression majeur, voir dominant, de la littérature classique. Il caractérise également un certain nombre d'ouvrages de la Renaissance (...)* »¹⁷.

¹⁴ - Heidi TOELLE et Katia ZAKHARIA, *op.cit.*, p.154.

¹⁵ - *Ibid.*, p.155

¹⁶ - Cette transcription fera l'objet d'une étude détaillée dans le troisième chapitre, p.219.

¹⁷ - Heidi TOELLE et Katia ZAKHARIA, *op.cit.*, p.365.

1.2. Le saġ' dans le *Taḥlīṣ*

Taḥlīṣ al- Ibrīz- cet ouvrage inauguré et achevé en prose assonancée- très recommandée à cette époque- est parsemé de poésie. Or, « dans un texte en saġ', la rime change généralement tous les deux segments, même si les segments consécutifs qui riment peuvent être plus nombreux »¹⁸.

Nous pouvons relever dans ce qui suit quelques exemples en guise d'illustration :

1- " (سبحان من سير أقدام الأنام الى ما مضى فى سابق علمه ، ويسر للانسان الاقدام على محتم قضائه و حكمه)، (فلا محيص لقوى وضعيف، ووضيع و شريف، عما جرى فى ام الكتاب، و لا مفر لغنى و فقير، و خطيرو حقير، عن الاقتراب الى مطوى ذلك الحجاب). (احمد سبجانه و تعالى حمد من ابتلاه فصبر)، (و اغناه فشكر، و اشكره شكر من توجه بجنانه للسير الى مرضاته، فتنزهه فى رياض القبول و جناته). (ص.139)

2- " (اما بعد فيقول العبد الفقير الى امداد سيده و مولاه، و السائر حيث وجهه وولاه) (ص.140)

3- " (و من المركز فى الاسماع فى القديم و الحديث، و عليه الاجماع بعد الكتاب و الحديث)، (ان خير الامور العلم و انه اهم كل مهم)، (وان ثمرته فى الدنيا و الآخرة على صاحبه تعود، و ان فضله فى كل زمان و مكان مشهود). (ص.140)

4- " (بل منهم من وصل الى رتبة اساطين الافرنج فهم ما بين مدبر للامور الملكية ، حائز كمال الرتبة فى السياسات المدنية). " (ص.399)

5- " (ولولا خوف الاطالة لذكرت جميع من ظفر بقصده من الافندية، على حسب حوزة للمراتب العلية). (و لعمرى لا استطيع التعرض لعدة اشخاص قد بلغ فضلهم الغاية فى الامتياز، غير انى اسلك فى ذكرهم الايجاز). " (ص.400)

6- " (و اصلى و اسلم على من (سارت ركائب شوقه الى مدبره، و اشارت مواكب حسن خلقه الى طيب عنصره) " (ص.139)

¹⁸ - Ibid., p.121.

Dans sa relation de voyage, al-Ṭaḥṭāwī a excellé à créer un entrelacement entre les phrases tout en tenant à les faire rimer ensemble. Le lecteur de cet ouvrage peut distinguer, sans difficulté, dans la structure syntaxique de la prose rimée- ou *sağ'* une certaine périodicité qui caractérise la coulée des phrases. Ce *sağ'* est l'une des caractéristiques du genre *maqāma*, dont « *le style est régi dans son ensemble par la loi "du retour phonique" »*¹⁹. Ce retour phonique est la première remarque que le destinataire peut déceler au niveau auditif. Vient ensuite la superposition des constructions grammaticales qui se ressemblent. Messadi établit une parenté entre le *sağ'* et la *ḥuṭba*, qui, elle aussi, favorise la reprise de schèmes semblables.

Prenons les deux exemples suivants:

1-

"سبحان من (سير أقدام الانام الى ما مضى فى سابق علمه، و يسر للانسان الاقدام على محتتم قضائه و حكمه) " (ص. 139)

La traduction faite par Louca est la suivante:

« *Gloire à Celui qui dirigea les pas de l'humanité vers ce qui est établi dans Sa prescience, Celui qui aida les mortels à affronter Son arrêt et Son décret immuable.* » (p.41)

2-

"و اصلى و اسلم على من (سارت ركائب شوقه الى مدبره، و اشارت مواكب حسن خلقه الى طيب عنصره)" (ص 139)

Cette phrase a été traduite dans la langue cible comme suit :

« *J'élève ma prière et mon salut à celui dont les coursiers, élan de son ardent amour, ont fait route vers son Pourvoyeur, être doué d'une beauté visible dont l'apparence, par mille reflets renvoyait à la bonté de son essence (...)* » (p.41)

¹⁹ - MESSADI, *Essai sur le rythme dans la prose rimée en arabe*, Tunis, Edition Abdelkrim Ben ' Abdallah, 1981, p. 46.

Dans ces deux exemples en langue source, nous remarquons une reprise des éléments constitutifs des segments phraséologiques que nous avons délimitée entre parenthèses.

Dans le premier exemple, il s'agit dans chaque segment d'un verbe à l'accompli (سير / بيسر), d'un sujet sous-entendu du verbe (huwa) qui se rapporte à Dieu, d'un " maf'ūl bihi " ou complément d'objet direct (أقدام الانام / الاقدام) et d'un syntagme prépositif في سابق علمه / على محتم قضائه و حكمه.

Nous remarquons, donc, que le schéma de la deuxième moitié de la période reprend celui de la première.

Ainsi, (على محتم قضائه و حكمه) reprend le schéma de la première moitié de la même période : في سابق علمه :

Il en va de même dans le deuxième exemple. Il s'agit dans chaque segment d'un verbe à l'accompli (سارت / اشارت), d'un sujet composé (مواكب حسن خلقه / مواكب حسن خلقه), et d'un segment prépositif (الى مدبره / الى طيب عنصره).

Messadi parle à ce propos d'"automatisme verbal" ou de " *balancement grammatical dans la structure interne du sadj*"²⁰ .

Il s'agit d'une répétition du schéma de construction de la phrase. C'est ce que Messadi appelle « *phénomène de mise en facteur* »²¹. Selon lui, il y a « *phénomène de mise en facteur* » lorsque « *le schéma de construction n'est repris que dans sa deuxième partie, les correspondants qui suivent restant sous la dépendance syntaxique de l'exposant introductif* »²². Ainsi, (سبحان من) et (و اصلى و اسلم على من) sont des exposants introductifs.

Notons que dans le premier exemple, nous avons un balancement parallèle entre les deux membres du couple (سير أقدام الانام الى ما مضى في سابق علمه) et (و بيسر للانسان الاقدام على محتم قضائه و حكمه). A noter aussi la concordance

²⁰ - MESSADI, *op.cit.*, p.123.

²¹ - MESSADI, *Ibid.*, p.124.

²² - Loc.cit.

prosodique entre (على محتتم فضائه) et (فى سابق علمه) et la rime complexe de la prose rimée (حكمه /علمه). Cette rime est dite complexe à cause des deux éléments consonantiques correspondants (مه). Notons aussi la paronomase ou, جناس entre les deux lexies (أقدام /الاقدام). Selon Fontanier, « la paronomase, qu'on appelle aussi paronomasie, réunit dans la même phrase des mots dont le son est à-peu-près le même, mais le sens tout à fait différent »²³. Quant à la rime des deux couples du deuxième exemple, elle est une rime complexe aussi.

Les segments phraséologiques suivants représentent un autre type de rapport :

" فلا محيىص لقوى و ضعيف، و وضيع و شريف، عما جرى فى أم الكتاب، و لا مفر لغنى و فقير، و خطير و حقير، عن الاقتراب الى مطوى ذلك الحجاب " (ص.139)

La traduction en langue cible est:

« Qu'on soit fort ou faible, vil ou noble, on ne saurait échapper à ce qui fut déterminé dans l'Archétype de l'Écriture ; qu'on soit riche ou pauvre, important ou méprisable, on ne saurait éviter d'approcher les plis de ce voile (...) » (p. 141)

Ce sont des segments phraséologiques à correspondance totale, puisque le schéma de la première période se répète intégralement dans la deuxième. Les deux couples se répondent : الكتاب rime avec الحجاب et avec الاقتراب. C'est un accouplement comprenant la voyelle longue /ā/ et la consonne /b/ qui a pour vocalisation /i/. La rime est donc en /ābī/.

Nous distinguons dans ces séries « un effet de cascades »²⁴ dû à la succession des adjectifs qualificatifs et aux conjonctions de coordination. La gémellité entre ces deux séries du point de vue du nombre des unités constitutives- structure et longueur de chaque segment- est aussi à noter.

²³ - FONTANIER, (P.), *Les figures du discours*, Paris, éd. Flammarion, 1977, p.347.

²⁴ - Une expression que nous empruntons à Messadi, *op.cit.*, p.126.

Prenons un autre exemple:

" و احمده سبحانه حمد من (ابتلاه فصبر و اغناه فشكر) " (ص.139)

La traduction en langue cible:

«Je lui présente- en exaltant Sa transcendance- l'hommage de celui qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance ; enrichi par Lui, a rendu grâce. » (p.41)

Dans cette série, le segment (ابتلاه فصبر) rime avec (اغناه فشكر) et est lié à ce dernier segment par la conjonction de coordination (و). Les membres de ces deux segments ont une même construction et dépendent de l'exposant introductif (احمده سبحانه حمد من).

Cette série ainsi construite - (ابتلاه فصبر و اغناه فشكر) - produit chez le lecteur un effet de cascades. Les deux clauses (فصبر) et (فشكر) ont une rime simple (un seul élément consonantique correspondant) qui dote la phrase de cette empreinte musicale que l'oreille peut distinguer sans difficulté. Cette rime – dite aussi “*fāṣila*”²⁵ - est, lors de la lecture, un moment de pause ou de «*waqf*»²⁶.

La clause (فشكر) permet la transition à la série suivante :

" و اشكره شكر من توجهه بجنانه للسیر الى مرضاته، فتنزهه في رياض القبول و جناته"

La traduction donnée est comme suit :

« Je Lui avoue la reconnaissance de celui qui, ayant engagé son cœur sur le chemin de Son agrément, a été admis à parcourir les jardins des élus. » (p.41)

Cette aisance de la construction dote le couple d'une fluidité dans l'expression. La conjonction de coordination (و) dans (و اشكره) participe à y créer un mouvement de cascade. A noter que les deux unités مرضاته et جناته riment ensemble.

²⁵ - TOELLE (H.), ZAKHARIA (K.), *A la découverte de la littérature arabe moderne, op.cit.*, pp.121, 122.

²⁶ - *Ibid.*, p. 121.

En comparant les exemples répertoriés en langue source à leurs traductions en langue cible, le lecteur s'aperçoit que Louca n'a pas suivi les mêmes procédures qu'al-Taḥṭāwī pour doter ses phrases de cette sonorité ou de cette prose rimée (*sağ'*) surnommée par Renard Dupriez « **musication** »²⁷. Cependant la phrase de Louca ne manque pas de musicalité.

Louca s'est servi d'autres procédés tels que l'assonance et l'allitération pour doter ses phrases d'une certaine musicalité sans gêner la logique de la langue française.

Nous allons nous pencher sur les trois premiers paragraphes dans la traduction en langue cible pour étudier ces deux procédés dont Louca s'est servi :

« Au nom de Dieu, le Bienfaiteur Miséricordieux.

Gloire à Celui qui dirigea les pas de l'humanité vers ce qui est établi dans sa présience, Celui qui aida les mortels à affronter Son arrêt et Son décret immuables. Qu'on soit fort ou faible, vil ou Noble, on ne saurait échapper à ce qui fut déterminé dans l'Archétype de l'Écriture; qu'on soit riche ou pauvre, important ou méprisable, on ne saurait éviter d'approcher les plis de ce voile. Je lui présente— en exaltant Sa transcendance- l'hommage de celui qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance ; enrichi par Lui, a rendu grâce. Je Lui voue la reconnaissance de celui qui, ayant engagé son cœur sur le chemin de Son agrément, a été admis à parcourir les jardins des élus.

J'élève ma prière et mon salut à celui dont les coursiers, élan de son ardent amour, ont fait route vers son Pourvoyeur, être doué d'une beauté visible dont l'apparence, par mille reflets, renvoyait à la bonté de son essence, notre maître Muhammad qui voyagea jusqu'en Syrie et émigra à Médine, qui se rendit de la Mosquée Sacrée à la Mosquée Éloignée, gardé par l'ange Gabriel. Ma prière et mon salut vont aussi à son clan, à ses compagnons, à sa proche famille et à ses aimés.

²⁷ - DUPRIEZ, Bernard, *Gradus, Les Procédés Littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Union générale d'Éditions, 1984, p.304.

J'implore l'intercession muhammadienne auprès de l'Altesse Suprême, pour déployer les étendards de la puissance et de la justice, répandre le prestige et le mérite sur l'ensemble des territoires d'Égypte, sur tous leurs habitants, autochtones et sujets ; cela grâce à l'apparition éclatante du dirigeant prodigieux, du constructeur extraordinaire, le plus grand, le seigneur honoré et magnifique, le rare parmi les princes des temps, le phénix des émirs d'aujourd'hui, celui qui a revivifié les sciences par ses efforts et relevé les ruines de l'Islam par ses expéditions et sa guerre sainte, celui à qui appartient le drapeau dominant, ce conquérant du saint sanctuaire, son Excellence notre Effendi, le Maître des Faveurs, aux éminentes qualités, le Hâjj Muhammad Ali Pacha, que dieu le Très Haut le fasse parvenir à ce qu'il souhaite et à ce qu'il a souhaité ! Amen. [...] »²⁸

Louca présente *L'Or de Paris* dans une langue qui diffère de celle dans laquelle l'œuvre source est écrite. Cependant, cela ne signifie pas que les caractéristiques de la langue française empêchent le traducteur de doter sa traduction de certains traits esthétiques au niveau de la musicalité. L'assonance et l'allitération sont les instruments qui permettent cette musicalité. Nous appréhendons la question de la musicalité chez Louca dans les trois premiers paragraphes où les majuscules expriment le respect et la glorification du Tout-puissant, du Prophète « Muḥammad » et de « Muḥammad 'Alī » respectivement.

Ainsi, nous pouvons relever dans le premier paragraphe une combinaison d'allitération en [s] et en [r]. Ces allitérations sont associées à des effets d'assonances de sorte que plusieurs phonèmes se répètent dans ce paragraphe:

1- « *Celui qui dirigea les pas de l'humanité vers ce qui est établi dans sa*

[s i] [i] [iri] [i] [s] [i] [i] [s]

préscience »

[si s]

²⁸ -Nous copions l'ouverture de la traduction pour la commodité de la lecture

2- « *Je lui présente – en exaltant Sa transcendance- l’hommage de celui*

[i] [r āt] [ã tã] [s] [trāsādās] [d][s i]

qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance »

[i] [r] [r] [i] [r] [d] [stās]

3- « *Je Lui voue la reconnaissance de celui qui, ayant engagé son cœur*

[i] [r] [sās] [d] [s i] [i] [ãtã] [s] [r]

sur le chemin de Son agrément, a été admis à parcourir ».

[s r] [d] [s] [r ã] [t] [d i] [r rir]

Le sifflement que produit l’allitération en [s] dans les trois exemples relevés rappellent les murmures de celui qui fait ses prières. Prières qu’al-Taḥṭāwī élève au prophète Muḥammad dans le deuxième paragraphe. Ainsi nous pouvons dire que cette allitération en [s] a un effet d’« harmonie imitative »²⁹.

Ce sifflement et le roulement du phonème consonantique [r] réapparaissent dans le deuxième paragraphe et produisent une résonance. Assonances et allitérations s’enchainent dans la phrase de Louca :

« *J’élève ma prière et mon salut à celui dont les coursiers, élan*

[r] [r] [s] [s] [rs]

de son ardent amour, ont fait route vers son Pourvoyeur, être doué d’une

[s] [r] [r] [r] [r] [s] [r] [r] [r]

beauté visible dont l’apparence, par mille reflets, renvoyait à la bonté de

[r][ã][s] [r] [r] [r][ã]

²⁹ - FONTANIER (P), *Les figures du discours*, Paris, Champs Flammarion, nouvelle édition préfacée par Genette (G), 1977, p.346.

son essence, notre maître Muhammad qui voyagea jusqu'en Syrie et

[s] [s][ã][s] [r] [r] [s] [ã] [s] [r]

émigra à Médine, qui se rendit de la Mosquée Sacrée à la Mosquée

[r] [s][r][ã] [s] [s] [r] [s]

Éloignée, gardé par l'ange Gabriel. Ma prière et mon salut vont aussi à

[r] [r] [ã] [r] [r] [r] [s] [s]

son clan, à ses compagnons, à sa proche famille et à ses aimés. »

[s] [ã] [s] [s] [r] [s]

L'allitération en [r] est plus remarquable dans la phrase suivante du premier paragraphe :

« Celui qui aida les mortels à affronter Son arrêt et son décret

[s] [r] [r] [s] [r] [s] [r]

immuables. »

Nous pouvons aussi relever dans ces deux paragraphes une assonance en [i]. Ainsi, nous pouvons relever du premier paragraphe :

« Je lui présente— en exaltant Sa transcendance- l'hommage de celui qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance; enrichi par Lui, a rendu grâce. Je Lui voue la reconnaissance de celui qui, ayant engagé son cœur sur le chemin de Son agrément, a été admis à parcourir les jardins des élus. »

Ces effets de sonorité se multiplient, dès le premier paragraphe de l'Or de Paris, par le choix d'unités qui riment ensemble comme:

- Dieu /Miséricordieux
- Transcendance/ constance/ reconnaissance

Et dans le deuxième entre :

- Apparence/essence.

Il est à noter que le [t], [d] et [s] sont des « phonèmes consonantiques parents »³⁰. Etant donné que « les faits d'allitération peuvent se faire également entre phonèmes consonantiques parents, proches par le point d'articulation »³¹. La présence respective du [t], [d] et [s] produit dans le texte de Louca un effet d'allitération, qui, à son tour, produit au niveau des phrases, un effet de consonance³².

Or, al-Ṭaḥṭāwī rompt avec ce mode de consonance pour suivre le nouveau rythme d'une vie pratique et totalement différente en France, ce qui fut un premier geste sur le chemin des réformes qu'il veut inaugurer.

C'est ce qui a été confirmé par Louca :

*« Chemin faisant, (Rifā'a) rompt avec les servitudes de la prose rimée, idéal persistant qui entraînait les écrivains arabes à la poursuite des sonorités formelles les plus creuses, au détriment de la substance. Cette rupture forcée a la valeur d'une réforme. On a enfin une langue qui cherche à (...) servir »*³³.

Soulignons que le *sağ'* n'est certainement pas la seule caractéristique de la *maqāma*. Ce genre littéraire appartenant à l'ancien *adab* arabe est aussi connu par son intertextualité. *L'Or de Paris* d'al-Ṭaḥṭāwī est une œuvre riche en intertextualité. Par cette intertextualité, l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī appartient au courant de l'«*iḥyā'*».

³⁰ - Michèle AQUIEN et Georges MOLINÉ, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, La Pochothèque, 1999, p.447.

³¹ - Loc.cit

³² - L'allitération, l'assonance et la paronomase sont selon Fontanier « des figures d'élocution par consonance » FONTANIER, *op.cit*, p.344.

³³- Cf. La présentation faite par LOUCA, pour sa traduction de *Taḥlīs al-Ibrīz* de Rifā'a, *op. cit*, p.35.

L'intertextualité, qui parsème le *Taḥlīs al-Ibrīz*, est à la fois un attachement au passé et un pont vers un avenir meilleur que l'auteur souhaite à son pays, l'Égypte.

Poussé par son amour pour sa patrie, al-Ṭaḥṭāwī souhaite y instaurer la justice, l'équité et la civilisation.

2. L'Or de Paris ou la Nahḍa par l' « *'iqtibās* »

L'auteur parle dans son œuvre de (*Taḥlīs*) et de (*talḥīs*) pour parvenir au but recherché par l'envoi des boursiers en France, à savoir (*istiḥlās*) ou apprentissage des diverses sciences. D'ailleurs, il le dit dans l'introduction :

" و قد حاولت في تأليف هذا الكتاب سلوك طريق الإيجاز و ارتكاب السهولة في التعبير حتى يمكن لكل الناس الورود في حياضه، و الوفوض على رياضه، و لو صغر حجمه، و قل جرمه، فهو مشحون بما لا يحصى من فوائد الفرائد، و بما يستقصى من جزائل الخرائد".

Son but est de réveiller le monde arabe de son sommeil pour qu'il retrouve sa gloire passée :

" و اسأل الله العظيم سبحانه و تعالى ان (...) يوقظ [بهذا الكتاب] من نوم الغفلة سائر امم الاسلام من عرب و عجم"

De cet "*istiḥlās*" se dégagent des idées que les compatriotes de Ṭaḥṭāwī rencontrent pour la première fois. Ṭaḥṭāwī parle des droits et des devoirs, s'efforce de trouver un équivalent pour « peuple » (*ša`b*) et citoyen (*muwāṭin*) qui s'opposent au seul statut connu en Égypte, celui de « sujets » ou (*ra`iyya*). L'auteur soulève aussi l'idée de l'instruction publique, de l'hygiène, de la participation de la femme aux activités sociales- sujet jusqu'alors tabou. Il met en relief l'importance accordée aux sciences, comme la fondation des universités, des pensions, des bibliothèques, des hôpitaux, etc. L'emprunt de nouvelles idées, les articles de la Charte et la description des infrastructures qu'il

a découvertes en France sont le reflet du courant de l'*iqtibās*. L'*Or de Paris* de Louca contient ces mêmes idées.

L'*iqtibās* dans *Taḥlīṣ* ne se situe pas seulement au niveau des idées ou plutôt au niveau de la mise en vigueur de ces idées. Ṭaḥṭāwī a lu beaucoup de livres écrits par des auteurs français et genevois. Son œuvre porte l'influence de ces lectures. Parmi ces auteurs et ces livres, citons à titre d'exemple : l'*Esprit des lois* de Montesquieu³⁴, le *Contrat social* de Rousseau, le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire³⁵, l'*Aperçu historique sur les mœurs et coutumes des nations* de Depping³⁶ et autres. Ces œuvres sont la source d'inspiration de Ṭaḥṭāwī. Inspiration qu'il a essayée d'adapter aux principes et aux valeurs de sa religion. Grande est la dette de Ṭaḥṭāwī à l'égard de Depping, d'après Louca³⁷, selon lequel Ṭaḥṭāwī s'est inspiré de Depping pour bon nombre d'idées abordées ainsi que pour la répartition des chapitres. Nous allons parler de ces idées dans ce chapitre en étudiant l'intertextualité chez Ṭaḥṭāwī.

2.1. L'intertextualité dans l'Or de Paris :

Dans la présentation des idées puisées dans les livres et dans la réalité qu'il a vécue en France, Ṭaḥṭāwī recourt à plusieurs reprises à l'insertion des textes qu'il juge importants. Mais il se réfère d'autres fois au patrimoine littéraire arabe. « *Chez les penseurs réformistes musulmans du XIXème siècle, la référence aux Anciens est constante. Elle excède le domaine de la langue et des savoirs pour inclure la religion et la vision du monde* »³⁸. Cela répond aux exigences du courant de l'*iḥyā'*.

Al-Ṭaḥṭāwī a puisé son inspiration non seulement dans les œuvres littéraires du XIXème siècle, mais aussi dans celles du siècle des Lumières ainsi que dans

³⁴ - رفاعة الطهطاوى، تلخيص الابريز، ص. 334.

³⁵ - *Ibid.*, p.334.

³⁶ - *Ibid.*, p.331.

³⁷ - Voir la préface de *Taḥlīṣ* publiée dans la même maison d'édition en 1993, p. 34-35. Louca a participé à la rédaction de cette préface.

³⁸ - Georgine AYOUB, « Parier sur la langue » in *Histoire de la littérature arabe moderne*, sous la direction de Boutros Hallaq et Heidi Toelle, t1, 1800-1945, Paris, Sindbad, 2007, p.302.

les journaux et les magazines qui l'avaient passionné lors de son séjour à Paris. L'actualité, dont il était témoin et sur laquelle portaient les articles de journaux, était une application concrète des idées qu'il s'était formées.

L'intertextualité chez al-Ṭaḥṭāwī prend plusieurs formes : un certain nombre de versets du Coran, de légendes religieuses, de *ḥadīṭ* (s) et d'anecdotes, des vers, des proverbes, des maximes, les articles de la Charte constitutionnelle de 1814, les décisions de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, les firmans de Muḥammad 'Alī, les articles de journaux, les correspondances de l'auteur avec des personnes de notoriété telles que de Sacy, Jomard et Coussin de Perceval, l'almanach de Monsieur Jomard aussi bien que les conseils du médecin. Nous essayerons dans le tableau qui suit de répertorier les textes insérés figurant dans *l'Or de Paris* :

	<i>Taḥlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
1	2 vers	139	Omission	42
2	2 vers	140	Traduction	42
3	2 vers de الشيخ العطار	140	Traduction	42-43
4	2 vers	141	Traduction	44
5	1 vers	142	Traduction	45
6	4 vers	147	Omission	52

	<i>Taḥlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
7	3 vers	147	Omission	52
8	Des maximes	148	Traduction	52
9	مثل مشهور ou dicton célèbre	148	Traduction	53
10	2 vers	148	Traduction	53
11	من الحكم المعروفة adage	149	Traduction	54
12	الحديث	149	Traduction	54
13	Adage de Ptolémée II	149	Traduction	54
14	الحديث	149	Traduction	54
15	15 vers de بهاء الدين ابو حسين	49-150	7 vers traduits et 8 omis	54-55
16	3 vers	150	Traduction	55
17	1 vers	156	Traduction	62
18	8 vers	158	Omission	64

	<i>Taḥlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
19	2 vers	158	Omission	65
20	3 vers	158	Omission	65
21	1 vers de الحريري	158	Omission	65
22	2 vers	159	Traduction	65
23	2 vers	159	Omission	65
24	2 vers	159	Omission	65
25	2 vers	159	Omission	65
26	2 vers	159	Omission	65
27	2 vers	159	Traduction	65
28	الحديث	161	Traduction	67
29	1 vers	165	Omission	70
30	Anecdote concernant l'Histoire de la ville d'Alexandrie	170	Traduction	75

	<i>Taḥlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
31	Une citation de عماد الدين ابو الفدا	170	Traduction en résumé	75
32	2 vers	171	Omission	76
33	2 versets du Coran	172	Traduction	78
34	2 vers	175	Omission	81
35	2 vers	175	Omission	81
36	9 lignes dont une citation d'un inconnu, 2 vers de ابو نواس, 2 autres d'un poète anonyme.	175	Omission	82
37	Un paragraphe emprunté à Depping	175-176	Traduction partielle	82
38	Citation de 3 vers d'al- Ṭaḥṭāwī	179	Traduction totale (vers y inclus)	86
39	2 vers	180	Traduction	86
40	2 vers	180	Omission	86

	<i>Taḥlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
41	2 vers	180	Omission	86
42	2 vers	188	Traduction	96
43	2 vers d'al-Ṭaḥṭāwī	188	Traduction	96
44	1 vers de ابن سهل	188	Traduction	96
45	2 vers de الحريري	188	Traduction	96
46	1 vers	189	Traduction	97
47	1 vers	189	Traduction	97
48	1 vers	191	Traduction	101
49	2 vers d'al-Ṭaḥṭāwī sur la nostalgie	195	Traduction	105
50	2 vers d'al-Ṭaḥṭāwī sur la nostalgie	195- 196	Traduction	105
51	3 vers de شهاب الحجازي	199	Omission	110

	<i>Taḥlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
52	2 vers	199	Traduction	110
53	3 vers	199	Omission	110
54	2 vers	199	Traduction	110
55	2 vers	199	Omission	110
56	2 vers	199	Omission	110
57	2 vers	200	Omission	110
58	2 vers	200	Omission	110
59	1 vers	201	Traduction	111
60	2 vers	201	Omission	111- 112
61	2 vers	202	Omission	113
62	7 lignes sur le froid atroce en France.	203	Omission totale	113
63	2 vers	203	Omission	114

	<i>Taḥlīs al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
64	Citation en prose sur la même idée, la beauté du climat de l'Égypte	203	Omission	114
65	Adage sur l'Égypte	203	Traduction	114
66	Un poème d'al-Ṭaḥṭāwī sur la nostalgie du pays	203-205	Omission totale	114
67	2 vers	207	Traduction	116
68	2 vers	208	Traduction	119
69	2 vers de ابن دريد	208	Traduction	119
70	Avis d'Alexandre sur les femmes.	208-209	Traduction	120
71	1 vers de الحاجري	209	Traduction	120
72	2 vers	209	Traduction	120
73	1 vers	209	Omission	120

	<i>Tahlīs al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
74	Des adages des Sages	210	Traduction	121
75	2 vers	211	Omission	121
76	Une anecdote sur la reconnaissance et l'ingratitude comprenant plusieurs vers	211	Omission	121
77	Une autre anecdote contradictoire comprenant 10 vers	211	Omission	121
78	2 vers	211	Traduction	122
79	2 vers	212	Traduction	122
80	Des adages des Arabes	212	Omission	122
81	4 vers	212	Omission	123
82	Citation d'un libertin français sur la chasteté de la femme	213	Traduction	123

	<i>Tahlīs al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
83	Un adage sur le même sujet	213	Traduction	123
84	Autre adage sur le même sujet	213	Traduction	123
85	3 vers	213	Traduction	123
86	Proverbe sur le destin	213	Traduction	124
87	Autre proverbe sur la même idée	213	Traduction	125
88	2 vers	214	Omission	125
89	3 vers	214	Omission	125
90	3 vers	214	Omission	125
91	2 vers	215	Omission	126
92	2 vers	215	Omission	126
93	8 vers d'al-Ṭaḥṭāwī	215-216	Omission	126

	<i>Tahlīs al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
94	2 vers du cheikh العطار sur les sciences de la langue arabe.	216	Traduction	127
95	1 vers	217	Omission	129
96	1 vers	217	Omission	129
97	Explication des <i>Maqāmāt</i> de الحريري	218-221	Omission avec renvoi à la note 124 à la fin du livre	129
98	2 vers	221	Omission	130
99	Anecdote rapprochant الفرابي, qui a un savoir encyclopédique, de De Sacy	222-224	Omission	130
100	Maxime sur l'intelligence de la femme et sa beauté	224	Traduction	131
101	La traduction arabe versifiée faite par al-Ṭaḥṭāwī de quelques vers français	224-226	Omission	131

	<i>Tahlīs al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
102	des adages	229	Traduction	135
103	2 vers	229	Omission	135
104	3 vers	230	Omission	135
105	Les lois de la Charte Constitutionnelle du 4 juin 1814	230-237	Omission	136
106	1 vers	237	Omission	136
107	2 vers	238	Omission	136
107	Adage	239	Traduit	138
108	2 vers	239	Traduction	138
109	2 vers	243	Omission	139
110	2 vers	245	Omission	142
111	3 vers	246	Omission	142
112	2 proverbes	246	Omission	142

	<i>Tahlīs al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
113	3 vers	253-254	Traduction	152
114	2 vers	254	Traduction	152-153
115	2 vers	259	Traduction	157
116	2 vers	259	Traduction	157
117	2 vers	260	Omission	159
118	1 vers	260	Traduction	160
119	2 vers	261	Traduction d'un seul vers parmi les deux	161
120	2 vers	261	Traduction	161
121	2 vers	261	Omission	161
122	2 vers	262	Traduction avec explicitation	161
123	2 vers	262	Omission	161
124	2 vers	262	Omission	161

125	2 vers	262	Omission	161
126	Conseil d'un médecin sur la santé et l'hygiène	268-282	Omission	161
127	7 vers	284	Traduction	169-170
128	3 vers	288	Omission	173
129	1 vers	288	Omission	174
130	Adage français incitant à travailler	291	Traduction	177
131	1 vers	291	Omission	178
132	1 vers	292	Traduction	178
133	2 vers	292	Omission	178
134	1 vers	292	Omission	178
135	Lettre de 13 lignes de Monsieur de Sacy à al-Ṭaḥṭāwī	293-294	Traduction	181
136	1 vers	294	Traduction	182

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
137	Paroles d'un Sage	296	Traduction	184
138	2 vers d'al-Ṭaḥṭāwī	297	Traduction	185
139	1 vers	298	Traduction	186
140	2 vers	298	Traduction	187
141	1 vers	298	Omission	187
142	2 vers	299	Traduction	188
143	2 vers	299	Omission	188
144	3 vers	299-300	Omission	188
145	1 vers	304	Traduction	194
146	2 vers	311-312	Omission	201-202
147	2 vers	312	Omission	202
148	2 vers	315	Traduit	204

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
149	1 vers	315	Omission	204
150	2 vers	315	Omission	204
151	Les règlementations de la résidence des étudiants à Paris	319-321	Traduction	209-212
152	Firman	322	Traduction	212-213
153	Lettre de Jomard à al-Ṭahṭāwī	323-324	Traduction	215
154	Lettre de SACY	325	Traduction	216
155	Lettre de SACY	326	Traduction	216
156	Lettre de SACY à JOMARD	326-327	Traduction	217-218
157	Lettre de SACY	327	Traduction	218-219
158	Lettre de Coussin de Perceval à JOMARD	328-329	Traduction	219-220

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
159	Lettre de Jules Saladin	330-331	Traduction	222-223
160	Lettre de Reinaud	331	Traduction	223
161	Lettre anonyme	335-337	Omission	227
162	Lettre de Monsieur JOMARD (le 1 ^{er} août 1827)	338-339	Traduction	229
163	Lettre de Monsieur JOMARD (15 mars 1828)	338-339	Traduction	229
164	Article de journal « كازيطة دائرة العلوم »	339-341	Traduction	230-232
165	Attestation laudative de Monsieur Chevalier concernant al-Ṭaḥṭāwī	342	Traduction	232-233
165	Attestation laudative de Monsieur Chevalier concernant al-Ṭaḥṭāwī	342	Traduction	232-233
166	Maximes	346	Traduction	239

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
167	Ḥadīṭ	346	Traduction	239
168	3 vers	347	Omission	239
169	4 vers	347	Traduction d'un vers sur quatre.	240
170	2 vers	349	Traduction	241
171	Dicton	349	Traduction	242
172	2 vers	350	Omission	243
173	2 vers	350	Omission	244
174	2 vers	351	Omission	244
175	Ḥadīṭ	352	Traduction	246
176	2 vers	352	Omission	246
177	2 vers	352	Omission	246
178	1 vers	354	Omission	248

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
179	1 vers	354	Omission	249
180	2 vers	355	Omission	251
181	Déclaration de la Chambre des pairs...	357	Traduction avec ajout de la version originale de la déclaration	252
182	Mot du duc d'Orléans	358	Traduit	253
183	Procès verbal de la Chambre des Paires	359	Traduction d'après le texte original du procès	253 -254
184	1 vers	360	Traduction avec changement de statut (devenu chapeau)	256
185	3 vers	360	Omission	256
186	Arrêté du procès contre Polignac	362- 363	Traduction	258

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
187	2 vers	363	Omission	259
188	1 vers	364	Traduction	260
189	Maximes	365	Traduction	261
190	1 vers	365	Traduction	260
191	Satire dans les journaux	365	Traduction	261
192	Autre satire dans les journaux	365	Traduction	261
193	2 vers	375	Omission	274
194	2 vers	375	Omission	274
195	2 vers	375	Omission	274
196	2 vers	375	Omission	274
197	69 vers	376-379	Omission	274-76
198	2 vers	381	Omission	276

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
199	3 vers	381	Omission	276
200	9 vers	382- 383	Omission	278
202	Un verset coranique	383	Traduction	278
203	2 vers d'al-Ṭaḥṭāwī	392	Traduction	289
204	Avis de Bossuet sur l'Histoire	394	Traduction	291
205	1 vers	400	Omission	295
206	4 vers	400	Omission	296
207	2 vers	401	Traduction	297
208	2 vers	401	Omission	297
209	3 vers	403	Traduction	299
210	6 vers	403	Omission	299

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
211	1 vers	403	Omission	299
212	1 verset du Coran	403	Traduction	299
213	Anecdote de اثير الدين ابو حيان	403 - 404	Traduction	299 -300
214	3 vers	404	Omission	300
215	1 vers	404	Traduction	300
216	3 vers	404	Omission	300
217	2 vers	405	Omission	301
218	L'anecdote de Chosroès et de المنذر ابن النعمان roi des Arabes	405- 409	Traduction	301- 307
219	9 vers	408	Omission	307
220	L'anecdote rapportée par Anas b. Mālik	409	Traduction	307- 308

	<i>Tahlīṣ al-Ibrīz</i>	n° de la page	<i>L'Or de Paris</i>	n° de la page
221	L'almanach de Monsieur Jomard	409- 11	Traduction abrégée sans violer le sens	308-309
222	2 vers	412	Traduction	310
223	9 vers	412	Omission	310
224	1 vers	412	Omission	310
225	1 vers	412	Traduction	310
226	2 vers	413	Omission	310
227	1 vers	413	Omission	310
228	2 vers laudatifs d'al-Ṭaḥṭāwī en faveur de son œuvre	413	Traduction	310
229	1 vers	413	Omission	311

Dans son *Or de Paris*, al-Ṭaḥṭāwī se sert parfois des textes insérés en guise de commentaires, d'autres fois en guise de critique de l'état des choses en Égypte. Ces insertions jouent le rôle de charnière : les uns renvoient à des poésies et à des œuvres classiques, les autres à des textes européens. Les textes insérés sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī sont donc orientés et

nullement gratuits. Ils servent à défendre les nouvelles idées de la réforme qu'al-Ṭaḥṭāwī veut intégrer en Égypte. Ces textes insérés sont tantôt courts tantôt longs. Ils sont parfois en prose, d'autres fois versifiés. Dans tous ces cas, al-Ṭaḥṭāwī fait précéder ou fait suivre les textes insérés de ses remarques et de ses commentaires.

Comment Louca a-t-il réagi face à ces textes insérés ? Quelles étaient ses stratégies ? Comment a-t-il transmis à son lecteur les idées traitées par al-Ṭaḥṭāwī ? C'est ce que nous essayerons d'élucider dans ce qui suit.

Les textes insérés répertoriés sont au nombre de 229, parmi lesquels 110 cas d'omission, 6 cas de traduction partielle, 3 cas de traduction avec ajout et 113 cas de traduction effective.

Peut-on dire que les omissions sont justifiables ? Sont-elles toutes justifiables ou bien y-a-t-il de quoi faire des reproches au traducteur ? Quelle sont les idées qui ont intéressé al-Ṭaḥṭāwī et qui ont marqué le plus son œuvre ? Nous présenterons dans ce qui suit certains types d'intertextualité qui viennent élucider les idées chères à al-Ṭaḥṭāwī.

Certains textes insérés traitent de thèmes que nous pouvons considérer comme secondaires, par rapport à ceux concernant la reconstruction du pays, telle la comparaison entre la danse en France et en Égypte et les modes vestimentaires des femmes en France. Ces thèmes sont repris par plusieurs textes insérés et constituent effectivement des répétitions gênantes qui fatiguent le lecteur français, compte tenu de la différence des deux langues en question : l'arabe et le français. A cause de cette réitération, le lecteur français risque d'être déconcentré, de perdre le fil des idées ainsi que l'enthousiasme d'achever la lecture.

Vu le grand nombre de textes insérés, nous allons effectuer un choix arbitraire et nous arrêter seulement sur quelques-uns, qui constituent les grandes lignes en vue de la construction d'une Égypte moderne, selon la conception

d'al-Ṭaḥṭāwī. La reconstruction du pays est sans doute une responsabilité lourde. Pour l'accomplir, il faut avant tout aimer ce pays et être lié à lui-même à distance- par le sentiment de la nostalgie. Ainsi, al-Ṭaḥṭāwī essaie d'éveiller ce sentiment chez ses compatriotes pour les motiver à prendre l'initiative et à assumer cette responsabilité fort importante dans l'histoire du pays.

La civilisation :

C'est l'une des idées les plus chères à al-Ṭaḥṭāwī. La civilisation est « un maître-mot de Rifā'a (...). Il a pu le trouver dans les écrits des penseurs français du XVIII^{ème} siècle. (...) Al-Ṭaḥṭāwī l'a, à coup sûr, trouvé dans les journaux français de son temps, car c'était évidemment un terme très important dans la phraséologie politique du XIX^{ème} siècle»³⁹.

Il faut souligner que Ṭaḥṭāwī utilise deux lexies arabes pour rendre le mot civilisation, à savoir التمدن et التحضر. A propos du terme *tamaddun*, nous aimerons souligner que l'équivalent arabe du mot civilisation n'existait pas encore au temps de Ṭaḥṭāwī. *Tamaddun* a été créé par l'auteur de *Taḥlīs*. Pour lui, la civilisation a pour but de mener le pays à un meilleur niveau de vie: (درجة الترقى فى امور المعاش). Ṭaḥṭāwī n'utilise donc pas le mot civilisation dans la même optique que les colonisateurs. Les colonialistes considéraient qu'il n'y avait que la civilisation occidentale et n'iaient toute autre civilisation. Ils n'y avaient donc qu'eux de civilisés, tous les autres étaient des sauvages à civiliser. Ṭaḥṭāwī, tout en reconnaissant le devancement des Arabes autrefois dans tous les domaines, regrette le retard dans lequel succombent tous les pays arabes à son époque. A noter, en l'occurrence, que l'âge d'or de la civilisation arabo-musulmane s'étend du VIII^{ème} au XV^{ème} siècle. Ṭaḥṭāwī veut rafraîchir la mémoire collective du destinataire arabe et égyptien, en lui rappelant les savants qui avaient autrefois inventé les chiffres arabes ainsi que maintes autres choses

³⁹ - DELANOUE (G.), *Moralistes et Politiques Musulmans dans l'Égypte du XIX^{ème} siècle* (1798-1882), t.2, livres IV et V, le Caire, IFAO, 1982, pp.417- 418.

dans tous les domaines y compris l'astronomie et la chirurgie. Nous citons à ce propos, à titre d'exemple, parmi les savants musulmans al-Ḥasan b. al-Hayṭam (XI^{ème} siècle), Ḥasan al-Rammāḥ (XIII^{ème} siècle), etc. Ṭaḥṭāwī a voulu lancer son pays sur le chemin du progrès du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. C'est dans ce même sens que nous utiliserons, nous aussi, le mot (civilisation). Nous n'avons pas d'autres choix puisque la langue française ne dispose que de ce mot alors que la langue arabe en a deux.

Un État civilisé est- selon al-Ṭaḥṭāwī- reconnu comme tel lorsque la justice y est établie. L'épanouissement des sciences, la prospérité économique et l'investissement sont la conséquence de l'établissement de la justice.

Parmi les textes insérés qui vont dans ce sens, des proverbes, tels que (p.148):

"الناس على دين ملوكهم". ص.148

Ce que Louca traduit par

« *Les peuples embrassent la religion de leurs rois* » p.52.

La lexie (دين), dans ce proverbe, ne vise pas le sens direct du mot (religion). Ce que le proverbe signifie c'est que les rois sont, pour leurs peuples, le modèle à suivre. La lexie (دين) est donc prise ici avec le sens de « *manière d'agir* »⁴⁰. Ainsi, nous proposons à ce proverbe la traduction suivante :

« Les peuples agissent à la manière de leurs rois »

" ان اعقل الملوك ابصرهم بعواقب الامور ". ص.148

Ce que nous pouvons traduire par :

« Le roi le plus sage est celui qui sait le mieux prévoir les conséquences des choses ».

⁴⁰ - KAZIMIRSKI, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, Albouraq, 1860/2004, t.1, p.758.

" العمارة كالحياة و الخراب كالموت و بناء كل ملك على قدر همته " (ص.149)

Nous en proposons la traduction suivante :

« La prospérité, c'est la vie ; la ruine, c'est la mort ; l'œuvre édifiatrice de tout roi dépend de sa détermination »

Ces proverbes soulignent l'importance du rôle que doit assumer un roi éclairé pour développer son pays, en entretenant sa culture et sa prospérité, par l'investissement et l'invitation à la quête des sciences. Si le roi accorde de l'importance à l'éducation et aux sciences, les peuples vont adopter ces mêmes penchants. Par conséquent, un roi éclairé doit réaliser que plus il accorde de l'importance à la modernisation de son pays, à son infrastructure et à son urbanisme (بناء - العمارة), plus il met du dynamisme dans son royaume et plus il devient lui-même fort. C'est ce que signifient les deux proverbes.

Le ḥadīṭ y joue aussi son rôle (p.149):

" الحكمة ضالة المؤمن يطلبها و لو فى اهل الشرك "

Ce que Louca traduit par:

« La sagesse- dit le hadīth- est la [chose] égarée du croyant, il la recherche même chez les polythéistes ». p.54

Il aurait été préférable de traduire (ضالة) par (bête égarée) et (يطلبها) par (chercher) à la place de (rechercher). La phrase devient :

« La sagesse- dit le hadīth- est la bête égarée du croyant, il la cherche même chez les polythéistes »

Nostalgie et amour de la patrie:

Dévoré par le sentiment de dépaysement, al-Ṭaḥṭāwī exprime à plusieurs reprises son amour pour sa patrie, l'Égypte. Il compose autour de

ce thème un poème de 32 vers (pp.203- 205), dont 17 en l'honneur de Muḥammad 'Alī. Il s'y dit fier de l'Égypte, de son climat, de ses savants (العروسى- العطار)⁴¹.

Parmi ces vers prenons à titre d'exemple :

"قد شبهوها بالعروس وقد بدا منها العروسى بهجة الاكوان
قالوا تعطر روضها فاجبتهم عطارها حسن شذاه معانى "

Sur cette voie de poèmes en faveur de la patrie, al-Ṭaḥṭāwī est pionnier. Il faut ajouter que ce poème est considéré comme le premier en son genre à soulever des notions comme la patrie et la nation⁴². Rappelons qu'à cette époque-là l'Égypte n'était pas encore un territoire indépendant, mais faisait partie de l'Empire ottoman. Les notions de *waṭan* et de *umma* pour désigner l'Égypte et la nation égyptienne, ont été introduites seulement par al-Ṭaḥṭāwī au XIX^{ème} siècle. Notons ici le jeu de mots entre (العروس) et (العروسى). (العروس) est la jeune mariée alors que (العروسى) est un cheikh de grande renommée à l'Azhar. Le même procédé est appliqué avec (تعطر روضها), qui renvoie le lecteur aux jardins parfumés et (عطارها حسن شذاه معانى). Ṭaḥṭāwī désigne, par (عطارها حسن) son professeur (حسن العطار). Quand il dit (عطارها حسن شذاه) le lecteur peut comprendre que le parfum dont l'auteur parle est d'une bonne odeur. Alors que (شذاه معانى) renvoie à l'esprit et aux idées que le cheikh al-'Aṭṭār apprend ou explique à ses étudiants. Ce jeu de mots ne peut pas être rendu dans la traduction vers la langue-cible.

Ce poème est omis dans la langue cible. Louca se contente de traduire :

⁴¹ - Le cheikh al-'Arūsī (الشيخ أحمد بن موسى بن داود أبو الصلاح العروسى) et le cheikh al-'Aṭṭār (الشيخ حسن بن محمد العطار) sont deux noms de notoriété parmi les 'ulamā' d'al-Azhar. Le cheikh al-'Arūsī fut le onzième directeur d'al-Azhar de 1778 jusqu'à 1793, le cheikh al-'Aṭṭār en était le seizième dans la période qui s'étendait de 1830 à 1834. Il faut signaler aussi qu'un autre cheikh de la famille al-'Arūsī (الشيخ مصطفى العروسى) succéda à son grand-père et fut le vingtième directeur d'al-Azhar de 1864 à 1870.

⁴² - د/ أحمد هيكل، تطور الأدب الحديث في مصر من أوائل القرن التاسع عشر إلى قيام الحرب الكبرى الثانية، ط6، 1994، دار المعارف، ص 41. القاهرة، ص 41.

-b-

-د/ طه وادى ، ديوان رفاة الطهطاوى، ط4، دار المعارف، 1995، القاهرة، ص.54.

« Je l'ai célébrée pendant mon séjour à Paris dans un poème qui inclut l'éloge du Maître des Faveurs »

Puis il renvoie son lecteur à la note 97 où ce dernier ne trouve qu'une seule phrase :

« Poème conventionnel de 49 vers, sur une rime unique āni. »⁴³.

Louca ne donne au récepteur de la traduction aucune indication sur la proportion des vers consacrés à la célébration de l'Égypte et de ceux consacrés au roi. Le destinataire de la traduction ne peut donc pas juger de l'importance de ce poème pour l'auteur de l'œuvre en langue source. En exprimant son admiration pour son pays, al-Ṭaḥṭāwī va jusqu'à comparer le climat ensoleillé de l'Égypte au froid atroce de la France. En fait, l'œuvre est, dans son ensemble, une comparaison successive entre les deux pays. Ce sentiment de patriotisme l'amène à rendre hommage aux Arabes et à défendre la langue arabe.

Hommage aux Arabes et à la langue arabe:

Fier d'être arabe, l'auteur de *Taḥlīṣ* rend hommage aux Arabes et défend la langue arabe. Louca reprend dans sa préface rédigée en langue arabe de l'édition de *Taḥlīṣ* de 1993 un texte de Cattaoui :

" كان محمد على لا يثق بالمصريين، و كان يتخذ أعوانه من الاجانب يشتريهم صغارا كما كانت تشتري المماليك، و يسلمهم في القلعة الى شخص موصلى يدعى "حسن افندى الدرويش" و من بعده الى شخص اخر تركى يدعى " روح الدين أفندى" ليتعلموا الخط و الحساب و اللغة التركية الى جانب التمرينات العسكرية. و قد اعترف محمد على بذلك صراحة للقنصل الروسى. و هناك ما لا يدع مجالا للشك فى اتجاهه الى تكزين طبقة ارسقراطية مشتتة بالمال، تدين له وحده بالولاء، و يحكم بواسطتها

⁴³- *Ibid*, p.323, note 97.

البلاد. لم يدخل مدرسة القلعة اذن الا عدد محدود من الصبية الاتراك و الشركاسة و الجيورجيين و الاكراد و الارمن، و من هذا الخليط العثماني انتخب محمد على معظم اعضاء بعثته (...)⁴⁴

Nous proposons la traduction suivante de ce paragraphe :

« Muḥammad 'Alī n'avait pas confiance dans les Égyptiens. Ses assistants étaient d'origine étrangère. Il les achetait enfants à l'exemple des Mamelouks et les confiait dans la citadelle à une personne nommée Ḥassan Effendi ad-Darwīch, originaire de la ville de Mossoul, qui, à son tour, les confiait à un Turc appelé « Rawḥ ad-Dīn Effendi » pour leur apprendre l'écriture, l'arithmétique et la langue turque. Ces enfants recevaient aussi un entraînement militaire. Muḥammad 'Alī reconnut tout cela avec franchise devant le consul russe. Il est donc certain que sa politique visait à former une classe aristocratique qu'il achetait, qui devait fidélité à lui seulement et avec l'aide de laquelle il gouvernait le pays. Un nombre limité de jeunes garçons d'origine turque, circassienne, géorgienne, kurde et arménienne avaient, donc, accès à cette école. C'est à partir de ce mélange cosmopolite ottoman que Muḥammad 'Alī a choisi la plupart des boursiers (...) »

Les Ottomans et les Mamelouks n'accordaient pas d'importance à l'enseignement de la langue arabe.

Les Égyptiens, sous les Ottomans, étaient empêchés d'occuper des postes importants dans l'administration et dans l'armée. Les firmans et les correspondances concernant le pays étaient rédigés en langue turque de préférence à la langue arabe. Cette référence se manifeste dans le choix de la langue turque comme langue officielle dans les articles du journal⁴⁵ « *Al-waqā'i' al-miṣriya* », Ce journal a paru, sous Muḥammad 'Alī, pour la première fois, le 3 décembre 1828, c'est-à-dire pendant la présence de Ṭaḥṭawī en France (1826-1831). Les articles paraissaient essentiellement en langue turque, et occupaient la colonne de droite. Une traduction médiocre et abrégée

⁴⁴ - René Cattaoui, *Le règne de Mohamed Aly d'après les archives russes en Egypte*. Le Caire, 1931, I, pp. 425- 426 (référence indiquée par Louca dans sa préface arabe déjà citée.)

⁴⁵ محمد عمارة، رفاة الطهطاوى رائد التنوير فى العصر الحديث، دار الشروق، القاهرة، 2007، ص.77-78.

occupait la colonne de gauche. En 1842, al-Ṭaḥṭāwī devient responsable de la direction et de la rédaction du journal. Il y introduit plusieurs réformes et rend à la langue arabe son statut:

(جاء فى قرار الشورى الذى أسند اليه هذه المهمة "و حيث أن حضرة الشيخ رفاعة سيضع أصول الجريدة بحسب اللغة العربية، فتحال أعمال إفراغ الترجمة فى قالب حسن، بدون الإخلال بالأصل العربى، و تنظيم المواد حسب النظام التركى على حضرة حسين أفندى، ناظر المطبعة العامرة")⁴⁶

Nous en proposons la traduction suivante:

(Le Conseil d'État a cité dans son décret qui lui (à Ṭaḥṭāwī) a confié cette responsabilité: « Etant donné que Monsieur le cheiḥ Rifā'a va poser les fondements du journal, selon les principes de la langue arabe, la responsabilité de donner à la traduction une forme convenable, et conforme aux règles de l'arabe ainsi que celle de l'organisation des matières selon le système turc seront confiées à Monsieur Ḥusayn Effendi, chef de l'imprimerie prospère »).

Ajoutons aussi à ces réformes, l'apparition des articles portant sur la politique et le patrimoine de la littérature arabe. La sous-estimation de la part du Pacha d'Égypte de tout ce qui était égyptien et arabe est à l'origine de cette réaction de Ṭaḥṭāwī.

Parmi 9 textes insérés concernant les Arabes et la langue arabe dans le *Taḥlīṣ* de Ṭaḥṭāwī, deux seulement ont été traduits par Louca. Cette défense de la langue adoptée par al-Ṭaḥṭāwī ainsi que sa fierté d'être lui-même arabe n'étaient pas sans raison. L'une et l'autre constituent de la part de l'auteur une critique implicite des discriminations que les Ottomans faisaient subir aux Arabes lors des nominations aux postes importants dans le pays. Al-Ṭaḥṭāwī essaye de ressusciter chez ses compatriotes la confiance en eux-mêmes. Ces tentatives se

⁴⁶ - المرجع لسابق، ص.77، نقلا عن د. إبراهيم عبده، (تاريخ الوقائع المصرية)، طبعة القاهرة، سنة 1946، ص.43.

poursuivent au-delà de *Tahliṣ*. Ṭaḥṭāwī poursuit sa lutte dans l'ensemble de son œuvre.

Les textes insérés, nous l'avons vu, ont donc pour but de ressusciter chez le destinataire contemporain de Ṭaḥṭāwī la gloire d'autrefois. Pour le destinataire de la traduction, ils auraient pu être des documents sur cette tranche de l'histoire de l'Égypte, sur la réalité extralinguistique entourant l'œuvre, l'auteur et la société. Louca aurait donc pu en profiter pour enrichir le bagage cognitif de son destinataire. Ces omissions constituent donc une perte pour la traduction puisqu'elles portent atteinte au vouloir-dire de l'auteur. Des pressions de la part de l'éditeur ont certainement joué un rôle important dans ce taux d'omissions⁴⁷.

La justice et l'équité⁴⁸ :

La période de la révolte du peuple contre le roi de France, à laquelle al-Ṭaḥṭāwī a assistée, lui a donné le modèle d'un peuple capable de renverser un roi injuste.

L'idée de la justice et de l'équité apparaît partout dans l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī. Il s'est imprégné de ces idées grâce à sa lecture des journaux lors de son séjour à Paris. Venant d'un pays où la mise en vigueur de ces deux idées est absente, l'auteur s'aperçoit de la différence entre pouvoir absolu et démocratie politique.

La justice et l'équité sont pour al-Ṭaḥṭāwī des notions qui lui tiennent à cœur. La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 assure à tous les Français l'égalité devant la loi et l'accès à tous les postes- exception faite de la participation à la chambre de pairs.

⁴⁷ - Cf. attestation de Louca dans sa présentation de *l'Or de Paris*, op.cit., p.32.Cf. aussi p.75 dans ce chapitre.

⁴⁸ - Tous les textes insérés- dans notre répertoire- allant dans le *Tahliṣ* de la page 102 à la page 109 et soulevant cette idée ont été omis dans la traduction.

En traduisant à ses lecteurs la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, il présente une explication détaillée des idées qui s’y trouvent.

Louca n’a traduit que les sept titres généraux et les a fait précéder de la note 137, où il indique en 4 lignes les « objets de cette loi ». Il ajoute dans la note qui suit- la note 138 :

« Suit une traduction intégrale des soixante-quatorze articles de la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 ».

Louca a donc omis les pages consacrées à la traduction de la Charte pour passer aux commentaires et aux analyses d’al-Ṭaḥṭāwī. Notons aussi l’omission totale des trois pages – pp. (241-243) dans l’œuvre source - consacrées aux remaniements de la Charte.

Louca mentionne ces quelques pages en citant entre parenthèses :

« [Rifâ’a ajoute ici, sous le titre de « L’essentiel des droits des Français maintenant, après l’an 1830 et l’amendement de la Charte », sa traduction arabe des modifications introduites à la Charte constitutionnelle de 1814. Il clôt le chapitre par la conclusion suivante.] »⁴⁹.

Or, al-Ṭaḥṭāwī traduit la Charte ainsi que sa reformulation dans le but de présenter aux Égyptiens le plan de l’organisation de l’Etat. C’est aussi un appel à la révolte et à la réforme.

L’œuvre dans sa langue source traite la Charte sur presque 12 pages. Ce nombre consacré à un fait historique aussi important, à savoir le soulèvement du peuple contre l’oppression et toutes ses retombées, doit susciter la curiosité du lecteur. La tâche d’al-Ṭaḥṭāwī n’était pas de

⁴⁹ - LOUCA, *L’Or de Paris*, op.cit., p.139.

raconter l'Histoire de la France. Il se sert plutôt des articles de cette Charte pour critiquer le système établi en Égypte et pour appeler ses compatriotes à revendiquer leurs droits et à aspirer à l'application de ces articles en Égypte. L'omission de cet intertexte bien que long, constitue pour le lecteur français une perte informative sur la réalité extralinguistique entourant l'œuvre, la société égyptienne de cette époque.

La réclamation de la justice ou la réfutation de toute oppression est consolidée par des textes insérés. Soit des adages, des vers ou même un *ḥadīṭ*.

Prenons en guise d'illustration l'adage suivant:

"ظلم اليتامى و الايامى مفتاح الفقر" (ص.229)

Nous proposons la traduction suivante :

L'injustice envers les orphelins et les non-mariées ouvre la porte à l'indigence

Cette réclamation de la justice réapparaît dans divers vers, tous omis dans la langue cible. Parmi ces vers, en voici un exemple:

"لا يفلح المغتال و الظلوم و البغى مرعى نبتة وخيم" (ص.230)

Nous proposons la traduction suivante :

Le meurtrier et l'opresseur n'échapperont pas au châtement / l'injustice étant un herbage malsain

Cette idée est aussi reprise vers la fin de l'œuvre (p.346) sous forme de *ḥadīṭ* :

"من سل سيف الجور سل عليه سيف الغلبة و لازمه الهم"

Ce qui a été traduit par :

« *Contre celui qui tire l'épée d'injustice, l'épée infligeant la défaite est tirée, et l'angoisse l'accompagne* ». (p. 239)

Elle est aussi exprimée par deux autres textes dans l'œuvre source (p.347): une fois par trois vers, tous omis dans la traduction ; une seconde fois par quatre vers dont un seul est traduit.

Selon al-Ṭaḥṭāwī, une justice établie entraîne le progrès du pays. Il insère dans ce sens le texte suivant:

" لا سلطان إلا برجال، ولا رجال إلا بمال، ولا مال إلا بعمارة، ولا عمارة إلا بعدل " (ص. 229)

La traduction donnée par Louca est:

« *On n'a pas de puissance sans partisans, pas de partisans sans argent, pas d'argent sans prospérité et pas de prospérité sans justice.* » (p.135)

Or, prospérité et richesse réalisées par des partisans travailleurs et actifs n'existent que dans une société où la justice est sérieusement appliquée.

Les salons littéraires français sont aussi une des manifestations de la prospérité intellectuelle de la société civile ou *tamaddun*. Al-Ṭaḥṭāwī traduit à ses lecteurs quelques vers français composés par les participants à ces salons. Ces vers prouvent le rôle de ces salons dans le raffinement du goût littéraire. Parmi ces vers – traduits par al-Ṭaḥṭāwī (p.245) :

" دفترى مؤنسى و فكرى سميرى و يدى خادمى و حلمى ضجيعى
و لسانى سيفى و بطشى قريضى و دواتى عيشى و درجى ربيعى "

Nous proposons la traduction suivante :

« Mon cahier est mon confident
Ma pensée mon compagnon de veillée
Ma main mon serviteur dévoué

Mon rêve partage mon lit
Ma langue est mon sabre
Ma force ma poésie
Mon encrier ma vie
Et ma voie mon printemps »

La mention de ces salons et de leurs effets n'est pas gratuite dans l'œuvre dans sa langue source, vu la stagnation de la production poétique en Égypte à ce moment. Quel en est la raison ? C'est ce que nous dévoile la citation suivante (p.375):

"الشعر لا يخفى عليكم حاله قد باروا اسفاه بعد نفاق
وارحمتنا لبني القريض فانهم ماتوا وهم احيا من الاملاق"

Ces deux vers n'ont pas été traduits par Louca. Nous proposons la traduction suivante :

« Il ne vous aura pas échappé
que la poésie est hélas ! ruinée
à force de tartufferie.

Adieu les poètes, à force de flatterie,
ils sont morts, alors qu'ils vivent encore ».

Ces deux vers, appartenant à l'héritage poétique arabe, décrivent l'état de la poésie et les raisons de sa décadence. Ces vers ainsi que trois autres distiques sont tous omis par le traducteur pour éviter les « *interminables longueurs* » que craignait son éditeur selon les déclarations de Louca dans sa présentation.

Etant donné que « la prospérité matérielle » est l'une des composantes de la civilisation, la politique économique très en vogue au XIXème a attiré, elle aussi, l'attention d'al-Ṭaḥṭāwī. Il a beaucoup admiré l'importance que les Français accordent au travail et lui a consacré un chapitre, dans lequel il présente des métiers inconnus par les

Égyptiens à cette époque. Ce chapitre est une invitation au travail, chacun doit aller à la recherche de son gagne-pain. C'est là-dessus que se focalise le texte qu'il insère à ce propos (p. 288):

"فانما رجل الدنيا و واحدھا من لا يعول في الدنيا على رجل"

Nous en proposons la traduction suivante

« L'homme véritable dans cette vie

Est celui qui ne demande pas assistance à un autre ».

Ce vers ainsi que les trois autres qui le précèdent sont omis dans la traduction. Si ces vers n'ajoutent rien de nouveau à l'idée déjà exprimée en prose, ils ont une valeur informative sur les caractéristiques stylistiques d'al-Ṭaḥṭāwī et le goût de son époque.

Nous aimerions signaler à ce propos qu'il n'est pas toujours possible de trouver une traduction appropriée des vers arabes pouvant rendre l'âme des vers, leurs rimes et leurs rythmes.

Une société civilisée est aussi et surtout une société qui s'occupe également de **la santé et de l'hygiène**. Al-Ṭaḥṭāwī connaît à fond son pays et ses nécessités. Pour ce, il a traduit quelques pages comprenant des conseils ou ordonnances donné(e)s par un médecin. Ces conseils, qu'al-Ṭaḥṭāwī juge utiles et précieux (منفعتھا عظيمة و ثمرتها جسيمة), se développent sur 17 pages, réduites à quelques dizaines de lignes par Louca. Ces 17 pages, à valeur référentielle sur la société égyptienne à cette époque, ont ouvert au jeune azharite de nouveaux horizons dans ce domaine. Sa traduction de ces quelques pages reflète l'amour qu'al-Ṭaḥṭāwī a pour sa patrie, les soucis qu'il se fait pour son pays ainsi que ses aspirations ou ses rêves qu'il veut réaliser en Egypte visant à sa modernisation. L'œuvre dans son ensemble nous révèle l'esprit ouvert d'al-Ṭaḥṭāwī et prouve que la religion et la modernisation ne se contredisent pas.

Conclusion :

De ce qui précède, nous pouvons déduire la stratégie adoptée par Louca dans sa traduction :

Louca a opté pour l'omission des passages trop longs déjà traduits du français par al-Ṭaḥṭāwī. Prenons, à titre d'exemples, la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 (12 pages), les droits des Français après la reformulation de la Charte en 1831 (3 pages) et les prescriptions médicales (14 pages). Il aurait été souhaitable d'ajouter ces quelques pages à la traduction, surtout que certains Français, eux-mêmes, ne connaissent pas cette Charte- exception faite des juristes, des politiciens et des historiens. Il aurait été aussi intéressant de faire connaître au lecteur français les idées qui avaient attiré l'attention d'al-Ṭaḥṭāwī, au point de l'amener à leur consacrer toute cette place.

Les trois pages sur les droits des Français avaient pour titre dans la langue source :

" خلاصة حقوق الفرنسيات الان بعد سنة 1831 و تصليح الشرطة . حقوق الفرنسيات الواجبة لهم و الواجبة عليهم: مضمون الشرطة بعد التغيير "

Ce que Louca traduit par :

« *L'essentiel des droits des Français maintenant, après l'an 1830 et l'amendement de la Charte* » p.139.

Al-Ṭaḥṭāwī écrit ce titre au moment où ses compatriotes avaient plus de devoirs que de droits. La présence de la Charte et celle de sa reformulation dans l'œuvre dans sa langue cible auraient pu donner au lecteur français l'occasion de juger de l'importance de cette Charte pour les Égyptiens à cette époque. Il s'agit donc d'un but pédagogique. Cela nous rappelle l'ancienne règle d'« instruire et plaire » du XVII^{ème} siècle. L'intégration de cette Charte révèle au lecteur de l'œuvre dans sa langue-source les préoccupations d'un Égyptien dans la première moitié du XIX^{ème} siècle au sujet des changements perpétuels

de la vie quotidienne en France et touche ses aspirations à voir établi en Égypte un ordre assurant la répartition des droits et des devoirs à pied d'égalité. Le lecteur de la traduction de Louca n'aura pas accès à ces informations, à cause de l'omission de ces passages dans la version en langue d'arrivée, ce qui constitue pour l'œuvre traduite et pour son lecteur une perte d'information. Peut-on supposer que Louca ignorait l'importance de la Charte pour al-Ṭaḥṭāwī?

En fait, c'est une hypothèse faible, puisque Louca dans l'*Autre Égypte* explique :

« Déjà en 1842, dès sa nomination au poste de rédacteur en chef du journal officiel, al-Waqa'i' al-misriyya (fondée en 1828), il publie un article intitulé Tamhid (Introduction), où il explique le fonctionnement de la séparation des pouvoirs dans les régimes politiques en Occident, puis cherche à montrer que les souverains musulmans, contrairement à ce que croient certains Européens, n'ont pas un pouvoir absolu, mais un pouvoir restreint par l'obéissance qu'ils doivent à la loi divine ; il énumère ensuite les qualités requises chez un gouverneur musulman.

C'est évidemment la raison de sa traduction, dans l'Or de Paris, de la Charte constitutionnelle française par le mot Charta – féminin qu'il crée de l'arabe Chart ou condition restrictive. Méhémet Ali, qui disposait tyranniquement du sort de l'Égypte, se sent-il visé ? Tahtawi reçoit des avertissements, qui le décident à s'adresser directement au peuple, pour le conscientiser par l'instruction, scientifique et civique »⁵⁰.

Si telle est la conception de Louca concernant les paramètres extralinguistiques et psychologiques de l'attention accordée par al-Ṭaḥṭāwī à la

⁵⁰ - Louca, *L'autre Égypte* (de Bonaparte à Taha Hussein), Institut Français d'archéologie orientale, cahier des Annales islamologiques 26-2006, le Caire, 2006, p.

Charte constitutionnelle aussi bien qu'à son remaniement, pourquoi les a –t-il donc omis dans sa traduction ?

Louca rapporte, dans sa présentation⁵¹, l'avis du publiciste Charles Didier. Il a été sans doute influencé par cet avis en traduisant l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī. Pour Didier, « *une version complète de cet ouvrage (...) serait impossible et fastidieuse, vu ses interminables longueurs ; mais il serait piquant d'en traduire au moins quelques fragments, ne fût-ce qu'à titre d'échantillon, et pour se rendre compte des impressions d'un voyageur Arabe égyptien transplanté tout d'un coup sur le boulevard des Italiens* ».

Avant de clôturer sa présentation, Louca explique sa stratégie :

« *Des “interminables longueurs” que craignait Charles Didier nous n'avons donc supprimé, outre les pages déjà traduites du français par l'auteur, que des segments de répétition superflue et des citations postiches, souvent en vers médiocres, fondées sur des jeux de mots* »⁵². Et pour conclure, il ajoute : « *Au lieu de présenter une « belle infidèle » nous avons ainsi procédé à restituer, selon l'esprit de l'orpailleur, la synthèse du métal précieux, d'où émane un pur et durable éclat* ».

Louca avoue dans ce passage que sa traduction n'est pas une traduction intégrale du *Taḥlīṣ*, reconnaît avoir adapté l'essentiel au goût de son destinataire. Celui-ci y trouve toutes les idées soulevées par Ṭaḥṭāwī, mais avec un dosage différent. Cela devient plus clair en nous référant au répertoire des textes insérés dans l'œuvre-source. Autrement dit, il présente, lui aussi, la France vue par le jeune azharite "*transplanté (au dire de Didier) tout d'un coup sur le boulevard des Italiens*". Cependant, être transplanté ne signifie pas être déraciné. Il est transplanté avec toute sa formation, sa culture et ses aspirations à un avenir meilleur pour sa patrie. *Taḥlīṣ* n'est pas seulement une description du séjour de l'auteur en France. C'est aussi une série de comparaisons entre la France et l'Égypte. Une comparaison qui rend l'écart entre les deux pays plus palpable,

⁵¹ - Cf. La présentation de Louca dans *l'Or de Paris*, p. 32-33.

⁵² - *Ibid.*, p.35.

plus concret. C'est une description et une comparaison qui a une finalité : critiquer la situation en Egypte, refuser le système de pouvoir et appeler à une réforme totale (administrative, sociale, etc.). Cette comparaison, la représentation de l'ambiance entourant la composition de l'œuvre originale, manque à la traduction. Al-Ṭaḥṭāwī utilise le vocabulaire et le registre en usage à son époque. Le destinataire égyptien, même de l'époque contemporaine, peut, à certains endroits, trouver des liens entre lui et ce qui est noté dans *Taḥlīs*.

Prenons aussi le cas des prescriptions médicales. Al-Ṭaḥṭāwī choisit d'introduire ces quatorze pages en reconnaissant qu'elles peuvent être considérées comme hors sujet, mais il en prend le risque, car il juge que ce texte:

" منفعتها عظيمة و ثمرتها جسيمة "

Ce qui a été traduit par Louca par:

« *Il est d'une grande utilité et peut porter des fruits considérables* » p.167.

Louca résume les 14 pages en 12 lignes, qui, évidemment, ne rendent pas intégralement le contenu. Les remarques notées par al-Ṭaḥṭāwī informent le lecteur sur les besoins du pays à cette époque et donnent une image approximative des coutumes de la société égyptienne dans la première moitié du XIX ième siècle. L'omission est une perte pour le lecteur francophone.

Quant aux citations courtes omises, il paraît que Louca adopte l'avis de Ṭaḥā Wādī :

" فهذه الابيات و امثالها لا تشكل قيمة فى ذاتها (...) و انما هى جزء من السياق النثرى الذى وردت

فيه" ⁵³

Nous en proposons la traduction suivante :

« Ces vers et d'autres semblables, n'ont aucune valeur intrinsèque...mais ils font partie intégrante du contexte où ils ont été cités »

⁵³ - ديوان رفاعة الطهطاوى، جمع و دراسة دكتور طه وادى، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1993، ص.10.

Les omissions sont donc dans certains cas justifiables, vu la différence entre les deux langues en question. Il arrive qu'al-Ṭaḥṭāwī développe son idée en citant dix textes. Ce style répétitif de la langue arabe est mal vu dans la langue française et gêne le lecteur français. Cependant, le traducteur aurait pu avoir recours à un petit astérisque et noter en bas de page qu'al-Ṭaḥṭāwī a développé telle ou telle idée dans un nombre (X) de vers ou de citations. Cela aurait pu aider le lecteur à se former une certaine idée du style d'al-Ṭaḥṭāwī et des idées que ce dernier avait trouvées importantes et utiles pour son lecteur et pour l'Égypte.

Al-Ṭaḥṭāwī a fait de son œuvre un pont entre le passé et l'avenir. Il a su attirer intelligemment ses lecteurs à travers la forme traditionnelle de l'œuvre (prose rimée et intertextualité). *Tahlīṣ*, par son appartenance à l'*'ihyā'*, ressuscite des genres littéraires classiques (la *maqāma* et le récit de voyages), d'une part, et, de l'autre, il divulgue de nouvelles idées. *Tahlīṣ* est une *Nahḍa* à tous les niveaux. L'auteur inaugure son œuvre par le style riche en *sağ'* et en jeux de mots, puis le remplace par des phrases simples, souples qui correspondent aux besoins de la vie moderne. Il cherche dans son propre cru des équivalents aux nouvelles notions jusque-là absentes dans son pays. Les jeux de mots sont des "*pertes absolues*"⁵⁴, alors que le *sağ'* est une perte qui peut être compensée par l'assonance et l'allitération, par exemple. Les assonances et allitérations, dans l'œuvre dans sa langue-cible, viennent compenser la prose rimée, c.-à - d. le *sağ'* dans l'œuvre dans sa langue-source. L'intertextualité chez al-Ṭaḥṭāwī n'est pas gratuite. Par l'intégration de vers, de *ḥadīṭ* ou de passages en prose d'auteurs arabes, al-Ṭaḥṭāwī essaie de ressusciter le patrimoine littéraire hérité des Anciens. Par ces textes insérés, *Tahlīṣ* s'apparente au courant de l'*'ihyā'*. Les emprunts à l'expérience vécue en France relèvent de l'*iqtibās*. Ces textes insérés ont une valeur informative sur l'Égypte et la France au XIX^{ème} siècle. L'omission de ces textes insérés fait perdre à ces

⁵⁴ - ECO (U), *Dire presque la même chose*, traduit de l'italien par BOUZAHER (M), Grasset, Paris, 2003, p.111.

idées leur poids et passe sous silence l'importance de la problématique intellectuelle à laquelle l'auteur essaie à plusieurs reprises d'intéresser ses lecteurs. Cette omission diminue la focalisation sur des faits précis, jugés importants par Ṭaḥṭāwī. Cependant, l'omission est parfois justifiable quand elle nuit à la logique de la langue cible, à la culture de la société réceptrice. Cette perte et cette atténuation touchent aussi à la valeur de la traduction en tant que médium de connaissance pour le lecteur non arabophone.

Taḥlīṣ est elle-même, et par son lexique et par ses idées, un médium de connaissances sur la société égyptienne à cette époque, sur la langue arabe, son évolution diachronique et sur l'influence réciproque entre le pouvoir et la langue.

Dans le chapitre qui suit, nous essayerons d'élucider ces relations afin de mieux connaître l'interdépendance entre l'histoire et la langue.

Deuxième chapitre

Analyse sociolinguistique du *Tahlīṣ al-Ibrīz* et de *l'Or de Paris*

Une première lecture du corpus attire l'attention du destinataire par un flux de termes ne semblant pas être d'origine arabe, alors que l'auteur est arabe ainsi que la langue dans laquelle il a écrit son œuvre. De ce fait, nous tenterons, dans ce chapitre, d'élaborer un inventaire de ces termes afin d'évaluer la dimension qu'ils occupent dans *Tahlīs*.

Nous essayerons aussi de chercher l'origine de ces lexies⁵⁵. Pourquoi la langue arabe a-t-elle senti le besoin d'enrichir son glossaire ? Quels sont les aspects de ces mutations linguistiques ?

Des réflexions sur l'histoire de ce pays, en l'occurrence l'Égypte, sur son identité communautaire, sur les raisons de cette présence volumineuse des termes d'origine non-arabe ainsi que sur leur relation avec la société égyptienne du XIX^{ème} siècle nous guidera dans ce chapitre vers une étude sociolinguistique du corpus.

La sociolinguistique englobe tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel⁵⁶.

Il s'agit donc de découvrir quelques traits de la société égyptienne et de trouver son image à travers la langue, puis de redécouvrir cette même société et de retrouver cette image dans la traduction.

Partant du fait que « *la langue est le miroir de l'état de la nation, qu'elle est l'image de sa civilisation (tamaddun) et de sa société, le reflet de ses mœurs et de ses compétences, le registre de ses savoirs, de ses métiers et de ses arts* »⁵⁷, nous pouvons - à l'aide de ces termes empruntés aux autres langues- avoir des informations sur la culture et la société de l'auteur.

⁵⁵ - Nous avons effectué des recherches cybernétiques pour avoir accès à des versions électroniques de certains dictionnaires. Le site utilisé dans ce chapitre est : <http://www.alwaraq.net/Core/index.jsp?option>
Les dictionnaires consultés sont :

- لسان العرب لابن منظور
- [تكملة المعجم العربية](#) للمستشرق رينهارت دوزي.

⁵⁶ - BAYLON, *Sociolinguistique*, Paris, éd. Nathan, 1996, p.35.

⁵⁷ - Ibrāhīm al-YĀZIGĪ, dans sa revue *al Bayān*, cité par Georgine AYOUB, « *Parier sur la langue* » in *Histoire de la littérature arabe moderne*, Tome I, *op.cit.*, p. 296.

Rappelons que l'Égypte d'al-Ṭaḥṭāwī était soumise depuis quatre siècles à l'Empire Ottoman⁵⁸. Cette longue soumission a, sans doute, influencé le pays à plusieurs niveaux: administratif, lexical, morphosyntaxique, vie quotidienne (vie urbaine/ vocabulaire de la civilisation), habitudes vestimentaires, etc. La présence des Italiens, l'Expédition d'Égypte (1798-1801) et les missions des boursiers en France ont aussi joué un rôle dans les mutations linguistiques que la langue arabe a subies à cette époque.

Notre étude linguistique de *Taḥlīs* est de ce fait ethno-socioculturelle.

L'ethnolinguistique étudie le langage « *dans ses relations avec l'ensemble de la vie culturelle et sociale* »⁵⁹. Elle s'intéresse à l'étude de diverses activités linguistiques telles que: langage et langues, emprunts linguistiques, lexique, multilinguisme (...), du moment que celles-ci permettent d'appréhender les rapports entre langue, société et conceptions du monde.

Nous tenterons, dans ce qui suit, d'aborder la question de l'emprunt chez al-Ṭaḥṭāwī, sous ses deux aspects: le superstrat et l'adstrat. Des questions se posent sur les révélations que la langue peut nous donner à travers ces deux aspects.

L'étude de l'emprunt sous ces deux formes est entamée en tant que réflexion sur les mutations et l'évolution de la langue arabe. Nous recenserons dans ce qui suit les unités lexicales représentatives de chaque aspect et présenterons quelques unes dans leur contexte phraséologique en langue source et en langue cible. Une comparaison sera établie entre la fréquence de l'emploi de ces unités dans l'œuvre originelle et dans la traduction.

⁵⁸ - إيمان السعيد جلال، المسطوح عند رفاعة الطهطاوى بين الترجمة و التعريب، القاهرة، مكتبة الاداب ، 2006 ، ص.17.

⁵⁹ - Christian BAYLON, *Genèse et définition de la sociolinguistique*, op.cit., p.45.

1. Le superstrat :

« *Le superstrat désigne toute langue qui s'introduit largement sur l'aire d'une autre, mais sans s'y substituer, et qui peut disparaître finalement tout en laissant quelques traces* »⁶⁰. L'Empire Ottoman est venu occuper l'Égypte pour des siècles. La langue arabe a emprunté plusieurs vocables à la langue turque, qui avait déjà beaucoup emprunté à la langue persane. Les deux langues arabe et turque étaient présentes sur un même territoire et, à un moment donné, seule la langue arabe est restée ; les interférences linguistiques aussi.

Emprunts déjà assimilés :

Comme nous l'avons déjà dit, al-Ṭaḥṭāwī trace dans *Taḥlīs* « *une fresque haute en couleur* »⁶¹ de la vie en France à cette époque, des Français, de leurs coutumes et traditions, de leurs pratiques sociales et politiques, etc. Cette description est présentée d'une manière conforme à la logique d'expression de la société à laquelle l'auteur s'adresse et à ses habitudes de dénotation. Cela confirme l'avis de l'école interprétative, avis selon lequel, « *la convention sociale et culturelle qui joue dans le choix de l'expression d'une caractéristique de préférence à une autre, impose une contrainte à la composition linguistique de l'énoncé* »⁶². Cette convention et cette logique d'expression remontent diachroniquement très loin dans l'histoire de la société et de sa langue. Le superstrat turc figurant chez al-Ṭaḥṭāwī est bien assimilé par les Egyptiens et bon nombre de lexies turques étaient aussi lexicalisées dans la langue vernaculaire. La langue dont al-Ṭaḥṭāwī se sert reflète sa vision du monde extérieur. L'auteur appelle les choses par des dénominatifs communément en usage

⁶⁰ - DUBOIS (J) et all., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2001, p. 457.

⁶¹ - Nous empruntons cette expression à LEDERER, dans "Traduire le culturel: la problématique de l'explicitation", in *Palimpsestes* n.11, Traduire la culture, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1998, p.162.

⁶² - LEDERER, "Implicite et explicite" in *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier Érudition, 1986, p.61.

chez les Égyptiens bien que d'origine turque. Ainsi, le général est un *سر عسكر*, l'artillerie est *الطبجية*, le grand marché est un *خان*.

Nous essayerons, dans ce qui suit, de présenter un relevé des termes que la langue arabe a emprunté au persan, au turc et à l'italien. À cause d'une carence lexicale dans sa langue maternelle, l'auteur emprunte aussi, lors de sa relation, quelques mots à la langue française pour initier son lecteur aux nouvelles idées. Nous pouvons rencontrer ces termes dans l'usage quotidien de la langue et dans les différents domaines de la vie. Nous tenterons d'étudier le recours à ces emprunts en traitant chaque cas séparément. L'analyse de ces mutations linguistiques et la recherche de leurs différentes origines confirment le recoupement du linguistique, du social et de l'historique pour la constitution du sens complet du message. Ce recoupement confirme du même coup la valeur connotative de ces lexies.

L'effet de superstrat a atteint plusieurs domaines de la vie en Égypte comme nous le verrons dans l'analyse qui suit :

1.1.0. Les interférences linguistiques :

1.1.1. Interférences linguistiques au niveau militaire:

	La lexie chez al-Ṭaḥṭāwī	Le Numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez LOUCA	Le Numéro de la page
1	آليات	149 177	Turque	Régiments provinces	52 83
2	بيرق	242 351 352	Turco- persane	(Pas traduit) Etendard Drapeau	139 246 246
3	جبخانات البرود السلطانية	350	Turco- persane	Arsénaux sultanesques	244
4	الطبجية	351	Turque	L'artillerie	245
5	حربجية	174	Arabo- turque	Guerriers	81
6	قشلة	286	Turque	Caserne	171
7	القرقولات	350	Persane	Casernes	244
8	خانات العساكر	350	Persane	Postes des soldats	244
9	سر عسكر	351	Persane	Général	246
10	عساكر ورديان	351	Persane	Le roi a ses propres gardiens	245

	La lexie chez al-Ṭaḥṭāwī	Le Numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez LOUCA	Le Numéro de la page
11	الوردیان السلطانی	351	Persane	Gardiens sultanesques	245

«آليات-1» est un terme turc qui signifie groupe ou équipe. Al-Ṭaḥṭāwī le cite en parlant de l'armée :

" و انظر إلى ترتيب أمر العساكر الجهادية من آليات و مدارس حربية" ⁶³

La traduction de LOUCA est la suivante:

« (...) regarde l'organisation de l'armée, régiments et écoles militaires » ⁶⁴

Dans sa préface à «التحفة المكتبية» - une des œuvres d'al-Ṭaḥṭāwī - le Professeur al-Badrāwī Zahrān ⁶⁵ explique que c'est une lexie turque. Il ajoute que cette lexie est un substantif pluriel dont le singulier est «آلى». Nous apprenons aussi que ce mot était utilisé jusqu'à un temps récent dans le langage parlé égyptien, notamment dans l'armée. Il donne comme exemple آلى مدفعية. Ḡalāl confirme l'origine turque de cette lexie. Elle ajoute qu'elle signifie groupe ou équipe :

"آلى لفظ تركى يعنى جماعة أو فرقة" ⁶⁶

Cette lexie n'existe pas dans le *Lisān al-'Arab*.

بيرق-2 est apparemment une unité d'origine turque qui signifie (drapeau) que ce soit le drapeau d'un pays ou d'un groupe. Ce mot n'existe pas dans le *Lisān al-'Arab*. Cependant, Dozy l'utilise en tant que synonyme de سنجق qui est d'origine turque et qui signifie le drapeau.

⁶³ - رفاعة الطهطاوى، تخلص الإبريز القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1974، ص.149

⁶⁴ - Louca, *op.cit.*, p.53.

⁶⁵ - البدرأوى زهران، رفاعة الطهطاوى ووقفه مع الدراسات اللغوية الحديثة مع تحقيق نص كتابه التحفة المكتبية، دار المعارف، 1983، ص.70.

⁶⁶ - إيمان السعيد جلال، المصطلح عند رفاعة الطهطاوى بين الترجمة و التعريب، مكتبة الآداب، 2006، ص.84.

" ملك أهل البلد ثلاثة أرباع المدينة ووقع أيضا في أيديهم قصر طويلريا و لوور فملكوها و نشرها عليها بيرق الحرية (..) حتى أن العساكر دخلت تحت بيرق الرعية"⁶⁸

La traduction faite par Louca est la suivante :

« *Les Parisiens étaient maîtres des trois quarts de la ville. Le palais des Tuileries et le Louvre tombèrent dans leurs mains. Ils en prirent possession, déployèrent sur eux l'étendard de la liberté (...) à tel point que les soldats se rangèrent sous le drapeau du peuple.* »⁶⁹

Cette traduction est à observer avec deux points de réserve : le premier porte sur le fait que Louca n'a pas traduit (أيضا) qui se trouve dans la phrase en L.D. Cette omission constitue une inexactitude injustifiée de la part de Louca, puisqu'il n'existe aucun problème de l'insérer dans la traduction dans L.A. Le deuxième point de réserve concerne la lexie (الرعية) que Louca traduit par (peuple) alors que la traduction appropriée est (sujets), puisque (peuple) est la traduction de (شعب -ša 'b). A ce propos, plusieurs hypothèses sont possibles : cette traduction de la part de Louca est probablement adaptée au destinataire de celle-ci. Nous excluons tout de même l'hypothèse que Louca ignorait la nuance entre les deux lexies (sujets /peuple). Louca a probablement traduit d'après le contexte verbal et idéique de la lexie (الرعية) et non d'après le contexte historique et l'équivalence linguistique. L'auteur a utilisé la lexie (الرعية) non pas parce qu'il veut insinuer un message implicite, mais parce que les notions de *waṭan* et de *muwāṭin* n'existaient pas encore dans son bagage lexical. Or, cette situation est révélatrice de l'état de fait dans la société égyptienne à cette époque. L'idée de (peuple) et la recherche du terme équivalent dans la langue arabe est *iğtihād* au niveau de la langue de la part de

⁶⁷ - رينهارت دوزي، تكملة المعاجم العربية، ص 690.
⁶⁸ - رفاعة الطهطاوى، تخليص الإبريز، ص. 351-352.

⁶⁹ - LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit, pp.245- 246.

Ṭaḥṭāwī. C'est l'idée de mutation, de renouveau ou de modernisation de la langue pourqu' elle soit capable de tout exprimer.

3- جبانات البرود السلطانية ou arsenaux sultanesques.

Malgré son absence dans le *Lisān al-'Arab*, l'unité lexicale جبانة est présente en mot-vedette chez Dozy⁷⁰ :

"جبانة (بالتركية طوبخانه): عتاد، ذخيرة- والموضع الذي يحفظ فيه العتاد الحربي و جبانة مركب: من مصطلح البحرية، الموضع الذي يحفظ فيه البارود في المركب".

Cette lexie figure sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī:

" و نهبوا جبانات البرود السلطانية"⁷¹

La traduction de ce segment de phrase est :

« (...) ils ont (...) pillé les **arsenaux** sultanesques »

Ce mot (جبانات) se compose⁷² de جبة et de خانة. Le premier-جبة- signifie le bouclier composé de plusieurs parties ; quant au second-خانة- il signifie dans la langue perse le lieu ou l'endroit. Ces deux unités groupées constituent un nouveau signifiant dont le signifié est l'endroit où l'on garde les armes et les reliques. (خانة) est un suffixe productif pour la formation des noms de lieu. Selon la version numérique du *Petit Robert*, « *sultan* [sylvtā] nom masculin étym. 1540; var. *souldan* xiie-xviii; *soltan* 1298 ◇ *arabo-turc soltân* »

⁷⁰ - رينهارت دوزي، المرجع ذاته، الموقع الإلكتروني عينه، ص.185.

⁷¹ - رفاعة الطهطاوي، المرجع ذاته، ص.350.

⁷² - إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.85.

4- الطَّبجية: c'est l'artillerie.

Dans le *Lisān al-'Arab* :

" الطَّبْجُ، ساكُنٌ: الضَّرْبُ عَلَى الشَّيْءِ الْأَجُوفِ كَالرَّأْسِ وَغَيْرِهِ " ص. 3409.

Cette unité figure aussi en mot-vedette chez Dozy:

" طَبَجٌ طَبْجِيٌّ (بِالْتُرْكِيَّةِ طُوبُجِيٌّ) وَجَمَعَهَا طَبْجِيَّةٌ: مَدْفَعِيٌّ، جُنْدِيٌّ فِي الْمَدْفَعِيَّةِ " ص. 867.

....(الطَّبجية) est une lexie d'origine turque. Le suffixe turc جى indique le nom d'un métier, d'une profession. Nous n'avons pas pu trouver plus de détails concernant le transfert de ce mot d'une langue vers l'autre.

En relatant à ses compatriotes la révolte des Français en 1830 contre le roi Charles X, al-Ṭaḥṭāwī écrit :

" فَكَانَتْ جَمِيعَ الْمُحَافِظِينَ مُتَحَرِّكِينَ، وَ الطَّبْجِيَّةَ مَعِينَةً لِاثْنَيْ عَشَرَ أَلْفًا مِنَ الْوَرْدِيَّانِ السُّلْطَانِيَّ " ⁷³

Cela a été traduit comme suit :

« *Tous les réservistes étaient mobilisés ; l'artillerie appuyait douze mille gardiens sultanesques* »

5- حربى :

C'est une unité formée de la composante arabe حرب et du suffixe turc جى qui indique le nom de métier. Il est à noter que cette unité, qui est déjà formée d'une composante arabe, a un équivalent arabe « محارب ». Cette option de la part d'al-Ṭaḥṭāwī met en lumière la tendance des Egyptiens à utiliser le terme turc et prouve aussi que les mots turcs ou encore l'ajout des suffixes turcs sont sciemment introduits dans l'usage quotidien des Egyptiens et que l'emploi du terme turc leur est plus accessible et plus facile que la recherche de l'équivalent

⁷³ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص. 351.

arabe. Cette lexie, sous cette forme, est introuvable dans le *Lisān al-'Arab* aussi bien que chez Dozy.

Dans sa description des étapes de son voyage et du bateau au bord duquel il a voyagé, al-Ṭaḥṭāwī écrit :

"وقد أمتطينا سفينة حرب فرنسية (...) مشتملة على آلات الحروب و على الحربية"

C'est ce que Louca a traduit par :

« *Nous sommes montés dans un navire de guerre français (...) équipé de machines de guerre et de guerriers* ».

6- قشلة:

C'est une lexie d'origine turque employée dans la langue vernaculaire avec le sens d'hôpital :

"الكلمة تركية الاصل: قشلاق، و قشلة من كلمة قيش بمعنى الشتاء، و القشلة هي المعسكر الشتوى و الجمع قشلات. غير ان العامية المصرية تستخدم القشلة أو الأشلا بمعنى المستشفى، فأطلق الاسم المختص بالثكنة، و كان المستشفى قاصرا على الجرحى من الجنود"⁷⁴

Dozy explique :

"وقشلة (بالتركية قشلا) والجمع قشل: ثكنة، بناء معد لإقامة العساكر" ص.1207.

Ce signifié, à savoir « hôpital », est le plus répandu en Égypte jusqu'à nos jours. Elle figure sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī:

" و منها مارستان المجانين، فيه قشلة عظيمة تسمى مارستان السقط و فيه بوضع مجاريح الحروب"⁷⁵

⁷⁴ - ايمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 86.
⁷⁵ - رفاة الطهطاوى تخليص الإبريز، ص. 286.

La traduction proposée par Louca (p.171) est :

« *Il y a l'hôpital des fous où [sic] dans une grande caserne appelée l'hôpital des Invalides, on place les mutilés de guerre (...)* »

Remarquons qu'al-Ṭaḥṭāwī utilise effectivement cette unité (قشلة) dans le sens d'hôpital. Notons à ce propos que (مجاريح الحروب) ne sont pas nécessairement tous des « mutilés » invalides.

Selon le dictionnaire *al-Manhal*⁷⁶: (Mutilés) signifie أجنم أجدع أبترمشوه (Invalides) signifie عليل -عاجز

(مجاريح) est le pluriel de جريح. La lexie (جريح) dans le Kazimirski⁷⁷ est traduite par : (blessé) et a pour pluriel جرحى. L'hôpital dont parle Louca est « l'hôpital des Invalides ». Louca traduit (مجاريح الحروب) par (mutilés) en se basant sur le terme « invalides » et non sur le terme arabe (مجاريح), qui est apparemment la variété (L)⁷⁸ utilisée dans le langage parlé.

7- *خانات العساكر - القرقولات*

"و اغلب العملة و الصنایعیة خصوصا الطباعین هجموا على القرقولات و خانات العساكر"⁷⁹

La traduction de Louca est:

« *La plupart des ouvriers et des artisans, et en particulier les imprimeurs, ont attaqué les casernes et les postes des soldats...* »⁸⁰

Si nous consultons le dictionnaire bilingue *al-Manhal*, nous allons trouver ce qui suit :

« *Caracol sm. (مركز لقوى الامن فى المدن او القرى و على الحدود)* »⁸¹.

⁷⁶ - IDRIS (S.), *al-Manhal*, Dictionnaire français- arabe, Beyrouth, Dar al-adab, 1995.

⁷⁷ - KAZIMIRSKI (A.), *Dictionnaire arabe-français*, Beyrouth, Albouraq, 1860/2004.

⁷⁸ - La langue arabe étant une langue diglossique, l'arabe classique est désigné par variété (H) et l'arabe dialectal par variété (L). Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à la page 219.

⁷⁹ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص.350.

⁸⁰ - LOUCA, *L'Or de Paris*, *op.cit.*, p. 244.

⁸¹ - IDRIS (S.), *op.cit.*, p.205.

Selon Ġālāl⁸², le sens du mot (الفرقولات) est passé du général au particulier. Ce mot, à son origine, est (قره قول) et signifie le bras noir pour désigner les soldats, notamment, les visiteurs de nuit. Il est utilisé de nos jours comme synonyme de poste de police. Al-Ṭaḥṭāwī l'a utilisé au pluriel en lui appliquant la forme du جمع مؤنث سالم. Cette lexie n'existe pas dans la langue turque. Nous n'avons trouvé cette lexie ni dans le *Lisān*, ni chez Dozy.

: خانات العساكر

La lexie خانة - dont le pluriel est خانات - est d'origine persane. Elle a comme premier sens « maison ». Les خانات العساكر sont donc les résidences des soldats⁸³.

8- «سر عسكر» p. 351---> général en chef (p. 246) :

⁸⁴ سر عسكر est composé du mot persan (سر) qui signifie « chef » et du mot arabe (عسكر), et signifie قائد الجيوش ou général en chef.

D'après le *Lisān al-'Arab*⁸⁵ : « والعسكرُ: الجمع، فارسي؛ ».

Nous lisons sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī:

" فلما سمع بذلك سر عسكر المأمور بإدخال أهل باريس في طاعة السلطان رجع... " ⁸⁶

Louca traduit par :

« Ayant appris la nouvelle, le général chargé de faire revenir les Parisiens à l'obéissance du roi se rendit... » ⁸⁷.

Remarquons que pour al-Ṭaḥṭāwī, le roi de France est السلطان ; (le général) un (سر عسكر), et ce, conformément à la culture et à la société à laquelle l'auteur

⁸³ - *Ibid.*, p.92.

⁸² - إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 86 .

⁸⁴ - جمال سعيد عبد الغني، المرجع ذاته، ص. 477.

⁸⁵ - ابن منظور، لسان العرب، ص. 3812، النسخة الإلكترونية:

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1> (09-02-2011)

⁸⁶ - رفاعة الطهطاوى، المرجع ذاته ، ص 351.

⁸⁷ - LOUCA, *op.cit.*, p. 246.

appartient. المأمور, vu son contexte verbal et situationnel, aurait pu être traduit par (qui avait l'ordre de) pour montrer que c'est un ordre qui lui a été imposé. D'ailleurs, le Kazimirski explique :

« مأمور : 1. Qui a reçu des ordres, à qui on a ordonné telle et telle chose.- المأمور كالمجبور celui à qui on ordonne quelque chose est comme celui que l'on contraint »⁸⁸.

Sur ce, nous proposons la traduction suivante:

« Ayant appris la nouvelle, le général qui avait reçu l'ordre de faire revenir les Parisiens à l'obéissance du roi se rendit ».

9- عساكر ورديان :

Ḥigāzī, le commentateur de *Taḥlīṣ al-'Ibrīz* d'al-Ṭaḥṭāwī, explique dans ses notes que le suffixe (-ان) est la marque du pluriel dans la langue persane. Il s'appuie sur un exemple dans cette œuvre où l'auteur dit :

" و قرأت في فن العسكرية من كتاب يسمى علميات ضابطان عظام مع مسيو شواليه مائة صحيفة و ترجمته"⁸⁹

Ce que Louca traduit par :

« Sur l'art militaire, j'ai lu avec ce même professeur et traduit cent pages d'un livre intitulé *Opérations d'officiers supérieurs* » (p.227).

Ḥigāzī explique que la désinence (-ان) dans ضابطان est dans la langue arabe un signe du duel. Si l'on traduit ضابطان, ce serait donc (deux officiers). La désinence (-ان) réfère dans la langue persane au pluriel. D'après ces données, ضابطان doit donc être traduit par (les /des officiers) et non pas par (deux officiers). ضابطان est donc l'équivalent persan de la lexie arabe الضباط.

Ḥigāzī ajoute:

⁸⁸ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p. 55.

⁸⁹ - رفاة الطهطاوى، تخلص الإبريز، ص.335.

Il donne à un autre endroit d'autres exemples tels que قانون ,قانون نامة عساكر بيادكان ⁹¹.نامة طوبجيان

1.1.2 Interférences linguistiques au niveau administratif :

La désignation des postes administratifs au XIX^{ème} siècle a aussi porté l'empreinte turco-persane.

	La lexie chez al-Ṭaḥṭawī	Le numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez LOUCA	Le numéro de la page
1	افندينا	139	Grec	Notre Effendi	42
2	باشا	139	Turc	Pacha	42
3	الهمة الخديوية الخديوى	187 399	Turc	Zèle khédiviale ----	94 295
4	دويدار	163	Persan	Ad-Dawîdâr	68
5	الخازندارية	151	Turc	La trésorerie	56
6	وزير / وزراء	228	Arabo- turco- persan	Vizir (s)	133
7	كتخدا	228	Persan	Katkhuda	134
8	المهردار	163	Turco- kurde	*Al-Muhûrdâr	68

⁹⁰ - *Ibid.*, p. 488.

⁹¹ - *Ibid.*, p. 482.

	La lexie chez al-Ṭahṭawī	Le numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez LOUCA	Le numéro de la page
9	أيلجى	368	Turc	L'ambassadeur	264
10	الأفندية النظار	342	Greco- arabe	Les Chefs- Effendis	232
11	خواجة	334	Persan	Le maître Voltaire	227
12	دستور	139	Persan	Le seigneur	42
13	ولاية الحسبة	349	Turc	Les maîtres de la police	243
14	روزنامه	164	Persan	Almanach	69
15	الفرمانات	322	Persan	Firmans	213
16	الميرى	317 / 342	Turc	Aux frais du gouvernement	207
17	قانون نامه	319	Greco- Persan	Le statut	209
18	نیشان	289	Persan	Médaille	174
19	ماهية	342	Persan	Traitements	233

1- افندينا :

« *Effendi* » est un titre d'origine grecque⁹² - de "*efentis*" en grec moderne et "*euthentês*" en grec ancien. Ce terme a été introduit dans la langue turque pour désigner une personne haut placée comme les « émirs » ou les « princes » et les

⁹² - إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 87.

personnes qui savent lire et écrire. Elle signifie (السيد العظيم) que nous pouvons traduire par "altesse".

Le *Robert numérique* explique que : « *effendi ou éfendi [efēdi] nom masculin*

étym. 1624 ◇ mot turc, altération du grec moderne afentis, grec ancien authentēs « maître »

■ *Ancien titre de dignitaires civils ou religieux, chez les Turcs.*⁹³

" الأفندية: مفردها أفندي. (و هي) يونانية و تعنى السيد العظيم، استعملها العثمانيون لقباً لبعض كبار الموظفين، ولقباً للأمرء" ⁹⁴

Nous n'avons trouvé cette lexie ni dans le *Lisān* ni chez *Dozy*.

Al-Ṭahtāwī utilise ce terme, comme d'habitude, pour glorifier le Pacha⁹⁵ d'Égypte et dit :

" حضرة افندينا ولى النعم، عظيم الشيم، الحاج محمد على باشا بلغه الله ما يشاء وما شاء، أمين" ص.139.

La traduction présentée par Louca est la suivante :

« *Son excellence notre Effendi, le Maître des Faveurs, aux éminentes qualités, le Hâjj Muhammad Ali Pacha, que Dieu le Très- Haut le fasse parvenir à ce qu'il souhaite et à ce qu'il a souhaité ! Amen. [...]* » (p.42).

2- باشا:

Ce mot turc désignait en Égypte les membres de l'armée qui devenaient majors généraux. C'est aussi un titre attribué aux savants ou « Uléma » ainsi qu'aux commerçants et aux propriétaires de

⁹³ - *Le Petit Robert*, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, version numérique, nouvelle édition de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, version 2011, le Robert, bureau Van-DIGK electronic puylischung.

⁹⁴ - الجبرتي، مظهر التقديس بزوال دولة الفرنسيين، دار الكتب المصرية، القاهرة، 1998، ص 38.

⁹⁵ - Ce terme est toujours utilisé à notre époque dans le même sens, cf. le livre de Younan Labīb RIZK:

يوانان لبيب رزق، العيب في ذات أفندينا، دراسة تاريخية من 1866 حتى اليوم، القاهرة، دار الشروق، 2008.

terrains agricoles⁹⁶. L'origine ottomane de cette lexie est confirmée aussi par 'Abd al-Ġanī⁹⁷:

" هو اللقب الرسمي للوزراء و لبعض كبار القادة العسكريين، كما اطلق على بعض العلماء ممن بلغوا مستوى رفيع من العلم و المعرفة".

Cette lexie ne figure ni dans le *Lisān* ni chez *Dozy*. Le Robert numérique donne l'explication suivante : « 1. *Gouverneur d'une province de l'Empire ottoman.* ▫ *Titre honorifique que portaient en Turquie, avant 1923, certains hauts personnages.* → *bey, vizir.* ◆ *Titre honorifique donné à de hauts dignitaires de différents pays musulmans.* 2. *Loc. fam. Mener une vie de pacha : mener une vie fastueuse, nonchalante. Faire le pacha : se faire servir.* 3. *Arg. mar. Le commandant d'un navire de guerre ou de commerce.* »⁹⁸.

Selon la version numérique du *Petit Robert*, « *Souverain de l'empire ottoman.* → *padischah- pacha [paʃa] nom masculin étym. 1626; bacha 1457* »

Le Kazimirski explique⁹⁹ : « *باش mot turc qui signifie Tête, chef, premier, et qui sert à former des noms de charges, d'emplois : p.ex. باش كاتب, باش رسل (...), باشا et باشات, Pacha, bacha.* »

الخدوي-3:

D'après le Robert numérique, ce mot est « *khédive [kediv] nom masculin étym. 1869.* (...) *Adj. Khédiv(i) al, ale, aux, 1890* ◇ *turc khediw « roi, souverain.* ■ *Titre porté par le vice-roi d'Égypte entre 1867 et 1914. Le khédivat, fonction de khédive. Adj. Khédiv(i) al, ale, aux, 1890.* »¹⁰⁰

" و من المعلوم ان نفس القارىء لهذه الرحلة تتطلع الى معرفة نتيجة هذا السفر الذى صرف عليه ولى النعمة مصاريف لم تسبق لاحد من الملوك و لا سمع بها فى التواريخ عند سائر الامم و انما

⁹⁶ - د / إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 87.

⁹⁷ - د / جمال سعيد عبد الغنى، الحملة الفرنسية على مصر فى ضوء مخطوط عثمانى، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1999، ص. 468.

⁹⁸ - *Le Petit Robert* (version numérique), *op.cit.*

⁹⁹ - A. De BIBERSTEIN KAZIMIRSKI, *op.cit.*, p.80.

¹⁰⁰ - *Le Petit Robert* (version numérique), *op.cit.*

تسطيرها في تاريخ دولة الخديوى مما يدل على ان حضرته العلوية- صاحبة الهمة العلية- قد تبصرت
في عواقب الامور (...)» ص. 399

Louca en présente la traduction suivante:

« *Le lecteur de ce récit doit être curieux d'apprendre les résultats de ce voyage, pour lequel le Maître des Faveurs a consenti des dépenses qu'aucun roi n'avait faites avant lui et dont on n'entend parler dans l'histoire d'aucune nation. [...]* » (p. 295).

Les deux crochets indiquent que Louca omet la suite du paragraphe. Il explique dans ses notes:

« *Le long de deux pages, rédigées en prose rime, emphatique, Rifâ'a rend hommage à Muhammad Ali et aux anciens élèves de cette mission, devenus de hauts dignitaires. Ce ton déclamatoire l'entraîne à des redites et à des expressions hyperboliques maladroites* ». (p.332 note 234).

Redites et maladresse, telle est donc la justification de Louca concernant ces omissions.

الهمة الخديوية: Al-Ṭaḥṭāwī utilise cette expression pour louer les efforts de Moḥammad 'Alī. « الخديوية » est un adjectif dérivé du substantif خديوى qui réfère au Pacha et signifie dans la langue perse l'émir ou le seigneur¹⁰¹.

Le terme khédive¹⁰² réfère toujours à Moḥammad 'Alī, dont al-Ṭaḥṭāwī loue les efforts ayant pour visée l'amélioration du pays. Il dit à ce propos:

" (...) و الآن صارت الاسكندرية بالهمة الخديوية بنحو ذلك "

La traduction présentée par Louca est la suivante:

« *Mais Alexandrie est arrivée presque au même point, grâce au zèle khédivial* ».

¹⁰¹ - Imān ĠALĀL, *op.cit.*, p.87.

¹⁰² - Remarquons que Moḥammad 'Alī n'avait pas officiellement le titre de Khédive. Ce titre a été obtenu par Isma'īl.

4- دويدار → «dawîdâr»

L'origine turque de cette lexie est confirmée par Louca: « *Dawîdâr : titre turc (garde de l'écritoire)* »¹⁰³. Louca ajoute que déjà la personne dont il est question chez Al-Taḥṭāwī est elle-même turque. Al-Taḥṭāwī cite le deuxième chef des boursiers en disant :

"حضرة مصطفى مختار أفندي الدويدار" ¹⁰⁴

Ce que Louca traduit par :

« (...) *Son Honorabilité Mukhtâr effendi ad-Dawîdâr* » (p.68).

Il est à noter que ce mot se compose du substantif arabe (دواة), qui est l'écritoire ou l'encrier ; quant au suffixe (دار), il existe dans la langue turque aussi bien que dans la langue persane. Dans la langue turque il signifie (maison) ; dans la langue persane, propriété, puis propriétaire de telle ou telle chose :

" و دواتدار من الكلمة العربية (دواة) و هي الوعاء الذي يحفظ فيه الحبر للكتابة. و الكلمة الفارسية (دار) و هي المادة الاصلية او جذر الفعل من المصدر دأشتن بمعنى الامتلاك و الحيازة و معناها مالك الشيء و القائم عليه، فهو لقب يطلق على صاحب الدواة و هو الحاجب او رئيس الكتاب" ¹⁰⁵

5- الخازندارية → la trésorerie

Selon Moḥammad Sawā'īe¹⁰⁶, la lexie « الخازن دار » réfère à la personne responsable de la trésorerie.

Il nous semble que l'explication de 'Abd al-Ġanī a besoin d'une certaine correction puisque :

¹⁰³ - LOUCA, *op.cit.*, note 36, p. 318.

¹⁰⁴ - رفاعة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص163.
¹⁰⁴ - د/ ايمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.87-8.

¹⁰⁶ - Mohammed SAWĀ'ĪE, *La crise de la terminologie arabe au XIX ème siècle*, Damas, Institut français de Damas, 1999, p. 128.

"خزينة دار: لقب أطلق على الموظف الذي كان يتبع الوزراء و كبار رجال الدولة و يختص بحفظ

خزائهم" ¹⁰⁷

دار خزينة est une lexie qui est supposée référer à un endroit, en l'occurrence, la trésorerie Une autre lexie est utilisée pour référer à la personne, à savoir «الخازن دار».

Parmi les « sciences et les arts recherchées » que les boursiers souhaitent apprendre, al-Ṭaḥṭāwī cite :

"علم تدبير المعاملات ، و المحاسبات، والخازندارية، و حفظ بيت المال" ¹⁰⁸

La traduction proposée par Louca est la suivante:

« (...) la science de gérer les transactions, de tenir les comptes, la trésorerie et les finances » ¹⁰⁹.

Donc, (الخازندارية), comme l'indique la traduction, est (la trésorerie). La (trésorerie) est donc l'équivalent français de (الخازندارية).

Notons que l'emploi de (بيت المال) par al-Ṭaḥṭāwī reflète sa formation azharite.

6- وزير :

Cette lexie ne constitue pas dans le *Lisān al-'Arab* un mot vedette indépendant, mais elle est une entrée secondaire sous وزير pp.6215-6216.

"والوزيرُ: حَبَّ الْمَلِكِ الَّذِي يَحْمِلُ ثِقْلَهُ وَيَعِينُهُ بِرَأْيِهِ، وَقَدْ اسْتَوَزَّرَهُ، وَحَالَتْهُ الْوِزَارَةُ وَالْوِزَارَةُ، وَالْكَسْرُ أَعْلَى. وَوَازَّرَهُ عَلَى الْأَمْرِ: أَعَانَهُ وَقَوَّاهُ، وَالْأَصْلُ أَزَرَهُ. قَالَ ابْنُ سَيِّدِهِ: وَمَنْ هُنَا ذَهَبَ بَعْضُهُمْ إِلَى أَنْ الْوَاوِ فِي وَزِيرٍ بَدَلَ مِنَ الْهَمْزَةِ؛ قَالَ أَبُو الْعَبَّاسِ: لَيْسَ بِقِيَاسٍ لِأَنَّهُ إِذَا قُلَّ بَدَلَ الْهَمْزَةُ مِنَ الْوَاوِ فِي هَذَا الضَّرْبِ مِنَ الْحَرَكَاتِ فَبَدَلَ الْوَاوِ مِنَ الْهَمْزَةِ أَبْعَدَ. وَفِي التَّنْزِيلِ الْعَزِيزِ: وَاجْعَلْ لِي وَزِيرًا مِنْ أَهْلِي؛ قَالَ: الْوَزِيرُ فِي اللُّغَةِ اسْتِنْقَاقُهُ مِنَ الْوَزْرِ، وَالْوَزْرُ الْجِبْلُ الَّذِي يَعْتَصِمُ بِهِ لِيُنْجِيَ مِنَ الْهَلَاكِ، وَكَذَلِكَ وَزِيرُ الْخَلِيفَةِ مَعْنَاهُ الَّذِي يَعْتَمِدُ عَلَى رَأْيِهِ فِي أُمُورِهِ وَيَلْتَجِي إِلَيْهِ"

¹⁰⁷ - د/ جمال سعيد عبد الغنى، المرجع ذاته، ص. 472.

¹⁰⁸ - رفاة الطهطاوى تخليص الإبريز، ص. 151.

¹⁰⁹ - LOUCA, *op.cit.*, p. 56.

Le Robert numérique explique ce que c'est qu'un: « **vizir** [vizir] nom masculin

étym. 1433 ◊ mot turc, du persan, d'où vient aussi l'arabe *alwazir*; cf. *alguazil*. ■
Hist. Membre du conseil des califes; ministre siégeant au Divan, sous l'Empire ottoman. Grand vizir : Premier ministre. Dignité de vizir (ou VIZIRAT n. m.). »¹¹⁰

M.H. al-Manāwī¹¹¹ présente deux hypothèses de la dérivation de ce terme – soit que ce terme est dérivé de *وزر* qui signifie *الملجأ و الجبل المنيع* - soit de *ازر* qui signifie le dos, puisque le ministre est comme le dos qui soutient le roi. Au temps du prophète, il y avait les «*ṣahāba*» qui étaient ses conseillers et des scribes chargés d'écrire les rapports. Aux temps des Abbasides, les dirigeants de cette dynastie ont reçu le support de la Perse pour renverser les Omeyyades. Les Abbasides ont copié le système administratif de la Perse. C'est sous les Abbasides que la qualité de vizir, en tant que conseiller, est devenu un poste gouvernemental officiel. Le premier vizir s'appelait *Abū Salama* (حفص بن سليمان الهمداني و لقبه ابو سلمة الخلال) *ابى سلمة* et était assassiné en l'an 132 de l'hégire. Nous constatons donc que le mot *وزير* en tant que lexie est d'origine arabe, mais il a pris son statut gouvernemental en tant que poste grâce au contact avec les Persans.

" و اما الوزراء فانهم متعددون فمنهم وزير الامور الداخلية، ثم وزير الحرب، ثم وزير الامور الخارجية (...)"

Ce que Louca a traduit par:

« Quant aux vizirs, ils sont nombreux. Il y a notamment le vizir des affaires intérieures, le vizir de la guerre, le vizir des affaires étrangères (...) »

Nous remarquons que la conjonction de coordination (ثم), dans la phrase en langue source, est à deux reprises omise dans la traduction vers la langue cible. Cette conjonction établit une coordination entre les

¹¹⁰ - *Le Petit Robert* (version numérique), *op.cit.*

¹¹¹ - د. محمد حمدي المناوي، الوزارة و الوزراء في العصر الفاطمي، القاهرة، دار المعارف، 1970، ص. 10.

éléments de la phrase. Elle a pour équivalent français « ensuite » et « puis ». Dans la phrase, en l'occurrence, elle indique visiblement une certaine hiérarchie entre les postes citées. Louca aurait pu rendre compte de cette hiérarchie en traduisant la conjonction (ثم) les deux fois par « ensuite ».

7- كِتْخَا :

Cette lexie est essentiellement d'origine persane, puis elle a été introduite dans la langue turque et a fini par être empruntée par les Egyptiens, dominés par les Turcs.

" كلمة فارسية الاصل تعنى وكيل او نائب معتمد، و كان للباشوات و كبار رجال الدولة العثمانية من ينوب عنهم فى اعمالهم و يطلق عليه (الكتخدا)"¹¹²

Dozy confirme cette origine:

" كِتْخَا و كِتْخَاي كِتْخَا و كِتْخَاي (فارسية): معتمد الوزير. مدبر أشغاله" ص : 1302

Cet avis est confirmé par Ğalāl, qui, elle, va plus loin dans l'explication:

" هو لقب تركى يعود الى اصل فارسى هو (كدخدا) و هو مكون من (كد) بمعنى بيت و (خدا) بمعنى رب او صاحب او رئيس، فهو رب البيت و هو كذلك السيد الموقر او الملك او الموظف المسئول او الوكيل المعتمد"¹¹³

Pour sa part, Sawā'īe ajoute à propos de cette lexie:

" تركية عثمانية من أصول فارسية دخلت اللغة التركية العثمانية، و أصبحت شائعة الاستعمال فى الإدارة العثمانية فى المجتمع المصرى "¹¹⁴

Ce terme figure plusieurs fois sous la plume d'al-Ṭaḥṭawī. Prenons à titre d'illustration :

¹¹² - جمال سعيد عبد الغنى، المرجع ذاته، ص. 482.

¹¹³ - د/ ايمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 88.

¹¹⁴ - Moḥammad SAWĀ'IE, *op.cit*, p128

La traduction proposée par Louca est la suivante:

« *Le vizir des affaires intérieurs correspond au katkhuda en Égypte* »

Nous remarquons que Louca opte pour la transcription de كتخدا et de vizir. Le terme vizir est lexicalisé dans la langue française en tant qu'empreint à la langue arabe.

8- المهردار:

Ce terme d'origine persane désigne la personne responsable des sceaux :

"لقب حامل اختام كبار رجال الدولة و المكلف بختم الاوراق الرسمية اللازمة" ¹¹⁶

Dozy confirme l'origine persane de cette lexie ¹¹⁷. Ğalāl soutient cet avis et explique :

" هي كلمة فارسية مركبة من (مهر) بمعنى خاتم، و (دار) بمعنى حافظ ختم الوزير" ¹¹⁸

Elle ajoute que ce terme persan a été arabisé et introduit dans la langue arabe pour être fréquemment utilisé (فارسي معرب شائع).

¹¹⁷ - DOZY, *op.cit.*, p.1483.

¹¹⁵ - رفاة الطهطاوي، المرجع ذاته، ص. 228.
¹¹⁶ - جمال سعيد عبد الغني، المرجع ذاته، ص. 484.

¹¹⁸ - د/ إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 88.

Prenons en guise d'exemple dans l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī:

" ثم ان حضرة الافندية الثلاثة كانوا يتعلمون ايضا كالباقى فحضرة الافندى المهردار سابقا اشتغل بعلم تدبير الامور الملكية"¹¹⁹

La traduction présentée par Louca est la suivante :

« *Leurs Honorabilités les trois effendis suivaient aussi des études comme les autres. S.H. l'effendi al-Muhurdâr s'était occupé de la science de l'administration civile* ».

Louca en confirme dans ses notes l'origine turque. Il dit « *Muhurdâr: titre turc (garde des sceaux ou du cachet)* »¹²⁰. Il ajoute que la personne qui portait ce titre dans l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī - 'Abdī Effendi- était d'origine turque. Cette information- bien qu'incomplète- n'est pas à refuser, car elle essaie d'enrichir le bagage cognitif du lecteur français.

9- أيلجى:

Ce mot est l'équivalent turc du substantif « ambassadeur ». Louca a opté pour son équivalent français. Cette unité n'existe ni dans le *Lisān al-'Arab* ni chez *Dozy*. Al-Ṭaḥṭāwī a effectué à partir de ce terme une dérivation « الأيلجية ».

Nous lisons chez al-Ṭaḥṭāwī (368) :

" يقال ان حضرة مولانا السلطان الاعظم لما سمع بذلك و اخبره الايلجى، و اجاب بانه لا يصنع شيئا حتى يرى ما تصنعه ملوك الافرنج فان أفروه على ذلك أقره ايضا و مدخلية الدولة العلية فى ميدان دوائر الدول الافرنجية قليل، و ممن توقف فى الاقرار مدة طويلة ملك الموسقو ثم بعد ذلك أقره بشرط ان لا يتغير شىء فى ميزان بلاد الافرنج، يعنى ان بلاد الافرنج تبقى على ما هى عليه (...)"¹²¹.

¹¹⁹ - رفاعة الطهطاوى، المرجع ذاته ، ص.163.

¹²⁰ - LOUCA, *op.cit*, p. 317.

¹²¹ - Les (و) et le (يعنى) n'étaient pas soulignés dans le texte original. Nous avons choisi de les présenter sous cette forme pour attirer l'attention du lecteur sur la répétition de la ligature (و) et sur l'emploi de (يعنى).

La traduction présentée est la suivante :

« On dit que notre Seigneur le grand Sultan, mis au courant de la situation, que l'ambassadeur vint lui confirmer, répondit qu'il ne ferait rien en attendant de voir les réactions des rois des Francs; si ceux-ci l'admettaient, il acquiescerait. L'intervention du Haut État [ottoman] dans le domaine des affaires des États européens est peu fréquente. Parmi ceux qui refusèrent longtemps de donner leur approbation, figure le roi de la Moscovie; il la donna par la suite à condition que rien ne changeât dans l'équilibre des pays des Francs ; c'est-à-dire que les États des Francs devaient rester tels qu'ils étaient » (p.264)

Louca présente une traduction du sens global. Cette stratégie se manifeste par l'absence de la lexie (حضرة) dans la traduction, ainsi que par les deux constructions syntaxiques différentes (لما سمع بذلك و اخبره الايلجى) / (mis au courant de la situation, que l'ambassadeur vint lui confirmer). Pour ce qui est de la lexie (حضرة), Louca l'avait traduite à un autre endroit de l'œuvre¹²². Il aurait dû l'introduire également ici et écrire :

(On dit que Sa Majesté notre Seigneur le grand Sultan, mis au courant de la situation, que l'ambassadeur vint lui confirmer, répondit qu'il ne ferait rien en attendant de voir les réactions des rois des Francs)

A propos de la lexie (حضرة) le Kazimirski explique que ce mot « s'emploie comme terme de respect équivalent tantôt à Magesté, tantôt à Altesse, ou Excellence, ou Honneur. - حضرة الملك Sa Majesté le roi. - حضرة الباشا Son Altesse le pacha. - حضرة الوزير Son Excellence le ministre. - حضرتكم Votre Majesté, etc., votre Honneur. Quoique l'emploi de ce terme ne soit pas soumis à une règle invariable, il est toujours plus élevé que جناب ».¹²³

Nous signalons que la présence de (Sa Majesté) suivie de (notre Seigneur le grand Sultan) alourdit la phrase. Cela est acceptable dans la langue arabe, mais pas conforme aux normes de la langue française.

¹²² - Cf. p.139-141 *infra*.

¹²³ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.448.

Quant à (لما سمع بذلك و اخبره الايلجى), la préposition (ب) dans «سمع ب» a, selon les auteurs de la *Grammaire de l'arabe classique*, « un sens de contiguïté avec notion d'accompagnement »¹²⁴. La particule verbale (لما) « marque que l'accompli énonce une action achevée juste au moment où une autre est commencé (en franç. Passé) »¹²⁵. Cette particule peut être traduite par (quand) et par (lorsque).

Le lecteur de la phrase en langue source peut comprendre qu'il s'agit de deux moments corrélatifs : (سمع) et (اخبره). Au début, le roi est mis au courant, puis vient la confirmation de la part de l'ambassadeur. La ligature (و) est une particule de coordination qui permet de relier entre-elles des idées séparées.

La phrase de Louca dispose d'un sujet (*l'ambassadeur*), d'un verbe (*vint confirmer*) et d'un complément d'objet direct (que) qui est un pronom relatif à valeur anaphorique. Le lecteur comprend donc (l'ambassadeur vint confirmer la situation à notre Seigneur le Grand Sultan). Quant à la phrase arabe: (لما سمع بذلك و اخبره الايلجى), le (ه) de (اخبره) est un complément d'objet direct, alors que dans la traduction en LA, nous avons un complément d'objet direct et un complément d'objet indirect [le lui]. Le (ه) en arabe correspond à (lui), donc complément d'objet indirect en français, mais complément d'objet direct en arabe. Nous pouvons donc dire que Louca a présenté une traduction qui dépasse l'original. Une traduction encore plus proche de l'original est toutefois possible :

« On dit que Sa Majesté notre Seigneur le grand Sultan, lorsqu'il fut mis au courant de la situation et que l'ambassadeur vint la lui confirmer, répondit qu'il ne ferait rien en attendant de voir les réactions des rois des Francs »

" فن معرفة المشى فى مصالح الدول، يعنى علم السفارة و منه الايلجية" ص.151.

¹²⁴ - R. BLACHÈRE & M.GAUDEFROY- DEMOMBYNES, *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1975, p.331

¹²⁵ - *Ibid.*, p.249.

Ce que Louca traduit par :

« *L'art de s'accorder avec les intérêts des États, la science de l'ambassade, dont la délégation* » p.57

Le traducteur omet (يعنى), qui aurait pu être rendu par (à savoir) ou (c'est-à-dire). Ainsi, la traduction aurait pu être :

L'art de s'accorder avec les intérêts des États, à savoir, la science de l'ambassade, dont la délégation.

10- --» الأفندية النظر → les Chefs-Effendis

La lexie « الأفندي » ou « Effendis » a été expliquée plus haut. « النظر » ou ناظر est à l'origine un terme arabe, mais il a été utilisé par les Ottomans dans le sens de « Vizir » ou وزير. Ce titre est aboli lors de l'annulation du système turc et la chute de l'Empire Ottoman¹²⁶.

" يقول الواضع اسمه فيه شواليه (...) الوكيل من طرف مسيو جومار و الافندية لنظار بالارشاد الى تعليم مسيو الشيخ رفاعة " ص.342

La traduction en LA¹²⁷ est:

« *Je soussigné, Chevalier, (...) chargé de la part de Monsieur Jomard et des Chefs-Effendis de diriger l'enseignement de Monsieur le cheykh Rifâ'a (...)* » p.232

11- خواجه:

C'est un substantif d'origine persane « خُجْدَاش (بالفارسية خواجه تاش) »¹²⁸ qui signifie « *son Altesse* »¹²⁹. La lexie ne figure pas dans le *Lisān al-'Arab*.

¹²⁶ - جمال سعيد عبد الغنى، المرجع ذاته، ص 485

¹²⁷ - Nous utilisons LD pour langue de départ ou la langue arabe et LA pour référer à la langue d'arrivée ou la langue française.

¹²⁸ - DOZY, Reinhart, *op.cit*, p.361.

¹²⁹ - د/ إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.89.

Ce substantif peut être utilisé pour référer à une personne riche, à un grand commerçant, à un ministre ou à un chef de ministres. Il existe dans la langue perse le substantif (خوجه) qui signifie (كبير عائلة، حاكم، والي)¹³⁰. خواجه est donc une lexie persane qui a été intégrée dans la langue turque, puis dans la langue arabe au long de son évolution. Le fait d'adapter une lexie appartenant à une langue X aux normes d'une langue Y s'appelle « arabisation ». Ajoutons aussi le sens actuel qu'a pris la lexie (خوجه) pour signifier professeur dans le langage parlé ou la variété (L) ou dialecte des Égyptiens. (خوجه) et (خواجه) sont donc des exemples illustratifs de l'arabisation des termes d'origines non-arabes pour les intégrer dans la langue arabe.

On trouve ce mot sous la plume d'al-Taḥṭāwī dans la phrase qui suit:

" و قرأت عدة محال نفيسة في معجم الفلسفة للخواجه و عدة محال في كتب فلسفة قنديلقي " ¹³¹

C'est ce qui a été traduit par Louca ainsi :

« J'ai lu plusieurs passages précieux dans le Dictionnaire Philosophique du maître Voltaire, et plusieurs extraits des ouvrages de philosophie de Condillac. » ¹³² .

Nous lisons dans le Kazimirski l'explication suivante :

« خواجه et خوجا (mot pers.) khodja. (Ce mot s'emploie, en arabe, comme terme de politesse donné aux habitants des villes, aux négociants, aux précepteurs et aux simples bourgeois; il équivaut à Monsieur) » ¹³³ .

Cette lexie est utilisée jusqu'à présent en Égypte, mais elle a changé de sens. Elle est utilisée en Orient pour désigner toute personne venant de l'Europe ou des Etats-Unis. Elle se dit aussi des personnes qui, malgré leurs origines arabes, sont incapables de parler correctement la langue arabe. Elle se dit donc de toute personne qui n'est pas d'origine arabe ou qui parle la langue arabe d'une manière incorrecte. Notons aussi que (للخواجه) dans

¹³⁰ - جمال سعيد عبد الغنى، المرجع ذاته، ص. 473.

¹³¹ - رفاعة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص. 334.

¹³² - LOUCA, *op.cit.*, p. 227.

¹³³ - KAZIMIRSKI, *op.cit.*, p.644.

la LD est rendu par (maître Voltaire) dans la LA. Chacun des deux émetteurs, al-Ṭaḥṭāwī et Louca, a adapté son message à son récepteur. Cette adaptation se manifeste aussi dans la répétition de la lexie (محال) dans la version arabe, alors que Louca a évité cette répétition qui ne correspond pas à la logique de la langue française. Ainsi (قرأت عدة محال نفيسة في معجم الفلسفة) devient (J'ai lu plusieurs passages précieux dans le Dictionnaire Philosophique) et (و عدة محال في كتب فلسفة فندلياق) est rendu par (plusieurs extraits des ouvrages de philosophie de Condillac).

12- دستور:

" بإشراق طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب الوزير الأعظم و الدستور المكرم المفخم" ¹³⁴

La traduction faite par Louca (p.42) est :

« [...] cela grâce à l'apparition éclatante du dirigeant prodigieux, du constructeur extraordinaire, le plus grand, le seigneur honoré et magnifique, (...) »

Ḡalāl explique¹³⁵ que دستور est utilisé dans cette phrase en tant que titre honorifique pour glorifier la personne de Moḥammad 'Alī. Elle ajoute que cette lexie d'origine persane se compose de (دست) qui signifie règlement ou canon et (ور) qui est utilisé dans le système de la langue persane pour la comparaison ou l'assimilation → أداة تشبيه. Elle peut aussi signifier le juge ou la personne au pouvoir. Elle peut aussi signifier « l'exemple à suivre » selon Dozy :

" أنموذج (فارسية): دستور العمل - ومثال الشيء. "ص.64.

13- الحسبة : ولاية الحسبة → préfet

C'est une lexie d'origine turque. Al-Ṭaḥṭāwī écrit (p.349) :

¹³⁴ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص.139.
¹³⁵ - د/ إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.89.

" فلما سمع بذلك ولاية الحسبة حضروا في المحال العامة و منعوا الناس من قراءة الكازيطات "

Louca traduit (243) :

« *Informés, les maîtres de police ont investi les places publiques; ils ont interdit aux gens de lire ces gazettes (...)* »

Le dictionnaire « *al-Manhal* » parle de préfet de police (p.916). Heḡāzī, quant à lui, explique que (ولاية الحسبة) sont (أجهزة الأمن) (p.490, note 4).

Dans le Kazimirski : « *محتسب Mohtesib, commissaire de police chargé de veiller à l'exactitude des mesures et des poids* »¹³⁶.

Ṭaḥṭāwī écrit à un autre endroit :

« *ثم ان المحتسب يأمر الخبازين ان يكون عندهم كل يوم من العيش ما يكفي المدينة* » ص. 250

Ce que Louca traduit par :

« *Le préfet ordonne aux boulangers d'assurer une provision de pain journalière suffisante pour la ville* » p.147.

À l'occasion de cet exemple, Louca explique dans ses notes annexées à la traduction :

« *Rifā'a emploie muhtasib, terme emprunté aux institutions musulmanes désignant l'inspecteur des marchés et des poids et mesures* ».p.326, note 149.

(*Les maîtres de police*) est donc un choix réussi de la part du traducteur¹³⁷, étant donné que le préfet de police ne se rend pas sur les places publiques lors d'une manifestation. Il est chargé d'organiser la riposte. Notons aussi que la lexie (العيش) relève de l'arabe dialectal égyptien¹³⁸ et est utilisée comme équivalent de la lexie arabe classique (خبز).

¹³⁶ - KAZIMIRSKI (A.), *op.cit.*, t.1, p.424.

¹³⁷ - LOUCA, *L'Or de Paris*, *op.cit.*, p.243.

¹³⁸ - KAZIMIRSKI (A.), *op.cit.*, t.2, p.420.

روزنامه-14:

Cette unité lexicale est apparue sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī au pluriel. Ainsi nous lisons:

"و منها مكتبة تسمى مكتبة الأطوال، و أهلها اثنا عشر (...) يشتغلون بعلم الهيئة و تأليف الرزنامات السنوية (...) " ¹³⁹

«Le bureau dit Bureau des longitudes est formé de douze membres (...) qui s'occupent d'astronomie. Ils rédigent des almanachs annuels ... » ¹⁴⁰.

"كما يفهم ذلك من حاله و مما قاله في طالعة رزنامته" ¹⁴¹

Ce que Louca a traduit par :

« On le reconnaît à son attitude, aussi bien qu'à ses propos exprimés en tête de l'almanach qu'il a composé (...) » ¹⁴²

Ġalāl explique que روزنامه peut référer au livret individuel ou au livre de bord où le correspondant de chaque « wilāya » ou gouvernorat enregistre les nouvelles du gouvernorat dont il est responsable. Elle ajoute que cette unité lexicale- à savoir : روزنامه se compose de "روز" qui signifie (un jour) et de نامه qui signifie (livre), autrement dit : le journal ¹⁴³.

ʿAbdel Ġanī explique:

"الروزنامجى الروزنامه هى دفتر خاص بتسجيل الايرادات و المصروفات اليومية، و الروزنامجى هو الموظف المسئول عن هذا الدفتر" ¹⁴⁴

¹⁴⁰ - LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit, p.197.

¹⁴² - LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit, p.69.

¹³⁹ - رفاة الطهطاوى، تخلص الإبريز، ص307

¹⁴¹ - رفاة الطهطاوى، تخلص الإبريز، ص. 164.

¹⁴³ - د/ إيمان السعيد جلال، المجمع ذاته، ص. 93 .

¹⁴⁴ - جمال سعيد عبد الغنى، المرجع ذاته، ص.475.

En observant l'emploi de ce terme par al-Ṭaḥṭāwī et les définitions données par Ḡalāl et par 'Abdel Ḡanī, nous remarquons que l'orthographe diffère : il y a un (و) qui manque chez al-Ṭaḥṭāwī. Cette chute de la voyelle (و) confirme la propagation des termes turcs dans l'usage oral quotidien de la langue par la population, loin de tout apprentissage livresque. Quant à la traduction de Louca, il faut noter que la proposition relative (*qu'il a composé*) est une rallonge du pronom affixe (أ) qui se trouve dans (رزانمته) dans la phrase en langue source.

Le traducteur aurait pu dire :

« On le reconnaît à son attitude, aussi bien qu'à ses propos exprimés en tête de son almanach ».

15-الفرمانات:

Cette unité est lexicalisée dans la langue française en tant qu'emprunt (firman), malgré la présence d'autres équivalents tels que: édit, décret. Le Pacha de l'Égypte suivait de loin les boursiers égyptiens par ses firmans, ce dont al-Ṭaḥṭāwī dit:

" كان يتفضل علينا ببعثه لنا فرمانا كل عدة أشهر يحثنا فيه على تحصيل الفنون و الصنائع " ¹⁴⁵.

Ce que Louca a traduit par :

« *Il daigna nous envoyer régulièrement un firman, où il nous exhortait à acquérir les arts et les métiers* ». (p.213).

Cette lexie est à l'origine persane, mais elle a été introduite dans la langue turque. Un firman est tout ordre donné par une personne haut placée ou une décision accréditée par le roi¹⁴⁶. La version numérique du *Petit Robert* confirme cette origine. Le mot firman dérive du mot « *firman* [fīrmā] nom masculin étym. 1663 ◇ turc fermân, d'origine persane, par l'anglais firman. ■ *Hist. Édit, ordre ou permis émanant d'un souverain musulman. Des firmans*».

¹⁴⁵ رفاعة الطهطاوى، تخلص الإبريز، ص . 322 .
¹⁴⁶ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 94.

16- الميرى:

Le الميرى désigne tout ce qui appartenait au pouvoir sous l'Empire Ottoman. Ce sont les impôts fonciers et ceux qui sont versés dans la trésorerie du pouvoir.

" الميرى-(الأموال الميرية): الميرى اسم أطلق على كل ما كان يعد ملكا للحكومة من أشياء منقولة أو غير منقولة أما الأموال الميرية فهي الضرائب المفروضة على الأراضى و التى تعود إلى الخزانة العامة للحكومة" ¹⁴⁷

Pour ce qui est de l'origine de ce mot, Dozy explique :

"ميرى: هي تحريف الكلمة الفارسية والتركية أميري المنسوبة إلى أمير ومن هنا جاءت كلمة مالية، مالي، ضرائبي. الميرى: المالية، مال الميرى: أموال الدولة. والمال الأميري ما يؤخذ على الأملاك الخراجية" ¹⁴⁸

Nous lisons chez al-Tahtāwī :

"و لما كانت طباع هذه البلاد شدة البرودة كان لكل واحدنا فى كل سنة بثلاثمائة قرش خشب للتدفى بها و غير هذه المصاريف العظيمة كان يشتري لنا من طرف الميرى أيضا القمصان و السراويل و النعال و سائر ما يلزم من الآلات و الادوات مثل الكتب و الورق و الحبر و أقلام التصوير و غيرها" ص. 317.

Ce que Louca a traduit par :

«Comme le climat de ce pays est excessivement froid, chacun avait annuellement pour trois cents piastres de bois de chauffage. On nous achetait, aux frais du gouvernement aussi, les chemises, les caleçons, les chaussures et tous les instruments et les articles indispensables tels que les livres, le papier, l'encre, les crayons à dessin, etc.» p.207.

¹⁴⁷ - جمال سعيد عبد الغنى، المرجع ذاته، ص484.

¹⁴⁸ - رينهارت دوزى، المرجع ذاته ، ص 1490، موقع الوراق بتاريخ 04.03.2011

17- قانون نامة:

Al-Ṭaḥṭāwī écrit dans sa relation:

" و لنذكر لك هنا قانون نامة الذى صنعه الأفندية بعد دخولنا فى البنسيونات (...) " ¹⁴⁹

Nous lisons chez Louca:

« *Nous te citerons ici le statut que les effendis ont élaboré après notre admission dans les pensions* » ¹⁵⁰

Ḡālāl¹⁵¹ explique que قانون est d'origine grecque (kanôn) et que نامة est d'origine persane et signifie (livre). Elle ajoute que قانون نامة sont les règlements et que plusieurs livres ayant ce même titre ont été traduits sous le règne de Moḥammad 'Alī et portent sur des lois dans différents domaines de la vie.

18- نيشان:

" و لا يمكن أن يشرع الإنسان فى التجارة إلا إذا دفع لبيت المال شيئاً و لو هيناً، فيأخذ نيشاناً علامة على الإذن له فى التجارة " ¹⁵²

Ce que Louca traduit par :

« *Personne ne peut exercer le commerce avant de payer au Trésor une somme, même modeste. Il reçoit alors une médaille comme signe de l'autorisation qu'il a obtenue.* » ¹⁵³

Ce mot est d'origine persane et peut signifier « *signe* », « *trace* », « *emblème* » ou « *but à viser* » :

" و النيشان فى الفارسية: العلامة أو الأثر أو الشعار أو الهدف للسهم " ¹⁵⁴

¹⁵⁰ - LOUCA, *L'Or de Paris, op.cit.*, p.209.

¹⁴⁹ - رفاعة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص. 319 .

¹⁵¹ - د/إيمان السعيد جلال، المجمع ذاته، ص. 94

¹⁵² رفاعة الطهطاوى، تخلص الابريز فى تخلص باريز، المرجع ذاته، ص.289.

¹⁵³ - LOUCA, *L'Or de Paris, op.cit.*, p.174.

¹⁵⁴ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.95 .

Remarquons l'habileté de Louca à éviter la répétition de la lexie (التجارة), citée à deux reprises dans la phrase source. La proposition relative dans le cas échéant n'est pas une rallonge inutile, comme dans le cas de روزنامه¹⁵⁵, mais plutôt une nécessité. Elle évite à la phrase un alourdissement gênant pour la logique de la langue française.

19- ماهية:

" و مما ينبغي التنبيه عليه ان غيرة مسيو الشيخ رفاة تناهت به الى ان ادته الى ان شغله مدة طويلة في الليل تسبب عنه ضعف في عينه اليسار حتى احتاج الى الحكيم الذي نهاه عن مطالعة الليل، و لكن لم يمتثل لخوف تعويق تقدمه و لما رأى ان الاحسن في اسراع تعليمه ان يشتري الكتب اللازمة له غير ما سمح به الميرى وان يأخذ معلما غير معلم الميرى انفق جزءا عظيما من ماهيته المعدة له في شراء كتب و في معلم مكث معه اكثر من سنة" ¹⁵⁶

La traduction présentée par Louca est :

« Il faut signaler que le zèle de Monsieur le cheykh Rifâ'a l'a amené à travailler longtemps la nuit ; ceci a causé l'affaiblissement de son œil gauche, au point d'avoir eu besoin de consulter un médecin qui lui a défendu la lecture pendant la nuit ; mais il n'a pas obéi, de peur de retarder ses progrès. Voyant qu'il valait mieux, pour hâter ses études, acheter les livres qui lui étaient nécessaires, outre ceux accordés par le gouvernement, et prendre aussi **un** autre professeur, il a dépensé une grande partie de ses traitements pour **ces** livres et **ce** professeur, qui est resté avec lui plus d'un an». (p. 233).

Si nous décontextualisons la phrase

(انفق جزءا عظيما من ماهيته المعدة له في شراء كتب و في معلم مكث معه اكثر من سنة) et sa traduction (il a dépensé une grande partie de ses traitements pour ces livres et ce professeur, qui est resté avec lui plus d'un an), nous pourrions proposer une autre traduction :

¹⁵⁵ - Pp. 112-113 plus haut.

¹⁵⁶ - رفاة الطهطاوى، تخلص الابريز، المرجع ذاته، ص. 342.

Il a dépensé une grande partie de ses traitements pour payer ces livres et ce professeur, qui est resté avec lui plus d'un an.

Louca a utilisé les démonstratifs alors qu'ils n'existent pas dans la phrase en (LD). La valeur¹⁵⁷ de ces démonstratifs est de localiser les substantifs (livres) et (professeur) dans le contexte et de rappeler qu'ils ont été « *employés antérieurement et déterminés par un article* » : (acheter les livres) et (prendre aussi un autre professeur). La langue arabe n'est pas en manque de démonstratifs. Toutefois, l'auteur de l'œuvre source ne les a pas utilisés

Dans cette phrase d'al-Ṭaḥṭāwī ماهية a le sens de portion ou quota. Selon Ġalāl¹⁵⁸, cette lexie d'origine persane dérive de « ماهيانه » qui est le salaire. Elle ajoute que « ما » dans la langue perse est le mois.

1.1.3. nterférences linguistiques au niveau de la vie urbaine/civile¹⁵⁹ :

	La lexie chez al-Ṭaḥṭāwī	Le numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez LOUCA	Le numéro de la page
1	أوضة- الاود	201/200 245	Turque	Pièce(s)	111/141
2	بستان/ بستنجية	309	Persane	Jardin/Jardinage	199
3	بندر	157	Persan	Ville principale	63

¹⁵⁷ - WAGNER et PINCHON; *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991, p.89.

¹⁵⁸ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.94.

¹⁵⁹ - Les termes portant un * représentent la transcription de Louca.

	La lexie chez al-Ṭaḥṭāwī	Le numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez LOUCA	Le numéro de la page
4	اسلامبول تخت الدولة العلية	156	Persane	*Istanbûl, la capitale du Haut État	63
5	خان	298	Persane	Grand(s) marché(s)	174
6	خانات العساكر	350	Persane	Postes des Soldats	244
7	الدهاليز	247	Persane	Des cours	143
8	ديوان	227	Persane	*Diwân	132
9	فنجان	188	Persane	Tasse	95
10	فرسخ	191	Persane ¹⁶⁰	Lieue	100
11	مارستان	266	Persane	Hôpitaux	165
12	ميدان	207	Persane	Places	116
13	لسان	215	Les langues sémitiques	Langue	126

¹⁶⁰ - Moḥammed SAWĀ'IE, *op.cit*, p.126.

1- أوضة- الاود :

C'est un mot turc introduit dans la langue arabe. Cette lexie n'existe pas dans le *Lisān al-'Arab*. Dozy¹⁶¹ affirme :

" اوضه (تركية) جمعها أوض وأوضات: حجرة، غرفة"

Al-Ṭaḥṭāwī utilise ce mot à plusieurs reprises avec une orthographe qui n'était pas fixée. Prenons à titre d'exemple:

- "و يحگون ارض الأوضة كل يوم بالشمع الاصفر"

La traduction de Louca est la suivante :

« *Ils frottent le plancher de la chambre chaque jour avec de la cire jaune* »

(p.141).

Nous lisons aussi chez al-Ṭaḥṭāwī :

- "و هي مرتبة على وجه بحيث لا ينتشر في الأودة دخان الحطب"

La traduction de Louca est la suivante :

« *Elles (les cheminées) sont disposées de telle façon que la fumée des branches sèches ne se répande pas à l'intérieur de la pièce* » --> p.111

La lexie *الحطب* aurait dû être traduite par *bûches ou bois secs*, mais pas par *branches sèches*.

- "في بعض الاود يضعون نوعا من الفرن له باب من الحديد"

La traduction de Louca est :

« *Dans certaines pièces, on installe une sorte de fourneau, qui a une porte en fer (...)* ». (p.111).

¹⁶¹- رينهارت دوزي، *تكملة المعاجم العربية*، ص. 66. موقع الوراق، بتاريخ 04.03.2011.

Ğalāl¹⁶² note que l'équivalent arabe de cette unité est حجرة et غرفة, tandis que أوضة ou اودة appartient à l'usage quotidien dans les pays appartenant à l'Empire Ottoman.

2- بستان/ بستنجية :

Dans le *Lisān al-'Arab* (p.403) :

"والبُستانُ: الحديقة"

Selon Ğalāl¹⁶³, بستان est d'origine persane et a été introduite dans la langue arabe. Il se compose de (بو) qui signifie (odeur) et du suffixe persan (-ستان) qui signifie « endroit » ou « lieu ». Ce mot, à savoir : بستان n'a pas seulement été introduit dans la langue arabe, mais aussi en turc et en kurde. Quant à بستنجية, ce mot se termine par le suffixe (جى) qui marque la profession.

Al-Taḥṭāwī écrit :

"و منها مدرسة بستان السلطان التي هي بستان النباتات و بها يقرأ ثلاثة عشر درسا في جملة فروع كعلم الحشائش و الطبيعيات و الكيمياء و المعادن و التشريح و المقابلة بين اجزاء بدن الأدمى و البهيمية، و فيها مكتب يسمى مكتب البستنجية و فيه يتعلم علم زراعة الشجر و حفظه من البرد و تطبيع النباتات الغربية المنقولة على اقليم المحل الذي نقلت اليه." (ص. 309).

La traduction proposée par Louca est :

« A l'école du Jardin royal- qui est le Jardin des plantes- on donne treize cours spécialisés, dont la botanique, la physique, la minéralogie, l'anatomie, la comparaison entre les parties du corps humain et celles de l'animal. Une autre école cependant, dite école du jardinage dispense la science de planter les arbres, de les protéger contre le froid et d'acclimater les plantes étrangères à l'endroit où elles sont transportées». (p. 199).

¹⁶³ - *Ibid.*, p.90.

¹⁶² - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.90.

Dans sa traduction de (*و فيها مكتب يسمى مكتب البستنجية*) par (*Une autre école cependant, dite école du jardinage*). L'ajout de (autre) a une valeur explicative.

Le traducteur a probablement voulu souligner la variété des spécificités énumérées. Il faut remarquer aussi la traduction de (*مكتب*) par (école).

A l'époque d'al-Taḥṭāwī il n'y avait pas encore des écoles comme celles de nos jours, puisque c'est l'auteur qui les a introduites. Cependant, cela ne signifie pas que l'Égypte aussi bien que les Arabes n'avaient pas connu les différents domaines des sciences. Il faut à ce propos dire que l'équivalent de l'école était le *kuttāb* dont le pluriel est *katātīb*. Dans le *Lisān*, " *والمكْتَبُ والكُتَّابُ: موضعُ تَعْلِيمِ الكُتَّابِ، والجمعُ الكُتَاتِيْبُ والمكَاتِبُ. المُبْرَدُ: المُكْتَبُ موضعُ التعلِيمِ،* " .

Dans *al-Mu'ğam al-wağīz* :

" (*الكُتَّابُ*): مكانٌ لتَحْفِيزِ الصَّبِيانِ القُرْآنَ، و تَعْلِيمِهِمُ القِرَاءَةَ و الكِتَابَةَ . (*ج*) كُتَاتِيْبُ "

Parmi les définitions de (*مكتب*) données par le Kazimirski: « *مكاتب pl مكتب* : École où l'on apprend à écrire. »

De ce qui précède, nous constatons que *مكتب* était utilisé pour désigner tout endroit lié à l'apprentissage, à lire et à écrire. N'oublions pas que *مكتب* est un dérivé de la racine /*kataba* / (*كتب*). Ajoutons aussi que (*مكتب*), dans un autre contexte, peut se traduire par (bureau). Si Louca avait utilisé (bureau) au lieu de (école), ce choix aurait pu induire le lecteur en erreur. Louca a donc choisi le terme approprié capable de rendre le vouloir-dire de l'auteur. La traduction de Louca est donc justifiée.

3- بندر :

Ce mot persan signifie (quai) ou (port). Il est utilisé en Égypte pour référer à la cité ou à la ville pour la distinguer du village ou de la ferme. C'est un emprunt introduit dans la langue arabe et

qui appartient au langage parlé¹⁶⁴. Dans le Kazimirski: « بندر : (mot pers.), pl. شاه بندر - 1. Rade, port. 2. Port de mer, ville maritime à port. 3. Douane. - بندر (Égypte) syndic des marchands»¹⁶⁵.

D'après Dozy, «بندر قصبه، مركز المحافظة. ومقر التجارة والصيرفة»¹⁶⁶

Al-Ṭaḥṭāwī écrit :

"و البنادر الأصلية ببلاد الافريقية أربعة: القاهرة قاعدة مصر، و سنار قاعدة حاكم بلاد النوبة، و الجزائر و تونس ببلاد المغاربة" ص.157

La traduction donnée par Louca est :

« Les villes principales en Afrique sont également au nombre de quatre : Caire, capitale de l'Égypte ; Sennar, capitale de la Nubie ; Alger et Tunis dans le pays des Maghrebins» (p.63).

Louca a ajouté dans sa traduction l'adverbe (également) en se basant sur l'information dans son sens global. Autrement dit, Ṭaḥṭāwī parle dans cette partie des principales capitales de chaque continent. Il a commencé par l'Europe où se trouvent **quatre** capitales essentielles. En Asie, il y en a aussi **quatre**, puis vient l'Afrique avec ses **quatre** capitales majeures aussi. L'adverbe (également), même s'il est ajouté, est bien à sa place et exprime cette récurrence.

4-تخت:

Ce mot d'origine persane a été utilisé par al-Ṭaḥṭāwī dans le sens de (capitale). Chez al-Ṭaḥṭāwī تخت, قاعدة et كرسى ont un seul référent qui est « capitale ».

¹⁶⁴ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 90-91.

¹⁶⁵ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.167.

¹⁶⁶ - DOZY, *op.cit*, p. 136, 31-12-2011.

" ثم بلاد أوربا فيها أربع بنادر أصلية مشهورة بالتجارة: أسلامبول تخت الدولة العلية ، و لوندرة (...) تخت بلاد الانكليز، و باريس تخت بلاد الفرنسيين، و نابلي بضم الباء ببلاد ايطاليا." ص. 156

La traduction de Louca est la suivante :

« En Europe, se trouvent quatre villes principales, célèbres pour le commerce: Istanbûl, la capitale du Haut État; Londres, la capitale du pays des Anglais; Paris, la capitale de la France; et Naples en Italie » (p. 63).

Ce mot existe dans les langues persane et turque. A son origine, c'est une planche de bois. Le mot a été essentiellement utilisé pour désigner tout meuble s'élevant au-dessus du sol.

En consultant le dictionnaire bilingue le *Larousse AS-SABĪL*: "تخت ج تخوت" *Lit à baldaquin; trône . trôner : "تربع على التخت"* ¹⁶⁷.

Dans le *Lisān al 'Arab*¹⁶⁸, nous trouvons l'explication suivante :

"التَّخْتُ: وعاء تُصانُ فيه الثيابُ، فارسي، وقد تكلمت به العرب"

5- خان:

C'est une lexie d'origine persane. Cette origine est confirmée par Ġalāl:

" الخان كلمة فارسية تعنى الحانوت أو الدكان " ¹⁶⁹

Elle figure dans l'œuvre source :

" و فى باريس عدة خانات عظمتى توجد فيها سائر المبيعات " ¹⁷⁰

C'est ce que Louca traduit par :

« A Paris, il y a plusieurs grands marchés, où se trouvent tous les produits » (p.174).

¹⁶⁷ - REIG (D.), *LAROUSSE AS-Sabīl*, Paris, Larousse, 1983, mot vedette n. 689.

¹⁶⁸ - *Lisān al- 'Arab* , p.597, site d'al-waraq :

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>, le 04.03.2011.

¹⁶⁹ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص 91

¹⁷⁰ - رفاة الظهطاوى، المرجع ذاته، ص. 289.

6- الدهاليز:

Dans le *Lisān* :

" الدَّهْلِيْز: الدَّلِيْج، فارسيّ معرب. والدَّهْلِيْز، بالكسر: ما بين الباب والدار، فارسيّ معرب، والجمع الدَّهَالِيْز. الليث: دِهْلِيْز إعراب داليج. قال: والدَّهْلِيْز معرب بالفارسية داليز ودالاز. والدَّهْلِيْز: الجَيْئَةُ، قال: وهنرمز معرّب" ص. 1912.

Selon Ġalāl, ce mot est d'origine persane et a été utilisé pour signifier « les corridors étroits ». Il est actuellement utilisé en Égypte avec toujours ce même sens. Al-Ṭaḥṭawī l'a expliqué:

" البيوت التي داخلها دهاليز و لها بواب، و لا يمكن أن تدخل العربية من بابها" ¹⁷¹

La traduction proposée par Louca est la suivante :

« *Celles (les maisons) qui ont des cours, un portier, mais dont la porte n'est pas assez grande pour laisser entrer la voiture* » (p.142).

L'ajout de (*mais dont la porte n'est pas assez grande*) a un but explicatif pour rendre l'idée plus claire pour le destinataire de la traduction.

7- ديوان:

En fait, cette lexie est sujette à débat. Selon *al-Ġawālīqi*¹⁷², elle est d'origine persane. Šakir- le commentateur d'*al-Ġawālīqi*- ajoute un avis contraire dans ses commentaires. Pour lui, ديوان est d'origine arabe. Selon Ġalāl, ce mot est d'origine persane et signifie ¹⁷³ "الجنة او مركز". Pourtant, ce mot est connu comme étant d'origine turque. Il a donc été introduit dans la langue turque pour l'enrichir. Le *Lisān al-'Arab* reconnaît cette lexie comme étant une lexie persane arabisée et cite un ḥadīth du prophète Moḥammad :

¹⁷¹ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص. 247.

¹⁷² - أبو منصور الجواليقي، المعرب من الكلام الاعجمي على حروف المعجم، تحقيق و شرح أحمد محمد شاكر القاهرة، دار الكتب و الوثائق القومية، 1969، ص. 203. (عبر موقع: <http://www.archive.org/details/mo3rb>)

¹⁷³ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 171.

"وفي الحديث: لا يَجْمَعُهُمْ دِيْوَانٌ حَافِظٌ؛ قال ابن الأثير: هو الدفتر الذي يكتب فيه أسماء الجيش وأهل العطاء. وأول من دَوَّنَ الدِّيوان عمر، رضي الله عنه، وهو فارسي معرب "ص.1939.

Quant au *Petit Robert* numérique, ce mot provient de « *divan* [divā] nom masculin étym. 1519 ◇ du turc *divān*, emprunté au persan *diwān* « recueil de feuilles écrites », auquel se rattache aussi *douane*, de *dibīr* « écrivain »¹⁷⁴

Ainsi, nous lisons chez al-Ṭaḥṭāwī:

" في مدينة باريس ديوان لتدبير المارستان... وفي هذا الديوان خمس نظارات" ص.285.

La traduction de Louca est :

« Dans la ville de Paris, il existe un *divan* pour la direction des hôpitaux, (...) répartie en cinq comités » (p.170).

A son origine¹⁷⁵, « *divan* » ou *ديوان* signifie le bureau administratif chargé d'enregistrer les échanges et les correspondances gouvernementales. Il peut aussi signifier le bureau de comptabilité. Le Professeur Ḥigāzī¹⁷⁶, dans ses commentaires de l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī, a expliqué que ce mot a été utilisé par l'auteur dans le sens de « commission » ou « comité ».

8- فنجان:

C'est un mot persan introduit dans la langue arabe¹⁷⁷. Ce mot existe chez al-Ṭaḥṭāwī dans le contexte suivant :

" فنجان القهوة عندهم كبير نحو أربعة فناجين من فناجين مصر و بالجملة فهو قدح لا فنجان" ¹⁷⁸

La traduction de Louca est la suivante :

¹⁷⁴ - *Le Petit Robert* (version numérique), *op.cit.*

¹⁷⁵ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص 92.

¹⁷⁶ - أنظر تعليق د. محمود فهمي حجازي، الملحق بتخليص الأبريز ص. 474.

¹⁷⁷ - الجواليقي، المرجع ذاته، ص.279.

¹⁷⁸ - رفاة الطهطاوي، المرجع ذاته، ص. 188.

« La tasse de café chez eux est grande comme quatre tasses en Égypte ; c'est en somme, un gobelet et non pas une tasse ». (p. 95).

9- فرسخ:

C'est une lexie d'origine persane (فرسنگ)¹⁷⁹. L'arabisation de cette lexie est confirmée aussi par *le Lisān*¹⁸⁰. Elle a été utilisée par al-Ṭaḥṭāwī pour évaluer la distance entre certains pays et certaines villes.

" و مدينة ليون علي البعد من مرسيليا باثنتين و تسعين فرسخا فرنساويا"¹⁸¹

Ce que Louca a traduit par :

« Lyon est à quatre-vingt-douze lieues françaises de Marseille » (p.100.)

Dans le Kazimirski : « فرسخ pl. فراسخ (du pers. فرسنگ) 1.Parasange, mesure de distance qui date des anciens Perses (une heure de marche à cheval au pas ordinaire). 2. Intervalle, espace (compos. بزرخ.)¹⁸² »

10- مارستان:

Ce mot est d'origine persane. Il s'agit, au début, du terme بیمارستان¹⁸³ puis il a été abrégé en مارستان. Il se compose de « بیمار » combiné avec « ستان ». Dans la langue persane, « بیمار » signifie (le patient), « ستان » est un suffixe qui réfère à l'endroit. Du suffixe « -ستان », nous comprenons que c'est l'endroit où ces personnes sont traitées.

Al-Ṭaḥṭāwī écrit:

" و يبشر هذا المارستان عدة راهبات"¹⁸⁴.

La traduction de Louca est :

¹⁷⁹ - AS-SAWĀ'Ī, *op.cit*, p.126.

¹⁸⁰ - ابن منظور، لسان العرب، النسخة الالكترونية، ص. 4370.
¹⁸¹ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص. 191

¹⁸² - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.569.

¹⁸³ - الجوالقي، المرجع عينه، ص. 360.
¹⁸⁴ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته، ص. 286.

« *Il (l'hospice) est (...) dirigé par un certain nombre de religieuses, »*
(p.171).

Nous lisons aussi chez al-Ṭaḥṭāwī :

" *و من المواضع المعدة للمرضى، و التي يوجد فيها الأطباء المارستانات العامة*"¹⁸⁵

C'est ce que Louca traduit par :

« *Des locaux établis à l'intention des malades et où se tiennent des médecins, constituent les hôpitaux publics »* (p. 165).

11- ميدان:

C'est un mot persan qui a été introduit dans la langue arabe.¹⁸⁶

" *ذكر الجواليقي ان الميدان اعجمي معرب، وورد عند ابن دريد انه فارسي بمعنى الفضاء، انه موجود بهذه الصيغة في التركية*"

Al-Ṭaḥṭāwī le cite en parlant de l'urbanisme à Paris :

" *في هذه المدينة عدة فسحات عظيمة تسمى المواضع يعنى الميادين كفسحة الرميطة بالقاهرة*"¹⁸⁷

La traduction donnée par Louca est :

« *A travers la ville s'ouvrent de grands espaces appelés des places*¹⁸⁸, *comparables à la place d'ar-Rumayla au Caire »*. (p. 116).

En comparant la traduction à la version en langue source, nous constatons que Louca adopte dans sa traduction une approche cibliste. Celle-ci s'intéresse à rendre le sens global ou l'idée tout en se libérant de la forme. Le fait de rester collé à la forme ou au sens structural du texte en langue source n'est pas recommandé tant que cela puisse

¹⁸⁵ - المرجع ذاته، ص. 266.

¹⁸⁶ - ĞALĀL, *op.cit.*, pp.93,173.

¹⁸⁷ - رفاعة الطهطاوى، المرجع ذاته ص. 207.

¹⁸⁸ - Nous avons choisi de souligner ce mot présent en italiques chez al-Ṭaḥṭāwī.

nuire à la traduction. Dans notre exemple, Louca s'est octroyé le droit d'introduire quelques changements dans l'émission du message. Il traduit la préposition (فى) par (à travers), ajoute un verbe, (s'ouvrent) qui n'existe pas dans le texte arabe et omet (عدة). Or, une traduction plus proche de l'original est toujours possible, sans nuire ni aux habitudes de pensée du destinataire ni aux systèmes de la langue cible. Louca aurait pu traduire :

« Il y a dans cette ville plusieurs grands espaces appelés des places, comparables à la place d'ar-Rumayla au Caire ».

La traduction de Louca a rendu la pensée de l'auteur sans trahir le texte original.

12- لسان :

Ḥigāzī, le commentateur de l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī, explique que ce terme est utilisé par l'auteur dans son sens ancien et qui signifie la langue, linguistiquement parlant, et pas la langue en tant que muscle dans la bouche :

" يستخدم رفاة مصطلح "اللسان" بالمعنى القديم و هو ما نعبر عنه الان بكلمة لغة. أما كلمة لسان فهى كلمة تشترك فيها اللغات السامية (العبرية لاشون، و الارامية لشانانا)¹⁸⁹"

Ce terme apparaît sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī comme ce qui suit :

" و حيث ان باريس من بلاد الفرنسيين فمعلوم ان لسان اهلها هو اللسان الفرنسي ص. 215

C'est ce que Louca traduit par:

« Puisque Paris fait partie de la France, tout le monde sait que ses habitants parlent la langue française ». (p.126).

¹⁸⁹ - أنظر تعليقات د. محمود فهمى حجازى الملحقه بتخليص الابريز، تعليق رقم 25 ص. 438-437.

Il y a dans cette phrase une transposition du syntagme nominal (لسان) dans (لسان اهلها) en un syntagme verbal (parlent) dans (ses habitants parlent). Cette transposition a pour fonction d'éviter la répétition de la lexie (لسان).

1.1.4. Interférence linguistique concernant l'habillement:

	La lexie chez al-Ṭaḥṭāwī	Le numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez Louca	Le numéro de la page
1	تاسومة	253	Persane	bottines	151
2	جوخ	253	Persane	drap	151
3	الشيت	253	Persane	-----	152
4	السرراويل	317	Persane	caleçons	207

1- تاسومة est au pluriel sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī:

" من المعروف ان نعالهم فى الاكثر الصرم السوداء و التاسومات " (ص53)

La traduction de Louca (p.151) est :

«Il est connu que (...) leurs chaussures sont, le plus souvent, les souliers noirs et les bottines ».

Ḡalāl explique que تاسومة est un substantif d'origine persane qui désigne un certain genre de souliers. Il a été arabisé et introduit dans la langue arabe. Ce substantif signifie dans la langue perse :¹⁹⁰ (الضفيرة و القدة و السير و فرعه الحذاء).

¹⁹⁰ - د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص. 95.

2- جوخ:

" و أن لباسهم في الغالب من الجوخ الاسود" (ص.53)

La traduction proposée par Louca est :

« *Leur costume c'est le drap noir (...)* » (p.151).

Notons dans la traduction de cet exemple l'omission de (في الغالب). Cette omission fait perdre au message indirect sa valeur informative concernant la société et l'histoire. Nous proposons la traduction suivante :

« Leur costume est le plus souvent le drap noir ».

Selon Ġalāl, c'est une lexie d'origine persane. Elle explique:

" الجوخ قماش معروف، و هو فارسي الاصل (چوخا)... و هي رداء صوفي قصير" ¹⁹¹

L'origine persane est aussi confirmée par le *Lisān* :

" قال أبو حاتم: تقول العامة الجوخان، وهو فارسي معرب" (ص. 992).

3- الشيت:

Nous rencontrons cette unité lexicale sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī lorsqu'il dit :

" و لبسهن في العادة الاقمشة الرقيقة من الحرير او الشيت أو البفت الخفيف" (ص 253)

La traduction présentée par Louca (p.152) est :

« *D'habitude, elles s'habillent de tissus délicats, soieries ou cotonnades légères* »

Ġalāl explique que cette unité d'origine persane est une dérivation d'une autre lexie d'origine indienne « چیت », prononcée dans la langue sanscrite « chites ». Cette désignation الشيت en langue persane se dit de la soie. indienne et turque imprimée ainsi que d'autres types

¹⁹¹ - *Ibid.*, p. 96.

d'habillement¹⁹². Le (شيت) est donc, lui aussi, de la soie. Ajoutons que cette unité lexicale ne figure ni dans le *Sabīl*, ni dans le dictionnaire *al-Manhal*, ni dans le Kazimirski. Si l'auteur l'avait transcrite (chite) ou (chiite) cela aurait pu provoquer une ambiguïté avec le courant religieux du chi'isme. C'est probablement la raison pour laquelle Louca a opté pour l'union de ce mot avec celle de (soierie).

4- السراويل:

"السراويل: فارسيّة مُعَرَّبَةٌ، وقد تُدَكَّرُ، ج: سراويلات، أو جمع سِرْوَالٍ وسِرْوَالَةٍ أو سِرْوِيلٍ، بكسر هـ، وليس في الكلام فِعْوِيلٌ غيرُها، والسَّرَاوِيلُ، بالنون لُغَةٌ، والشِرْوَالُ، بالشين لغة¹⁹³."

Le *Lisān* confirme l'origine persane de cette lexie: «وهي أَعْجَمِيَّة»¹⁹⁴. Nous n'avons trouvé aucune indication concernant le déplacement chronologique de cette lexie vers la langue arabe. Toutefois, elle est utilisée jusqu'à présent en Égypte avec le sens de pantalon de dessous.

Nous lisons chez al-Ṭaḥṭāwī :

" كان يشتري لنا من طرف الميرى القمصان و السراويل" ص. 317.

La traduction de Louca :

« On nous achetait, aux frais du gouvernement aussi, les chemises, les caleçons (...) » p.207.

¹⁹² - Loc.cit.

¹⁹³ - الفيروزآبادي، القاموس المحيط، ص.1111، موقع الوراق، بتاريخ 05.03.2011.
¹⁹⁴ - ابن منظور، لسان العرب، ص. 2622، موقع الوراق، بتاريخ 05.03.2011.

1.1.5. Interférences linguistiques dans la désignation des emplois :

	La lexie chez Al- Ṭaḥṭāwī	Le Numéro de la page	Son origine	Sa représentation chez Louca	Le Numéro de la page
1	حربى	174	Arabo-turc	Guerriers	81
2	مكتب البستنجية	309	Persan	École du jardinage	199
3	القهوجية	187	Turc	La patronne	95
4	محاسبى	330	Arabo-turc	Comptable	221

1- حربى :

Cette lexie a été amplement expliquée ci-dessus p.89-90, en parlant du registre militaire.

2- مكتب البستنجية :

Nous renvoyons le lecteur à notre analyse de cette lexie ci-dessus, aux pages 121 et 122.

3- القهوجية :

Cette lexie existe chez les Turcs. Al-Ṭaḥṭāwī l'utilise en parlant de la femme qui travaille dans un café.

"و القهوجية امرأة جالسة على صفة عظيمة وقدامها دواة"

Louca présente la traduction suivante:

« *La patronne est une femme assise sur une estrade, ayant devant elle un encrier* ».

Louca a omis (عظيمة) qui représente une des nuances que l'auteur avait voulu transmettre à son destinataire. Nous proposons la traduction suivante :

« *La patronne est une femme assise sur une grande estrade, ayant devant elle un encrier* ».

4- محاسبى:

Cette lexie est formée de deux parties. La première est d'origine arabe (محاسب) à laquelle est annexée la deuxième, à savoir le (جى) turc et qui réfère à la profession. En fait, la partie de base dans ce composite, à savoir (محاسب) se suffit à elle-même pour désigner le métier. Le fait de lui joindre la particule (جى) prouve que les Égyptiens se sont familiarisés avec l'emploi des termes turcs. Cette particule a donc une valeur informative. Elle est une des manifestations de l'intersection du politique et de la vie sociale quotidienne que la langue peut refléter.

Elle figure sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī comme ce qui suit:

" و صورة اجتماعى بهذا الشخص انى دخلت مكتبة لقراءة الكازيطات أى الوقايع اليومية فتعرفت بهذا الشخص الذى هو محاسبى فى وزارة الخزينة المالية " ص. 330

La traduction proposée par Louca est la suivante:

« *Voici comment nous nous rencontrâmes. J'étais rentré dans une bibliothèque pour lire les gazettes*, et là j'ai fait la connaissance de cette personne, qui est comptable au ministère du trésor financier* ». (p.221)

1.2.0. Influences stylistiques dues à la soumission aux Turcs :

Nous nous servirons dans l'étude de ces influences des observations de 'Imād Abū Ġāzī sur la langue à travers l'étude d'actes notariés de l'époque mamelouke.

Selon Abū Ġāzī, « *le déplacement du centre du pouvoir du Mashriq vers l'Égypte eut plusieurs effets sur la langue* ». C'est ce qu'il appelle l'« *influence de la langue de la cour sur l'écriture* ». Le déplacement des Mamelouks vers l'Égypte a été accompagné d'une extension militaire et administrative qui s'est répercutée sur la langue et sur l'écriture.

Nous présenterons dans ce qui suit quelques exemples illustratifs de ces influences :

1.2.1. L'abondance des titres qualifiant la même personne :

La langue de cette époque se caractérise par l'abondance des titres qui qualifient la même personne, alors qu'un seul d'entre eux suffit. Cette abondance peut être considérée comme la conséquence de l'influence du système du pouvoir sur la vie quotidienne dans la société égyptienne. Ces titres peuvent figurer avant ou après le nom de la personne. Ils peuvent être employés soit par respect, soit dans un but d'éloge ou de flatterie. L'attribution de ces titres devint plus compliquée durant la période des Abbassides parce qu'ils accordaient, selon Abū Ġāzī, plus d'importance « *aux règles et aux protocoles* ». Il ajoute que « *l'Égypte fatimide connut également ce phénomène. (...) l'usage [des titres] se développa avec excès durant la période mamelouke : les listes de titres constituent une partie importante des documents et correspondances de la cour ottomane* ».

Ainsi nous lisons chez al-Ṭaḥṭāwī lorsqu'il cite les chefs des boursiers:

"صاحب الرأي التام، و المعرفة و الاحكام، حائز فضيلتى السيف و القلم، و العارف برسوم العرب
و العجم حضرة عبدى افندى المهردار" ¹⁹⁵

Ce que Louca traduit par :

« *Celui qui possède le discernement parfait, le savoir, les jugements, les deux vertus de l'épée et du calame, le connaisseur des décrets des Arabes et des non-Arabes, Son Honorabilité 'Abdî Effendi al-Muhurdâr* »¹⁹⁶.

Pour le terme (سيف), le Kazimirski propose pour équivalent (*sabre*). D'après le *Petit Robert*, une épée est une « *arme blanche formée d'une lame aiguë et droite, en acier, emmanchée dans une poignée munie d'une garde* »¹⁹⁷. Un sabre est une « *arme blanche, à pointe et à tranchant, à lame plus ou moins recourbée* »¹⁹⁸. Parmi l'explication que le *Lisān* donne de la lexie (سيف): "ورجل" "طويل ممشوق" (سيف) Le (سيف) est donc (طويل ممشوق). Le Kazimirski a donc raison en optant pour la lexie (*sabre*).

Les deux autres superviseurs ont été présentés comme suit :

" و الثانی: صاحب الرأي السديد و الطالع السعيد، من خلع فى حب المعالى العذار: حضرة مصطفى
افندى المهردار"

Ce que Louca a traduit par:

« *Le deuxième est celui qui détient la justesse de pensée et qui est né sous une bonne étoile, celui qui dans son amour de la gloire, a abandonné toute pudeur, Son Honorabilité Mukhtâr effendi ad-Dawîdâr* ». p.68

" و الثالث: الحاوى بين العلم و العمل، و اليراع و الاسل: حضرة الحاج حسن افندى الاسكندراني"
ص.163

La traduction de Louca est la suivante :

¹⁹⁶ - Louca, *L'Or de Paris*, op.cit, p.68.

¹⁹⁷ - *Le Petit Robert* (version numérique), op.cit, 01.01.2012.

¹⁹⁸ - *Ibid.*, 01.01.2012.

¹⁹⁵ - رفاة الطهطاوى، تخلص الابريز، ص. 163

« *Le troisième est celui qui a réuni la science et l'action, la plume et la lance, Son Honorabilité Hâjj Hasan effendi al-Iskandarânî* » p.68

Essayons d'effectuer une répartition des phrases suivantes:

4 3 2 1
"صاحب الرأي التام، و المعرفة/ و الاحكام، حائز فضيلتي السيف و القلم، و العارف برسوم

9 8 7 6 5
العرب/ و العجم/ حضرة/ عبدى افندى/ المهردار"

La personne dont il est question dans cet exemple est (عبدى افندى). Son nom est accompagné de neuf titres.

4 3 2 1
" و الثانى: صاحب رأى السيد/ و الطالع السعيد، / من خلع فى حب المعالى العذار/: حضرة/

6 5
مصطفى افندى/ المهردار"

5 4 3 2 1
" و الثالث: الحاوى بين العلم و العمل، و اليراع و الاسل:/ حضرة/ الحاج/ حسن افندى الاسكندرانى" ص.163

'Abdī effendī est cité le premier et possède le plus grand nombre de titres. Louca précise dans ses notes que 'Abdī effendī est d'origine turque. Il est le fils du secrétaire de Moḥammad 'Alī et fut le chef de la mission. Rentré en Égypte, il devint membre du Conseil d'État. Parmi les trois personnes citées, il est le plus proche du Pacha d'Égypte. C'est probablement pour cette raison que l'auteur lui a consacré le plus grand nombre de titres.

Quant à Moḥammad 'Alī, il a tout son prestige :

"وأتوسل الي الحضرة العلية، بالحضرة المحمدية، في نشر الوية العز والعدل ، وكمال الجاه والفضل ،

1

علي سائر الأقطار المصرية ، و جميع من فيها من الأهالي و الرعية ، باشراف طالع التدبير العجيب،

6

5

4

3

2

والتشييد الغريب،/ الوزير الأعظم،/ و الدستور المكرم المفخم،/ نادرة وزراء الزمان،/ و شاردة امراء

9

8

7

الأوان،/ من احيا العلوم باجتهاده،/ و نصب رسوم الإسلام بغزوه و جهاده،/ صاحب العلم المنيف،/ و

16

15

14

13

12

11

10

فاتح الحرم الشريف،/ حضرة/ افندينا/ ولي النعم،/ عظيم الشيم،/ الحاج/ محمد علي باشا/ " .ص. 139

Le nom du pacha d'Égypte est précédé de 16 titres. La traduction présentée par Louca est la suivante :

« J'implore l'intercession muhammadienne auprès de l'Altesse Suprême, pour déployer les étendards de la puissance et de la justice, répandre le prestige et le mérite sur l'ensemble des territoires d'Égypte, sur tous les habitants, autochtones et sujets; cela grâce à l'apparition éclatante du dirigeant prodigieux/, du constructeur extraordinaire/, le plus grand/, le seigneur honoré et magnifique/, le rare parmi les princes des temps/, le phénix des émirs d'aujourd'hui/, celui qui a revivifié les sciences par ses efforts /et relevé les ruines de l'Islam par ses expéditions et sa guerre sainte/, celui à qui appartient le drapeau dominant/, ce conquérant du saint sanctuaire/, son Excellence /notre Effendi/, le Maître des Faveurs/, aux éminentes qualités/, le Hâjj Muhammad Ali /Pacha/ (...) »

Le traducteur a maintenu le même nombre de titres pour qualifier Moḥammad ʿAlī. Seul (صاحب العلم المنيف) a été rendu par un syntagme verbal (celui à qui appartient le drapeau dominant).

Abū Ġāzī fait remarquer aussi que « *certaines titres font référence à des lieux de pouvoir, ce qui était devenu courant depuis le règne des Abbassides* ».

Parmi les caractéristiques de l'écriture à cette époque, il y a également l'emploi des titres à connotation martiale pour qualifier le sultan. L'emploi de titres qui se réfèrent à l'islam est aussi chose commune. « *الدستور المكرم المفخم* » réfère à Moḥammad ʿAlī.

Personne ne fait exception, même les Européens. Al-Ṭaḥṭāwī désigne Monsieur Jomard par:

" ثم ان حضرة الافندية الثلاثة كان معهم في تدبير الدروس جناب مسيو جومار الذي ولاه صاحب السعادة ناظرا على الدروس " ص.164.

La traduction de Louca est:

« *D'autre part, les trois effendis avaient avec eux, pour organiser les cours, Monsieur Jomard, que son Excellence a nommé directeur des études* » (p.69).

En comparant ces deux versions, nous remarquons que (جناب) n'a pas été traduit. Dans le Kazimirski, جناب « *s'emploie comme terme de politesse ou de respect, et peut se rendre, selon le rang des personnes auxquelles il est adressé, tantôt par majesté, tantôt par excellence, seigneurie, honorée personne, etc.* ». Dans la phrase en langue-source, deux personnes sont citées : le pacha d'Égypte et Monsieur Jomard. Louca a déjà utilisé (*son Excellence*) avec Mohammed ʿAlī. (*Son Excellence*) dans ce contexte et à l'époque concernée ne correspond pas à Monsieur Jomard, nous proposons de préférence (l'honoré). Louca, en

omettant ce titre, a probablement voulu alléger la phrase de cette exagération alourdissante.

1.2.2. L'utilisation du style pompeux et de l'exagération pour rendre hommage à un haut placé.

Les Ottomans et les Persans avaient l'habitude d'utiliser le vouvoiement pour adresser la parole à un supérieur, ce qui n'est pas la norme dans la langue arabe. Le voisinage ou le côtoiement de l'Empire persan et de la Turquie avec des pays arabes a sans doute eu des conséquences non seulement au niveau linguistique, mais aussi à plusieurs niveaux de la vie dans ces pays.

" ففي أساليب الخطاب ساد ضمير الجمع (أنتم) بدل (أنت)، لأنَّ العرب منذ جاهليتهم لم تنبُ في لغتهم مظاهر المبالغة في التبجيل، ولكنهم ما لبثوا بعد امتزاجهم، واحتكاكهم بالأمم الأخرى، وانغماسهم في الترف ومحاكاتهم لأبهة الفرس، وأساليبهم في الحياة، ما لبثوا بعد هذا أن انحرفوا عن أساليب لغتهم، وساد فيهم خطاب الفرد بضمير الجمع، وإجراء الخطاب في صيغة الإخبار عن الغائب، ونفذت إليها ألفاظ (الحضرة) و (الجناب) وما إلى ذلك" ¹⁹⁹

Prenons l'exemple de la ville de Kūfa en Iraq. Les Persans y étaient tellement nombreux que la langue persane était devenue la langue d'usage.

Outre l'accumulation des titres, observons le choix des qualificatifs accordés au Pacha d'Égypte :

" الوزير الأعظم، و الدستور المكرم المفخم، نادرة وزراء الزمان، و شاردة امراء الأوان"

L'accumulation des titres, leur redondance aussi bien que l'usage de la forme de l'élatif (افعل التفضيل) pour l'attribution de ces titres sont toutes des manifestations de l'outrance.

199 - الدكتور محمد صالح شريف عسكري، العلاقات اللغوية بين العربية والفارسية، «عوامل التأثير وطرق التعريب»، جامعة اعداد المعلمين، طهران، من موقع: <http://www.hawzah.net/per/magazine/ah/012/AH01210.ASP> بتاريخ 10.03.2011.

1.3. Influence morphosyntaxique :

Cette influence est représentée par l'adjonction *توالى الاضافة*. Elle a été expliquée plus haut à la page 94 à travers l'exemple suivant:

" و قرأت فى فن العسكرية من كتاب يسمى عمليات ضابطان عظام مع مسيو شواليه مائة صحيفة و ترجمتها .. " ²⁰⁰

Ce que Louca traduit par :

« Sur l'art militaire, j'ai lu avec ce même professeur et traduit cent pages d'un livre intitulé *Opérations d'officiers supérieurs* » ²⁰¹.

1.4. Influence phonétique ²⁰².

L'Empire Ottoman avait pour langue officielle le turc osmanli, dont l'alphabet était celui de la langue arabe. Le turc osmanli comprenait parmi son lexique un nombre important d'unités lexicales arabes et persanes. Atatürk a introduit une réforme linguistique et a remplacé l'alphabet arabe par celui du latin pour en faire une langue turque moderne. Cette réforme a aussi remplacé les mots arabes et persans par d'autres turcs (ancien turc ou néologisme).

Une documentation cybernétique peut nous informer sur l'alphabet osmanli ²⁰³, l'alphabet moderne et la prononciation phonétique ²⁰⁴.

D'après cet alphabet, la voyelle arabe (ا) est différemment présentée : (v, o, ô, ö, u, û, ü). Parmi ces différentes représentations, la prononciation du (ا) en tant que fricative labiodentale voisée est celle qui nous intéresse le plus. Cette représentation peut justifier la transcription par Rifā'a

²⁰⁰ - رفاعة، المرجع ذاته، ص. 335.

²⁰¹ - Louca, *L'Or de Paris*, op. cit., p.227.

²⁰² - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 426-427.

²⁰³ - http://fr.wikipedia.org/wiki/Turc_osmanli, 27.06.2011.

²⁰⁴ - http://ar.wikipedia.org/wiki/%D9%84%D8%BA%D8%A9_%D8%AA%D8%B1%D9%83%D9%8A%D8%A9, 27.06.2011

al-Taḥṭāwī de la consonne (v) dans Bolivia, Vienne et Java comme ce qui suit :
 (جاوة -"وينا- بلاد بولويه "). Ces représentations peuvent donc être considérées
 comme une manifestation de l'influence phonétique résultant du contact
 entre la société égyptienne et turque. Voyons l'explication donnée par le
 commentateur de l'œuvre originale :

" بلاد بولويه = بوليفيا. و الملاحظ هنا ان الطهطاوى ا فاد من الواو العربية للتعبير عن الضمة
 الطويلة (مد الواو) كما هو الحال فى اللغة العربية كما افاد من الواو للتعبير عن صوت V
 فى اللغات الاوربية على نحو ما يفعل الترك اذ يكتبون واوا عربية و ينطقونها مثل ال V
 الاوربية فمدينة فيينا Vienna كتبها الترك "وينا" " 205

Le commentateur insiste sur cette idée en donnant d'autres exemples :

"بتاويا = Batavia، و يلاحظ هنا ان الطهطاوى استخدم حرف الواو للتعبير عن صوت " V " على نحو ما يفعل الترك و هذا ملاحظ فى كتابة اسم جزيرة Java فقد كتبها جاوة و استقرت هذه الصيغة الاخيرة فى شكلها المكتوب و اصبحت تقرأ الان كما لو كانت بالواو العربية" 206

Al-Taḥṭāwī transcrit donc les substantifs français et les noms propres contenant la fricative labiodentale sonore [v] par un (و) et ce, conformément aux normes d'usage chez les Turcs: (بولويه 156) Bolivia, (بتاويا) Batavia (157).

A noter que le /v/ et le /f/ sont des fricatives labiodentales; la première est sonore, la seconde est sourde. Cela dit, le phonème /f/ est le plus proche, du point de vue de la prononciation, du phonème /v/. Si le son /v/ n'a pas de correspondant phonétique identique dans la langue arabe, le son /f/ de la lettre (ف) occupant la vingtième place dans l'alphabet de la langue arabe, peut le représenter.

Les Égyptiens ont fait connaissance de ces normes à force d'être quotidiennement en contact avec les Turcs se trouvant partout sur le territoire égyptien.

205 - محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، note 58, p.426.

206 -Ibid, note 58, page 427.

Le nom de Silvestre de Sacy, al-Ṭaḥṭāwī l'écrit (سلوسترى دساسى) ce qui prouve qu'al-Ṭaḥṭāwī est inconsciemment convaincu que ce (و) sera prononcé en tant qu'une fricative labiodentale sonore, compte tenu de son apprentissage de la langue française. Pendant son contact avec les Turcs, l'auteur a pris l'habitude de transcrire le son /v/ qu'il entend de leur part en (و).

Il donne aussi la translittération des mots ayant une consonne (v) selon la prononciation turque de cette consonne en profitant des signes diacritiques arabes. Tels que : (البلوار (ص.260)-البوار (261):).

Nous pouvons donc dire que Rifā'a al-Ṭaḥṭāwī, à force d'écouter les Ottomans remplacer le (و) arabe par le phonème voisé /v/ a dû faire le chemin inverse. Autrement dit : si nous supposons que le /v/ = (و), donc (و) = /v/.

Nous présenterons dans ce qui suit chacun de ces termes pris dans son contexte. Nous commencerons par la langue source puis la traduction faite par Louca.

" و من المواسم العامة عندهم ايام تسمى ايام الكرنوال و تسمى عند قبطة مصر ايام الرفاع "

La traduction proposée par Louca est :

« *Le **Carnaval** correspond aux « jours gras » chez les Coptes d'Egypte.* »

(p.159)

Prenons l'exemple du substantif « boulevard » :

" و من المنتزهات المحال المسماة البلوار، و هي الاشجار المتصافة المتوازية "

C'est ce que Louca traduit par :

« *Dans d'autres endroits, les **boulevards***, où les arbres s'alignent parallèlement* ». (p. 160)

Il en est de même pour les noms propres :

" و الامريقة الجنوبية تسع اراض و هي بلاد كلنبيا ، وبلاد ابريزيلة و بلاد بيرو، و بلاد بولوية
 (...) " ص.156.

Ce que Louca traduit par :

« *L'Amérique du Sud comprend huit territoires: la Colombie*, le Brésil*, le Pérou*, la Bolivie (...)* ». (pp.62-63).

L'île de Java ne fait pas exception :

" و فى بلاد البحر المحيط بندران شهيران و هما مدينة بتاويا بندر جزيرة جاوة، و مدينة مانيلة"
ص. 157.

La traduction présentée par Louca est :

« *Au pays de la mer environnante, il y a deux villes célèbres Batavia*, capitale de l'île de Java, et Manilla** ». (p. 63).

Al-Ṭaḥṭāwī aurait donc pu écrire (بتافيا) au lieu de (بتاويا), (جافا) au lieu de (جاوة) et (بوليفيا) à la place de (بولوية) et ainsi de suite.

Louca, quant à lui, a présenté les lexies et les noms propres concernés sous la forme normée, tout en les marquant (la majorité d'entre eux) par un astérisque. L'astérisque signifie, d'après le système de translittération et de sigles du traducteur qu'il s'agit d'un « *mot transcrit en arabe par l'auteur* ». Le traducteur n'a rien indiqué sur la description ou la justification de cette transcription de la part de Ṭaḥṭāwī. Il aurait pu le signaler soit dans ses notes, soit dans sa présentation de *l'Or de Paris*.

Au terme du répertoire effectué, nous pouvons recenser chez al-Ṭaḥṭāwī 47 lexies d'origine non-arabe. Parmi ces 47 unités, 9 seulement sont transcrites chez Louca, 35 sont traduites et trois sont omises. Quelques-unes parmi ces lexies sont purement turques, les autres sont d'origine persane et ont été introduites dans la langue turque afin de l'enrichir.

Un aperçu historique pourrait probablement expliquer cette invasion de termes persans. Le contact des Arabes avec les Perses remonte aux périodes antéislamiques. Ce contact était non seulement commercial, mais aussi culturel et politique. Pour aborder cette question, il convient de faire un survol historique sur l'histoire de l'Empire Persan, sa langue, ses dynasties, son extension et ses frontières²⁰⁷. Parmi les différents aspects probables de ce contact, le contact linguistique est celui qui nous intéresse le plus.

Reste à mentionner que les termes persans existent non seulement sous la plume des penseurs et poètes arabes, mais aussi dans le Coran et le *ḥadīth*. Le Prophète vivait dans la Péninsule arabe et c'est sur ce territoire qu'il a reçu l'émissaire du ciel. Le contact entre ce territoire et la Perse avait pris, depuis la période préislamique, plusieurs formes notamment commerciales, et les poètes se déplaçaient, eux aussi.

A la lueur de ce qui précède, la diffusion des termes persans remonte donc à des périodes très lointaines dans l'histoire de ces deux nations. Cette ancienneté constitue en elle-même la justification de la présence des termes répertoriés ainsi que d'autres qui nous ont peut-être échappé.

La société égyptienne a sans doute été imprégnée par sa soumission, pour des siècles, à l'Empire Ottoman. Un nombre illimité de lexies turques a pénétré la langue arabe et a été assimilé par les Egyptiens. Le cas de l'Égypte ottomane est celui d'une culture qui s'est infiltrée dans une autre. Cela a, sans doute, eu des retombées sur la langue pratiquée dans cette société complexe.

2. L'adstrat:

*« En linguistique, l'adstrat est une langue qui en influence une autre sans que l'une des deux ne disparaisse. (...). Le contact entre deux langues (...) se produit préférentiellement de la langue la plus prestigieuse vers la plus faible »*²⁰⁸. L'importance de l'adstrat en tant qu'interférence linguistique réside

²⁰⁷ - Cf. annexe pp. 323-330.

²⁰⁸ - Cf.: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Adstrat> , le 20.08.2010.

dans le fait qu'il explique des « phénomènes historiques » marquant la société dans différents domaines de la vie. « La notion d'adstrat n'implique pas nécessairement la contiguïté politique, culturelle et économique de pays parfois éloignés »²⁰⁹.

L'adstrat est donc un emprunt visant à vivifier la langue: *iḥyā' al-luġa*. Les emprunts à la langue française et italienne sont deux cas d'adstrat dans *Taḥlīṣ*. Nous commencerons par une étude détaillée de l'emprunt à la langue française, puisqu'il était « prémédité » et recherché par l'auteur. Nous passerons ensuite à l'emprunt à la langue italienne.

2.1. L'emprunt à la langue française:

Ce procédé a pris sous la plume de Ṭaḥṭāwī plusieurs formes :

- Traduction littérale du nouveau concept.
- Arabisation du nouveau concept.
- Association de l'arabisation et de la translittération²¹⁰.

Nous présenterons dans ce qui suit chacune de ces formes à part/séparément :

2.1.1. Traduction littérale du nouveau concept. Comme par exemple :

"مكتب الصم البكم" pour « L'école des sourds-muets » .

Quant à sa traduction de « l'école royale des aveugles »²¹¹ par ²¹²"مكتب العميان السلطاني", elle n'est pas tellement littérale, vue la traduction de

²⁰⁹ - DUBOIS (J.) et all., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2001, p.19.

²¹⁰ - « Quand on veut représenter dans un système d'écriture une suite de mots d'une autre langue utilisant généralement un autre système d'écriture, il est possible soit de représenter les sons effectivement prononcés(on a alors une transcription plus ou moins phonétique), soit de se contenter de rechercher, pour chaque lettre ou suite de lettres, une lettre ou une suite de lettres correspondante sans s'inquiéter des sons effectivement prononcés (...) ». Jean DUBOIS, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, éd. Larousse, 2001, p.494.

(royale) par (السلطاني). Ṭaḥṭāwī a en fait utilisé la lexie (السلطاني) a plusieurs reprises :

" و مدارس الحكمة بمدينة باريس منافعها شهيرة، فمنها مدرسة كبيرة تسمى اكدمة الحكمة السلطانية، وهي ديوان الحكماء السلطانية، وهي مجعولة لحاجة المملكة الفرنسية و مباشرة الأمراض العامة الضرر " ص. 267.

Ce que Louca a traduit par:

« *Les écoles de médecine dans la ville de Paris rendent des services réputés. L'une d'elles est une grande école appelée l'Académie* de médecine royale ; c'est le divan des médecins royaux. Elle est instituée pour répondre aux besoins du royaume français et suivre les maladies qui présentent un danger pour le public (...)* ». p.167.

A ce propos, Ḥiḡāzī explique dans ses notes:

"مدارس الحكمة (= مدارس الطب).

اكدمة الحكمة السلطانية = المقصود اكدمية الطب Académie de médecine كلمة سلطاني تعنى هنا تابع للدولة²¹³

Prenons encore un exemple :

" فمن خزائن الكتب الخزانة السلطانية و فيها سائر ما امكن الفرنسية تحصيله من الكتب فى اى علم كان بأى لغة كانت مطبوعة او منسوخة " ص. 300.

« *Parmi les bibliothèques, la Bibliothèque royale (sultanesque) groupe tous les ouvrages, imprimés ou manuscrits, que les Français ont pu acquérir, quelqu'en soient les matières et les langues* ». p.189.

Le commentateur précise dans ses notes : « (= المكتبة الوطنية) *Bibliothèque Nationale* = الخزانة السلطانية²¹⁴. Pour Ṭaḥṭāwī, tout ce qui est « *national* » ou « *royal* » est traduit par (سلطاني). Nous pouvons justifier ce procédé par le fait

²¹¹ - LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit, p. 200.

²¹² - رفاعة الطهطاوى، تخلص الابريز، ص. 310.

²¹³ - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 474.

²¹⁴ - *Ibid.*, p.476.

que le Pacha de l'Égypte avait le monopole du pouvoir, c'est-à-dire que tout le pays était sa possession.

La traduction de (*royal*) par (السلطاني) de la part d'al-Ṭaḥṭāwī peut aussi être considérée comme une adaptation inconsciente de sa part pour s'assurer de la compréhension de l'expression de la part du destinataire. L'Égypte à cette époque ne connaissait pas le système royal. Ce procédé reflète aussi la conception d'al-Ṭaḥṭāwī de la langue. La langue pour lui n'est pas seulement un moyen d'expressivité, mais aussi un moyen d'observer le monde autour de lui.

2.1.2. Arabisation du nouveau concept :

Chez les penseurs réformistes du XIX^{ième} siècle, la modernisation du pays va de pair avec celle de la langue. Ainsi, l'introduction d'un nouveau concept ou de la nouvelle désignation d'un concept, sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī, est accompagnée de l'intégration de nouvelles unités lexicales. Ceci, afin de combler un certain manque dans la langue arabe, une certaine incapacité à nommer. La découverte de cette incapacité est en lien étroit avec le contact d'al-Ṭaḥṭāwī avec la vie moderne en Occident, lors de sa mission. Cette intégration de nouveaux concepts et désignations s'accompagne évidemment d'une intégration de nouvelles idées.

Les linguistes appellent cette stratégie ayant pour but d'enrichir une langue, « arabisation ». L'arabisation est donc le fait d'emprunter à d'autres langues des lexies dont l'arabe ne possède pas d'équivalents. L'arabisation est un ancien procédé créé par les traducteurs de l'époque abbaside. Notons que la traduction a atteint son apogée à cette période de la civilisation islamique²¹⁵. Plusieurs ouvrages dans différents domaines ont été traduits du persan vers l'arabe. Nous y reviendrons dans les quelques pages qui suivent.

²¹⁵ د/إيمان السعيد جلال، المرجع ذاته، ص.45.

Le manque lexical est dû, en général, au fait que l'objet en l'occurrence n'existe pas dans la culture d'origine. Il ne s'agit donc pas d'un simple phénomène linguistique, mais plus globalement culturel. Ainsi, al-Ṭaḥṭāwī explique à ses contemporains ce qu'est un « journal » :

" و من الاشياء التي يستفيد منها الانسان كثير الفوائد الشاردة التذاكر اليومية المسماة الجرنالات جمع جرنال، و هو يجمع في اللغة الفرنسية على جرنو (...) " ²¹⁶

Ce que Louca traduit par :

« Parmi les choses dont on tire beaucoup de profits passagers, signalons les mémoires quotidiens appelés les journaux* » (p.200).

Recourant à ce procédé, l'auteur annexe au mot français la déclinaison arabe pour le pluriel:

الجرنال/الجرنالات (ص.310)، الكازيطات (ص.348)، اكدمة/ اكدمات (ص.303)

2.1.3. Association de l'arabisation et de la translittération :

Al-Ṭaḥṭāwī recourt également à ce procédé en décrivant les institutions culturelles et administratives se trouvant en France :

" و يوجد في باريس ايضا مكاتب تسمى البنسيونات جمع بنسيون بفتح الباء و سكون النون و كسر السين و ضم المثناة التحتية و سكون الواو (...) " ²¹⁷
" (...) بلاد شيلي بكسر الشين وتشديد اللام المكسورة " ص.156

L'auteur du *Taḥlīs* utilise la translittération soit en citant des noms de pays inconnus, soit en décrivant la vie moderne et civile qu'il a connue en France.

²¹⁷ - *Ibid.*, p.310.

²¹⁶ - رفاة الطهطاوى، المرجع ذاته ، ص. 310 .

Importance de la translittération chez les auteurs de la *Nahḍa* :

La translittération avait pour but de donner à la langue une certaine flexibilité de sorte qu'elle puisse exprimer les nouveaux besoins de la vie moderne. «*C'est bien la langue comme propriété de tous, rendant accessible les savoirs à tous, et moyen d'expression pour tous, que professeront les auteurs de la Nahḍa*»²¹⁸. Al-Ṭaḥṭāwī a donc utilisé la langue arabe ainsi que ses signes diacritiques pour transmettre à ses compatriotes des connaissances qu'ils ignoraient, et dont ils allaient profiter. Il a essayé soit par la description, soit par l'explicitation de rendre l'idée ou la notion visée plus compréhensible pour son lecteur.

La présence d'une transcription phonologique dans l'œuvre source est signalée chez Louca par un astérisque (*). Ce code est signalé dès le départ par un contrat entre le traducteur et le lecteur. Louca présente à ses lecteurs son «*système de translittération et sigles*». Dans ce système, il reconnaît : «*Aux conventions habituelles, nous ajoutons : * Mot transcrit en arabe par l'auteur*»²¹⁹.

La translittération chez Ṭaḥṭāwī visait parfois les connaissances géographiques comme :

" فيلادلفيا بكسر الفاء و سكون الياء و فتح اللام و كسر الدال المهملة و سكون اللام و كسر الفاء
مدينة بأمرية " ص. 198

" و في نهر السين بداخل باريس ثلاثة جزائر احداها تسمى جزيرة السينه، و كان بها باريس
القديمة و السينه بكسر السين و سكون الياء و فتح الفوقية معناها المدينة " ص. 202

Ou des éléments de la vie de tous les jours comme :

" و أعظم السبكتاكلات في مدينة باريس المسماة الاوبرة بضم الهمزة و تشديد الباء المكسورة و
فتح الراء " ص. 257

²¹⁸ - AYOUB (G.), *op.cit.*, p. 306.

²¹⁹ - Préface de Louca dans *L'Or de Paris*, p. 37.

" تياتر فرنكفونى بكسر الفاء و فتح الراء و سكون النون و ضم الكاف و كسر النون الثانية "

ص. 258

" و فى غالب اوضهم آلة الموسيقى المسماة البيانو بكسر الباء و ضم النون " ص. 245

Al-Ṭaḥṭāwī a reconnu l'importance de l'arabisation et de la translittération dans l'enrichissement de la langue arabe dans son œuvre *Qalā'id al-mafāḥir* :

" حتى يمكن ان تصير على مدى [كذا] من الايام دخيلة فى لغتنا كغيرها من الالفاظ المعربة عن الفارسية و اليونانية "

La translittération est donc un procédé visant à enrichir la langue et, par la suite, à la réformer.

Etant donné que les penseurs réformistes du XIX^{ième} siècle visaient une réforme « totale, globale », al-Ṭaḥṭāwī utilise la langue en tant qu'instrument de révolution politique. Prenons à titre d'exemple ses tentatives de ce que nous appelons maintenant « ثورة » ou (révolte) :

L.D	L.A
خروج فرنساوية عن طاعة ملكهم (ص. 345)	<i>la désobéissance Français à leur roi</i> (p.237).
"- ان يكون الحكم بالكلية للرعية و لا حاجة للملك بالكلية " (ص. 345)	« (...) <i>Que le gouvernement soit entièrement au peuple</i> »
حكم الجمهورية (ص. 345)	<i>le régime de la République</i> (p.238)
فتنة (ص. 364)	révolte (p.260).

L'idée du soulèvement du peuple contre celui qui tient en main le pouvoir n'existait pas encore en Égypte. Le peuple, considéré jusqu'alors en tant que

sujets ou رعية, ne connaissait même pas le mot (révolte) ou (ثورة). Al-Ṭaḥṭāwī a utilisé le mot فتنة et pas (ثورة).

L'auteur y initie ses lecteurs à d'autres idées aussi, telles que l'idée de l'égalité et des droits du peuple, l'idée d'une loi électorale (*Taḥlīṣ* p.242), l'idée de la séparation des lois en loi exécutive, administrative et législative; l'abolition de l'idée du pouvoir absolu, l'idée de la nation et du patriotisme; la soumission du roi à la loi et l'idée des droits civils (p.241).

La langue française est donc un adstrat par rapport à la langue arabe dans l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī. La société égyptienne a pris connaissance de plusieurs domaines scientifiques lors de sa lutte contre les Français qui sont venus pour l'occuper. Si l'on considère à cette époque que la langue française est la « *langue la plus prestigieuse* », c'est en fait par admiration et par estimation des sciences²²⁰. Des termes français, italiens persans et turcs en rapport avec tous les domaines (politique, vie quotidienne, administration, etc.) ont été introduits dans la langue arabe, dans le but de combler un certain manque d'expression. Le superstrat, l'adstrat et la translittération sont donc de nouvelles stratégies qu'al-Ṭaḥṭāwī a utilisées pour initier ses compatriotes aux aspects de la vie moderne. Ces procédés ont du même coup préparé l'entrée de la langue arabe et de l'Égypte dans la modernité.

2.2. Influence italienne:

Al-Ṭaḥṭāwī, en enregistrant son itinéraire, décrit la ville d'Alexandrie comme suit :

" و كان دخولنا الاسكندرية يوم الاربعاء ثالث عشر يوما من شهر شعبان، فمكثنا فيها ثلاثة و عشرين يوما في سراية ولى النعمة، و كان خروجنا الى البلد في هذه المدينة قليلا، فلم يسهل لى ذكر شىء في شأنها غير انه ظهر لى انها قريبة الميل فى وضعها و حالها الى بلاد الافرنج أصلا، و انما

²²⁰ - N'oublions pas que les Arabes (tels Al-Khawārizmī, Ibn Sīnā ou Avicenne, Abū Ḥanīfah) ont excellé dans tous les domaines scientifiques avant les occupations successives de leurs territoires.

فهمت ذلك مما رأيت فيه فيها دون غيرها من مصر و لكثرة الافرنج بها، و لكون أغلب السوق يتكلم ببعض
الشيء من اللغة الايطالية و نحو ذلك... " ص.169

La traduction proposée de la part de Louca est la suivante:

« Arrivés à Alexandrie le mercredi, treizième jour du mois de cha'bân, nous sommes restés vingt-trois jours dans le sérail de celui qui nous avait accordé sa faveur. Mais Alexandrie, par sa situation géographique et par son genre de vie, m'a paru proche de **l'Europe**, dont cependant je n'avais encore rien vu. J'ai compris cela en constatant ce qu'elle offre de particulier par rapport aux **autres villes d'Égypte**. Il y a là un grand nombre de Francs et les gens du peuple parlent, pour la plupart, un peu d'italien, un peu de telle ou telle **autre langue étrangère**»²²¹.

Notons dans la traduction que (بلاد الافرنج) a été rendu par (*l'Europe*) au lieu d'être rendu par (les pays des Francs). Louca a rendu le sens selon sa signification au temps actuel. Cela peut être une forme d'adaptation au destinataire de la traduction. Cependant, l'emploi de (les pays des Francs) localise la traduction dans le même contexte spatio-temporel que celui du texte en langue source. Ajoutons aussi que la désignation de l'Europe par (les pays des Francs) reflète la formation culturelle et azharite du destinateur. Remarquons aussi que dans (دون غيرها من مصر), il y a une distinction méliorative sélective en faveur de la ville d'Alexandrie qui diffère des autres villes de l'Égypte. (*Il y a là*) est une explicitation de (بها) dans (و لكثرة الافرنج بها) pour préciser qu'il s'agit de la ville d'Alexandrie. Notons aussi la traduction de (و نحو ذلك) par (*un peu de telle ou telle autre langue étrangère*). نحو dans ce contexte exprime l'idée de ressemblance. Parmi les définitions proposées dans le Kazimirski, il y a (comme). La ville d'Alexandrie, étant une ville littorale, est en contact avec les autres cultures. Les activités commerciales favorisent ce contact, qui évidemment se sert de la langue comme moyen de s'exprimer.

²²¹- LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit., p.73.

Parmi les langues qui s’y trouvaient, citons le grec, l’italien et le français. La traduction de Louca ne nuit ni au sens ni à la compréhension.

Après l’expédition française, les Italiens constituaient au XIX^{ème} siècle, le plus grand nombre d’Européens se trouvant en Égypte. Ils se concentraient notamment à Alexandrie. Bon nombre d’Alexandrins parlaient cette langue. Les Italiens travaillaient à Alexandrie dans le commerce; les Grecs et les Arméniens aussi. Moḥammad ‘Alī a voulu profiter de la compétence des Italiens dans différents domaines: maritime, militaire, médical, etc. Le vice-roi de la Sublime - Porte ottomane s’est servi, dans un premier temps, des Italiens dans l’administration des écoles qu’il a inaugurées en Égypte, notamment, l’école militaire. Il y a même imposé la langue italienne au programme. La présence des Italiens était particulièrement importante à Alexandrie. Ils avaient même leurs journaux, puisque « *Lo Spettatore Egiziano fut le premier journal italien publié en Égypte, à Alexandrie, en 1845* »²²². Les plans d’édification et d’infrastructure dans le pays ont encouragé l’émigration européenne vers l’Égypte vers la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Des missions d’étudiants égyptiens ont été aussi expédiées en Italie. L’attention du Pacha s’est tournée ensuite vers la France. Les experts français ont remplacé les Italiens, et les boursiers ont été envoyés en France.

Seuls, les Grecs dépassaient en nombre les Italiens en Égypte. Les Grecs ont inauguré, en 1645, au Caire l’école Saint Georges pour leurs enfants, les Italiens ont en inauguré une pour leurs enfants en 1732. Le premier livre publié à l’imprimerie de Boulāq en 1822 fut le dictionnaire bilingue italien/arabe du père Raphael Zakhora Rahba.

Al-Ṭaḥṭāwī, en rapportant à ses compatriotes ses remarques sur les curiosités, dont il a fait la découverte à Paris, a parfois opté pour la transcription des termes italiens.

²²² - <http://rime.to.cnr.it/RIVISTA/N5/2010/articoli/Marchi.pdf>, 26.08. 2011

Il écrit (أكاديمية --> pp.302-303, اقدمة- اكدمة (p.304), ce qui prouve l'instabilité de l'orthographe de ce mot vu son intégration récente dans la langue arabe. Le pluriel proposé est الاكدمات (p.303).

Le Littré électronique nous donne plus d'informations sur ce terme :
Académie, Nature : s.f. Prononciation : a-ka-dé-mie.

Etymologie : Academia, du grec. Ce mot vient d'Académus, personnage de l'âge héroïque. Dans la guerre que les Lacédémoniens firent à Athènes pour reprendre Hélène enlevée par Thésée, Académus leur révéla où elle était cachée. En récompense de ce service, ils ménagèrent dans leurs ravages sa maison de campagne, qui était à 1 000 pas d'Athènes. L'orthographe n'est pas constante; on écrit aussi Hecadémus. Dans Horace, Ep. II, II, 45, Atque inter silvas Academi quaerere verum, on trouve la variante Ecademi»²²³

Nous remarquons donc que l'orthographe de ce terme était aussi instable dès sa première apparition en grec. Cette instabilité dans l'orthographe, chez al-Ṭaḥṭāwī, prouve que ce mot- académie- était jusque-là inconnu dans la langue arabe. L'instabilité de l'orthographe est normale pour tout terme qui fait sa première apparition quelle que soit la langue. Le terme (académie) est donc d'origine grecque, puis il est passé à la langue française via la langue italienne.

Notons à ce sujet la présence de plusieurs termes d'origines différentes, communs aux deux langues, l'italienne et la française, tel que **panorama** (*Taḥlīs*, p.333).

Etymologiquement parlant, c'est un terme d'origine grecque, qui est passé à la langue française via l'anglais :

«(XVIII^e siècle) patente déposée, en 1792, par le peintre irlandais Robert Barker qui a créé ce mot sur le grec ancien pour décrire sa peinture circulaire dépeignant Edimbourg et dans laquelle on se plaçait au centre pour la voir»²²⁴.

²²³ - http://www.dicocitations.com/definition_littré/32790/Academie.php, le 16.03.2011.

²²⁴ - <http://fr.wiktionary.org/wiki/panorama>, 17.03.2011.

Al-Ṭaḥṭāwī a mis ainsi l'accent sur la présence de la culture italienne dans la société française. Prenons à titre d'exemple le piano et l'opéra. L'auteur égyptien a fait remarquer que le théâtre italien en France et l'opéra présentent leurs pièces en langue italienne.

Piano (Tahḥlīs, p.245)

« (*Nom*) De l'*italien* *piano*, aphérèse de *pianoforte*, de *piano* (« doux ») et *forte* (« fort »). Ainsi appelé car les anciens instruments à clavier, notamment le *harpsichord* et le *clavecin*, ne pouvaient pas produire de nuances de volume. »²²⁵

Opéra (Tahḥlīs, p.257) :

D'après le *Littré*²²⁶ électronique ce terme est, étymologiquement parlant, d'origine italienne. Le *Littré* ajoute :

« Par extension, l'Opéra, dit aussi à diverses époques l'Académie royale ou impériale de musique, le théâtre où l'on joue le grand opéra ; l'Opéra Comique, celui où l'on joue l'opéra comique (on met des majuscules). L'Opéra est le premier de nos théâtres lyriques ; il a été tantôt dans les attributions des menus plaisirs, de la liste civile du roi, de la maison de l'empereur ou du ministère d'État, tantôt en régie ».

Le cas de la lexie (لوكنجة- لوقاندة) dans l'œuvre source (p.251) nous intéresse par son passage de la langue italienne à la langue turque et à la langue arabe.

Sawā'īe ajoute à ce propos que cette lexie italienne existe aussi dans la langue turque:

" اللوكنجة " كلمة تركية و هي " لوقاندة " او " لوقانطة " (...) وردت الى التركية من الكلمة الايطالية

(...) بمعنى " مطعم " او " صاحب المطعم " .²²⁷

²²⁵ - <http://fr.wiktionary.org/wiki/piano> le 17.03.2011

²²⁶ - http://www.dicocitations.com/definition_littré.php?id_mot=22994&id_variante=78225, 17.03.2011.

²²⁷ - Moḥammad SAWĀ'ĪE, *op.cit*, p.127.

Prenons aussi l'exemple de la quarantaine ou -الكرتنة- dont al-Ṭaḥṭāwī parle au début de son itinéraire. Partant du fait que la langue arabe est une langue de dérivation et non une langue de composition²²⁸, Sawā'īe fait remarquer qu'al-Ṭaḥṭāwī a dérivé de cette unité un verbe-كرتن/يكرتن. Faire subir à un terme, appartenant à une autre langue, le système syntaxique de la langue arabe, pour le lexicaliser, est une des procédures de l'opération d'arabisation ou التعريب:

" اصبحت كلمة « كرتنينا » (quarantaine) الإيطالية الأصل «الكرتينا» بإضافة لام التعريف. و اشتق من هذا المصطلح الفعل الرباعي « كرتن/ يكرتن » على وزن « فعلل/ يفعل » كما اشتق المصدر (الكرتنة) على وزن "فعللة"²²⁹.

Notons que (quarantaine) de même que le terme (technique) se terminent par des syllabes fermées. Al-Ṭaḥṭāwī transcrit ces mots tels qu'ils se prononcent en italien: *quarantena- tecnica*. Il dit: (ص.185) -الكرتينية (ص.342) - مدرسة العلوم المسماة بلوتكنيقا (ص.342). Nous remarquons que les deux mots se terminent par des syllabes ouvertes.

Conclusion

D'après ce qui précède, nous constatons que la cohabitation de plusieurs ethnies, le voisinage ou côtoiement des pays aussi bien que le "pouvoir" ont une influence décisive sur la langue. Nous empruntons à Claude Hagege quelques-unes de ses réflexions sur le rapport entre les langues et le pouvoir²³⁰. En les appliquant sur le cas de *Taḥlīs* pour résumer l'apport de la langue turque à la langue arabe:

- 1- « *le pouvoir politique légifère sur les langues en les façonnant* ».
- 2- « *la langue comme instrument de pouvoir.* »

²²⁸ - Claude HAGEGE, Discours d'ouverture à l'occasion du bicentenaire de l'INALCO (1795-1995), in *Langues et Pouvoir de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient*, Edisud, 1998, p.10.

²²⁹ - SAWĀ'IE (M), *op.cit.*, p.129.

²³⁰ - Claude HAGEGE, *op.cit.*, pp.9-14

3- « la langue contient dans ses propres structures, lexicales et même parfois grammaticales, des traces précises et concrètes de cette désignation explicite du pouvoir ».

1. Le pouvoir politique légifère sur les langues en les façonnant.

Les langues reflètent le rapport de force politique instaurée dans un pays. Les unités recensées dans les répertoires de ce chapitre sont des preuves palpables et explicites sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī de l'intervention du politique dans la société égyptienne. Ainsi, ces unités, utilisées sciemment par al-Ṭaḥṭāwī, sont des éléments de contextualisation et relèvent de la situation immédiate²³¹ de la composition de l'œuvre. Cette présence massive confirme que: « C'est dans sa langue que vit une nation »²³².

2. La langue comme instrument du pouvoir:

En effet, l'autorité politique dominante en Égypte au XIX^{ème} siècle et même avant, était le Sultan ottoman. Comme tout gouvernement de tendance autoritaire, les Turcs avaient imposé la langue turque comme langue officielle et administrative.

Conséquence: al-Ṭaḥṭāwī a utilisé des termes comme محاسبی، نوبتجی، حربجی qui sont formés par composition et non par dérivation malgré la présence dans la langue arabe de محارب و مناوب و محاسب. A noter que l'arabe en tant que langue sémitique est une langue à dérivation et non pas une langue à composition. Or, comme nous l'avons vu, حربجی، نوبتجی، محاسبی sont formés à base de composition, en unissant la moitié arabe حرب و نوبة و محاسب à la particule turque جی qui marque la profession. Une question s'impose: pourquoi al-Ṭaḥṭāwī a-t-il opté pour l'emploi des termes turcs malgré la présence de l'équivalent arabe?

²³¹ - C'est l'ensemble des données extralinguistiques présentes dans la réalité extérieure, qui joue un rôle décisif lorsqu'un locuteur choisit les traits linguistiques de son message, leur forme et leur fonction. Ces données peuvent aussi exister dans la pensée et les sentiments du locuteur.

²³² - Claude HAGEGE, *op.cit.*, p.10.

Il paraît qu'à force d'utiliser et d'être en contact avec la langue turque, le fait de forger des désignations ou des termes sur le modèle turc, en guise de création ou de néologisme, est devenu plus accessible aux Égyptiens à cette époque. Notons bien que la langue dialectale en Égypte garde jusqu'à présent pas mal de désignations de professions avec la particule turque جى. Prenons à titre d'exemples : مكوجى، قهوجى، اجزجى. Des lexies touchant à tous les domaines y persistent toujours: دربزين، طاسة، دفتر، etc.

3- La langue contient dans ses propres structures, lexicales et même parfois grammaticales, des traces précises et concrètes de cette désignation explicite du pouvoir.

Taḥlīs al-'Ibrīz est une œuvre écrite essentiellement en arabe mais riche d'emprunts, notamment turcs. Ceux-là sont parfois utilisés en guise d'explication des curiosités françaises inconnues des Égyptiens au XIX^{ème} siècle. La langue arabe, dans laquelle *Taḥlīs al-'Ibrīz* est écrite, comporte « *en elle-même des désignations explicites de la présence (bien établie) du pouvoir* »²³³ turc. Al-Ṭaḥṭāwī essaie de décrire la relation entre le roi et son peuple en France, le culte de droits et de devoirs réciproques. Or, cette idée est inexistante en Égypte. Cela crée pour lui une certaine difficulté dans la recherche du mot équivalent. Ainsi, il désigne toujours (*le peuple*) par (الرعية). Or, (الرعية) rappelle toujours l'idée de soumission. Soumission à laquelle les compatriotes de l'auteur ont toujours été sujets. *Le Taḥlīs* d'al-Ṭaḥṭāwī, tel qu'il nous l'a présenté, est adapté à la réalité de la situation immédiate qui a donné cette œuvre.

Cette analyse soulève la question suivante : est ce que le traducteur a pu doter sa traduction de cette ambiance turco-persane ? Si oui comment ? Et en cas de non qu'est ce qu'il aurait dû faire ?

²³³ - HAGÈGE, *Ibid.*, p.13.

Nous essayerons dans ce qui suit d'analyser comment le traducteur s'y est pris par rapport à ces terminologies pour faire comprendre au lecteur français que l'œuvre originale contient une pareille terminologie, qui, d'ailleurs, dit beaucoup et sur l'histoire et sur la société égyptienne à cette époque.

En fait, nous sommes en face de trois stratégies dans la traduction de Louca :

- 1- Soit il traduit directement vers le français, c'est-à-dire, en utilisant le terme équivalent français.
- 2- Soit il transcrit le terme utilisé par al-Ṭaḥṭāwī, parce qu'il n'existe pas d'équivalent en français. Il est dans ce cas donc normal de le transcrire.
- 3- Louca utilise un astérisque pour marquer ou distinguer les termes déjà transcrits par Al-Ṭaḥṭāwī. L'auteur de l'œuvre originale a, lui aussi, eu recours à la transcription, à cause du déficit linguistique de la langue arabe. Il l'a fait suivre d'une explication de ce terme, avec tout ce qu'il soulève de connotation et de dénotation, dans une tentative de rapprocher l'idée du lecteur. Louca a bien fait de marquer ces termes par un astérisque, tel qu'il l'a signalé dans sa présentation de *l'Or de Paris*.

Prenons maintenant chaque cas séparément :

1- Recours à l'équivalent français :

D'après les répertoires mentionnés plus haut, nous avons pu recenser dans le *Taḥlīṣ* d'al-Ṭaḥṭāwī 47 termes appartenant à des origines non-arabes (persanes et turques dans la plupart des cas), sans compter ceux transcrits par l'auteur.

La majorité de ces termes (plus de 34 termes) ont été simplement traduits vers le français. Louca a ainsi choisi le chemin le plus court. Il a transmis, à son lecteur, le contenu sémantique et idéique, mais il a fait passer sous silence le contexte socio-historique et général de l'œuvre. L'ambiance qui entoure l'œuvre est absente dans la traduction. Cette stratégie est une perte pour

la traduction et pour son récepteur. Comment rendre cette ambiance dans la traduction ? Y–a-t-il un moyen de sensibiliser le lecteur français de manière à l’aider à découvrir le lien existant entre l’œuvre et son appartenance à la société égyptienne et à une période bien déterminée de l’histoire de cette société ? En effet, la terminologie en question peut être considérée comme « *complément cognitif* »²³⁴ aidant à localiser l’œuvre dans son cadre temporel.

Il aurait été souhaitable que le traducteur cherche un moyen pour faire comprendre au lecteur qu’il est confronté à une œuvre caractérisée par un mélange de langues très significatif.

D’une manière générale, il aurait été possible, par exemple, que Louca, en tant que traducteur en pleine connaissance des deux cultures en question, écrive le terme équivalent en italique ou en caractères différents. Le traducteur aurait pu aussi présenter en annexe un tableau groupant ces termes et la traduction équivalente, avec peut-être une petite information sur l’origine de chacun séparément. La traduction est supposée transmettre au lecteur au-delà du linguistique. Elle est supposée lui transmettre un nouveau savoir, une image de l’ « Autre », « *bref, tout le non-linguistique qui se cache derrière les mots* »²³⁵. C’est dans cette découverte que réside pour le récepteur le plaisir de la lecture.

Le traducteur aurait pu, par exemple, distinguer les mots concernés de la manière suivante :

« *A l’école du **Jardin** royal- qui est le **jardin** des plantes- (...). Une autre école cependant, dites école du **jardinage** dispense la science de planter les arbres*» (p. 199)

Remarquons dans cet exemple que dans la langue source le mot *بستان* a été cité deux fois, puis sous la forme de *البستنجية* pour une troisième fois. Remarquons aussi que l’auteur de l’œuvre originale traduit à ses compatriotes (*Jardin royal*) par (*بستان السلطان*) L’Égypte d’al-Ṭaḥṭāwī, en tant qu’une partie de l’Empire Ottoman, connaissait le sultan en tant que

²³⁴ - HURTADO ALBIR, *op.cit.*, p.48.

²³⁵ - *Ibid.*, p.149.

pouvoir suprême, alors que ce système est totalement absent en France. La France des années 1830 connaissait le pouvoir royal. Chacun des deux auteurs (al-Ṭaḥṭāwī et Louca) s'adresse à son lecteur/récepteur de telle sorte qu'il soit compris. Cependant, la différence de culture ne peut pas être ressentie chez Louca. Nous reviendrons sur ce point dans un chapitre ultérieur de notre étude.

2- Transcription du terme utilisé par al-Ṭaḥṭāwī.

D'après le répertoire élaboré, il existe 9 termes que Louca a transcrits. Pourquoi ces termes ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord rappeler quels sont ces termes. Il s'agit de sultanesques, Effendi, Pacha, khédiviale, ad-dawîdâr- katkhuda, al- Muhurdâr, vizir, diwân et firman. Nous remarquons que ces termes appartiennent dans leur ensemble au cadre administratif. Ils réfèrent presque tous à des titres ou des postes - exception faite de firman. *Ad-dawîdâr*" et "*al-Muhurdâr*" figurent chez al-Ṭaḥṭāwī en tant que noms-propres : (عبدى افندى المهردار) et (مختار افندى الدويدار). Il est à noter que (*dawîdâr*) est de nos jours en Égypte un nom de famille. Ce sont à l'origine des postes ou des titres, mais qui passent dans certains cas aussi pour des noms propres. Louca ajoute dans ses notes : « *Dawîdâr : titre turc (garde de l'écritoire). Mustafa Mukhtar effendi, plus tard Bey (1802- 1839) d'origine turque, fût nommé en Égypte, après ses études militaires à Paris, président du Conseil d'État. (...)* »²³⁶. Il donne dans la note suivante plus d'informations concernant 'Abdī effendī al-Muhurdâr : « *turc d'origine, Hasan d'Alexandrie avait 38 ans en partant pour Paris. Après avoir étudié la marine à Brest, il fit en 1833 un stage en Angleterre. Chef de la flotte de Muhammad Ali, il participera plus tard à la guerre de Crimée et mourra dans son vaisseau, détruit en 1855* »²³⁷. Ḥiġāzī, quant à lui, a noté :

²³⁶ - LOUCA, *L'Or de Paris, op.cit*, p.318

²³⁷ - Loc.cit.

" - عبدی افندی المهدار، هو رئیس البعثة عين عضوا بالمجلس الأعلى للمدارس ثم مديرا لها سنة 1850 و توفي 1854.

- مصطفى مختار افندی الدويدار، عين بعد البعثة في وظائف مختلفة و صحب ابراهيم باشا في الشام و توفي سنة 1839" ²³⁸.

En consultant la version numérique du *Petit Robert*, nous trouvons que les termes (sultan, Effendi, Pacha, khédive, vizir, diwân et firman) sont effectivement lexicalisés dans la langue française. Ces termes sont déjà intégrés dans la langue française bien avant Louca. Leur première intégration dans la langue française prouve un déficit lexical dû, évidemment, à la différence entre la culture de la société d'origine et la société française

3- Emploi d'un astérisque pour marquer ou distinguer les termes déjà transcrits par Al-Ṭaḥṭāwī :

Al-Ṭaḥṭāwī a lui aussi eu recours à la transcription, à cause du déficit linguistique de la langue arabe. Nous avons parlé plus haut (p.151-152) de l'importance de la translittération sous la plume de Ṭaḥṭāwī. La langue arabe, étant une langue flexionnelle à brisure interne, elle possède des signes de vocalisations (*fatha- damma- kasra*) qui aident à mieux prononcer les mots. Ces signes de vocalisation sont des diacritiques permettant de faciliter la lecture. « (Un) signe diacritique (est) un signe graphique adjoint à un graphème simple de l'alphabet afin de transcrire un phonème différent de celui que transcrit habituellement ce graphème »²³⁹. Le *Taḥlīṣ* de Ṭaḥṭāwī n'est pas un texte vocalisé. Cependant, l'auteur a profité de la vocalisation arabe dans sa transcription des lexies nouvelles. Il l'a fait, ensuite, suivre d'une explication de ce terme, avec tout ce qu'il soulève de connotation et de dénotation, dans une tentative de rapprocher l'idée du lecteur. Louca a bien fait de marquer ces termes par un astérisque, tel qu'il l'a signalé dans sa présentation de l'*Or de Paris*. Ce marquage des termes nouveaux dans la société d'al-Ṭaḥṭāwī est

²³⁸ - Ḥiḡāzī, *op.cit.*, p.428.

²³⁹- DUBOIS (J.), et all, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2001, p.142.

intéressant pour le lecteur français. Cela l'aide à se former une première idée des différences entre les deux pays, de l'état de la société égyptienne au temps de la rédaction de l'œuvre, que ce soit au niveau de l'infrastructure, de l'administration ou autre. Au traducteur de rendre à son lecteur une image fidèle de cette société telle qu'elle existe dans l'œuvre dans sa langue source.

Si nous constatons que l'œuvre dans sa langue source contient 47 unités lexicales turques et persanes, et que le lecteur français n'en reçoit que 9, l'un des aspects culturels très caractéristiques de la société se trouve partiellement gommé. Ce gommage fait passer sous silence toute une gamme d'informations historiques. Les stratégies adoptées par Louca peuvent être un indice sur son optique concernant la langue. Pour certains, la langue est un moyen d'expression, pour les autres elle est une vision du monde extérieur.

Cette optique de la part du traducteur a-t-elle eu des répercussions sur la fidélité de *l'Or de Paris* en tant que traduction de *Taḥlīṣ al 'Ībrīz* ? C'est ce que nous essayerons d'examiner en nous servant des théories de l'école interprétative dans le chapitre qui suit.

Troisième chapitre

La problématique de la fidélité selon la théorie interprétative

Une étude contrastive sur les aspects esthétique et sociolinguistique du *Tahlīs* d'al-Ṭaḥṭāwī et de *l'Or de Paris* de Louca révèle quelques divergences entre la version originale et sa traduction.

Ces divergences soulèvent des points d'interrogation sur le type de traduction que représente *l'Or de Paris* aussi bien que sur les paramètres de sa fidélité par rapport au *Tahlīs* selon la théorie interprétative. Les théoriciens de l'école interprétative ont indiqué certains critères qui peuvent aider à décider de la fidélité d'une traduction. Alors que Lederer cite les critères d'équivalence de Koller, Hurtado Albir²⁴⁰ propose un triple rapport de fidélité entre la version originale et sa traduction.

Nous essayerons, dans ce qui suit, d'examiner *l'Or de Paris* à la lumière de ces éléments, en vue de juger de sa fidélité en tant qu'œuvre traduite.

1. La fidélité selon les critères de l'équivalence:

Lederer présente les critères de l'équivalence²⁴¹ comme suit:

- *une traduction doit transmettre l'information donnée par l'original sur la réalité extra-linguistique (équivalence dénotative).*
- *Elle doit respecter le style : registre de langue (dialectal, classique), sociolecte, extension géographique des expressions, etc. (équivalence de connotation)*
- *Elle doit être conforme au genre du texte traduit (équivalence de norme)*
- *Elle doit être adaptée aux connaissances du lecteur pour être comprise. Il s'agit d'une équivalence pragmatique.*
- *Enfin la forme de la traduction doit produire le même effet esthétique que l'original (formal-ästhetische Äquivalenz) »²⁴²*

²⁴⁰ - Hurtado-Albir (A.), *op.cit.*, p.118.

²⁴¹ - LEDERER, *La traduction aujourd'hui*, *op.cit.*, p.64, d'après Koller, W.(1979) : *Einführung in die Übersetzungswissenschaft*, UTB 819, Quelle und Meyer, Heidelberg, 4 éd. 1992.

²⁴² - *Ibid.*, p.64.

Nous essayerons d'étudier chaque critère séparément :

1- Une traduction doit transmettre l'information donnée par l'original sur la réalité **extra-linguistique**- ou équivalence dénotative :

L'œuvre dans sa langue-source, comme nous l'avons démontré²⁴³, contient plus d'une cinquantaine de lexies d'origine non-arabe (turques et persanes dans leur majorité). Les textes insérés occupent aussi une partie importante dans l'œuvre-source. Il a été démontré que ces deux éléments ont une valeur informative sur l'environnement qui a entouré l'œuvre, sur sa production, son auteur, ainsi que sur son époque et sa société. L'omission de ces deux éléments, dans la traduction, a soulevé des réflexions sur le lien existant entre l'intention de l'auteur et la dose de l'implicite et de l'explicite dans l'œuvre.

La densité des termes turco-persans reflète une réalité extra-linguistique: la soumission de l'Égypte à l'Empire persan à une époque très lointaine dans l'histoire, la longue soumission de l'Égypte à l'Empire Ottoman et les tendances à la turquisation qui menaçaient la langue arabe. Il existe des retombées de cette soumission au niveau du lexique, au niveau du système administratif, dans la vie quotidienne (mode vestimentaire, alimentaire, etc). L'expression de la **réalité extralinguistique** couvre aussi la **transmission du culturel**. Elle peut être détectée à travers les messages **implicites et explicites**. Qui dit implicite dit aussi **vouloir-dire** et **intention** de l'auteur. Les déductions ou inductions faites par le lecteur et les sous-entendus peuvent former l'extension sémantique de l'implicite du texte. L'implicite et l'explicite linguistiques sont indissociables et forment le sens du texte dans son ensemble.

Le texte-source traduit en détail les articles de la Charte. Cette traduction intégrale de la charte vers la langue arabe par Ṭaḥṭāwī est un signe inductif pour le lecteur et le mène à la déduction suivante: de pareilles mesures et lois n'étaient pas en vigueur en Egypte à cette époque. Ces inductions associent les signifiés au savoir pertinent du récepteur du message, à sa connaissance du monde. Le sous-entendu visé par cette traduction de la part de Ṭaḥṭāwī est:

²⁴³ - Cf. les répertoires au long du deuxième chapitre et p. 165.

" Il faut en faire autant. Peuple et confrères il faut bouger, il faut se soulever et réclamer ces droits". Inductions et sous-entendus sont le noyau nécessaire à la saisie du sens. Aussi importants qu'ils soient, les déductions et les sous-entendus sont à saisir, mais pas à traduire. Le traducteur doit évaluer la dose de l'explicite et de l'implicite dans sa traduction, et ce, en fonction du bagage cognitif de son lecteur. Lederer épouse cet avis et déclare: « *Le bon traducteur modifie avec doigté le rapport implicite/explicite de l'original pour atteindre un nouvel équilibre implicite/ explicite dans sa langue* »²⁴⁴.

Malgré ses omissions, Louca a enrichi sa traduction par des notes fort généreuses en informations. Le traducteur y fait preuve d'un savoir riche sur l'époque, la littérature et la langue en question. Ces notes peuvent être considérées comme une compensation de ce que le récepteur peut manquer à cause des omissions déjà mentionnées. Toutefois, il faut signaler, du même coup, que les informations supplémentaires que le traducteur a livrées à son destinataire viennent soit pour éclaircir ou expliquer une notion, soit pour présenter un auteur, arabe ou français, ou bien une œuvre. Par ailleurs, Louca a adopté une stratégie différente de celle de Ṭaḥṭāwī concernant la charte²⁴⁵. Le traducteur a présenté en quelques lignes un résumé de la charte et en a ajouté dans ses notes quelques articles. Les notes ne touchent pas à l'implicite de l'œuvre de Ṭaḥṭāwī.

Nous pouvons dire que *l'Or de Paris* n'a pas rempli ce critère. Toutefois, le traducteur a réussi à enrichir les connaissances de son lecteur.

2- La traduction doit respecter le style : registre de langue, sociolecte, extension géographique des expressions, etc. Equivalence des connotations :

Pour ce qui est du style, il a été démontré dans le premier chapitre que la phrase de Louca ne se caractérise pas par le *sağ̃*, c'est-à-dire qu'elle n'est pas rimée et rythmée comme celle de Ṭaḥṭāwī. Louca a adopté une autre stratégie pour maintenir l'effet mélodique de la version originale de *Taḥlīs*.

²⁴⁴ - LEDERER, *Op.cit.*, p. 126

²⁴⁵ - Cf. Chap.4, pp.251- 314.

Quant au sociolecte, le lecteur de l'œuvre dans sa langue-cible peut détecter la formation azharite de l'auteur, mais le sociolecte ayant trait à l'apparition du dialectal sous la plume de l'auteur est passé sous-silence. Nous reviendrons sur ce sujet en détail. Le respect du sociolecte apparaît dans les indices de la formation musulmane de l'auteur, à plusieurs endroits, parmi lesquels les quelques exemples qui suivent :

« *Nous parlerons des journaux plus loin, si Dieu le Très-Haut le veut* » (p.177)

« *Nous allons le citer, bien que la plupart des points ne se trouvent pas dans le Livre de Dieu le Très-Haut, ni dans la Tradition de son Prophète- sur lui soient la bénédiction et le salut* ». (p.135)

« *Je prie Dieu- que Sa transcendance soit exaltée !- de faire agréer ce livre auprès de Son Excellence le Maître des Faveurs,(...). C'est Lui [Dieu] qui écoute et qui exauce ; quiconque s'adresse à Lui ne saurait être déçu.* » p.45

Louca a opté pour la recherche du terme correspondant. Le traducteur a fait des tentatives pour satisfaire à ce critère, à savoir le respect du style.

Quant au registre de la langue concernant l'aspect diglossique de la langue arabe, tel le mélange du dialectal et de l'arabe classique normé, il reste toujours intraduisible. Une étude plus approfondie est envisagée plus loin dans ce même chapitre.

3- Elle doit être conforme au genre du texte traduit -- > (équivalence de connotation) :

Tel qu'il a été déjà mentionné, le *Tahlīṣ* de Ṭaḥṭāwī est une œuvre de la *Nahḍa*. Elle s'apparente à certains genres de l'héritage de la littérature arabe classique, comme la *maqāma* et le récit de voyages ou (*adab al-riḥlāt*), comprend

une grande dose d'informations géographiques. L'emprunt à la littérature occidentale contemporaine se manifeste dans les idées et la philosophie du siècle des Lumières. Le destinataire de la traduction de Louca y trouve le récit de voyages et les informations géographiques. Quant aux grandes lignes de la maqāma, il peut trouver les métaphores et l'humour. Nous pouvons dire que ce critère a été respecté, exception faite du *sağ'*.

4- Elle doit être adaptée aux connaissances du lecteur pour être comprise.--> équivalence pragmatique.

Une des formes de cette adaptation est l'omission des textes insérés qui représentent, pour le destinataire de la traduction, une reprise gênante d'une idée suffisamment développée. Prenons à titre d'exemple ²⁴⁶ celle de l'amour de la patrie, celle de l'apprentissage des sciences, de la justice. La reprise de ces idées par Ṭaḥṭāwī montre l'importance qu'il accorde à ces idées et aux thèmes qu'elles soulèvent et reflète en même temps une image fidèle du contexte général socio-historique de l'œuvre dans sa langue-source. Cela n'est pas en contradiction avec le fait que le traducteur a enrichi le savoir pertinent du lecteur, puisqu'il a tenu à élargir les connaissances de celui-ci par les nombreuses notes à la fin du livre.

L'emploi²⁴⁷ des termes français équivalents aux termes d'origines non arabes est une autre forme d'adaptation au récepteur de l'œuvre dans sa langue-cible.

La référence aux conséquences du cosmopolitisme dans la société égyptienne dans le *Taḥlīṣ* est faible dans *l'Or de Paris*. Cela représente pour le récepteur de la traduction une perte au niveau stylistique et socio-historique.

La traduction a été adaptée aux connaissances du lecteur au point d'affecter l'identification du texte à son appartenance spatio-temporelle. D'après ce qui précède, nous pouvons dire que l'adaptation, bien que présente dans le cas de *l'Or de Paris*, n'était pas dans l'intérêt de la traduction, vu la perte stylistique et socio-historique dont nous venons de parler. Nous pouvons aussi ajouter que

²⁴⁶ - Cf. le répertoire du premier chapitre, et pp. 55-57.

²⁴⁷ - Cf. deuxième chapitre, pp.162-164.

nous avons quelques points de réserve concernant ce critère, qui- à notre sens- n'est pas à généraliser. L'adaptation est donc un critère qui exige du traducteur un certain équilibre entre l'œuvre- source et sa traduction pour compenser les pertes probables.

5- Elle doit être conforme au genre du texte traduit:

Il est en fait difficile de classer le *Tahlīs* de Ṭaḥṭāwī dans un genre précis. Toutefois, le lecteur y trouve la relation de voyage, l'autobiographie et la narration. L'œuvre en langue-source est écrite essentiellement en prose. *L'Or de Paris* est aussi écrit en prose. Son destinataire a aussi accès au récit de voyage, à l'autobiographie et à la narration. *L'Or de Paris* de Louca est donc une traduction conforme au genre de l'œuvre originale. C'est un critère rempli.

6- La forme de la traduction doit produire le même effet esthétique que l'original (formal-ästhetische Äquivalenz)

Si le sens est prioritaire pour toute traduction, l'effet que produit le texte en langue-source chez son lecteur est aussi d'une grande importance. Pour l'école interprétative, le traducteur doit non seulement transmettre à son lecteur le sens du texte original, mais aussi produire chez lui le même effet que celui ressenti par le destinataire du texte en langue-source. Hurtado Albir soutient cet avis²⁴⁸. Elle fait une distinction entre « l'effet que l'émetteur veut produire » et « l'effet produit ». Elle explique que « *l'effet est un autre élément qui intervient dans la construction du sens puisqu'il fonctionne comme point de repère dans sa genèse (l'effet que l'émetteur veut produire) et comme résultat du processus (l'effet produit)* »²⁴⁹.

Vu l'absence de plusieurs passages concernant les idées principales dans *Tahlīs* (la patrie, la décadence de la langue arabe, la justice et l'équité, les droits

²⁴⁸ - D'après elle, « *la notion d'effet est importante dans la théorie de la traduction et dans l'analyse de la fidélité, car le traducteur doit toujours tenir compte de l'effet produit par le texte original chez le récepteur dans la langue de départ, pour produire avec sa traduction le même effet chez son destinataire* » HURTADO ALBIR, *op.cit.*, p.77.

²⁴⁹ - *Ibid.*, p.77.

et les devoirs)- à laquelle il convient d'ajouter celle des connaissances pertinentes chez le récepteur de la traduction- l'effet esthétique de la traduction n'est pas le même que celui dans l'œuvre-source. Pourtant, Louca a réussi à maintenir l'effet « mélodique » dans la traduction.

Outre le jeu d'assonances et d'allitérations, Louca a pu garder la rime dans l'exemple suivant :

" وقد حاولت في تأليف هذا الكتاب سلوك طريق الايجاز و ارتكاب السهولة في التعبير حتى يمكن لكل الناس الورود على حياضه، و الوفود على رياضه " ص. 142

La traduction de Louca est la suivante :

« *J'ai essayé, en rédigeant ce livre, d'emprunter la voie de la concision et j'ai usé de simplicité dans l'expression, afin que tout le monde pût venir puiser à ses **bassins** et aborder ses **jardins*** ». p.45

Dans la phrase en langue-source, nous avons (رياضه) qui rime avec (حياضه); dans celle en langue-cible « bassins » qui rime avec « jardins ».

Selon les critères d'équivalence proposés par Lederer, il existe certaines déficiences dans *l'Or de Paris* en tant que traduction du *Tahlīṣ*. Ces déficiences ne touchent pas à l'intelligibilité de l'œuvre en langue-cible. Il n'est pas question ni de faux messages ni de faiblesse de langue. Il s'agit d'une atténuation des doses pathétiques et de la répartition de l'implicite et de l'explicite.

Examinons maintenant *l'Or de Paris* selon le triple rapport établi par Hurtado Albir.

Dans son ouvrage « *La notion de fidélité en traduction* », Hurtado Albir indique trois paramètres de la fidélité au sens, à savoir, la fidélité au vouloir-dire de l'auteur, la fidélité à la langue-cible- dite aussi langue d'arrivée (LA)- et la fidélité au destinataire de la traduction.

Ces paramètres soulèvent des réflexions sur les facteurs qui peuvent favoriser cette fidélité ou l'entraver.

Or, la fidélité au destinataire est conditionnée par les deux premiers paramètres, autrement dit, la fidélité au vouloir-dire de l'auteur et la fidélité à la langue d'arrivée. Nous joignons dans ce sens Hurtado Albir, qui considère ces trois paramètres comme « indissociables ».

Elle considère²⁵⁰ la fidélité à un seul paramètre une trahison au sens. Autrement dit, il faut être fidèle à tous les paramètres ensemble pour aboutir à la fidélité au sens et rendre, par la suite, le texte clair pour son destinataire.

1.1. La fidélité au vouloir-dire de l'auteur et la problématique de l'implicite:

Pour être fidèle au vouloir-dire de l'auteur, il faut, tout d'abord, saisir ce vouloir-dire qui est une condition *sine qua non* pour la compréhension du message traduit vers la langue d'arrivée (L.A). Vinay et Darbelenet conçoivent le message comme étant « *l'ensemble de significations de l'énoncé, reposant essentiellement sur une réalité extra-linguistique, la situation. La situation suggère, appelle le message et, par conséquent, fait entrer en ligne de compte les réactions psychologiques du sujet parlant et celles de son interlocuteur* »²⁵¹.

La saisie du vouloir-dire de l'auteur exige donc le chevauchement des connaissances linguistiques et métalinguistiques du sujet percevant, en l'occurrence, du lecteur qui sera l'émetteur ou le traducteur. Les connaissances métalinguistiques englobent l'émetteur, le récepteur, la société et l'époque. Les fondatrices de l'école interprétative soulignent que le traducteur doit surmonter un problème qui peut bloquer la traduction. Ce problème réside dans le fait de « *trouver au travers du dit* (que le traducteur)

²⁵⁰ - Hurtado Albir, *op.cit.*, p.118.

²⁵¹ - VINAY ET DARBELENET, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, Didier, 1969, p.159.

a sous les yeux le vouloir-dire qui animait l'auteur, autrement dit, de dégager, au travers des significations linguistiques, le sens qui est le message à transmettre »²⁵². Il s'agit donc de deux notions fondamentales: message implicite et message explicite. Le message explicite est direct, alors que le message implicite dépend de plusieurs éléments, parmi lesquels l'intelligence du lecteur et de son bagage cognitif. Le traducteur peut dans ce cas donner le sens global en se référant à la réalité extralinguistique qui entoure le texte. L'implicite occupe une grande partie dans le *Tahliṣ* d'al-Ṭaḥṭāwī. Partant du fait qu' « *il n'est pas de message qui ne vise à transmettre un sens* », il faut donc s'interroger sur la conception de la notion « sens » selon l'école interprétative.

Pour la théorie interprétative, le sens est le seul invariant, auquel il ne faut pas toucher, malgré toutes les différences de formes et de langues. Hurtado Albir va plus loin et fait une distinction entre le sens et l'information²⁵³. Le traducteur, lui même lecteur, doit donc éviter la confusion entre le sens et l'information. Pour elle, l'information est « *ce qui reste invariable à travers toutes les opérations réversibles de codage et de traduction* ». L'information est donc le sens premier, le sens direct explicite du discours ou du texte. C'est le sens notionnel. L'information ainsi conçue fait écho avec la conception de Vinay et Darbelnet du " sens structural"²⁵⁴.

Le sens - tel que le conçoit Hurtado Albir- est cet implicite qui exige le chevauchement des connaissances (linguistiques et extralinguistiques) pour pouvoir décoder le contenu idéique caché entre les lignes. Pour saisir le vouloir-dire de l'auteur, le lecteur (qu'il soit lecteur ou traducteur) aura absolument besoin du contexte situationnel, du contexte verbal, du contexte général socio-historique et du contexte cognitif. Il doit agencer tout ce réseau avec son savoir pertinent²⁵⁵ afin de rendre le message dans la langue d'arrivée

²⁵² - SELESKOVITCH (D.) et LEDERER (M.), *Interpréter pour traduire, op.cit.*, p.22.

²⁵³ - « *Le sens et l'information sont deux choses différentes* ». (HURTADO ALBIR, *op.cit.*, p.75).

²⁵⁴ - Le sens structural « se dégage des éléments de la structure fournis par le lexique et assemblés selon les lois de l'agencement ». (Vinay et Darbelnet, *op.cit.*, p.161).

²⁵⁵ - Pour Lederer, le savoir pertinent est ce savoir ou cette connaissance « *dont dispose le lecteur pour comprendre les unités de sens* ». (*Interpréter pour traduire, op.cit.*, p. 43)

ou (LA). Le traducteur doit donc déployer « *un effort conscient de compréhension* » pour l'appréhension du sens.

Prenons, en guise d'application, le conseil du médecin qu'al-Taḥṭāwī juge d'une importance primordiale au point de lui consacrer 16 pages. Louca les résume en 6 points étalés sur dix lignes. Le premier article présente des « conseils aux bien portants ». Parmi les idées soulevées celle des épidémies causées par les eaux stagnantes.

" الثالث: بركة الماء الراكد اذا اشتد قريبا من البيوت فانه يتصاعد منها ابخرة لا تناسب الصحة بل تؤذيها، او ربما قتلت، و بسبب ذلك ترى بعض البلدان منتنا بالأوباء، فاجتنب هذه الاشياء الجالبة للأمراض والأوجاع" (ص.268)

"السادس: احذر اذا اشتد حرك ان تمكث في موضع بارد أو تشرب ماء شديد البرودة، والا فالعرق ينحبس حالا و يتداخل في الباطن و يتسبب عن ذلك داء الخناق وورم الصدر و القولنج المحرق و غير ذلك، فاذا نفذ القضاء و ابتلى باحدهما، فالواجب تداركه لعله يخف. فأول ما تحس بمبادئ العلامات فضع القدمين في ماء هين الحرارة و طر بالماء الفاتر ظاهر المتألم من الحلق أو الصدر أو البطن، و احتقن بالماء الفاتر المخلوط ببيسير اللبن و تعاط الشوربة التي صورتها، ان تأخذ قبضة من زهر الخمان و تضعها في اناء خزف مع اوقية و نصف من جيد الخل و رش على الجميع قدح "

Prenons aussi un des exemples cités sous l'article « des traitements de plusieurs maladies:

"الرابع: ضربة الشمس

هو مرض يصيب الانسان متى اعترض في حر الشمس زمنا طويلا عريان الرأس، فيعرف هذا المرض بوجع الرأس الشديد و احمرار البشرة و احمرار العيون و جمود الدموع و ضعف البصر عن الامتداد الى الضوء، و قد يحصل للمريض به سهل و ربما احس بالنوم و قلق شديدا، و في الغالب تكون بشرة الوجه محترقة، فالمريض لا يزال شديدا حتى يأتي الطبيب سريعا، فينبغي في مدة انتظاره ان تضع رجلي المريض في ماء فاتر و تدخله نصف حمام او حماما كاملا، و احقنه باعشاب مطرية واسقه كثيرا من شربة الليمون، و الماء أو اسقه ماء مخلوطا ببيسير الخل، و انفع من ذلك مصل اللبن الصافي المخلوط ببيسير الخل و الطخ على جبهته و صدغه و رأسه خرقة مطراه بماء بارد و خل معا " (ص. 275)

D'après ces quelques exemples, nous constatons qu'al-Ṭaḥṭāwī présente des situations semblables au vécu égyptien. Rappelons à ce propos, que Venture de Paradis, le traducteur préféré de Bonaparte, est mort de la peste en Egypte ainsi que plusieurs autres.

" و لم تكد مصر تنجو من الجوع حتى داهمها ما هو اصعب مراسا منه- يعنى الوباء، فانه ظهر بها بأوائل ربيع أول سنة 1035هـ، و أخذ ينتشر فى جميع انحاءها بسرعة. (...) قال بعضهم ان الذين ماتوا بسبب هذا الوباء 300.000 نفس"²⁵⁶

Al-Ṭaḥṭāwī présente d'autres exemples, tels les maux de dents, les crises cardiaques, les cas d'asphyxies à cause du mauvais usage du charbon comme mode de chauffage, les coups de soleil causés par le fait de s'exposer au soleil sans se couvrir, l'empoisonnement par l'arsenic à cause des ustensiles de cuisine fabriqués en cuivre, les brûlures. Ces exemples peuvent paraître communs ou connus encore aujourd'hui. Cependant, le fait que l'auteur leur consacre cet espace dans son œuvre doit avoir son importance dans son vouloir-dire. Si le lecteur possède une certaine connaissance du pays dont il est question, un certain savoir qui va au-delà du linguistique, il peut comprendre pourquoi al- Ṭaḥṭāwī a trouvé ces conseils d'« *une importance qui peut porter des fruits considérables* ».

L'« information » donnée par le texte en langue-source, concernant l'arsenic, prise dans son contexte cognitif, situationnel et dans son contexte général socio-historique, contient un « sens » implicite : les Égyptiens au temps d'al-Ṭaḥṭāwī utilisaient aussi des ustensiles de cuisines en cuivre et se trouvaient exposés à ce même risque.

Le lecteur contemporain d'al-Ṭaḥṭāwī, celui du XIX^{ème} siècle, peut, sans difficulté, déchiffrer cet implicite, alors que le lecteur arabophone du vingt-et-unième siècle rencontrerait, peut-être, quelques difficultés (à cause de la

²⁵⁶ - جرجى زيدان، مصر العثمانية، القاهرة، دار الهلال، 1997، ص.152.

distance temporelle) pour accéder au vrai sens voulu par l'auteur. Plus le bagage cognitif du lecteur est grand, plus la saisie de l'implicite est facile.

Il convient d'ajouter que bon nombre des textes omis par Louca dans son *Or de Paris*, sont, dans le *Taḥlīṣ* d'al-Ṭaḥṭāwī, porteurs d'un message implicite. Ces textes omis visent, dans l'œuvre-source, les Turcs qui détiennent le pouvoir en Égypte à cette époque aussi bien que les Égyptiens. L'auteur voulait transmettre un message et introduire des idées révolutionnaires. Ces idées sont présentées par répétition. A chaque répétition, un nouveau détail est développé; par conséquent, le lecteur arabophone gagne une nouvelle information. C'est ce que la théorie interprétative appelle "contexte cognitif". Le contexte cognitif « *correspond aux idées qui ont basculé dans la mémoire cognitive depuis le début du discours* »²⁵⁷. Au début de la lecture, le contexte cognitif chez le lecteur est égal à zéro, mais il avance en crescendo à mesure que le récepteur avance dans sa lecture. Lederer ajoute au contexte cognitif le savoir pertinent ou le bagage cognitif déjà présent chez le lecteur. Le chevauchement du bagage cognitif et du contexte verbal aident à mieux comprendre et à saisir le sens voulu par l'auteur²⁵⁸. Une fois le vouloir-dire saisi, « *la traduction devient possible, sa qualité ne dépendant plus que du talent du traducteur* »²⁵⁹.

Le traducteur fait preuve de ses talents en variant les procédés pouvant, selon lui, rendre dans la langue-cible ce qui a déjà été dit dans l'œuvre en langue-source : transposition, explicitation, adaptation, etc. Un agencement du linguistique et de l'extralinguistique est indispensable pour faire réussir la traduction. Dans ce même ordre d'idées, la fondatrice de l'école interprétative souligne que « *la formule qui restituera le sens dans l'autre langue devra s'inspirer tout autant de l'implicite de l'original que de son explicite* »²⁶⁰.

²⁵⁷ - D. SELESKOVITCH et M. LEDERER, *Interpréter pour traduire*, op.cit., p.43.

²⁵⁸ - « *La compréhension de l'énoncé s'appuie sur ce savoir pertinent, sur ce contexte cognitif et s'effectue par l'exclusion spontanée de toutes les significations non pertinentes de la phrase*». (LEDERER, *Ibid.*, p.49).

²⁵⁹ - *Loc.cit.*

²⁶⁰ - *Loc.cit.*

Le traducteur aura besoin de se servir du « contexte »- au sens large du terme- pour aboutir à la compréhension, puis à la déverbalisation et faire en sorte que le vouloir-dire de l'auteur, aussi bien que les effets visés sur le récepteur de la traduction, soient assumés. La transmission du sens notionnel, de l'information portée par les mots, n'est pas tout ce dont le texte ou le discours est chargé. Il faut prendre en considération les éléments extra-linguistiques qui peuvent charger le texte d'un sens implicite et d'un sens émotionnel. C'est pourquoi Albir déclare :

« *L'information intervient dans la construction du sens mais elle ne doit pas être confondue avec lui* »²⁶¹.

A partir des répertoires relevés dans les deux chapitres précédents, notamment des textes insérés, nous avons pu indiquer quelques thèmes clés chers à l'auteur. Ces thèmes tournent autour du patriotisme, de la société civilisée, de l'appel au sauvetage de la langue arabe, un appel à la Révolution pour établir la justice et l'équité. Tous ces thèmes sont présentés par al-Ṭaḥṭāwī d'une manière implicite, exception faite de l'appel à une société civilisée. Le lecteur de l'œuvre source partage avec l'auteur un vécu commun, le lecteur postérieur a encore avec eux une culture commune, un patrimoine. Nous pouvons ajouter à cela le savoir pertinent. Ce contenu idéique, une fois saisi, a sur le lecteur un certain effet. Le vouloir-dire saisi par le lecteur est précédé d'une intention de l'auteur de produire chez le destinataire du texte un certain « effet voulu ». Ce vouloir-dire, une fois confié au lecteur, est supposé l'émouvoir, le toucher et déclencher en lui plusieurs sentiments pour le motiver, le convaincre et le pousser à réagir. Il s'agit donc d'une intention, d'un sens notionnel et d'un sens émotionnel.

Si al-Ṭaḥṭāwī a amplement expliqué le soulèvement des Français contre leur roi, son message en langue de départ (LD) véhicule, en fait, un non-dit à double sens, l'un au peuple pour l'appeler à se libérer de la servitude, l'autre aux Ottomans pour les menacer, s'ils n'arrêtent pas leurs injustices.

²⁶¹ - HURTADO ALBIR, *op.cit.*, p.76.

Ce message est en lien direct avec les éléments des connaissances métalinguistiques et les facteurs psychologiques de l'auteur égyptien et de son destinataire. L'auteur rapporte à ses compatriotes les détails concernant le soulèvement des Français, le renversement du roi et les articles de la Charte constitutionnelle ainsi que la reformulation de cette Charte. Pour le lecteur contemporain de Ṭaḥṭāwī, l'œuvre constitue la seule source où il peut prendre connaissance de toutes ces informations. L'auteur, en tant que témoin, se charge de transmettre à ses compatriotes ces événements intéressants pour en faire le modèle à suivre. Louca, par contre, opte, à plusieurs endroits, pour la présentation d'un résumé pour les longs passages, et il le reconnaît dans sa présentation. Notons, toutefois, qu'il a cité dans ses notes allant du numéro 143 jusqu'au numéro 148 à la fin du livre l'énoncé du quatrième jusqu'au dixième, puis du quinzième article de la Charte sans aucun autre détail sur les commentaires faits par al-Ṭaḥṭāwī. Ces deux attitudes contradictoires nous rappellent les déclarations de Lederer à ce propos :

« Plus le savoir partagé est grand, moins il est nécessaire d'être explicite. Plus les deux savoirs se confondent, plus l'énoncé se fait elliptique; au contraire, moins l'auditeur en sait, plus le locuteur doit en dire pour faire passer une idée. Mais en tout état de cause la parole reste elliptique ; toujours elle évoque un non-dit en plus de son dire. Les constantes variations de l'importance et du nombre des connaissances communes au locuteur et au récepteur expliquent le mouvement de condensation et d'expansion de l'énoncé »²⁶². Or, « pour que le sens du dire soit celui que veut l'auteur, il faut que celui-ci ait correctement jugé du savoir de ceux auxquels il s'adresse et qu'il ait proportionné en conséquence l'explicite de sa formulation par rapport à ce qu'il laisse non dit. Il faut aussi que le lecteur sache que l'explicitation ne couvre qu'une partie du message »²⁶³.

²⁶² - LEDERER, « Implicite et explicite » in *Interpréter pour traduire*, op.cit., p.52.

²⁶³ - *Loc.cit.*

Les explications détaillées d'al-Ṭaḥṭāwī représentent donc le mouvement d'expansion de l'énoncé, tandis que la traduction de Louca constitue celui de la condensation. Louca a-t-il surévalué le savoir pertinent de son lecteur ? En effet, la majorité des lecteurs de l'œuvre en langue de départ (LA) ignore la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814. Il est aussi à noter que la majorité d'entre eux est peu informée sur l'Histoire de l'Égypte et de sa soumission aux Ottomans. Ceci dit, le traducteur ne peut pas trop compter sur un savoir aussi limité. Citons tout de même l'avis de Louca sur ces passages :

« *Soucieux de décrire à ses compatriotes les rouages exacts du gouvernement français, il leur livre une traduction intégrale de la Charte constitutionnelle, avec ses amendements après la Restauration* »²⁶⁴.

L'implicite pour ressusciter l'âge d'or de la civilisation arabe :

Le lecteur du *Taḥlīs* d'al-Ṭaḥṭāwī peut, grâce à son savoir et au contexte cognitif, miser sur le message implicite que visait l'auteur en parlant des Arabes et de la langue arabe, soit dans son état dégradé, soit lorsqu'elle était à son apogée. La dégradation de la langue arabe et la tendance à la turquisation du pays sont des éléments extra-linguistiques appartenant au savoir pertinent du lecteur de l'œuvre originale. Ces éléments sont le motif pour lequel al-Ṭaḥṭāwī a défendu à plusieurs reprises la langue arabe. Si le lecteur francophone, lors de sa lecture de *l'Or de Paris*, n'est pas équipé de ces informations, il ne pourra pas réaliser l'importance que représentaient ces idées en rapport avec l'âge d'or de la civilisation arabe et la décadence de leur langue. Il ne pourra pas non plus réaliser le vouloir-dire de l'auteur et son appel à la résistance contre la tendance de turquisation. Le traducteur doit fidélité aussi à ce lecteur en tant que destinataire de la traduction. Pour ce, il nuance, dans sa présentation de la traduction, ce sentiment de responsabilité chez al-Ṭaḥṭāwī à l'égard de la langue arabe :

²⁶⁴ - LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit., p.16

« Rifâ'a éprouvait, en plus, la responsabilité de rattraper trois siècles perdus pour la civilisation arabe dans la stagnation intellectuelle (...) »²⁶⁵.

1.2. La fidélité au destinataire de la traduction :

Les théoriciens de l'école interprétative se sont mis d'accord sur le fait que « *la traduction ne peut pas faire abstraction du destinataire* »²⁶⁶.

Pour sa part, Mounin appelle les traducteurs à respecter non seulement le sens structural du texte (c'est-à-dire le contenu lexical et syntaxique), mais aussi le sens global du message y compris l'époque, la société, la culture. Nida et Taber enchaînent sur ce point et soulignent la nécessité de « *tenir compte des différences entre culture source et culture réceptrice* »²⁶⁷. Vu ces différences, la traduction doit aider son récepteur à sentir, à voir et à saisir l'appartenance de l'œuvre à son contexte spatio-temporel qui lui confère son identité. Identité qui se manifeste par la langue arabe et par les traits pertinents représentés surtout par les termes turco-persans qui, jusqu'à nos jours, font partie du vécu égyptien.

Malgré sa lutte contre la turquisation de la langue arabe, al-Ṭaḥṭāwī utilise intuitivement toute une gamme de lexies d'origine turco-persane. D'après Lederer, cela est dû au fait que « *la logique d'expression propre à chaque langue découle d'une adaptation à des habitudes de dénotation qui remontent parfois diachroniquement très loin dans l'histoire de chacune* »²⁶⁸.

Dans le cas du *Taḥlīṣ* d'al-Ṭaḥṭāwī, l'implicite est non seulement au niveau du texte et des passages insérés, mais aussi au niveau du lexique. L'implicite dans notre corpus a des paramètres socio-historiques. Bensimon affirme que « *dans une traduction littéraire, le dosage*

²⁶⁵ - *Ibid.*, p.15.

²⁶⁶ - Fortunato ISRAEL, *Traduction littéraire*, *op.cit.*, p.39.

²⁶⁷ - NIDA et TABER, *op.cit.*, p.82.

²⁶⁸ - LEDERER, « Implicite et explicite » in *Interpréter pour traduire*, *op.cit.*, p.60.

entre l'implicite et l'explicite doit prendre en compte l'aptitude du lecteur à élargir, à approfondir, à ajuster progressivement sa perception et sa compréhension de la culture de l'Autre grâce au contexte, à mesure qu'il avance dans sa lecture »²⁶⁹.

Bensimon rejoint dans ce sens Fortunato Israël qui est pour le maintien de « l'ancrage initial du texte » :

« S'il s'agit d'une traduction au sens courant, il est souhaitable que soit maintenu le plus possible l'ancrage initial du texte, son origine étrangère, afin qu'il puisse élargir l'horizon culturel du pays d'accueil, raison première de son transfert »²⁷⁰.

L'ancrage initial du texte est reconnu à son contenu idéique, lexical et à son aspect esthétique. Le répertoire élaboré des termes turco-persans dans l'œuvre originale démontre qu'al-Ṭaḥṭāwī a utilisé 47 lexies d'origine turco-persane dont 9 seulement ont été transcrites dans la traduction, 35 traduites et 2 omises, compte tenu de la distance culturelle et temporelle immense entre la société source et la société réceptrice.

Le traducteur a essayé, nous l'avons vu, de maintenir le caractère esthétique de l'œuvre LD. Le contenu idéique est lui aussi présent dans LA, malgré la baisse du taux des textes insérés. Le lexique est la première manifestation de l'identité de l'œuvre, de son ancrage initial. À partir de ce lexique, le lecteur se sent porté vers une autre ambiance, une autre période de l'Histoire. Si ce taux chute de 47 à 9 lexies, ce sentiment, cette ambiance devient donc inaccessible. Le traducteur, par souci d'intelligibilité, est obligé de

²⁶⁹ - BENSIMON (P.), « Traduire la culture » in *Palimpseste* n.11, *op.cit.*, p. 12.

²⁷⁰ - ISRAEL (F), « Traduction littéraire: l'appropriation du texte » in *La liberté en traduction* (collection Traductologie, n.7), sous la direction de Danica Seleskovitch, Paris, Didier Erudition, 1991, p.29.

traduire ces termes. Cependant, il aurait été souhaitable de présenter la lexie turque ou persane en contiguïté avec le terme correspondant français afin d'aboutir par la traduction à une interculturalité.

Pour Lederer « *le simple fait de faire figurer le vocable inconnu à côté de ce qui en est l'explication simplifie la tâche du lecteur sans pour autant modifier le texte* »²⁷¹. Il faut reconnaître à ce propos que Louca a quelques fois mis en application cette suggestion. Cette "explication" est pour Lederer une forme d'"explicitation", procédé qui sera étudié plus loin dans ce chapitre. Lederer considère le procédé de l'explicitation comme indispensable pour en assurer la compréhension. Les procédés dont le traducteur peut se servir feront l'objet d'une étude détaillée quelques lignes plus loin.

Rappelons que le texte-source est à l'origine une transposition, une adaptation de la culture française aux compatriotes égyptiens de l'auteur. Soucieux d'être compris de son destinataire égyptien et arabophone, Al-Ṭaḥṭāwī recourt soit à l'explication, à la comparaison et à l'emploi de la dénotation la plus proche possible connue en Égypte afin de rendre l'idée saisissable par son destinataire. Autrement dit, il essaie d'adapter la culture française à son lecteur contemporain. Le *Taḥlīs* est une représentation de deux cultures : la culture de l'Égypte ottomane et la culture française. L'œuvre source est une représentation de la France vue par un Égyptien du XIX^{ème} siècle. Le destinataire de Ṭaḥṭāwī est d'une culture totalement différente de celle du destinataire de *l'Or de Paris*. Louca, en tant que traducteur soucieux d'être compris, effectue une deuxième adaptation et rend le lexique- déjà arabisé²⁷² ou adapté par Ṭaḥṭāwī- à ses origines. Ainsi, « مارستان » redevient « hôpitaux » ; « الخزانة السلطانية » « Bibliothèque Nationale », etc. Cela prouve le rôle que peuvent jouer les facteurs extralinguistiques, le traducteur en tant que sujet historique, l'intervention de la dimension temporelle ainsi que l'intervention du destinataire du message, dans la traduction.

²⁷¹ - LEDERER, « La Problématique de l'explicitation », *Palimpsestes*, n.11, *op.cit.*, p.168.

²⁷² - Nous pouvons nous référer aux répertoires du deuxième chapitre.

Ceci soulève des points d'interrogation sur la traduction de la culture. En fait, la traduction du culturel met le traducteur devant plusieurs obstacles, qui peuvent décider de son choix pour redresser le sens dans une autre langue.

Une analyse de la stratégie de Louca face à ces caractéristiques a démontré que le traducteur a opté essentiellement sur chemin le plus court, à savoir l'emploi du terme correspondant français pour les substantifs empruntés, ainsi que pour l'omission des passages longs en ce qui concerne les textes insérés.

Pour ce qui est de l'emprunt à la langue turque et à la langue persane, il est fait d'une manière spontanée et n'a pas été recherché par al-Ṭaḥṭāwī. Cette présence est révélatrice d'une situation bien établie dans la société égyptienne à cette époque: l'assimilation du vocabulaire turco-persan par la société égyptienne et sa lexicalisation dans la langue arabe.

D'autre part, le lecteur du XX^{ème} siècle de l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī est ému par les informations reçues, parce que ce que l'auteur du XIX^{ème} siècle a noté, se trouve jusqu'à nos jours non seulement en France, mais dans toute l'Europe: même importance accordée à l'apprentissage, aux livres et aux bibliothèques, aux boulevards et aux jardins, aux conditions exigées pour une formation artisanale, au respect accordé à tous les métiers, à l'aspect matériel de la vie, à la passion pour la musique et pour le théâtre, aux attitudes envers les personnes âgées, etc. Ce qui veut dire que c'était déjà un mode de vie établi même avant le départ d'al-Ṭaḥṭāwī pour la France. Rappelons qu'al-Ṭaḥṭāwī a été lui-même surpris par tout ce qu'il a découvert pendant son séjour en France. Le lecteur francophone se trouve attiré, lui aussi, par la présentation de l'auteur des différentes manifestations de la vie parisienne, par son regard attentif et son talent à simplifier toutes les nouveautés afin de les rendre accessibles. Il y a, en ce sens, une certaine équivalence entre l'œuvre source et la traduction. Malgré les omissions déjà relevées, le lecteur n'est pas privé du dosage affectif. Ce dosage, quoique réduit, répond aux recommandations de la théorie interprétative. Pour Fortunato Israël, la réaction affective est prioritaire.

Selon lui, « *la perception d'une œuvre littéraire n'est pas une opération purement intellectuelle mais aussi une opération affective* »²⁷³. J.-C. Chevalier et M.-F. Delport soutiennent ce même principe et affirment que « *la tâche du traducteur est (...) idéalement de placer les lecteurs du texte-cible dans la situation où lui-même s'est trouvé quand il a découvert le texte-source* »²⁷⁴.

La théorie interprétative s'intéresse aussi à la visée de la traduction et à sa fonction. Alors que Ledrer juge que « *la transmission de la culture, au même titre que celle des événements, de l'intrigue, etc., est un des devoirs primordiaux du traducteur* »²⁷⁵, Fortunato Israel reconnaît que « *la marge de manœuvre varie (...) selon les cas* ». L'essentiel est que " *le texte fonctionne* ", sans toucher à la cohérence de l'organisation interne de la traduction, à son homogénéité et à son impact sur le lecteur, ce qui est effectivement le cas. Fortunato Israël ajoute que « *l'essentiel étant au bout du compte d'évoquer la démarche et les grands thèmes qui structurent l'ouvrage et qui, eux, ne sont pas de nature linguistique* ». En fait, la traduction de Louca n'a pas rompu avec la démarche de l'œuvre source. Le but déclaré d'al-Ṭaḥṭāwī est d'informer ses compatriotes sur toutes les curiosités rencontrées en France. Le développement qu'il y a rencontré a éveillé sa jalousie et est à l'origine du message indirect dans *Taḥlīṣ*: éveiller chez les siens cette même jalousie et les appeler à s'améliorer et à réclamer leurs droits. Les thèmes soulevés par al-Ṭaḥṭāwī ne manquent pas dans la traduction. Ils y sont nuancés.

1.3. La fidélité à la langue d'arrivée (LA):

Une fois le vouloir-dire de l'auteur saisi, le sens compris, le traducteur doit redresser le sens dans une autre langue, la langue-cible²⁷⁶.

²⁷³ - FORTUNATO ISRAEL, *La liberté en traduction, op.cit.*, p.34.

²⁷⁴ - CHEVALIER (Jean-Claude) et DELPORT (Marie-France), *L'horlogerie de St.Jérôme : Problèmes linguistiques de la traduction*, Paris, Édition l'Harmattan, 1995, p.45.

²⁷⁵ - LEDERER, « La problématique de l'explicitation », *op.cit.*, p.165.

²⁷⁶ - La langue d'arrivée ou la langue-cible désignent la langue vers laquelle un texte est traduit.

Dans notre cas, la langue-source et la langue-cible sont deux langues non-apparentées. La fidélité à la langue d'arrivée exige que le traducteur respecte la logique de celle-ci.

Le respect des normes de la langue-cible est indispensable à la compréhension de la traduction. « *Pour que le lecteur suive un texte sans peine, il faut que celui-ci soit conforme aux habitudes de la langue dans laquelle il est écrit* »²⁷⁷.

La fidélité à la (LA) est aussi le troisième critère de fidélité proposé par Hurtado Albir. Cette fidélité soulève des questions sur le genre de la traduction. S'agit-il d'une traduction littérale ou bien d'une traduction libre ? Est-ce que la traduction est collée au sens structurel ou bien opte-t-elle pour le sens global ?

La traduction littérale reste asservie au texte-source. Hurtado Albir critique la traduction littérale parce qu'elle « *ne tient compte que de la langue du texte, sans passer par le sens ni par la déverbalisation* »²⁷⁸. Lederer déclare être pour le changement des formes. Selon elle, le traducteur, par fidélité au texte original, doit faire preuve de flexibilité et varier ses moyens linguistiques « *pour dire et faire comprendre la même chose* »²⁷⁹.

La traduction doit, en fait, être rédigée conformément à la logique de la langue réceptrice. Le traducteur doit se libérer des cadres de LD pour redresser le message dans (LA).

Taber et Nida sont pour le respect du génie de la langue et l'expliquent par le fait que « *chaque langue se caractérise par certains traits, certaines qualités, soit dans la formation des mots, soit dans l'ordre des éléments de la phrase, soit dans la manière d'enchaîner les propositions, (...) chaque langue a son originalité.* »²⁸⁰. Au traducteur donc

²⁷⁷ - LEDERER, « Transcoder ou réexprimer » in *Interpréter pour traduire*, op.cit., p.31.

²⁷⁸ - ALBIR (H.), op.cit., p.121.

²⁷⁹ - SELESKOVITCH (D.) et LEDERER (M.), *Interpréter pour traduire*, op.cit., p.70.

²⁸⁰ - TABER et NIDA, *La traduction: Théorie et méthode*, Alliance biblique universelle, London, N.Y, Stuttgart, 1971, p.2.

d'exploiter les caractéristiques linguistiques de (LA), pour faire réussir sa traduction, de sorte à créer entre le message (LD) et le message (LA) une certaine équivalence. Obliger une langue à se plier aux exigences d'une autre langue est donc un signe de maladresse et mène à une traduction erronée. Le traducteur aura donc besoin de faire preuve de flexibilité et de bénéficier d'une marge de liberté. Les phrases qui transmettront le sens dans la langue-cible auront une structure différente de celle en langue-source. « *L'importance des changements de forme, exigés par la nécessité de conserver le sens, dépend de la "distance" linguistique et culturelle qui sépare la langue-source de la langue réceptrice* »²⁸¹. Nous entendons par « changements de forme », les modifications de la structure des phrases tels que l'ordre des éléments, le système verbal, l'accord du nombre, la coordination et la subordination, les indications des relations tout en respectant le schéma de fonctionnement de chaque langue.

Nous essayerons dans ce qui suit d'examiner quelques exemples qui illustrent ces changements :

1.3.1. L'ordre des éléments:

« *Quelque soit l'ordre préféré dans la langue réceptrice, la traduction doit le suivre dans la mesure du possible* »²⁸². Chaque langue préfère un certain agencement interne pour mettre de l'ordre entre les unités de son système linguistique.

1.3.1.1. La phrase nominale et la phrase verbale:

« *La phrase nominale simple est formée par le rapprochement de deux éléments : le sujet (que les grammairiens arabes nomment mubtadâ' « inchoatif ») et l'attribut (que ces mêmes grammairiens appellent*

²⁸¹ - *Ibid.*, p.5.

²⁸² - *Ibid.*, p.98.

ḥabar « énonciatif »), sans que ces deux éléments soient liés l'un à l'autre par un verbe»²⁸³.

Examinons la phrase suivante :

" والبال قسمان/بال عام/ويدخله سائر الناس (...)/و بال خاص (...) " ص. 289.

Ce que Louca traduit par :

« *Il existe deux sortes de bals : le bal public où tout le monde peut entrer (...) et le bal privé* » p.157.

Nous avons divisé la phrase en LD en quatre fragments de phrase. Le premier fragment de la phrase en LD (*والبال قسمان*) ne possède aucun verbe. C'est une phrase nominale simple.

D'après la définition sus-mentionnée, (*البال*) est le sujet – ou *mubtadâ'*- et *قسمان* est l'attribut- ou *ḥabar*. A noter aussi l'emploi du duel, une des particularités de la langue arabe.

Notons que dans le deuxième fragment (*بال عام*) est indéfini dans (LD), c'est-à-dire il n'a pas de (*ال*) alors qu'il est précédé de l'article défini (le) dans (LA) : (*le bal public*).

Le troisième fragment représente une phrase verbale :

(*ويدخله سائر الناس*)

Elle a été traduite par:

(*où tout le monde peut entrer*)

Remarquons que la phrase dans le fragment en LD commence par le verbe. Elle est composée selon le schéma (verbe + sujet). Le pronom affixe (هـ) dans (*يدخله*) renvoie à (bal) et est rendu par le pronom relatif (où). Ceci est dû au fait que « *l'arabe préfère mettre le verbe en tête*

²⁸³ - BLACHÈRE& GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, Maisonneuve& Larose, 1975, p. 387.

de phrase sans doute parce que, de tous les termes, il est le plus riche de contenu »²⁸⁴.

Quant à la structure de la phrase en français, elle « passe généralement du thème au propos ; en d'autres termes, le français ne commence pas par l'essentiel, mais achemine le lecteur vers le but de l'énoncé, qui joue ainsi le rôle de point culminant du message »²⁸⁵.

Ainsi, dans la phrase (*tout le monde peut entrer*), nous pouvons dire que (*tout le monde*) est le thème et (*peut entrer*) est le propos.

Cet exemple prouve que la phrase dans la langue française évolue dans un ordre différent de celui de la phrase dans la langue arabe. À la prédilection de l'arabe pour l'ordre (verbe + sujet), le français opte pour l'ordre (sujet + verbe).

Nous rappelons que la combinaison (verbe + sujet), dans la langue arabe, n'est pas rigide. Autrement dit, elle peut faire preuve de flexibilité, selon les besoins stylistiques, ou l'intention d'expressivité. Si l'auteur voudrait mettre l'accent sur le *mubtada'* (سائر الناس), il dirait (و سائر الناس تدخله).

Prenons un autre exemple illustratif :

" ثم ان الديوان الاول يعنى ديوان البير هو فى قصر بباريس بسمى قصر لقسمبورغ، و الديوان

الثانى فى قصر بوربون" ص. 227

La traduction présentée par Louca est la suivante :

« *Le premier divan, celui des pairs, siège dans un palais à Paris, appelé palais de Luxembourg, le second au palais Bourbon* ». p.132

La phrase en LD est une phrase nominale. Le lecteur n'y trouve aucun verbe. Le (يعنى) a dans cette phrase le sens de (أى) que nous pouvons traduire par (ou), (c'est- à- dire). Le segment de phrase (يعنى ديوان البير) est une phrase intercalée, cela justifie sa traduction de la part de Louca en tant que phrase intercalée.

²⁸⁴ - *Ibid.*, p.392.

²⁸⁵ - J-P. Vinay & Darbelenet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, op.cit., p.202.

Il ne s'agit pas ici de traduction littérale, mais cette structure est la plus adéquate et, en même temps, la plus proche du texte-source. Le (يعنى), en l'occurrence, est, à notre sens, utilisé par Ṭaḥṭāwī pour insérer une explication d'une notion ou d'une idée qui, selon lui, est encore inconnue ou nouvelle à ses compatriotes. Le pronom (هو) est un (ḍamīr gā'ib). Il a été transposé par un verbe, en l'occurrence (siéger) → (siège dans un palais à Paris), parce que la langue française ne connaît pas la phrase nominale. C'est donc une question de structure

Prenons un autre exemple illustratif:

" ثم ان اصل القوة فى تدبير المملكة لملك فرانساً ثم للجماعة اهل شميردوبير بفتح الشين و سكون الميم يعنى ديوان البير بفتح الموحد أى أهل المشورة الاولى ثم لديوان رسل العملات " ص. 227

Louca en présente la traduction suivante:

« *Le pouvoir fondamental dans le gouvernement appartient au roi de France, en second lieu aux membres de la " Chambre des pairs " *- ce qui signifie le divan des pairs*, soit les gens de la première consultation-, ensuite au divan des députés » . p.132*

La première remarque à faire à cet exemple illustratif c'est que la traduction en LA est plus développée par rapport au message (LD). Notons aussi l'transposition de la préposition (-ل) dans (لملك فرانساً) par le verbe (appartenir) dans (appartient au roi). Elle se joint souvent à un nom au cas indirect²⁸⁶. Dans le cas échéant, elle est utilisée "pour marquer une liaison, un rapport, une dépendance "²⁸⁷.

1.3.1.2. L'adjectif :

En arabe, l'adjectif est postposé²⁸⁸, c'est-à-dire, l'adjectif suit le substantif qualifié selon le schéma : *substantif-épithète*. En français²⁸⁹, (...) la tendance

²⁸⁶ - BLACHÈRE (R.) et M. GAUDEFROY- DEMOMBYNES, *op.cit.*, p.137.

²⁸⁷ - *Ibid.*, p.353.

²⁸⁸ - ABDEL SALAM (Manal), ABDEL SALAM (Manal), *Essai de stylistique comparée du français et de l'arabe*, [s.l], [s.n], dactylogr., thèse 3^{ème} cycle, Littérature générale et comparée, Paris, 1998, t1, p.497.

naturelle de la langue est la séquence progressive, c'est-à-dire *substantif-épithète*. Toutefois, cet ordre peut être inversé pour des raisons stylistiques. Cet ordre peut être brisé en fonction des besoins stylistiques et des effets voulus. Examinons dans les quelques exemples qui suivent le statut des adjectifs chez al-Ṭaḥṭāwī et leur traduction en langue-cible:

" و للطبيب قدر معلوم على كل مرة يأتيها إليه " (ص.265)

Ce qui a été traduit par:

« *Et le médecin a des honoraires connus pour chaque visite.* » p.164.

Dans cet exemple, l'adjectif et le substantif suivent le schéma traditionnel type Substantif- épithète, et dans la (LD), et dans la (LA). Notons que le singulier dans *قدر معلوم* a été rendu dans LA par un pluriel selon les exigences de la langue-cible.

" صاحب العلم المنيف و فاتح الحرم الشريف " ص. 139.

C'est ce que Louca traduit par:

« *Celui à qui appartient le drapeau dominant, ce conquérant du saint sanctuaire* » p.42.

(*العلم المنيف*) a été rendu en LA par (*drapeau dominant*) selon le schéma traditionnel qui a été brisé dans la traduction de (*الحرم الشريف*) par (*saint sanctuaire*) conformément à l'usage de la langue-cible.

- " و وضع المرضى بالنسبة للأطباء مختلف " ص.265

La traduction en LA:

« *La position des malades vis-à-vis des médecins varie* ». p.164

Remarquons le passage de l'attribut de la catégorie adjectivale vers la catégorie verbale. Notons aussi que l'adjectif et le verbe bouclent l'un et l'autre la phrase. Cette transposition est dans l'intérêt de l'intelligibilité du sens. Cependant, Louca aurait pu traduire :

« La position des malades vis-à-vis des médecins est variable ».

1.3.2. Le sens du mot :

Dans toute langue, une phrase se compose d'un réseau de mots qui, grâce à leur interaction, confèrent une forme à l'idée. C'est pourquoi elles sont dites aussi unité de pensée ou unités de traduction. Un mot pris isolément peut avoir plusieurs significations, seul, le contexte peut limiter cette disparité de signification et arrêter le sens adéquat. Autrement dit, le contexte verbal, situationnel, général et socio-historique. Tous les éléments linguistiques de la phrase fonctionnent en cohérence avec les éléments extralinguistiques pour faire passer l'idée. Nous admettons les propos de Lederer dans ce sens :

*« Le traducteur identifie la réalité désignée, l'époque de l'écriture, l'auteur, le public de l'original et pose ainsi des repères dans le cadre desquels ses connaissances pertinentes viennent compléter l'explicite du texte »*²⁹⁰.

Examinons à titre d'exemple les unités lexicales suivantes :

"عيون"، "الدواليب"، "السودان" و "كرسى".

En lisant ces mots isolés, tous les sens qu'ils peuvent avoir sont valables. Seul le contexte permet de choisir celui qui convient.

²⁹⁰ - LEDERER (M), *La traduction aujourd'hui, Ibid.*, p.41.

Ainsi,

Unités simples	عيون	الدواليب	السودان	كرسى
Traductions possibles	Yeux/ Sources	Armoires/ Roues	Le Soudan/ Les Noirs	Chaise/ Trône

Notons que l'extension sémantique de « chaise » peut grouper aussi fauteuil, tabouret, etc.

Nous présenterons dans ce qui suit trois exemples illustratifs :

1-

" و بهذة المدينة اربع قنايات من صنف المسماة **عيونا** و ثلاث دواليب لجرى المياه بالنواعير "

ص.207

Ce que Louca a traduit par:

« Cette ville est en outre munie de quatre canaux, du genre "**sources**" chez nous, trois roues pour transporter l'eau comme de grandes norias ». p.116

Notons dans la traduction l'ajout de (chez nous). Dans la langue-source, Ṭaḥṭāwī s'adresse à ses compatriotes et établit toujours des comparaisons entre ce qu'il découvre en France et l'Egypte. Le traducteur a jugé nécessaire l'ajout de (chez nous) pour que le lecteur Français puisse déceler la comparaison se trouvant dans le message (LD). L'ajout de (chez nous) explicite la comparaison dans la traduction.

2-

" على انه لا يحسن عند الفرنسيات استخدام جارية سوداء فى المطبخ، و نحوه لما ركز فى اذهانهم ان

السودان عارون عن النظافة اللازمة " ص. 214

Ce que Louca traduit par :

« Les Français ne trouvent pas bon non plus d'employer une servante noire pour faire la cuisine ou pour tout autre travail de ce genre, étant persuadés que les **Noirs** sont dénués de la propreté nécessaire ».p.125

Dans cette phrase, Louca traduit (لما ركز في اذهانهم) par (*étant persuadé*), alors qu'il aurait pu traduire par (dans leur esprit) ou (il s'était ancré dans leur esprit que), en restant plus proche du texte. La phrase dévoile la vision que se font les Français de l'époque d'une femme noire²⁹¹.

3-

"قد سلف لنا ان باريس هي كرسى بلاد الفرنسيين، و هي محل اقامة ملك فرانس" ص. 227

La traduction présentée par Louca est :

« *Nous disons donc que Paris- capitale du pays, comme on le sait déjà- est la résidence du roi de France*». p.132

Il y a une autre traduction possible :

« Nous avons dit précédemment que Paris- *capitale du pays*, est la résidence du roi de France».

Ou encore,

« Nous avons déjà dit que Paris- *capitale du pays*, est la résidence du roi ».

L'auteur s'est servi du contexte sémantique, verbal et socio-historique pour parvenir à ce qui suit :

LA	LD
Sources	عيون
Roues	دواليب
Pour transporter	لجری
Les Noirs	السودان
Capitale	كرسى

²⁹¹ - Cette vision raciste a été captée par Ṭaḥṭāwī à la page 214 et sera discutée par nous à la page 205 dans ce chapitre.

Le traducteur n'aurait pas pu rendre le sens sans se servir du contexte pour arrêter l'équivalent idoine à chaque unité. Seul le contexte peut indiquer qu'il n'est en aucun cas question ni d'yeux ni d'armoires ni du Soudan non plus. Il s'agissait plutôt de sources d'eau, de roues pour "transporter" l'eau. A ce propos, il est aussi à noter que le substantif جرى est rendu dans la traduction par le but, c'est-à-dire le fait de transporter l'eau d'un endroit à un autre. Grâce à son savoir pertinent, le traducteur a pu distinguer le signifié de السودان. Le bagage cognitif du traducteur s'est référé au contexte général socio-historique de l'œuvre pour parvenir à un fait établi, à savoir, l'usage de la désinence (-ان) par les Persans pour le pluriel. Il a eu recours à l'histoire pour décoder cet héritage linguistique très lointain. La traduction, en l'occurrence, a eu lieu grâce au contexte et au sens global du paragraphe ou du texte.

Au traducteur donc de choisir entre la traduction structurale ou la traduction globale. La traduction structurale suit l'ordre de la phrase en langue-source et se satisfait d'elle. Cependant, coller toujours à l'original est parfois reprochable et peut nuire à la traduction.

1.4. Les procédés indispensables pour conférer au traducteur une marge de liberté pendant sa traduction.

Lederer considère que « *la fidélité au texte original exige que soient utilisés d'autres moyens linguistiques pour dire et faire comprendre la même chose* »²⁹². Il s'agit donc d'une restitution du « seul invariant », le sens, pendant la traduction.

Le traducteur doit avoir une certaine marge de liberté, qui lui permet de redresser le sens du message LD dans le message LA, tout en respectant l'agencement de la LA. Parmi les procédés dont le traducteur peut profiter, citons, à titre d'exemple, l'explicitation, l'économie et la transposition.

²⁹² - SELESKOVITCH et LEDERER, *Ibid.*, p.70.

Michel Tournier semble avoir une stratégie :

« *Chaque langue ayant son atmosphère et son attraction propre, le préalable à la bonne traduction est d'échapper à cette atmosphère, de se libérer de cette attraction afin d'évoluer en toute liberté dans la langue adoptée.* »²⁹³

Notons que l'atmosphère dont il convient de s'échapper selon Tournier est l'atmosphère de la langue et pas l'atmosphère du texte. Le fait d'échapper à l'atmosphère de la langue signifie que le message en (LA) ne doit pas sentir la traduction.

Plusieurs procédés peuvent aider le traducteur à réussir sa traduction. Nous présenterons dans ce qui suit, en guise d'illustration, quelques exemples relevés dans l'œuvre-source et leur traduction faite par Louca, et ce pour étudier la flexibilité du traducteur.

1.4.1. Gain ou explicitation :

Le gain ou l'explicitation est un procédé permettant au traducteur de se libérer du joug de la forme du message LD et de jouir d'une certaine liberté dans la reverbération du sens compris du texte en langue-source. « *Il y a gain lorsque la traduction explicite un élément de la situation que LD laisse dans l'ombre* »²⁹⁴. L'explicitation se fait dans la plupart des cas moyennant une explication par la situation. S'il y a gain dans l'une des deux langues, cela signifie qu'il y a économie dans l'autre. L'admiral parle à ce propos d'« *incrémentalisation* » et d'« *entropie* ». Il y a « *incrémentalisation* » quand il s'agit d'« *ajouts cibles au plan du signifiant et ou [sic] au plan du signifié* »²⁹⁵. Il y a entropie lorsqu'il y a déperdition.

²⁹³ - LEDERER (M.), *La traduction aujourd'hui*, op.cit., p.63.

²⁹⁴ - VINAY et DARBELENET, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, Didier, 1969, p.164.

²⁹⁵ - HURTADO ALBIR, *Ibid.*, p.34-35.

" و ظرفات الشبابيك دائما من القزاز، حتى اذا اغلقت فان النور لا يحجب اصلا و فوقها دائما

الستائر " ص.249

« *Les battants des fenêtres sont toujours en verre afin qu'une fois fermées, la lumière ne soit pas voilée. **Devant les fenêtres** il y a des rideaux (...)* » p.146.

Le pronom affixe (-ها) dans (فوقها) dans la LD a été explicité dans LA par (*devant les fenêtres*). La traduction de (فوقها) par (*devant*), qui signifie (امام) laisse à réfléchir. (فوق) signifie en arabe classique « au-dessus de ». *Le Petit Robert*²⁹⁶ explique que la préposition de lieu (*devant*) est utilisée pour dire « *du même côté que le visage de (une personne), que la face, le côté visible ou accessible de (une chose)* ». En tant qu'adverbe de lieu, (*devant*) est utilisé dans le sens « *du côté du visage d'une personne, de la face d'une chose; en avant* ». Si Louca dit (*devant les fenêtres*), le récepteur constate donc qu'il y a (derrière les fenêtres). D'habitude, et dans la plupart des cas, il y a des pots de fleurs derrière les fenêtres. (*Devant*) et (*derrière*) se détermine par rapport à la place où se situe le sujet-parlant. S'il est dans la maison, le pot des fleurs est donc derrière la fenêtre, s'il est en dehors de la maison ou dans la rue, le pot de fleurs est donc devant la fenêtre. De même pour les rideaux. Il s'agit donc d'une question de **perspective**.

Une autre hypothèse se pose. Il est possible que l'emploi de (فوقها) de la part de Ṭaḥṭāwī et de (*devant*) de la part de Louca soit conforme aux normes d'usages dans chaque société. Les Égyptiens disent (فوق), parfois aussi (على) alors que les Français disent (*devant*). Nous constatons donc que chacun d'entre eux utilise l'expression culturellement courante. Blachère et Gaudefroy-Demombynes²⁹⁷ ont donné plusieurs explications de (فوق) et de (على). Une analyse sémantique montrerait que leurs sens diffèrent selon les pays arabes et selon les régions de ces pays. Ces deux prépositions ont, avec le temps, subi une

²⁹⁶ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 12.04.2012.

²⁹⁷ - Blachère et Gaudefroy-Demombynes, *op.cit.*, 355-358, 209, 277.

espèce d'évolution que des recherches de dialectologie pourraient mieux expliquer.

"فبيع الخبز في دكانه (الخباز)، و علة ذلك توفير الزمان و الاقتصاد فيه لأن سائر الناس مشغولون في أشغال خاصة، فصناعة العيش في البيوت تشغلهم" ص.250.

Si nous considérons la séquence (فصناعة العيش في البيوت تشغلهم) hors contexte, nous risquons de donner un faux sens : (la fabrication du pain à la maison les occupe). Le contexte de cette séquence explique que les Français n'ont pas de temps à perdre et préfèrent acheter le pain. C'est ce que Louca explicite dans ce qui suit :

« On procède ainsi pour épargner le temps et l'économiser, car tout le monde est occupé à des travaux spéciaux que dérangeait la fabrication du pain à la maison ». p.147.

Cependant, (accaparaît trop) aurait été plus proche de (تشغلهم) et serait convenable dans cet exemple.

Prenons un autre exemple :

"ووظيفة اهل ديوان البير تجديد قانون مفقود أو ابقاء قانون موجود على حاله" ص.227.

La traduction proposée est:

« Le divan des pairs a pour fonction d'instaurer une nouvelle loi ou de maintenir une loi en vigueur ». p.133.

La traduction a rendu l'idée plus intelligible. (مفقود) signifie donc dans le message LA une loi qui manque, qui n'existe pas. Il ne s'agit donc pas de quelque chose de perdue, mais d'une loi à promulguer. Louca est parvenu, grâce au « contexte » à cette explicitation pour des raisons sémantiques. La notion de contexte est prise ici dans toutes ses

dimensions : verbal, situationnel, générale et socio-historique selon la conception d'Hurtado Albir.

Toutefois, Louca aurait pu traduire :

« Les membres de la chambre des pairs ont pour fonction d'instaurer une nouvelle loi et de maintenir telle quelle une loi en vigueur ».

La traduction de Louca conserve, par ailleurs, l'identité socio-historique de l'œuvre source par l'emploi de la lexie (*divan*). La traduction proposée pourrait être autrement reformulée pour ne pas porter atteinte à l'identité de l'œuvre source et ce en remplaçant (les membres de la chambre des pairs) par (les membres du divan des pairs).

" حتى انهم قد يلقون انفسهم فى المهالك لمصلحة تعود على اوطانهم " ص.209

« *Ils s'exposeraient volontiers aux périls de la mort pour rendre service à leur patrie.* » p. 120.

Dans cet exemple, le traducteur explicite (لمصلحة تعود على اوطانهم) par (pour rendre service à leur patrie). Le Kazimirski explique (فى المهالك) par « se jeter, se précipiter dans le péril »²⁹⁸.

" و سائر العلوم و الفنون و الصنائع مدونة فى الكتب، حتى الصنائع الدنيئة فيحتاج الصنائعي بالضرورة الى معرفة القراءة و الكتابة لاتقان صنعته " ص. 208.

Ce que Louca traduit par :

« *Sciences et métiers sont inscrits dans les livres, sans exclure les vils métiers, ce qui rend la lecture et l'écriture indispensable à chaque artisan soucieux de posséder sa profession* ». p.118.

La copule (- ٤) établit un rapport de cause à effet rendu dans la traduction par (ce qui rend). Ce lien aurait pu être mieux rendu par une autre formulation de la phrase, comme par exemple :

²⁹⁸ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.1439.

« Sciences et métiers sont consignés dans les livres, sans exclure les vils métiers. Aussi, l'artisan doit-il obligatoirement savoir lire et écrire pour maîtriser son métier ».

Le gain ou l'explicitation représentent un procédé permettant au traducteur d'ajouter des lexies (des syntagmes) dans la (LA) pour rendre le message plus clair sans jamais nuire aux normes de la langue réceptrice. Ces mêmes priorités peuvent mener le traducteur à chercher des procédés qui fonctionnent dans le sens inverse, c'est-à-dire vers l'économie ou la concision.

1.4.2. L'adaptation :

Il a été démontré dans les deux premiers chapitres que Louca avait omis bon nombre de texte insérés et qu'il a remplacé bon nombre de mots d'origine turco-persane par leurs équivalents dans la langue française, conformément au goût du destinataire de la traduction et pour assurer à ce dernier une meilleure compréhension du message. Ces stratégies de la part du traducteur représentent une adaptation au récepteur de la traduction.

Dans sa description des usages de table chez les Français, l'auteur écrit :

" و الغالب فى الشراب عندهم النبيذ على الاكل بدل الماء " ص. 251

Ce que Louca traduit par :

« *Comme boisson, on prend généralement du vin* » p. 149.

Nous remarquons que le traducteur a remplacé (الشراب) par (boisson) et l'eau est complètement effacée. Cependant, ce choix peut être une perte dans la traduction, au moins du côté informatif. Quand al-Ṭaḥṭāwī dit " و الغالب فى الشراب عندهم النبيذ على الاكل بدل الماء ", son lecteur comprend que, chez l'auteur, on boit de l'eau alors qu'on est à table. L'auteur semble vouloir-dire: (*Comme boisson, on prend du vin* [et pas de l'eau comme chez nous]). C'est l'un des traits qui distinguent les deux sociétés égyptienne et

française. S'il y a lieu de parler d'économie dans cet exemple, elle est une économie au sens négatif, une déperdition qui affecte la charge informative de la phrase en LA.

" و اما الوزراء فانهم متعددون فمنهم وزير الامور الداخلية، ثم وزير الحرب، ثم وزير الامور الخارجية ثم وزير البحر و الخارجين من بلاد الفرنسيين ثم النازلين ببلاد يعمرونها في غير بلاد الفرنسيين " ص.228.

Ce que Louca traduit par :

« *Quant aux vizirs, ils sont nombreux. Il y a notamment le vizir des affaires intérieures, le vizir de la guerre, le vizir des affaires étrangères, le vizir de la mer et des Français hors de France,- ce sont ceux qui se sont implantés ailleurs, dans des pays qu'ils mettent en valeur* » .p.134.

La phrase arabe est un peu ambiguë. Il s'agit en fait de deux catégories ou groupes de Français: *الخارجين من بلاد الفرنسيين* et *الخارجين من بلاد الفرنسيين*. Le premier groupe *الخارجين من بلاد الفرنسيين* réfère à ceux appelés Français de l'étranger (diplomates, chercheurs, etc.), mais qui ne s'installent pas dans les pays étrangers définitivement. Le deuxième groupe est représenté par *(النازلين ببلاد يعمرونها في غير بلاد الفرنسيين)*. Ce sont les "colons", par exemple le «pieds noirs» d'Algérie, c'est-à-dire des Français installés définitivement dans les colonies. D'après le Robert, un colon est un « *habitant d'une colonie ressortissant de la métropole, au temps de la colonisation (opposé à indigène et à métropolitain). Les colons français d'Algérie* ».

Il y a dans la traduction de Louca une adaptation au destinataire français qui n'aime pas être vu en tant que colon. Au cas où cette adaptation n'a pas été préméditée de la part du traducteur, il faut donc parler de faux-sens. Autrement dit, si Louca n'a pas cherché à adapter sa traduction au destinataire français, il a donc donné un faux sens de cette phrase.

1.4.3. L'économie :

Louca a traduit plus de 2 pages²⁹⁹ portant sur les diverses sortes de spectacles à Paris. La répétition de (سبكتاكل) ou (سبكتاكلات) dans le texte-source n'est pas admissible dans le système de la LA. Le traducteur a reformulé sa phrase de sorte à se conformer aux exigences de LA.

" و بها تياترات تسمى التياتر الطليانية (...)، و هذه كلها من السبكتاكلات الكبيرة. و فى باريس سبكتاكلات اخرى، و هى مثل تلك، الا انها صغيرة " ص.258

Ce que Louca a traduit par :

« *Il y a des théâtres qualifiés d'italiens (...). Tels sont les grands spectacles*. À Paris, il y en a d'autres, du même genre, mais plus petits.* » p.156.

" ثم ان لون اهل باريس البياض المشرب بالحمرة، و قل وجود السمر فى اهلها المتأصلين بها و انما ندر ذلك لأنهم لا يزوجون عادة الزنجية للأبيض، أو بالعكس، محافظة على عدم الاختلاط فى اللون حتى لا يكون عندهم ابن أمة. " ص. 214.

La traduction vers LA est :

« *Les Parisiens ont le teint clair, légèrement rosé. Il est rare que les Parisiens d'origine aient le teint brun. C'est qu'ils n'admettent pas, d'habitude, le mariage entre une Nègresse et un blanc ni l'inverse, afin de conserver leur couleur sans mélange* ». p. 124.

Dans ce contexte, Ṭaḥṭāwī, en prolongeant sa description par (حتى لا يكون عندهم ابن أمة), semble vouloir souligner ou insister sur la vision que les Français ont des femmes noires qu'ils ne prennent que pour esclaves et servantes. C'est le racisme qu'il veut focaliser par sa description. L'omission de Louca atténue cette mise en lumière ; cette focalisation est une adaptation de sa part au destinataire français.

Prenons dans ce même sens un autre exemple :

²⁹⁹ - Ces pages vont de la page 154 à la page 158 chez Louca et de la page 256 à la page 260 chez Ṭaḥṭāwī.

"و في الغالب خصوصا لأكابر الناس أن يشرب من النبيذ قدرا لا يحصل به سكر أصلا فان السكر عندهم من العيوب و الرذائل " ص.251

La traduction vers LA :

« *Le plus souvent, on n'en boit pas jusqu'à l'ivresse, surtout les grands personnages, car l'ivrognerie pour eux est **un vice**.* » p.149.

Il y a entre les deux lexies (العيوب) et (الرذائل) une para-synonymie. Elles sont à connotation négative. Elles sont ramassées dans la traduction en une seule lexie (*vice*), qui est aussi à connotation négative. L'extension sémantique de la lexie (*vice*) couvre les deux lexies (العيوب) et (الرذائل). Il existe toutefois dans la langue française des mots qui peuvent traduire (الرذائل), comme ignominie ou vilénie. Cependant, la redondance dans (العيوب و الرذائل) reflète une des caractéristiques stylistiques de la langue arabe et de Ṭaḥṭāwī.

1.4.4. La transposition :

Il y a transposition lorsque le traducteur se trouve dans l'obligation de « *remplacer une catégorie grammaticale (traditionnellement appelée partie du discours) par une autre, sans changer le sens du message* »³⁰⁰

Nous présenterons dans ce qui suit quelques exemples relevés dans notre corpus et qui sont une manifestation de ce procédé :

1.4.4.1. Transposition type Nom / syntagme verbal :

"فلا محيص لقوى و ضعيف، ووضيع و شريف، عما جرى في ام الكتاب، و لا مفر لغنى و فقير، و خطير و حقير، عن الاقتراب الى مطوى ذلك الحجاب!"

Ce que Louca a traduit par :

« *Qu'on soit fort ou faible, vil ou noble, on ne saurait échapper à ce qui fut déterminé dans l'Archétype de l'écriture ; qu'on soit riche ou*

³⁰⁰ - ABDEL SALAM (Manal), *op.cit.*, t1, p.243.

pauvre, important ou méprisable, on ne saurait éviter d'approcher les plis de ce voile. »

LA	LD
Introduction d'un syntagme verbal	Nom
<i>on ne saurait échapper</i>	فلا محيص
<i>on ne saurait éviter</i>	لا مفر

Prenons un autre exemple :

" و أواني الشرب دائما من البلور و الزجاج. " ص. 251

La traduction en LA est :

« *Les vases **servant à boire** sont en cristal et en verre.* » p.149.

Le substantif (الشرب) est annexé à (أواني). Il a été rendu par toute une locution : (*servant à boire*). L'unité lexicale (الشرب) a donc été transposée pour devenir (*servant à boire*).

" فحينئذ ملك فرانسأ صاحب قوة تامة فى مملكته بشرط رضاء تلك الدواوين المذكورة " ص. 227

« *Ainsi le roi de France **détient les pleins pouvoirs** dans son royaume, à condition d'obtenir le consentement des divans précités* » p. 133.

Il s'agit du pouvoir qui donne au roi l'efficacité et la force "قوة"
Le traducteur a excellé- d'après le contexte situationnel et le contexte verbal- à trouver le terme équivalent idoine de l'unité lexicale (قوة) dans le message LD. Il a donc fait un agencement entre ses connaissances cognitives et linguistiques, d'une part, et le contexte situationnel et le contexte verbal du mot "قوة", d'autre part. La formulation (détenir le pouvoir) du signifié est plus compatible avec le système linguistique de (LA). Le passage du substantif à un syntagme verbal est donc une nécessité. Le substantif (رضاء) a été explicité par (*obtenir le consentement*) conformément aux normes de la langue française. Cette traduction présente un exemple de transposition type substantif/ syntagme verbale.

1.4.4.2. Transposition type locution adverbiale / adverbe

" و لو سمعت ما يحفظه اللاعب من الاشعار و ما بيديه من التوريات فى اللعب و ما يجاوب به من التنكيت و التبكيت لتعجبت غاية العجب " ص. 257.

Ce que Louca a traduit par :

« Si tu entendais les vers que le joueur connaît par cœur, si tu regardais les équivoques qu'il exprime par ses gestes, si tu suivais les répliques ironiques et moralisantes, tu serais **extrêmement** étonné » p.155.

" فى ذكر ما يظهر لى من سبب ارتحالنا الى هذه البلاد، التى هى ديار كفر و عناد، وبعيدة عنا غاية الابتعاد، و كثرة المصاريف لشدة غلو الاسعار فيها غاية الاشتداد ". ص. 145

La traduction faite par Louca est la suivante :

« De ce qui nous paraît être le motif de notre départ pour ce pays d'impiété et d'obstination, ce pays extrêmement éloigné de chez nous, et où la vie est très dispendieuse ». p.45.

1.4.4.3. La transposition peut être de type locution prépositive / adverbe comme dans l'exemple suivant :

" و تغيير مزاج الهواء و الزمن فى باريز امر عجيب، فانه قد يتغير فى اليوم الواحد او مع ما بعده حال الزمن مثلا يكون فى الصباح صحو جميل لا يظن الانسان تغييره فلا يمضى نصف ساعة الا و يذهب بالكلية و يخلفه المطر الشديد " ص. 200

Louca présente la traduction suivante :

« Le changement de tempérament de l'air et du temps à Paris est une chose étrange. L'état du temps peut varier au cours de la même journée, ou du jour au lendemain. Par exemple, un matin, il fait si merveilleusement clair, que personne ne soupçonne de changement, et voilà qu'en moins d'une demi-journée, cette clarté s'en va entièrement cédant la place à une forte pluie ». p.110.

1.4.4.4. Transposition type complément absolu (maf'ūl muṭlaq) / adverbe :

" و منها التياترات المسماة تياتر فرنكونى (...) و فيها فيل مشهور بالألعاب الغربية معلم تعليما عجيبا " ص.258.

Ce que Louca a traduit par :

« *Le théâtre Franconi est réputé pour les tours extraordinaires qu'exécute un éléphant **merveilleusement dressé*** » p.156

Notons ici le passage du complément absolu (maf'ūl muṭlaq) à un adverbe. Il y a là un autre procédé, à savoir l'économie ou la concentration. Les trois unités constitutives de (معلم تعليما عجيبا) ont été ramassées en deux, en l'occurrence, (merveilleusement dressé).

Prenons un autre exemple :

" ثم ان حيطان الغرفات و الارض من خشب كما تقدم و هم يطلونه بالطلاء، ثم يسترون الحيطان بورق منقوش نقشا نظيفا فهو احسن من عادة تبييض الحيطان بالجير فان الورق لا يعود منه شيء على من مس الجدار بخلاف الجير " . ص. 244-245

« *Les murs des chambres et le plancher sont donc en bois. On peint le bois ; on couvre les murs de papiers proprement dessinés, ce qui est préférable à l'usage de blanchir les murs, car le papier ne laisse pas de traces sur quiconque touche le mur, contrairement à la chaux* ». p.141.

Le participe (منقوش) dans (منقوش نقشا) a été rendu par un participe passé (dessiné); l'adjectif (نظيفا) par l'adverbe (proprement), alors que le maf'ūl muṭlaq (نقشا) a été omis. Cette omission peut être expliquée par le fait que le système de la langue française ne permet pas la succession de deux dérivés comme dans (منقوش نقشا). Cette omission est donc justifiée.

Il serait utile de noter que l'arabe ne possède pas la catégorie adverbe, si bien que le maf'ūl muṭlaq (مفعول مطلق) ne peut être traduit en français autrement que par un adverbe, car une construction type (مفعول مطلق) n'y existe pas.

1.4.4.5. Transposition type substantif/ verbe:

" فلا يكون ملك فرنسا الا من هذه العائلة . و مملكة فرنساوية متوارثة، و مسكن ملك فرنسا سراوية تسمى التولرى بضم التاء و كسر الواو و كسر الراء و الغالب ان فرنساوية يعبرون عن ديوان فرنسا بقولهم كلبينة التولرى، يعنى ديوان هذه السراوية، اى ديوان الملك". ص. 227

Ce que Louca a traduit par :

« *Le roi ne peut être que de cette famille. La royauté française est héréditaire. Ce roi habite un sérail appelé les Tuileries*. Les Français désignent couramment le divan de France par le « cabinet des Tuileries*», c'est- à dire le conseil de ce sérail, celui du roi ».* p.132

En comparant la version en langue-source à celle en langue-cible, nous remarquons une transposition et une économie dans la traduction. La transposition est du type substantif/ verbe. (مسكن) qui est un substantif en position de thème dans la phrase en LD passe à un verbe (habite) dans la phrase en LA. Quant à (ملك فرنسا), elle représente une répétition dans la phrase en langue-source. L'économie dans (*ce roi*) est là pour éviter la répétition.

Prenons d'autres exemples:

" و مدارس الحكمة بمدينة باريس منافعها شهيرة " ص. 267

La traduction faite par Louca est la suivante:

« *Les écoles de médecine dans la ville de Paris **rendent des services réputés*** ».p.167.

Prenons un autre exemple:

" و من المنتزهات محال الرقص المسماة بال وفيه الغناء و الرقص " ص. 259

Observons la traduction du segment souligné :

« *Aux divertissements, on peut ajouter les endroits de la danse qu'on appelle les bals*. Là, **on chante, on danse*** ». p.157

Les substantifs (الغناء) et (الرقص) ont été respectivement traduits par (on chante) et (on danse). Louca a pu doter sa traduction, grâce à cette transposition, de souplesse et d'élégance. A noter que la transposition du substantif en verbe est la plus répandue parmi les différents types de transposition. Dans (وفيه الغناء و الرقص), il n'y a aucune détermination du sujet actant. L'emploi de (on) est le choix idoine de la part du traducteur. Le (on) « évoque sous un aspect indéterminé une personne ou plusieurs dont on ne peut ou dont on ne veut préciser l'identité du premier coup »³⁰¹

1.4.4.6. Transposition type participe / verbe:

" و البلاد الافرنجية مشحونة بأنواع المعارف و الآداب " ص.244

« Les pays européens ont toutes sortes de connaissances et de politesses »
p. 140.

Le participe (مشحونة) a été remplacé dans la traduction par le verbe avoir.
A noter aussi l'ajout de (toutes).

" * و قد تقرر ان الملة الفرنسية ممتازة بين الامم الافرنجية بكثرة تعلقها بالفنون و المعارف " ص.244

« Il est établi que, parmi les peuples d'Europe, la nation française se distingue par son attachement majeure aux arts et aux sciences » p.140

Le participe (ممتازة) a été remplacé par le verbe se distinguer.

1.4.4.7. Transposition type participe / nom :

" و ربما رأيت ايضا فى اوضحهم فى يوم تلقى الناس طاولة، و عليها جميع الكتب المستجدة " ص.245

« Le jour de réception, tu trouves quelquefois, sur une table, les nouveautés en fait de livres, journaux et publications variées ». p.142

³⁰¹ - WAGNER & PINCHON, Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette Supérieur, 1991, p.211.

* "ربما يقال ان مادتها جيدة الا انها ناقصة لعدم كثرة حجر الرخام فيها " ص. 244

« On devrait plutôt reconnaître la qualité des matériaux, tout en signalant certaines insuffisances, dues à la rareté du marbre(...) » p. 140

Outre la transposition, la concision ou l'économie dans la traduction de (عدم كثرة) par (insuffisances) est aussi à noter.

Cette concision se voit aussi dans la traduction de l'exemple suivant :

1.4.4.8. Transposition type locution prépositive / verbe :

" و بعد ذلك يوجد ديوان يسمى ى ديوان سر الملك و ديوان يسمى ديوان الدولة للمشورة "

ص. 227

« Leur succèdent un divan qu'on appelle le divan du secret du roi et un autre le divan de l'État, pour consultation ». p.132

Le verbe (*succèdent*) est une transposition de la locution prépositive (و بعد ذلك). Cette phrase aurait pu être traduite autrement :

« Viennent ensuite un divan qu'on appelle le divan du secret du roi et un autre le divan de l'État, pour consultation ».

1.4.4.9. Transposition type *maşdar*/ verbe à l'infinitif :

* " و علة ذلك توفير الزمان و الاقتصاد فيه " ص. 250

« On procède ainsi pour épargner le temps et l'économiser ». p.147

La causalité exprimée dans la phrase en langue-source par (و علة ذلك) a été rendue par un syntagme phraséologique (on procède ainsi pour).

* " دفع الوخم، و دفع اضرار البهائم اذا انفطت " ص. 250

«Éviter la pourriture et prévenir les dégâts que causeraient les bêtes si elles s'échappaient ».p.147

(توفير), (اقتصاد) et (دفع) sont des noms d'action (*maṣḍar*). Le *maṣḍar* dans la langue arabe correspond à l'infinitif français. Seule différence, tous les infinitifs français ne sont pas substantivables. Ces exemples servent à souligner une des différences entre le français et l'arabe.

1.4.4.10. Transposition type verbe/ locution prépositive :

" و من المتنزهات ايضا سوق تبيع فيه الأزهار " (262)

«*Encore une promenade : le marché aux fleurs* » p.161.

1.4.4.11. Transposition types verbes/ locutions construites autour d'un nom :

" و أصلى و اسلم على من سارت ركائب شوقه الى مدبره، و اشارت مواكب حسن خلقه الى طيب

عنصره "

« *J'élève ma prière et mon salut à celui dont les coursiers, élan de son ardent amour, ont fait route vers son pourvoyeur, être doué de beauté visible dont l'apparence, par mille reflets, renvoyait à la bonté de son essence* ».

LA Locution construite autour d'un nom	LD Verbe
j'élève ma prière	أصلى
(j'élève) mon salut	اسلم
ont fait route	سارت

Les verbes dans la phrase en langue-source sont rendus par des constructions basées sur les substantifs suivants: prière, salut, route.

Prenons un autre exemple :

"أحمده سبحانه وتعالى حمد من ابتلاه فصبر، و أغناه فشكر."

« Je lui présente – en exaltant Sa transcendance – l’hommage de celui qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance ; enrichi par Lui, a rendu grâce. »

LA Locution construite autour d’un nom	LD Verbe
<i>a fait preuve de constance</i>	فصبر
<i>a rendu grâce</i>	فشكر

Le noyau dans ces deux phrases en LA est respectivement (*constance*), qui reprend (فصبر), et (*grâce*) qui reprend (فشكر).

Prenons aussi à titre d’illustration:

"و لو سمعت ما يحفظه اللاعب من الأشعار و ما بيديه من التوريات فى اللعب و ما يجاوب به من التنكيت و التبكيت لتعجبت غاية العجب " ص. 257.

La traduction dans LA est :

« Si tu entendais les vers que le joueur **connait par cœur**, si tu regardais les équivoques qu’il exprime par ses gestes, si tu suivais les répliques ironiques et moralisantes, tu serais extrêmement étonné » p.155.

Le verbe (connaître) dans cette phrase ne se suffit pas à lui-même, il a fallu l’étoffer par (*par cœur*) pour rendre le verbe (يحفظه). Or, ce que le joueur connaît par cœur ce sont des (أشعار) composés en (vers). La langue française possède dans son lexique un équivalent de (أشعار), à savoir la lexie (poèmes).

Le traducteur, par souci de clarté et de précision a eu recours à ce procédé pour assurer la compréhension de son dire.

1.4.4.12. Double transposition type substantif/ locution :

" و من المواضع المعدة للمرضى و التى يوجد فيها الاطباء المارستانات العامة، فتدخلها المرضى للعلاج و للاقامة مدة المرض بلا عوض." ص.266

« *Des locaux établis à l'intention des malades et où se tiennent des médecins, constituent les hôpitaux publics où les patients entrent et séjournent aussi longtemps que durent leurs soins, sans rien payer en contrepartie* ». p.165

Louca a transposé le substantif (اقامة) en verbe (séjourner) et la locution adverbiale (مدة) en verbe (durer). La locution (بلا عوض) a été transposé en verbe (sans rien payer), puis étoffé par (en contrepartie).

Notons qu'al- Ṭaḥṭāwī a choisi (المرضى) en tant que sujet du verbe (فتدخله) ce qui constitue une infraction aux normes de concordances du système de la grammaire arabe.

1.4.4.13. Transposition type substantif / adjectif :

"ثم ان اصل القوة فى تدبير المملكة لملك فرانساً ثم للجماعة اهل شمير دوبيير" ص.227

Ce que Louca traduit par :

«*Le pouvoir **fondamental** dans le gouvernement appartient au roi de France, en second lieu aux membres de la « Chambre des pairs »* ». p.132.

Tel qu'il apparait dans cet exemple, le substantif (اصل) dans LD remplit une fonction adjectivale dans LA. Le maintien des formes grammaticales n'est pas toujours chose accessible, notamment, quand il s'agit de deux langues non-apparentées comme dans notre cas. Maintenir les formes ou les structures de LD peut mener à des phrases ambiguës.

1.4.4.14. Transposition type adjectif/ verbe :

" و هذه التياترات يوجد بها الكثير من الشعبنيات و السيم و نحوها" ص.258

«Dans ces théâtres abondent le charlantisme, la magie, etc » p.156.

1.4.4.15. Transposition type préposition/ verbe:

Prenons à titre d'exemple :

" و أواني الشرب دائما من البلور و الزجاج، و على السفرة عدة اواني صغيرة من الزجاج احدها

فيه ملح و الاخر فيه فلفل و فى الثالث خردل الى اخره." ص.251

La traduction en LA est :

« Les vases servant à boire **sont** en cristal et en verre. Sur la table **se trouvent** plusieurs petits récipients en verre dont un **contient** du sel, un autre du poivre, un troisième de la moutarde, etc. » p.149

Nous préférons diviser cette phrase en quatre segments :

LA	LD
<i>Les vases servant à boire sont en cristal et en verre</i>	أواني الشرب دائما من البلور و الزجاج
<i>Sur la table se trouvent plusieurs petits récipients en verre dont un contient du sel</i>	و على السفرة عدة اواني صغيرة من الزجاج احدهما فيه ملح
<i>un autre du poivre</i>	و الاخر فيه فلفل
<i>un troisième de la moutarde</i>	و فى الثالث خردل

Le traducteur a dû ajouter, conformément aux exigences de la langue-cible, un verbe à chacune des quatre prépositions de la phrase en langue-source. Ainsi, il a ajouté à la préposition (من), dans le premier segment, le verbe être

(*sont en cristal et en verre*). La préposition (من)³⁰² est dans ce cas utilisée pour préciser une notion de rapport et assigner aux (*vases servant à boire*) ou (*أواني الشرب*) la matière dont elles sont fabriquées. Il en va de même pour la préposition (على) dans le deuxième segment. Elle a été transposée par le verbe (se trouver), ajouté à la préposition (sur). Les deux segments suivants sont juxtaposés à la proposition relative (*dont un contient du sel*). Louca utilise dans ces deux derniers segments, un autre procédé: l'économie. Le traducteur varie ses moyens afin de rendre le sens sans commettre une transgression du système de la langue réceptrice.

Remarquons aussi que Louca a respecté l'inversion effectuée par Ṭaḥṭāwī dans (و على السفرة عدة اوانى صغيرة من الزجاج احدهما فيه ملح) et a traduit (Sur la table **se trouvent** plusieurs petits récipients en verre dont un contient du sel). Cependant, nous pouvons noter une omission dans (*أواني الشرب دائما من البلور و الزجاج*) qui a été traduit par (*Les vases servant à boire sont en cristal et en verre*) alors qu'il aurait dû dire (Les vases servant à boire **sont** toujours en cristal et en verre). L'adverbe de temps (دائما) n'y a pas été traduit.

2. La transcription de l'oral dans *Taḥlīṣ* ou diglossie

Le lecteur d'al-Ṭaḥṭāwī reconnaît dans *Taḥlīṣ*, à plusieurs endroits de l'œuvre, des termes et des structures relevant du langage familier. La langue arabe se caractérise par la présence d'une variété classique, littéraire, et d'une variété orale, commune qui est utilisée dans la vie quotidienne. Ces deux variétés sont connues des linguistes sous le nom de « diglossie ».

Pour le linguiste américain Ferguson (Ch.) (*Diglossia*, p.336), la diglossie est « *une situation linguistique relativement stable où, en plus de la ou des variétés acquises en premier (variétés qui peuvent compter un standard ou des standards régionaux), on trouve aussi une variété superposée très divergente et*

³⁰² - BLACHÈRE & GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Ibid.*, pp. 337, 342.

*hautement codifiée, souvent plus complexe au niveau grammatical (...). Cette variété est généralement acquise dans le système éducatif et utilisée le plus souvent à l'écrit et dans les situations formelles du discours. Elle n'est cependant utilisée par aucun groupe de la communauté dans la conversation courante »*³⁰³.

Fishman (*Sociolinguistique*, 1971, p.88), explique que la variété native (L) (Low « commune ») est utilisée dans la vie quotidienne, pour la maison, la famille. Quant à la variété (H) (High « élevé »), elle est normée et est utilisée pour la religion, l'enseignement, les structures formelles et d'autres aspects de la culture.

Strauss affirme que pour la plupart des arabophones, la *fûṣḥā* reste la « vraie langue » et les dialectes n'en sont qu'un déplorable abâtardissement. Al-Ṭaḥṭāwī, lui-même, tout en étant le leader de la Renaissance en Égypte au XIX^e siècle, n'hésite pas à introduire des expressions ou des termes appartenant à la variété (L). Cette diffusion de l'usage oral dans l'écrit de la part d'al-Ṭaḥṭāwī suscite notre curiosité et soulève plusieurs questions sur la première apparition de ce mélange de registres dans l'écriture en Égypte. Est-ce que la diglossie sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī est préméditée ? Si tel est le cas, quel en est le motif ? Si non, comment cela peut-il être justifié ?

Catherine Miller, dans son article sur les langues de l'Égypte antique, affirme qu'« *une des permanences remarquables de l'histoire de l'Égypte est le quasi-maintien d'une situation de diglossie, quelles que soient les périodes et les langues utilisés, entre les usages écrits et oraux* »³⁰⁴.

Peut-on dire que la diglossie sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī est un signe de faiblesse linguistique ? Avant de répondre à cette question, nous devons d'abord jeter la lumière sur l'état intellectuel et culturel en Égypte à cette époque. Pour les uns, ce fut un état lamentable : « *Tant que l'Égypte était sous la domination ottomane, elle vivait dans un temps de torpeur*

³⁰³ - GARMADI (J.), *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1981, p.73.

³⁰⁴ - MILLER (C.), « Les langues de l'Égypte antique », in *Égypte/ Monde arabe*, première série, n.27-28, les langues en Égypte, la période pharaonique- la période gréco-romaine, 1996 sur le site électronique : <http://ema.revues.org/index1029.html>. (07.05.2009)

qui l'isolait de la civilisation de l'époque. L'obscurantisme et l'analphabétisme régnaient sur la plus grande partie du pays, surtout à la campagne. Il n'y avait pas ou presque pas de lettrés parmi le peuple. (...) Très peu de personnes savaient lire et très rares étaient celles qui se souciaient des choses de l'esprit. (...) L'instruction publique était à peu près inexistante. »³⁰⁵. Pour les autres - comme Nelly Hanna et Madiha Doss - cette période a accordé de l'importance à l'écriture dialectale et aux écrits populaires. Hanna trouve que la connaissance de base a formé des gens lettrés capables de s'exprimer dans une langue parente de la langue parlée- le moyen arabe.

Doss est contre la sous-estimation du moyen-arabe, qui représente pour elle « un état de langue écrit qui favorise des tournures stylistiques particulières à des époques et à des lieux donnés, et dont certaines représentent des écarts par rapport à la norme littéraire, d'autres des dialectismes, d'autres encore des développements dus à l'écrit »³⁰⁶.

La présence de longs textes en prose écrits en dialectal avant le XVIIe siècle n'est pas encore prouvée. Cependant, Strauss lit autrement ce mélange des deux variétés (L) et (H) :

« En ce qui concerne la situation linguistique dans l'Empire Ottoman, les rapports entre variétés parlées et écrites des différentes communautés présentent des traits communs qui ont rapport à une situation pour laquelle la sociolinguistique emploie le terme de diglossie »³⁰⁷.

³⁰⁵ - WASSEF (A), *L'information et la presse officielle en Égypte* (jusqu'à la fin de l'occupation française), Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1975, pp.4, 5.

³⁰⁶ - DOSS, *Réflexion sur les débuts de l'écriture dialectale en Égypte*, *Op.cit.*, p.3. Selon la version électronique, sur le site : <http://ema.revues.org/index1928.html>. (26.06.2011).

³⁰⁷ - STRAUSS (J.), *Diglossie dans le domaine ottoman*, in *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, n.75- 76, Paris, 1995, p. 230. Cet article est aussi consultable sur le site : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0997-1327_1995_num_75_1_2625# (03. 05. 2011)

L'apparition d'un phénomène linguistique comme la diglossie est donc justifiable :

« Dans la période de bi- ou de multilinguisme où la (les) langues(s) officielle(s) ne sont pas les langues autochtones, l'usage de deux ou trois langues se greffe sur cet usage de registres différents et entraîne donc de nouveaux choix et l'émergence de variétés intermédiaires et mixtes, comme ce fut le cas pendant la période gréco-romaine ou la période ottomane »³⁰⁸.

Al-Ṭaḥṭāwī n'a évidemment pas créé la diglossie, puisqu'elle existait bien avant lui.

Comment appelle-t-on cette interférence de l'oral dans l'écrit ?

Les linguistes utilisent l'expression « moyen arabe » pour décrire « tout texte dont la vocation est d'être écrit en classique mais où apparaissent des traits de la langue parlée ou, du moins, des aspects du classique sous-normé »³⁰⁹. Rappelons en l'occurrence que ce « moyen arabe » est aussi appelé de nos jours al-luġa l-wuṣṭā, al-luġa l-talita ou encore 'āmiyyat al-muṭaqqafīn³¹⁰.

« Une langue commune complète suppose un large fonds commun de civilisation »³¹¹.

En pleine connaissance de ce fait établi, al-Ṭaḥṭāwī annonce dans son introduction:

" و قد حاولت في تأليف هذا الكتاب سلوك طريق الإيجاز و ارتكاب السهولة في التعبير حتى يمكن للناس الورود على حياضه و الوفود على رياضه."

Ce que LOUCA a traduit par (p.45):

³⁰⁸ - DOSS et MILLER, « Les langues en Égypte : introduction » in *Égypte/ Monde arabe*, op.cit., sur le site électronique: <http://ema.revues.org/index1023.html>. (07.05.2009).

³⁰⁹ - DOSS, *Réflexion sur les débuts de l'écriture dialectale en Égypte*, op.cit., p.121.

³¹⁰ - السعيد بدوي، *مستويات العربية المعاصرة في مصر*، دار المعارف، القاهرة، 1973.

³¹¹ - Martinet (A), « La linguistique et les langues artificielles », dans *Word*, 1946, N.2, pp. 37-47.

« (...) en rédigeant ce livre, j'ai usé de simplicité dans l'expression, afin que tout le monde pût venir puiser à ses bassins et aborder ses jardins (...) ».

La lexie (الإيجاز) manque dans la version en langue-cible. Elle peut être traduite par (brièveté) ou (concision). Nous proposons la traduction suivante :

« (...) en rédigeant ce livre, j'ai usé de simplicité et de concision dans l'expression, afin que tout le monde pût venir puiser à ses bassins et aborder ses jardins (...) ».

Al-Tahtāwī a même reconnu l'importance du dialecte (c'est-à-dire la variété (L)) dans son ouvrage historique très remarquable : «*Anwâr tawfiq al-jalîl fî akhbâr Mîsr wa-tawthîq Banî Ismâ'îl*»³¹². Il y annonce :

" نعم إن اللغة المتداولة في بلدة من البلاد المسماة باللغة الدارجة التي يقع بها التفاهم في المعاملات السائرة لا مانع ان يكون لها قواعد قريبة المأخذ تضبطها و اصول على حسب الإمكان تربطها ليتعارف أهل الإقليم حيث نفعها بالنسبة إليهم عميم و تصنف فيها كتب المنافع العمومية و المصالح البلدية"³¹³

La traduction présentée par Delanoue est :

« Oui, nous l'accorderons, il n'y a rien qui interdise que la langue en usage dans telle ou telle région, celle qu'on appelle dialectale, qui permet de se comprendre dans les relations sociales courantes, ait des règles faciles à saisir pour la discipliner et des lois qui la fixent dans la mesure du possible ; ainsi les habitants de la région en question pourraient l'utiliser entre eux car, pour eux, elle serait d'un avantage général. [Rien n'interdit] que l'on compose dans cette langue des livres qui travailleraient des intérêts sociaux et des intérêts locaux »³¹⁴.

Al-Tahtāwī reconnaît ici l'importance de la variété (L) pour ceux qui ne peuvent pas comprendre la variété (H) ou la langue littéraire. Delanoue fait

³¹² - Cette transcription est à Gilbert DELANOUE. Ce titre en arabe est : أنوار توفيق الجليل في أخبار مصر و توثيق بنى إسماعيل

³¹³ - Al-Tahtāwī dans (.1868, 30, ج. محمد عمارة، ط. إسماعيل، in DELANOUE , « Deux pages de Rifā'a al-Tahtāwī sur la langue arabe (1868) », in *la France et l'Égypte à l'époque des vice-rois (1805-1882)*, le Caire, IFAO, 2002, p.90.

³¹⁴ - *Ibid.*, p.74.

remonter cela au désir de l'auteur « *de voir les connaissances utiles à la formation de la « civilisation » (tamaddun) partagées par le plus grand nombre* »³¹⁵.

Le vernaculaire ou la variété (L) n'est donc pas gratuit (e) sous la plume d'al-Ṭaḥṭāwī. Le Professeur Zahran reconnaît la présence du vernaculaire mélangé à la variété (H) sous la plume des écrivains du XIX^{ème} siècle. Il ajoute que la variété (L) était plus répandue et plus pratiquée à ce moment-là. Cependant, à son avis, la variété (L) dans le *Taḥlīs*, est un phénomène digne d'être étudié. Selon lui, l'œuvre d'al-Ṭaḥṭāwī, est une source riche pour étudier l'arabe au XIX^{ème} siècle.

Al-Ṭaḥṭāwī cite le registre dialectal dans le *Taḥlīs* :

"ثم ان الكاتب اما ان يفصح عن مراده بنظم او نثر و على كل فاما أن يكون كلامه أو تأليفه باللغة المستعملة في المحاورات المسماة الدارجة أو باللغة الموافقة" (ص. 375)

Nous présenterons dans ce qui suit, quelques exemples de ce mélange des deux variétés de la langue arabe chez al-Ṭaḥṭāwī.:

2.1- Au niveau du lexique :

- " و بيوتهم مجملة من خارجها ايضا و شبابيكهم القزاز تغسل دائما" ص. (176)

D'après Dozy

" قزاز: زجاج، وصناعة الزجاج، زجاجة نافذة، وزجاجة أي صناعة الزجاج وتجارها.. وفي محيط المحيط: والقزاز للزجاج من تحريف العوام" ³¹⁶.

L'équivalent de (قزاز) dans l'arabe classique est donc (زجاج). Dozy a donc confirmé que la lexie (قزاز) est une déformation effectuée par la masse du peuple de la lexie (زجاج).

³¹⁵ - *Ibid.*, p.85.

³¹⁶ . DOZY, *op.cit.*

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/searchscript?book=1119&option=1&searchtext=%D9%82%D8%B2%D8%A7%D8%B2&totalpages=4&offset=4&exactpage=1198&SearchEncoding=2&WordForm=1&AllOffset=1>, p.1198, (30.01.2012).

- " اعلم ان عادة المسافرين من مرسيليا الى باريس بالعربات ان يستأجروا العربية أو موضعا فيها، فاما ان يأكلوا على كيسهم أو يدفعوا قدرا معلوما للعربية و القوت مدة الطريق " ص.191.

L'équivalent de (عربية) dans l'arabe classique ou la variété H est (سيارة).

- " و كأن السماء قد رأت ما بالأرض من السرور فبعثت تهنيتها بصوت الرباب " ص.203.

L'emploi de (تهنيتها) au lieu de (تهنئتها) est à noter.

" ولهذ المدينة أربع قنابات من صنف المسماة عيونا و ثلاث دواليب لجرى المياه بالنواعير الا انها عظيمة و سنة و ثمانون صهريجا و مائة و أربع عشرة حنفية على الطرق "

Le mot (حنفية) est sujet de litiges. Il soulève quatre hypothèses. La première hypothèse considère cette lexie comme un dérivé du mot (حونفا)³¹⁷, utilisé dans la Haute-Égypte, pour désigner le robinet. Une deuxième hypothèse suppose que la lexie حنفية est d'origine copte³¹⁸. Selon la troisième, ce mot relève de l'usage dialectal de la langue arabe. Si nous considérons l'usage quotidien de ce mot, dans la société égyptienne, depuis plus d'un siècle, nous pouvons dire que ce mot relève du langage dialectal de la langue arabe. Son équivalent ou synonyme dans l'arabe classique est (صنبور). Ce mot figure quatre fois dans 'aġā'ib al-ātār d'al-Ġabartī³¹⁹, avec le sens de (robinet), donc quelques années seulement avant Ṭaḥṭāwī. Il est connu que le dialectal est mêlé au classique dans les écrits d'al- Ġabartī.

La lexie (حنفية) n'existe pas dans le *Lisān*, mais apparaît dans le Kazimirski avec le sens de « caisse, réserve d'eau (dans un bain, etc., d'où l'eau coule par des robinets) »³²⁰. Nous rappelons à ce propos qu'il a été indiqué dans la page de garde du Kazimirski que ce dictionnaire contient « toutes les racines de la langue arabe, leurs dérivés, tant dans l'idiome vulgaire que l'idiome littéral, ainsi que les dialectes d'Alger et de Maroc ». La parution de la lexie (حنفية) dans

³¹⁷ - http://history.egypt.com/index.php?option=com_characters&view=Vocabulary&limitstart=120, 07.04.2012.

³¹⁸ - D'après deux sites :

<http://fodaw.yoo7.com/t2380-topic>, et <http://www.abou-alhool.com/arabic1/details.php?id=22970>, 07.04.2012

³¹⁹ -

<http://www.alwaraq.net/searchserver/searchAbstract?book=82&option=1&offset=1&searchtext=%D8%AD%D9%86%D9%81%D9%8A%D8%A9&searchtext2011=CDE4DDEDC9&fkey=1&RangeOp=1&WordForm=1&totalpages=4&AllOffset=1&browserkind=1>, 07.04.2012.

³²⁰ - Kazimirski, *op.cit.*

le Kazimirski ne signifie donc pas nécessairement son appartenance à l'arabe classique. Cependant, il y a une quatrième hypothèse qui soutient l'avis que cette lexie est intégrée dans l'arabe classique puisqu'elle dérive du mot حنف.

On raconte que le robinet a été introduit en Égypte par Muḥammad 'ALĪ, ce qui a menacé les porteurs d'eau ou (السقاين) dans leur gagne-pain. Ils ont fait répandre une *fatwa* d'après laquelle l'ablution par l'eau du robinet est invalide. Les cheiḥs du rite hanéfite (*madḥab al-ḥanaḥfiyīn*) ou la doctrine d'Abū Ḥanīfa ont émis une *fatwā* qui contredit la première et depuis lors le robinet est dit (*ḥanaḥfiya*). Ainsi, (ويقال إن اسم كلمة حنفة جاءت من مذهب الإمام أبي حنيفة النعمان؛ نظراً)، ³²¹ (لاستعمال الحنفة في الوضوء). Nous ne sommes pas sûre laquelle de ces hypothèses est exacte scientifiquement.

" قال بعضهم ان النساء (...) عند الافرنج كالصغار المدلعين". ص.211.

En ce qui concerne la lexie (دلع):

" دَأَطَهُ، كَمَنَعَهُ: دَبَحَهُ، وَخَنَفَهُ حَتَّى دَلَعَ لِسَانَهُ " ³²²

Dans le *Lisān*, " دلَع الرجل لسانه يَدْلَعُهُ دَلْعًا فَانْدَلَعُ وَأَنْدَلَعَهُ: أَخْرَجَهُ، جَاءَتْ اللَّغْتَانُ. وفي " *Lisān*, " الحديث: أَنَّ امْرَأَةً رَأَتْ كَلْبًا فِي يَوْمٍ حَارٍّ قَدْ أَدْلَعُ لِسَانَهُ مِنَ الْعَطَشِ، "

La lexie (دلع) dans l'arabe dialectal en Égypte signifie (dorloter). (دلل) est l'équivalent de (دلع) dans l'arabe classique. (دلل) relève donc de la variété (H) de la langue arabe; (دلع) de la variété (L). Ce sens n'a pas été donné dans le Kazimirski. La première apparition de cette définition, nous pouvons la trouver chez Dozy:

" دلع دلع، دلع الصبي: دلل (محيط المحيط).

تدلع: تبادأ، قال أقوالاً بذينة، فاجش في كلامه وقام بأعمال بذينة (بوشر).

اندلع. اندلع الصبي: فسد من الدلال (محيط المحيط).

³²¹ - <http://islamtoday.net/bohooth/artshow-86-129440.htm> (18.04.2012)

³²² - الفيروز آبادي، القاموس المحيط، ص. 714، عبر موقع: <http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/searchscript?book=276&option=1&searchtext=%D8%AF%D9%84%D8%B9&totalpages=3&offset=1&exactpage=714&SearchEncoding=2&WordForm=1&AllOffset=1>
09.01.2012

دلح: متكلف اللطف - وولد دلح: ولد متقلب الأطوار، تابع هواء (مدلوع، ملطوش) (بوشر)³²³.

Il est à noter que le *Suppléments aux dictionnaires arabes* datent de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle³²⁴.

Quant aux dictionnaires du XX^{ème} siècle, le *Larousse as-Sabīl* explique « *aduler; choyer; chouchouter*: دلح/تدلح³²⁵ ».

Prenons un autre exemple du *Taḥlīs* :

" و ذلك ان الطرق دائما مبلطة بحجر البلاط المربع و الحيشان مبلطة بالبلاط المذكور. و القيعان بالاجر او بالخشب أو بالمرمر الاسود مع البلاط المشغول " . ص. 244

La lexie (الحيشان) est le pluriel de (حوش) qui signifie en arabe classique (فناء), dont le pluriel est (فنى، افنية) et a pour définition « *cour devant une maison ; enclos, place, parvis* »³²⁶. La lexie (حوش), dans ce sens, n'existe ni dans le *Lisān* ni dans le Kazimirski, mais elle est utilisée dans l'arabe dialectal. ³²⁷ القيعان) est le pluriel de (القاعة), alors que (القاعات) a pour pluriel (القاعات).

- " و أغلب الاوض مشحون بالصور خصوصا صور الآقارب، و فى أوضة الشغل أيضا قد توجد

صور عجيبة " ص. 245

Nous avons parlé plus haut³²⁸ de l'origine non-arabe de (اوضة/ اوض). Nous aimerons ajouter que ce terme fait partie maintenant de la variété (L) de la langue arabe. Son synonyme dans l'arabe classique ou la variété (H) est (غرفة). Dans d'autres pays, comme le Maroc, on utilise le mot (بيت) pour chambre.

- "ومن العوايد التى لا بأس بها ان قصر ملك فرنسا و قصور اقاربه تنفتح (... فيدخل سائر الناس

للفرجة على بيت الملك " ص. 247

D'après le dictionnaire *al-Mu'ğam al-wağīz* :

³²³ - DOZY, *op.cit*, p. 464,

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/searchscript?book=1119&option=1&searchtext=%D8%AF%D9%84%D8%B9&totalpages=2&offset=2&exactpage=464&SearchEncoding=2&WordForm=1&AllOffset=2>, 09.01.2012.

³²⁴ - Dozy, http://fr.wikipedia.org/wiki/Reinhart_Dozy, 09.01.2012.

³²⁵ - REIG (D.), *Larousse as-Sabīl*, collection Saturne, Paris, Librairie Larousse, 1986, mot vedette n. 1818 II.

³²⁶ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, t2, p.640

³²⁷ - المعجم الوجيز، القاهرة، 1995، ص. 520.

³²⁸ - C.f. deuxième chapitre, pp. 119-120.

"العادة: كل ما اعتيد حتى صار يفعل من غير جهد (...). (ج) عادات" ³²⁹

Le substantif arabe (عادة) a pour pluriel dans la variété (H) عادات alors que (العوايد) relève du registre dialectal, autrement dit, de la variété (L).

- " البحث عن العلوم البرانية و الفنون و الصنائع " (ص.141)
" و لهذه المدينة ابواب خارجية برانية " (ص.207)

L'unité lexicale (برانية) est une dérivation de l'unité (برا) qui est d'origine syriaque, puis elle a été arabisée et utilisée dans le dialecte égyptien ³³⁰.

- " استرلتز بلدة وقعت هذه النصيرة بقربها "
- " و هذه النصيرة تستحق عند الفرنسيات الذكر الجميل على مر الدهور فلذلك ابوها ببناء هذه
القطرة فتسميتها بهذا الاسم للتذكير و بقاء الآثار "

L'unité lexicale (النصيرة) relève de la variété (L) et signifie victoire ³³¹.

"أما في باريس فانه (الرقص) **نط** مخصوص لا يشم منه رائحة العهر ابدأ، و كل انسان يعزم امرأة
يرقص معها فاذا فرغ الرقص **عزمها** اخر للرقصة الثانية و هكذا " ص.260

Le verbe (عزم) dans le sens d' (inviter) appartient à l'usage dialectal ³³², alors que (عزم) dans la variété (H) ou l'arabe classique a le sens d'être décidé ou résolu d'entreprendre quelque chose. Notons aussi l'emploi du substantif (**نط**) qui est l'acte de sauter et de sursauter, de bondir, etc.

Prenons un autre exemple :

" و مع ان طول طريقها نحو الف قامة فانها موضوعة بحيث انك اذا مددت نظرك رأيت طرفها
الثاني قدام عينيك. " ص.261

³²⁹ - المعجم الوجيز، مجمع اللغة العربية، القاهرة، 1995، ص.439.
³³⁰ - دكتور البدر اوى زهران، رفاعة الطهطاوى ووقفه مع الدراسات اللغوية الحديثة، مع تحقيق نص كتابها التحفة المكتبية، القاهرة، دار المعارف، 1983، ص.16.

³³¹ - op.cit, p.70.

³³² - د. محمد داوود التنير، الفاظ عامية فصيحة، القاهرة، دار الشوق، 2008، ص.155.

Doss explique que « si l'adverbe de lieu **quddām**, « devant » apparaît- bien que rarement- en classique, son emploi fréquent est un trait typique du registre néo-arabe (moyen arabe et dialectal) »³³³.

" و فيه يوضع مجاريح الحروب و مقاطيع الايدي أو الأرجل او نحو ذلك، و هو من أنظم و أعظم
المارستانات و فيه ستة عشر طبييا و جرايحيا " ص. 286

Dans le Kazimirski,

« جراحِيّ Chirurgien/ جرايحِيّ pl. جرايحية Chirurgen»³³⁴. Ce dictionnaire ne donne aucune information sur cette forme. Cependant, dans l'usage actuel du mot جراح, le pluriel utilisé est جراحين. جرايحية n'existe pas dans le *Lisān*. Cette lexie a peut-être existée à une période ultérieure. Il se peut qu'elle fut utilisée à l'époque de Ṭaḥṭāwī dans l'arabe classique. مجاريح est probablement le langage quotidien à cette époque. Nous ne possédons aucune indication qui prouve l'appartenance de cette lexie à l'usage dialectal.

Parmi ce que Ṭaḥṭāwī raconte du soulèvement du peuple contre leur roi en France, nous lisons ceci:

" فلما سمع بذلك ولاة الحسبة حضروا في المحال العامة و منعوا الناس من قراءة هذه الكازيطات و
حاصروا مطابعها و هموا بكسر آلات الطباعة و كسروا بعضها و حبسوا من اتهموه من الطباعين و
بهدلوا كثير ممن اظهر اظهرا شديدا مخالفا لترتيب الملك من الرعية " ص. 349.

Le verbe (بهدلوا) signifie dans la langue dialectale en Égypte (torturer, maltraiter). Ce sens n'est pas celui du mot dans la langue arabe classique. D'après le *Lisān*,³³⁵ "البهدة: الخفة. و البهدة: طائر اخضر، و جمعه بهدل (...)"³³⁵. Ce sens pourrait être expliqué en arabe classique par نكّل بـ ou عذب .

A noter aussi l'usage du hamza allégé type (-) (ص. 286) (حوايح- روايح (ص. 286) (-).

(. تهنيها – الرياسة (352) – للتدفى (317)

³³³ -DOSS, *Réflexion sur les débuts de l'écriture dialectale en Égypte*, op.cit, p.3.

³³⁴ - Kazimirski, *Op.cit.*, T1, p.275.

³³⁵ - *Lisān al-'Arab*, version électronique, op.cit, 10.01.2012.

La représentation dans Taḥlīṣ	Sa transcription	La référence paginale	Sa forme codifiée	Sa transcription
الحوایج	Al-ḥawāyiğ	286	الحوایج	Al-ḥawā'iğ
الروایج	Al-rawāyiḥ	286	الروایج	Al-rawā'iḥ
الریاسة	Al-riyāsa	352	الریاسة	Al-ri'āsa
تهنیها	Tehanihā	203	تهنیها	Tuhani'uhā
للتدفی	Liltadaffī	317	للتدفوء	Li-l-tadaffu'

Dans les unités lexicales précédentes, le hamza –sous sa forme codifiée–est suscrite. Le *hamza* intermédiaire, type (al-ḥawā'iğ, al-rawā'iḥ, etc) est allégé pour devenir (al-ḥawāyiğ, al--rawāyiḥ, etc). Cette déformation dote le corpus d'un style d'oralité, qui nous rappelle le *munādī* d'autrefois. Blachère et Gaudetoy- Demombynes présentent l'explication suivante:

« L'orthographe du hamza reste flottante dans certains cas Le principe en apparaît simple si l'on tient compte d'un fait de linguistique historique. La double articulation représentée par le hamza était disparue ou en voie de disparition dans le dialecte mekkois, à l'époque de Mahomet (...); dans ce parler, la voyelle « piquée » par le hamza était passée à une simple voyelle longue comme le dialectal actuel (bi'r > bîr" puits") »³³⁶. Cette réalisation du hamza est – selon Nöldeke- « une tendance hijâzienne »³³⁷.

Si nous observons les pages où ces unités lexicales représentatives de ce mélange ont figuré, il s'avère qu'elles apparaissent essentiellement pour rapporter ou raconter toutes les nouveautés que l'auteur a découvertes en France. Il a probablement voulu simplifier toutes ces nouveautés inconnues de son lecteur.

³³⁶ - BLACHERE (R.) et GAUDEFROY-DEMOMBYNES (M.), *op.cit.*, pp. 22-23.

³³⁷ - *Ibid*, p.164.

2.2- Au niveau des structures :

"فمن مبدء توليه حفظه الله سبحانه و تعالى و هو يعالج فى مداواة دائها" (ص.147)

La structure de (و هو يعالج فى مداواة دائها) semble ne pas être correcte. Ṭaḥṭāwī semble avoir hésité entre les versions suivantes:

"فمن مبدء توليه حفظه الله سبحانه و تعالى و هو يعالج داءها"

"فمن مبدء توليه حفظه الله سبحانه و تعالى و هو منشغل بمداواة دائها" - أو - " و هو يعمل

على مداواة دائها".

(و هو يعالج فى مداواة دائها) semble être un mélange de ces versions.

" و قد ذهب داء البرص من منذ انتشار الاقمصة البيض التى تغسل و يغير بها كل اسبوع مرة أو عدة

مرات" (ص.176)

La structure (من منذ) nous rappelle celle de (من ساعة) qui relève de l'usage dialectal de la langue arabe en Égypte. Selon la variété L (من منذ انتشار) est (من ساعة انتشار الاقمصة البيض) (الاقمصه البيض) Or selon la variété (H) ou l'usage classique de la langue arabe, la phrase sera:

" و قد ذهب داء البرص منذ انتشار الاقمصة البيض التى تغسل و يغير بها كل اسبوع مرة أو عدة

مرات"

" فأول ما تحس بمبادئ العلامات فضع القدمين فى ماء هين الحرارة و طر بالماء الفاتر ظاهر المتألم

من الحلق أو الصدر أو البطن" ص.269

Cette phrase dite telle quelle relève de la variété (L) de la langue arabe. L'auteur s'est exprimé selon l'arabe dialectal utilisé dans la société égyptienne. Pour s'exprimer en arabe classique :

" فما ان تحس بمبادئ العلامات فضع القدمين فى ماء هين الحرارة و طر بالماء الفاتر ظاهر

المتألم من الحلق أو الصدر أو البطن"

Les exemples précédents sont un mélange du registre dialectal et classique. Les phrases relevées sont essentiellement à caractère classique où nous trouvons des éléments de vocabulaire et de construction rappelant la langue parlée. Ce double aspect de la langue arabe n'a pas été rendu dans la traduction et ne peut pas l'être vu la différence entre les deux langues. Le traducteur aurait pu surmonter l'intraduisibilité de la langue par des explications en note en bas de page ou dans son annexe à la fin du livre ou même dans sa présentation de la traduction.

Conclusion:

La fidélité est le souci permanent de tous les traducteurs. Nombreuses sont les critères et les théories de fidélités émis de la part de ces derniers. L'école interprétative n'envisage pas le message comme étant purement linguistique, mais aussi affectif, social, historique et informationnel. Un sens est le produit de toute une gamme d'éléments qui aboutissent ensemble explicitement et implicitement au sens visé par l'auteur. Le traducteur doit donc être actif et agencer le linguistique à l'extra-linguistique pour s'assurer une bonne compréhension du message délivré par le texte en langue-source. Non seulement le traducteur devient un élément actif dans la traduction, mais aussi le destinataire.

D'après les différents critères exposés dans ce chapitre, nous pouvons dire que le critère de l'équivalence pragmatique ou l'adaptation de la traduction aux connaissances du lecteur s'est avérée être une arme à double tranchant. A cause de cette adaptation, la traduction de Louca n'a pas pu présenter la réalité extralinguistique de l'œuvre en langue-source. Autrement dit, *l'Or de Paris* est plus ou moins une traduction sémantiquement correcte, mais qui ne suggère pas l'atmosphère créée par le texte en langue-source. Par conséquent, la transmission du culturel et du message implicite, donc le vouloir-dire de l'auteur, ont aussi été atténués. Nous ne pouvons pas imposer au traducteur le critère d'optimalité, puisque nous reconnaissons la présence de plusieurs

difficultés ou obstacles tel l'aspect diglossique de la langue arabe. Cependant, une petite nuance expliquant cet aspect linguistique sous la plume de Ṭaḥṭāwī aurait pu combler ce manque dans la traduction, et par la suite, réaliser la fidélité au destinataire de la traduction et produire en lui les mêmes effets ressentis par le destinataire de l'œuvre en langue-source.

Malgré ce que nous venons de dire, nous devons aussi ajouter que Louca a fait preuve d'une grande flexibilité dans sa traduction vers la langue-cible, bien qu'il aurait pu présenter autrement certaines tournures pour être plus proche de celles de la langue-source. Cette flexibilité a exigé du traducteur le recours aux événements extralinguistiques et l'emploi de plusieurs procédés pour rendre le vouloir-dire de l'auteur de l'œuvre original. Nous ne sommes pas pour la traduction littérale, mais dans le cas de Ṭaḥṭāwī il s'agit d'effets stylistiques et esthétiques. La traduction de Louca a pu rendre le vouloir-dire explicite de l'œuvre dans sa langue-source. Cependant, le message implicite reste inaccessible au destinataire de *l'Or de Paris*. L'auteur et le traducteur, chacun de son côté et à sa manière, a adapté son texte au destinataire visé.

Quatrième chapitre

**Analyse sémantique sélective de certains passages dans
le Taḥlīṣ et leurs représentations dans *L'Or de Paris*.**

Le *Tahlīs* de Ṭaḥṭāwī se caractérise par son style très riche qui varie entre le dialectal et l'arabe très classique se manifestant dans les phrases très élaborées, dans les tournures recherchées afin de donner naissance à des figures de style comme la métaphore, la périphrase, la synecdoque aussi bien qu'à l'effet mélodique. Nous tenterons dans ce chapitre de présenter une étude sémantique de quelques passages de l'œuvre dans sa langue source et de les comparer avec leurs traductions dans la langue cible. Nous nous arrêterons sur le titre de l'œuvre et sur un paragraphe représentant la variante du style élaboré de Ṭaḥṭāwī. Nous essayerons également de comparer la traduction faite par Ṭaḥṭāwī de la Charte constitutionnelle au texte original de celle-ci. Nous rappelons que la Charte constitutionnelle est le texte le plus long inséré dans *Tahlīs*, vu la multiplicité des idées importantes qu'elle contient. Elle constitue également l'omission la plus longue dans la version en langue cible du *Tahlīs*.

1- Analyse du titre :

L'œuvre a deux titres, l'un officiel, de grande renommée, alors que l'autre est très peu connu. Ṭaḥṭāwī annonce ces deux titres dans sa présentation de l'œuvre:

" و قد سميت هذه الرحلة: "تخليص الابريز في تلخيص باريز"، او "الديوان النفيس في ايوان باريس" "ص.142

Ce que Louca traduit par:

« *J'ai appelé cette relation de voyage Extraction de l'or pur ou résumé de Paris et encore Le précieux divan pour faire connaître le trône de Paris* », p.45

Dès la première lecture du titre arabe, nous pouvons distinguer l'effet mélodique que Ṭaḥṭāwī a su réaliser. Nous en avons parlé dans le premier chapitre. Nous aimerions souligner la double présence du *sağ'* dans ce titre.

Il y a *sağ'* entre *تلخيص* et *تلخيص*, puis entre *الابريز* et *باريز*. Notons aussi la paronomase entre *تلخيص* et *تلخيص*. Cependant, le fait de rendre ce titre dans la langue d'arrivée par l'*Or de Paris* exprime peut-être le contenu idéique du titre

en langue source, mais ni l'effet mélodique, ni le rythme du titre en arabe. En plus, le choix de l'*Or de Paris* est une traduction concise qui omet la traduction de (تخليص) ainsi que celle de (تلخيص), dont les significations respectives sont « l'affinage » et « le fait d'extraire la quintessence (d'une œuvre) » ou encore « synthèse », « résumé », « condensé ». Symbole de richesse, l'or acquiert depuis la fin du XI^e siècle un sens figuré pour qualifier ou désigner une « chose précieuse, rare, excellente »³³⁸. D'après Dozy, « ذهب إبريز (معيار، 339. Dans le *Lisān*:

" وَذَهَبُ إِبْرِيْزٍ: خَالِصٌ؛ عَرَبِيٌّ؛ قَالَ ابْنُ جَنِيٍّ: هُوَ إِفْعِيْلٌ مِنْ بَرَزَ. وَفِي الْحَدِيثِ: وَمِنْهُ مَا يَخْرُجُ كَالذَّهَبِ الْإِبْرِيْزِ أَيْ الْخَالِصِ، وَهُوَ الْإِبْرِيْزِيُّ أَيْضًا، وَالْهَمْزَةُ وَالْيَاءُ زَائِدَتَانِ. ابْنُ الْأَعْرَابِيِّ: الْإِبْرِيْزِيُّ الْحَلِيُّ الصَّافِي مِنَ الذَّهَبِ. وَقَدْ أَنْبَرَزَ الرَّجُلُ إِذَا اتَّخَذَ الْإِبْرِيْزَ وَهُوَ الْإِبْرِيْزِيُّ (...). وَرَوَى أَبُو أَمَامَةَ عَنِ النَّبِيِّ، صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، أَنَّهُ قَالَ: إِنَّ اللَّهَ لَيَجْرِبُ أَحَدَكُمْ بِالْبَلَاءِ كَمَا يُجْرِبُ أَحَدَكُمْ ذَهَبَهُ بِالنَّارِ، فَمِنْهُ مَا يَخْرُجُ كَالذَّهَبِ الْإِبْرِيْزِ، فَذَلِكَ الَّذِي نَجَاهُ اللهُ مِنَ السَّيِّئَاتِ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَخْرُجُ مِنَ الذَّهَبِ دُونَ ذَلِكَ وَهُوَ الَّذِي يَشْكُ بَعْضُ النَّاسِ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَخْرُجُ كَالذَّهَبِ الْأَسْوَدِ وَذَلِكَ الَّذِي أُفْتِنَ؛ قَالَ شَمْرٌ: الْإِبْرِيْزِيُّ مِنَ الذَّهَبِ الْخَالِصِ وَهُوَ الْإِبْرِيْزِيُّ وَالْعَفْيَانُ وَالْعَسَجْدُ".

L'or ou al-ibrīz, utilisé par Ṭaḥṭāwī, a pour connotation tout ce qui est nouveau et utile à Paris. Par « or », l'auteur aussi bien que le traducteur désignent la quintessence, la chose la plus pure, la plus précieuse. La science et les moyens qui assurent le développement du pays sont le comparé, l'or est le comparant. Or, le comparé est absent dans le titre. Il y a dans ce choix une métaphore *in abstensia*. La métaphore est classifiée par Fontanier dans la catégorie des tropes par ressemblance. En tant que figure de ressemblance, la métaphore consiste donc « à présenter une idée sous le signe d'une autre idée plus frappante ou plus connue, qui d'ailleurs, ne tient à la première par aucun autre lien que celui d'une certaine conformité ou analogie »³⁴⁰. Fontanier

³³⁸ - *Le Petit Robert*, <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 24.12.2011.

³³⁹ - رينهارت دوزي، *تكملة المعجم العربية*،

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/searchscript?book=1119&option=1&searchtext=%D8%A7%D8%A8%D8%B1%D9%8A%D8%B2&totalpages=1&offset=1&exactpage=28&SearchEncoding=2&WordForm=1&All>, 24.12.2011, [Offset=1](#)

³⁴⁰ - FONTANIER, *op.cit.*, p.99.

explique que toutes les espèces de mots (nom, adjectif, participe, verbe) peuvent être utilisées pour produire la métaphore. Pour sa part, Calas la considère comme « *la reine des figures de style, celle qui permettrait d'évaluer le mieux la part de créativité de l'écrivain* »³⁴¹. La métaphore est donc une comparaison à laquelle manque l'outil de la comparaison. Nous pouvons y trouver le comparant, le comparé et le motif (c.-à.- d. le point de ressemblance entre comparant et comparé). Si le comparé existe, la métaphore est dite *in praesentia*. S'il est absent, elle est dite *in absentia*.

Le mécanisme de base de cette métaphore est la comparaison. Ce trope effectue une assimilation entre les sciences et les stratégies visant le développement de la société et par la suite du peuple à l'or le plus pur et le plus précieux. La sélection de ces éléments parmi les autres ressemble à la purification de l'or.

Le sens de l'or est dévoilé par l'auteur dans sa description de son livre :

" و قد حاولت في تأليف هذا الكتاب سلوك طريق الايجاز و ارتكاب السهولة في التعبير حتى يمكن لكل الناس الورود على حياضه، و الوفود على رياضه، و لو صغر حجمه، و قل جرمه، فهو مشحون بما لا يحصى من فوائد الفرائد، و بما لا يستقصى من جزائل الخرائد " . ص. 142

Les fragments soulignés résument l'idée visée : l'utile en condensé. Il paraît que le recours à l'or ou à l'extraction de l'or comme symbole des sciences était répandue parmi les anciens auteurs arabes³⁴². Le dictionnaire du Kazimirski donne une autre suggestion pour la traduction du titre principal: « *Affinage de l'or, ou relation substantielle concernant Paris* »³⁴³.

³⁴¹ - CALAS (F.), *Introduction à la stylistique*, Paris, éditions Hachette Supérieur, 2007, p.162

³⁴² - استخدم ادوارد فنديك هذا التعبير في كتابه "اكتفاء القنوع بما هو مطبوع"، حيث اسهب في امتداح كتاب احد المؤلفين: "عيون الانبياء في عيون الاطباء"، لابن ابي الصبيعة المولود في القاهرة او اخر القرن الثاني عشر للميلاد المتوفى سنة 668هـ 1269م طبع في كونغزبرغ في روسيا عام 1884م باعتناء العلامة اغسطس مولر. و ايضا بالقاهرة عام 1300هـ و هو كمعدن يعول عليه لاستخراج ابريز المعلومات عن تقدم العلوم و العمران الآداب العربية الى عصره". وفقا لموقع مكتبة الاسكندرية <http://dar.bibalex.org/webpages/mainpage.jsf?BibID=208843>, 23.12.2011 فان هذا الكتاب قد طبع عام 1891 بمطبعة اليمن ونشرته مكتبة اية الله العظمى المرعشي النجفي، و كتب مقدمته محمود المرعشي.

³⁴³ - KAZIMIRSKI (A.), *Le Kazimirski, dictionnaire arabe- français, Tome 1*, Beyrouth, Albouraq, 1860/ 2004, t.1, p.4.

Pour sa part, Delanoue donne une autre traduction : « *Le raffinement de l'or-
Abrégé de Paris* »³⁴⁴.

Nous remarquons que la rime et le rythme manquent toujours à ces traductions. Quant au titre secondaire: "*الديوان النفيس بايوان باريس*", Louca l'a traduit par, « *Le précieux divan pour faire connaître le trône de Paris* ». Le traducteur a pleinement rendu le contenu idéique de ce titre. En la rime et le rythme y manquent également.

Nous avons, jusqu'à présent, trois tentatives de sources différentes qui ont réussi à rendre le contenu idéique et le vouloir dire de l'auteur en ce qui concerne le titre principal. Cependant, toutes ces traductions se sont faites au détriment de la rime et du rythme.

Il en va de même pour la traduction du titre secondaire faite par Louca.

Est-il possible de trouver une traduction qui puisse rendre la rime et le rythme ?

Dans ce qui suit, nous allons tenter de trouver une autre traduction du titre officiel, à savoir, "*تخليص الابريز في تلخيص باريز*" : « Paris condensé pour en extraire l'or purifié ». Nous pouvons aussi remplacer (condensé) par (synthétisé) ou encore (résumé). Remarquons que ces trois alternatives riment avec (purifié). L'or purifié peut aussi être remplacé par l'or affiné, c'est-à-dire l'or le plus pur pour référer à ce qu'il y a de plus précieux à Paris.

Si nous passons au titre secondaire "*الديوان النفيس بايوان باريس*", nous pouvons nous servir de la traduction de la lexie (*النفيس*) donnée dans le Kazimirski : « *نفيس Précieux, de grand prix (se dit des choses)* »³⁴⁵. Selon cette même source, (*ايوان*) est d'origine persane. Ce concept a la définition suivante: « *Palais, surtout comme ceux où les princes d'Orient donnent des audiences, sans portes et avec une colonnade donnant sur la cour ou sur un jardin* ».

³⁴⁴ - DELANOUE (G.), *Moralistes et politiques musulmans dans l'Égypte du XIX ième siècle*, op.cit., p.387.

³⁴⁵ - KAZIMIRSKI (A.), op.cit., t.2, p.1311.

Nous proposons la traduction suivante: « *Divan de grand prix sur le palais de Paris* ».

Cette traduction rend le *sağ*, mais ce n'est pas une bonne traduction. Nous trouvons la traduction de Louca meilleure.

En effet, Ṭaḥṭāwī a excellé à choisir pour son œuvre un titre très bien travaillé. Cependant, ce titre pose au traducteur de grands problèmes. Ceux-ci représentent des difficultés infranchissables puisque le traducteur se trouve obligé de sacrifier soit la rime et le rythme, soit le niveau sémantique de sa traduction.

2- Analyse sémantique du paragraphe introductif de *Taḥṭīṣ*:

Ṭaḥṭāwī a aiguisé son éloquence dans le premier paragraphe de sa présentation de l'œuvre. Nous pouvons le considérer comme le seuil ou l'incipit de l'œuvre.

Louca a essayé de présenter une traduction très proche de l'original du point de vue structure phraséologique. Cependant, nous l'avons vu dans le troisième chapitre, il lui arrive de recourir à la transposition pour remplacer, par exemple, un syntagme nominal par un autre verbal. Si Louca a essayé de rester proche de la phrase en langue source, c'est qu'il a voulu faire comprendre au destinataire de la traduction le style de Ṭaḥṭāwī. Nous essayerons dans ce chapitre d'étudier les choix de Louca et de voir s'il n'avait pas d'autres possibilités pour conserver le choix de Ṭaḥṭāwī. Il serait aussi utile d'étudier la stratégie du traducteur face aux figures de style se trouvant dans la version en langue source. Prenons à titre d'exemple:

" سبحان من سير أقدام الانام الى ما مضى فى سابق علمه ، ويسر للانسان الاقدام على محتم
قضائه و حكمه، فلا محيص لقوى وضعيف، ووضيع و شريف، عما جرى فى ام الكتاب، و لا مفر لغنى
و فقير، و خطيرو حقيير، عن الاقتراب الى مطوى ذلك الحجاب"

Ce paragraphe expose plusieurs fois la même idée qu'al-Ṭaḥṭāwī essaie amplement de développer. Il s'agit donc d'expolition, à savoir de redondance et de répétition. L'expolition est pour Fontanier une figure de pensée. Elle est pour Aquien et Moulinié « *une redondance dans le discours* ». Pour eux, il y a expolition quand « *une unique information est véhiculée tout au long d'un développement, au cours d'une phrase ou dans un enchaînement de phrases, par des groupes de mots qui en varient l'expression* »³⁴⁶.

Observons dans ce paragraphe ce qui suit :

Al-Ṭaḥṭāwī a utilisé la lexie (الانام) qui est un pluriel et (الانسان) qui est un singulier. Le dictionnaire *al-mu'ğam al-wağīz* précise:

"(الانام): جميع ما على الارض من الخلق." ص.28.

L'unité lexicale (الانسان) comprend les genres masculin et féminin. Louca les a respectivement traduites par l'humanité et les mortels. Il aurait pu traduire ce qui est au singulier par un singulier et ce qui est au pluriel par une autre lexie au pluriel pour rester plus proche de l'original. Ainsi, au lieu de :

« *Gloire à Celui qui dirigea les pas de l'humanité vers ce qui est établi dans sa présience, Celui qui aida les mortels à affronter Son arrêt et son décret immuables.* »

Il aurait pu dire :

« *Gloire à Celui qui dirigea les pas des mortels/ hommes vers ce qui est établi dans sa présience, Celui qui aida l'homme/ l'humanité à affronter Son arrêt et son décret immuables* ».

Cependant que ce soit (*les pas de l'humanité*) ou (les pas des mortels), il faut féliciter Louca d'avoir su conserver la figure de style se trouvant dans (سبحان من سير أقدام الانام). Il s'agit d'une synecdoque (مجاز مرسل). Quand l'auteur

³⁴⁶ - AQUIEN (M.) et MOLINIÉ (G.), *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Librairie générale française, 1999, p. 171.

dit (أقدام الأنام), il désigne la personne au complet. Aquien et Moliné considèrent la synecdoque comme « *une variété de métonymie* ». Ils expliquent³⁴⁷:

« *Le rapport entre les deux valeurs en jeu (celle qui est normalement attachée au terme marqué dans le discours et celle qui correspond au sens tropique à comprendre dans l'occurrence) est un rapport de contiguïté ز ou d'englobement sémantique* ».

La synecdoque dans notre exemple est basée sur le rapport de la partie pour le tout.

Prenons le fragment suivant:

"ولا مفر لغنى و فقير، و خطيرو و حقير، عن الاقتراب الى مطوى ذلك الحجاب".

Ce que Louca traduit par :

« (...) *qu'on soit riche ou pauvre, important ou méprisable, on ne saurait éviter d'approcher les plis de ce voile.* »

Louca traduit (مطوى) par (plis) et (الحجاب) par (voile). D'après le *Petit Robert*, la lexie (voile) peut être utilisée pour désigner « *ce qui cache qqch. → enveloppe, masque* »³⁴⁸. Par contre, la locution « *lever le voile* » est utilisée comme synonyme de dévoiler. Dans le *Lisān*³⁴⁹, « الْحِجَابُ: السُّتْرُ. حَجَبَ الشَّيْءَ يَحْجُبُهُ حَجْبًا وَحِجَابًا وَحَجَبَهُ: « سَتْرَهُ ». C'est pourquoi, le portier est dit dans la langue arabe (الحاجب).

D'après le *Lisān*, « وَالْحَاجِبُ: الْبَوَّابُ، صِفَةٌ غَالِبَةٌ، وَجَمْعُهُ حَجَبَةٌ وَحُجَابٌ، وَخُطَّتْهُ الْحِجَابَةُ. " وَحَجَبَهُ: أَي مَنَعَهُ عَنِ الدَّخُولِ

وإذا سألتموهم متاعاً فاسألوهن من وراء « *hadīt*: الْحِجَابُ ». »

Parmi les définitions que présente le *Lisān* :

ويقال: اطْوِ هذا الحديثَ أَي اكْتُمهُ « - وَقَالَ بَعْضُهُمْ طَوًى مِثْلَ طَوًى، وَهُوَ الشَّيْءُ الْمَثْنِيَّ »

Le dictionnaire المعجم الوجيز explique:

³⁴⁷ - *Ibid.*, p.369

³⁴⁸ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 24.12.2011.

³⁴⁹ - *Lisān al-'Arab*, op.cit.

Nous aimerions ajouter que ce sens de « garder secret » pour (plier) n'est pas donné par le *Petit Robert*. Al-Manhal s'approche de ce sens par l'exemple suivant : « اسرار القلب و خفاياه : les plis et les replis du cœur ».

La lexie (voile), dans ce contexte (مطوى ذلك الحجاب), peut désigner (علم الغيب) ou (اسرار الغيب) autrement dit, la préscience, le destin, l'avenir qui nous est inconnu et qui est déterminé par Dieu, etc.

Louca utilise probablement (les plis) dans le sens de contenu secret ou non dévoilé. Il a choisi une traduction très proche de la version en langue source. Il a réussi grâce à ce choix à garder la figure de style choisie par l'auteur.

Du point de vue de celle-ci, il y a dans (مطوى ذلك الحجاب) une *métaphore in absentia*. Le mécanisme sémantique de ce trope est basée sur la comparaison de la préscience à une étoffe que l'on peut plier, ou à un dépliant qui, en se pliant sur lui-même, se ferme sur les informations qu'il contient.

Prenons un autre exemple:

(احمده سبحانه و تعالى حمد من ابتلاه فصبر)

Ce que Louca traduit par :

« Je lui présente- en exaltant Sa transcendance- l'hommage de celui qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance ».

Le *Lisān* précise que « سبحان الله: معناه تنزيهاً لله من الصاحبة والولد، وقيل: تنزيه الله تعالى عن كل ما لا ينبغي له أن يوصف، وسبحان في اللغة تنزيه الله، عز وجل، عن » . Il ajoute que « عن كل ما لا ينبغي له أن يوصف، » السوء ».

Notons que, selon le dictionnaire *al-Manhal*³⁵¹: "Hommage: [المولى لسيدِهِ] " سبح لله: احترام، ولاء

Selon cette même source, " exalter: حمس، اثار، مجد، عظم، فخم، اشاد ب (p. 499). *Le Petit Robert* explique qu'exalter quelqu'un c'est l'« élever à un haut degré de perfection »³⁵²

³⁵⁰ - المعجم الوجيز، القاهرة، مجمع اللغة العربية، 1995، ص.398.

³⁵¹ - IDRIS (S.), *al-Manhal (dictionnaire français-arabe)*, Beyrouth, Dār al-ādāb, 1995, p. 618.

³⁵² - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 24.12.2011.

«*Transcendance*: عظمة، سمو، تفوق»³⁵³

Idriss, l'auteur du dictionnaire *al-Manhal*, explique qu'en philosophie, l'adjectif (Transcendant) signifie

- مفارق (وصف بطلق للدلالة على سمو الله على المخلوقات و مفارقتة لها (...))³⁵⁴

Sémantiquement parlant, la lexie « احمد » signifie (je glorifie/ je loue) quand il s'agit de Dieu. Nous proposons une autre traduction:

« Je fais des louanges à Dieu et reconnais sa transcendance comme celui qui, frappé par Lui, a fait preuve de constance ».

Pour aller plus loin dans l'analyse de la partie choisie. Commençons par:

" و اشكره شكر من توجه بجنانه للسير الى مرضاته، فتنزهه في رياض القبول و جناته "

La traduction de Louca est la suivante :

« *Je Lui voue la reconnaissance de celui qui, ayant engagé son cœur sur le chemin de Son agrément, a été admis à parcourir les jardins des élus* ».

Entre les deux propositions, dans la langue source, il existe un rapport de causalité exprimé, en sus du rapport logique, par la copule (ف). Cette causalité est rendue dans la traduction par le participe présent sous sa forme composée (ayant engagé).

Le participe dans la phrase en langue cible est l'équivalent du parfait et a la valeur d'un complément circonstanciel de cause. Ajoutons aussi que (فتنزهه في رياض القبول و جناته), mise en chute de phrase attire l'attention du lecteur. Remarquons que la lexie جناته a été traduite par (*le jardin des élus*), (*des élus*) étant un ajout qui précise qui aura le droit d'accéder à ces jardins, autrement dit, au paradis. Il y a, dans le premier fragment (توجه بجنانه للسير الى مرضاته), une métaphore dont le mécanisme sémantique est basé sur la comparaison de (مرضاته) ou de l'agrément de Dieu qui est quelque chose de spirituel avec quelque chose de concret, avec un objet matériel se trouvant au bout du chemin et dont l'accès exige l'endurance et la persévérance.

³⁵³ - IDRISSE, *op.cit.*, p.1219.

³⁵⁴ - *Loc.cit.*

L'auteur est donc parti à la quête sincère et sérieuse de l'agrément du Tout-Puissant. Quant au deuxième fragment de phrase (فتنزه في رياض القبول و جناته), nous y trouvons une autre métaphore. Le mécanisme sémantique de ce trope est basé sur une comparaison d'assimilation qui représente l'agrément de Dieu comme un paradis, une immense étendue de verdure ou un jardin aux dimensions illimitées. (رياض القبول و جناته) semble reprendre la désignation traditionnelle du paradis dans la culture musulmane par (رياض الجنة). L'accès à ce paradis est conditionné par (القبول) ou l'agrément de Dieu. Cependant, si nous relisons la traduction faite par Louca de (فتنزه في رياض القبول و جناته) → *a été admis à parcourir les jardins des élus*, nous remarquons que le verbe (تنزه) a été traduit par l'infinitif (parcourir). « *Parcourir* : في - ساح، طاف، جاب، (...) »³⁵⁵. D'après *le Petit Robert*, « *Aller dans toutes les parties de (un lieu, un espace)*. → *traverser; arpenter, visiter* »³⁵⁶.

Ajoutons aussi que l'admission ne signifie pas obligatoirement la réalisation de l'action. L'auteur aurait pu traduire :

« Je Lui voue la reconnaissance de celui qui, ayant engagé son cœur sur le chemin de Son agrément, s'est promené avec son assentiment dans les jardins de Son paradis. »

"و أصلى و اسلم على من سارت ركائب شوقه الى مدبره، و اشارت مواكب حسن خلقه الى طيب عنصره، سيدنا محمد الذى سافر الى الشام و هاجر الى المدينة، و سار من المسجد الحرام الى المسجد الاقصى و كان جبريل امينه، و على آله و اصحابه، و عترته و احبابه".

Ce que Louca a traduit par :

« *J'élève ma prière et mon salut à celui dont les coursiers, élan de son ardent amour, ont fait route vers son Pourvoyeur, être doué d'une beauté visible dont l'apparence, par mille reflets, renvoyait à la bonté de son essence, notre maître Muhammad qui voyagea jusqu'en Syrie et émigra à Médine, qui se rendit de la Mosquée Sacrée à la Mosquée Éloignée, gardé par l'ange Gabriel. Ma prière et mon salut vont aussi à son clan, à ses compagnons, à sa proche famille et à ses aimés* ».

³⁵⁵ - IDRIS (S.), *op.cit.*, p.872.

³⁵⁶ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 26.12.2011.

La lexie (خلقہ) dans (و اشارت مواكب حسن خلقه الى طيب عنصره) donne à réfléchir. Nous hésitons devant ce terme : s'agit-il de la beauté extérieure, c'est-à-dire de la beauté physique ou /ḥalqihī/, ou bien de la beauté intérieure, des caractères innés- autrement dit, de la beauté morale ou /ḥuluqihī/ ? Cette hésitation est due à l'absence de vocalisation (التشكيل), vu l'homographie des deux termes en question.

Ajoutons à cela que la beauté physique n'est pas conditionnée toujours par l'appartenance à la « bonté d'essence ». Or, le verbe « اشارت » est utilisé ici pour montrer que (حسن الخلق) renvoie au paraître, c.- à.- d. à la beauté physique qui, à son tour, renvoie à l'être ou (طيب عنصره). La traduction de (حسن خلقه) par (beauté visible) est donc conforme au texte arabe. Louca ajoute aussi « être doué » qui n'existe pas dans le texte arabe et réfère au prophète. Remarquons aussi l'emploi de trois termes pour un seul dans la traduction de (سارت) par (ont fait route). Louca aurait pu utiliser le verbe (se diriger). Quant à (مواكب), il aurait pu la traduire par (cortèges), (cavalcades) ou (chevauchés), ce qui ne ferait pas sens en français.

La traduction de (مواكب) par (*mille reflets*) dans la version de Louca est un usage imagé du mot. Dans le *Petit Robert*, « fig. (*fin XVIII^e*) Éclat qui rejaillit. « Sa beauté était le reflet de son intelligence » »³⁵⁷

كان جبريل امينه → *gardé par l'ange Gabriel*

L'ajout du terme "l'ange" à Gabriel sert d'explicitation de la part de Louca. Notons que la phrase en langue-source est une phrase longue. Sa prolongation est effectuée à l'aide de la conjonction de coordination (و). Le traducteur a dû faire de (و على آله و اصحابه، و عترته و احبابه) une phrase indépendante. Pour cela, il a ajouté (*Ma prière et mon salut vont aussi à...*). Dans la phrase en langue source, nous avons deux lexies (آله) et (عترته). Le Kazimirski, pour sa part, présente l'explication suivante:

"1-اهل pl أهال،اهلون، et: أهال، أهلات، *Famille, maison, y compris la domesticité (comp. آل, qui se dit de la famille comme race, maison)*"

³⁵⁷ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 24.12.2011.

" (العترة): نسل الرجل و رهطه و عشيرته" ³⁵⁸

Le *Larousse as-Sabil* explique: "famille, maison, parent" ³⁵⁹. Cette définition est donnée aussi par le Kazimirski, où nous lisons : « (عترة) 1.Famille et parents, maison (syn. أهل البيت، آل). Dans le dictionnaire *al-Manhal*: (clan : عشيرة، قبيلة، جماعة).

Les définitions précédentes semblent établir une synonymie entre (آله) et (عترته). Nous signalons, à ce propos, que la langue arabe est une langue riche en synonymie, ce qui n'est pas le cas de la langue française. Louca a traduit (آله) par (clan) qui est la famille élargie, et (عترته) par (sa proche famille). En effet, si nous regardons au niveau de la vie réelle et concrète des Arabes, nous remarquerons que les familles royales des pays du Golfe sont désignées par (آل سعود / Āl-Sa'ūd) et (آل نهيان / Āl-Nahayān). Telles sont aussi les familles moins connues comme (آل مشتهى، آل سويدان). La particule (آل) réfère donc à toutes les personnes appartenant à cette " famille " au sens large du mot. La lexie (clan) est donc la traduction appropriée de (آله); (sa proche famille) celle de (عترته).

Ṭaḥṭāwī excelle à manier sa prouesse stylistique en faisant l'éloge de Muḥammad 'Alī tel que l'exigent les normes de l'époque. Remarquons dans ce qui suit l'ample présentation avant d'insérer le nom du Pacha de l'Égypte :

" و اتوسل الى الحضرة العلية، بالحضرة المحمدية، فى نشر الوية العز و العدل، و كمال الجاه و الفضل ، على سائر الاقطار المصرية، و جميع ما فيها من الاهالى و الرعية، باشراف طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب، الوزير الاعظم، و الدستور المفخم، نادرة وزراء الزمان، و شاردة امراء الاوان، من احيا العلوم باجتهاده، و نصب رسوم الاسلام بغزوه و جهاده، صاحب العلم المنيف، و فاتح الحرم الشريف، حضرة افندينا ولى النعم، عظيم الشيم، الحاج محمد على باشا بلغه الله تعالى ما يشاء و ما شاء ، آمين."

Ce que Louca traduit ³⁶⁰ par :

« J'implore l'intercession muhammadienne auprès de l'Altesse Suprême, pour déployer les étendards de la puissance et de la justice, répandre

³⁵⁸ - المعجم الوجيز، ص. 405.

³⁵⁹ - REIG (D.), *Larousse as-Sabil*, Canada, Librairie Larousse, 1986, mot vedette n. 3445.

³⁶⁰ - Cette traduction a déjà été citée plus haut à la page 22. Nous la reprenons pour faciliter la compréhension de la suite par le lecteur.

le prestige et le mérite sur l'ensemble des territoires d'Égypte, sur tous leurs habitants, autochtones et sujets ; cela grâce à l'apparition éclatante du dirigeant prodigieux, du constructeur extraordinaire, le plus grand, le seigneur honoré et magnifique, le rare parmi les princes des temps, le phénix des émirs d'aujourd'hui, celui qui a revivifié les sciences par ses efforts et relevé les ruines de l'Islam par ses expéditions et sa guerre sainte, celui à qui appartient le drapeau dominant, ce conquérant du saint sanctuaire, son Excellence notre Effendi, le Maître des Faveurs, aux éminentes qualités, le Hâjj Muhammad Ali Pacha, que dieu le Très Haut le fasse parvenir à ce qu'il souhaite et à ce qu'il a souhaité ! Amen. [...] ».

Voici le recensement des désignations choisies par Ṭaḥṭāwī pour désigner Muḥammad 'Alī et leur traduction par Louca :

Désignation en (L.D) par Ṭaḥṭāwī	Sa traduction en (L.A) pa Louca
الحضرة العلية	l'Altesse Suprême
طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب،	l'apparition éclatante du dirigeant prodigieux, du constructeur extraordinaire
الوزير الاعظم	le plus grand
الدستور المفخم	le seigneur honoré et magnifique
نادرة وزراء الزمان	le rare parmi les princes des temps
شاردة امراء الاوان	le phénix des émirs d'aujourd'hui
من احيا العلوم باجتهاده	celui qui a revivifié les sciences par ses efforts
نصب رسوم الاسلام بغزوه و جهاده	relevé les ruines de l'Islam par ses expéditions et sa guerre sainte
صاحب العلم المنيف	celui à qui appartient le drapeau dominant,
فاتح الحرم الشريف	ce conquérant du saint sanctuaire

Désignation en (L.D) par Ṭaḥṭāwī	Sa traduction en (L.A) pa Louca
حضرة افندينا	son Excellence notre Effendi
ولى النعم	le Maître des Faveurs
عظيم الشيم	aux éminentes qualités

Ṭaḥṭāwī désigne Muḥammad 'Alī par (طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب). C'est une métaphore *in absentia* qui se base sur les efforts de Muḥammad 'Alī pour la "renaissance" de l'Égypte. L'auteur se sert d'une tournure recherchée pour désigner le Pacha d'Égypte au lieu de le nommer tout simplement par son nom ou par son titre.

Selon le dictionnaire *al- Mu'ğam al-wağīz*,

"(الطالع)- (عند المنجمين): ما تنبأ به المنجم من الحوادث بطولوع كوكب معين"³⁶¹

Dans le Kazimirski :

« طالع pl. طوالع 1. Qui se lève, qui gravit une hauteur, qui s'élève (...). 2- qui se lève, qui apparaît (soleil, astre) »³⁶².

Le Pacha d'Égypte est donc représenté dans l'œuvre en langue source en tant que soleil ou astre situé très haut dans le ciel. C'est une métaphore *in absentia* basée sur la comparaison. Ce trope qualifie l'apparition du Pacha d'Égypte de rayonnante ou éclatante (باشراق), le comparant ainsi au soleil. Le comparé est le Pacha d'Égypte, le comparant est le soleil représenté par le Pacha, le point de ressemblance ou le motif est (اشراق) ou le rayonnement.

« L'apparition éclatante du dirigeant prodigieux, du constructeur extraordinaire » est donc une traduction du sens global de (باشراق طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب), puisque (طالع) n'y figure pas. Ajoutons aussi que, malgré la synonymie entre (éclatante) et (rayonnante), l'épithète (rayonnante) nous paraît plus appropriée à rendre la métaphore qu' (éclatante). La traduction proposée par Louca a rendu le contenu sémantique de la phrase

³⁶¹ - المعجم الوجيز، ص.393.

³⁶² - KAZIMIRSKI (A.), *op.cit*, p.98.

L'hyperbole est une « *figure caractérisant l'ensemble des procédés d'exagération qui touchent la syntaxe et le lexique, notamment sous la forme d'intensifs, de termes relevant du haut degré ou sous la forme d'accumulations* »³⁶³. Pour sa part, Dupriez explique que l'hyperbole consiste à « *augmenter ou diminuer excessivement la vérité des choses pour qu'elle produise plus d'impression* »³⁶⁴. Fontanier ajoute que l'exagération dans l'hyperbole est « *dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire* »³⁶⁵. Pour Fontanier, le lecteur doit coopérer et faire le tri pour distinguer la réalité de l'exagération. Cette figure de style est accessible au destinataire de la traduction de Louca. Cependant, sur le plan sémantique, nous avons une certaine déperdition lexicale, puisque (الوزير الاعظم) a été traduite par (*le plus grand*) qui ne rend que l'élatif superlatif (الاعظم). Le mot (الوزير) est passé sous silence. Dans le Kazimirski (الوزير) est expliqué par (*Vizir, ministre qui aide le prince à supporter le poids des affaires*)³⁶⁶. Il explique aussi que (وزر), c'est (être vizir, porter la charge des affaires d'un prince)³⁶⁷. Quant à (الدستور المفخم), parmi les définitions proposées par le Kazimirski pour (الدستور) figurent Vizir et modèle³⁶⁸.

Muḥammad 'Alī a été nommé par la Sublime Porte pour gouverner l'Égypte, puis il s'est emparé du pays et a veillé à sa renaissance. Ṭaḥṭāwī a probablement utilisé le mot (وزير) sur cette toile de fond. Il se peut aussi qu'il utilise ce titre dans le sens de gouverneur. Louca aurait pu traduire (الوزير الاعظم) par (*le plus grand gouverneur*), et ce, pour être proche du style de l'auteur. Cependant, le traducteur a bien fait de traduire (وزير) d'après le vouloir dire de l'auteur pour éviter le contre-sens que provoquerait sa traduction par vizir.

Louca traduit (شاردة امراء الاوان) par (*le phénix des émirs d'aujourd'hui*). Loin de sa dénotation mythologique, la lexie (phénix) requiert à partir du

³⁶³ -CALAS (F.), *op.cit.*, p.202

³⁶⁴ - DUPRIEZ (B.), *Les procédés littéraires* (Dictionnaire), Paris, Gradus, 1984, p. 237.

³⁶⁵ - FONTANIER, *op.cit.*, p.123.

³⁶⁶ - KAZIMIRSKI, *op.cit.*, t.2, p.1528.

³⁶⁷ - *Ibid.*, t.2, p.1527.

³⁶⁸ - *Ibid.*, t.1, p.695.

XVIème siècle une autre dénotation concernant le genre humain. Dans ce cas (phénix) est utilisée pour dire que c'est une « *personne unique en son genre, supérieure par ses dons, ses brillantes qualités* »³⁶⁹. Le *Lisān* explique:

" شَرَدَ البعيرُ والدابة يَشْرُدُ شَرْدًا وشِرَادًا وشُرودًا: نَفَرَ، فهو شَارِدٌ، والجمع شَرَدٌ. وشُرودٌ في المنكر " و الشريد فيه قولان: أحدهما الهارب من قولهم شَرَدَ البعير وغيره إذا هرب؛ وقال الأصمعي: الشريد

المُفْرَدُ " ³⁷⁰

Le sens de (شاردة), dans ce contexte laudatif de notre exemple en langue source, est (المُفْرَدُ), c'est-à-dire l'unique en son genre, ou comme le présente le dictionnaire *al-Manhal* " انسان متفوق، فذ في نوعه " .

Louca traduit (نصب رسوم الاسلام بغزوه و جهاده) par « *qui a (...) relevé les ruines de l'Islam par ses expéditions et sa guerre sainte* ». Nous remarquons de prime abord que la traduction de Louca est très développée par rapport à celle en LD.

Ṭaḥṭāwī fait par (رسوم الاسلام) allusion à l'âge d'or de la civilisation islamique³⁷¹. Cette allusion est aussi rendue dans la traduction vers la langue cible. Louca ajoute dans ses notes que « *Muhammad Ali fut chargé par le sultan Mahmūd II, de mater les Wahhabites qui, préconisant un Islam réformé, épuré de tout ce qui n'était pas l'adoration d'Allah même, s'étaient emparés de l'Arabie. Après une longue guerre, de 1811 à 1819, il finit par écraser ce mouvement politico-religieux, et s'imposer comme sauveur de l'Islam orthodoxe* »³⁷². Ces détails extralinguistiques sont importantes pour la compréhension du vouloir dire de l'auteur. Etant donné que Ṭaḥṭāwī s'adressait à ses compatriotes, qui sont au courant de ces détails, il était donc inutile de les

³⁶⁹ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 25.12.2011.

³⁷⁰ -

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>, 25.12.2011.

³⁷¹ - Les effets de cette périodes ont fait le sujet d'une exposition dénommée « *1001 inventions : l'Âge d'or de la civilisation musulmane* » tenue au Centre des sciences de Californie à Los Angeles (27 mai- 31 déc.2011). Elle révèle l'épanouissement des sciences et de la technologie dans le monde islamique du VIIe au XVIIe siècles. Cf.l'article *Comment l'Âge d'or de l'islam a façonné le monde moderne* écrit par Lauren MONSEN, le 25 juillet 2011, sur le site suivant :

<http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/article/2011/07/20110725120025x0.3876415.html#axzz1hdgbwzH4>, , 26.12.2011.

³⁷² - LOUCA, *L'Or de Paris*, op.cit., p.316.

citer. Quant aux récepteurs français, ainsi que tout récepteur appartenant à une époque ultérieure, il faut le mettre au courant. D'après le *Petit Robert*, relever signifie « remettre dans la bonne position, en bon état ». D'après le *Lisān*, " الرَّسْمُ: الأثر، وقيل: بقية، والنَّصْبُ: إقامة الشيء ورفعه الأثر". D'après *al-Mu'ğam al-wağīz*, cette lexie signifie الأثر الباقي من الدار بعد ان عفت³⁷³. Pour le *Petit Robert*, les ruines sont des « débris d'un édifice dégradé par l'âge ou détruit. → décombres, éboulement, vestige »³⁷⁴. رسم الدار est courant dans la poésie préislamique et islamique et renvoie aux traces laissées par le campement (où se dressaient les tentes). Il y a dans (نصب رسوم الاسلام) une métaphore *in absentia*. Ce trope représente l'Islam comme une tente qui s'est écroulé. L'Islam est donc le comparé, la tente est le comparant. Cette image ou cette comparaison est fréquente dans la représentation de l'Islam.

Pour ne pas laisser notre analyse de ce paragraphe introductif amputée, nous aimerions attirer l'attention sur un de ses traits caractéristiques, à savoir le *sağ'*, conventionnellement traduit par "prose rimée". Il y a deux facteurs qui jouent un rôle décisif dans la réalisation du *sağ'*: le rythme et la rime. Selon Zakharia, la prose rimée « est caractérisée par l'emploi d'unités rythmiques, en général assez courtes, allant de quatre à dix syllabes, parfois davantage, terminées par une clause. Ces unités rythmiques sont groupées par séries sur une même rime. Dans ces groupes, chaque unité rythmique ne comporte pas obligatoirement le même nombre de syllabes et, en dernière analyse, l'élément essentiel est constitué par la clause rimée »³⁷⁵.

Le lecteur des quelques lignes qui suivent remarquera la rime et le rythme³⁷⁶ qui les distinguent. En effet, la prose rimée et rythmée (*sağ'*) est la caractéristique principale de l'incipit dans le *Tahlīs*. Nous nous proposons dans ce qui suit d'étudier le rythme arithmétique du *sağ'* dans ces quelques lignes, en guise de spécimen du style arabe classique. Il s'agit d'une méthode numérique

³⁷³ - *Al-Mu'ğam al-wağīz*, *op.cit.*, p.264.

³⁷⁴ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 25.12.2011.

³⁷⁵ - ZAKHARIA, *op.cit.*, p.120.

³⁷⁶ - Nous nous servons dans cette étude de l'œuvre de MESSADI, *Essai sur le rythme dans la prose rimée en arabe*, Tunis, Editions Abdelkarim b.Abdallah, 1981.

qui consiste à compter les « syllabes considérées comme unités rythmiques, des clausules du *sadj* (فقرات), en faisant constamment application de la règle phonétique de la pause (*wakf*³⁷⁷ فقرات), c'est-à-dire en considérant toujours la dernière consonne à « l'arrêt » comme quiescente- et en excluant les vers de notre examen »³⁷⁸. Nous remarquerons ci-dessous que deux clausules riment toujours ensemble. C'est ce que les prosodistes appellent « *izdiwāğ* » ou accouplement.

"باشراق طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب، الوزير الاعظم، و الدستور المفخم، نادرة وزراء الزمان، و شاردة امراء الاوان، من احيا العلوم باجتهاده، و نصب رسوم الاسلام بغزوه و جهاده، صاحب العلم المنيف، و فاتح الحرم الشريف"

Après avoir lu les lignes ci-dessus, nous pouvons relever les membres accouplés, rimés et rythmés. Nous utiliserons des barres obliques pour marquer les syllabes par les coupes nettes.

ات/تد/بي/ر/ال/ع/حبيب *** ات/تش/بي/دال/غ/ريب
6 5 4 3 2 1 6 5 4 3 2 1

Dans cet exemple, nous avons des membres de 2 mots en syllabes (6+6). Ces deux membres sont les deux couples. Chaque couple est formé de deux mots. Chacun de ces deux couples est formé de six syllabes. Cependant si nous reprenons la phrases dès le début, (باشراق طالع التدبير العجيب و التشييد الغريب), nous constatons qu'elle est construite de deux éléments dont le premier est un couple « *introduit par un élément prosaïque qui est une sorte d'exposant ou de facteur commun* »³⁷⁹. Cette phrase peut-être décomposée de la manière suivante:

- باشراق طالع التدبير العجيب
- باشراق طالع التشييد الغريب.

(باشراق طالع) est donc un facteur commun et, de ce fait même, mis en avant une fois le couple de nouveau reconstruit.

Cela dit, il serait peut-être utile de présenter la phrase de la manière suivante :

³⁷⁷ - Telle est la transcription de Messadi.

³⁷⁸ - MESSADI, *op.cit.*, pp. 13-14.

³⁷⁹ - *Ibid*, p.25.

l'accouplement n'est pas seulement phonétique, il est aussi sémantique. Les membres rimant ensemble ont presque toujours entre eux un rapport de sens étroit »³⁸⁴. Cette constatation est applicable aux couples types (6+7), (9+9) et (8+8). Les volets de chacun de ces couples sont étroitement liés par le sens. Notons aussi tout particulièrement l'effet de balancement parallèle. La combinaison (membre court + membres long) est présente aussi sous la plume d'al-Hamaḍānī et d'al-Ḥarīrī³⁸⁵. Cela nous ramène à l'*iḥyā'* et à l'*iqtibās* discutés dans le premier chapitre.

Passons à la rime. La rime est une composante du rythme. Tous les deux jouent un rôle important dans le sağ'.

Dans le premier couple type (6+6), nous avons une rime à deux timbres une voyelle longue et une consonne.

Le couple suivant type (6+7) présente une rime à deux timbres identiques formés par la voyelle brève /a/ et la consonne /m/. Le couple type (9+9) est, lui aussi, formé d'une rime à deux timbres identiques qui sont la voyelle longue /ā/ et la consonne /n/. Le pénultième couple (membre court+membre long) type (9+15) se distingue aussi par sa rime riche type /hādih/ à trois consonnes /h/, /d/ et /h/ et une voyelle longue /ā/. Le dernier couple type (8+8) possède une rime /ādih/ à deux timbres identiques une voyelle brève /i/ et une consonne /f/.

La rime constitue dans ces accouplements le lien phonétique, sémantique et rythmique le plus apparent et le plus frappant. Quant au mouvement rythmique dans ces accouplements, le lecteur peut remarquer un effet de balancement. Les couples parfaits à volets égaux se caractérisent par des concordances rigoureuses et totales de *wazn*. Ces concordances sont confirmées par l'identité des schémas phonétiques aussi bien que par une correspondance totale de la construction syntaxique.

Nous rappelons³⁸⁶ une constatation de Zakharia, une constatation d'après laquelle « *dans un texte en sağ', la rime change généralement tous les deux*

³⁸⁴ - *Ibid*, p.31.

³⁸⁵ - *Ibid*, p.27.

³⁸⁶ - Déjà citée plus haut, dans le premier chapitre, p.14.

segments, même si les segments consécutifs qui riment peuvent être plus nombreux »³⁸⁷.

L'extrait analysé ci-dessus est construit en prose rimée de variété rythmique loin de la monotonie. La première impression auditive à retirer de la lecture de ces quelques lignes est qu'elles sont régies par la loi du « retour phonétique »

Le fait de trouver une traduction qui assure le transfert des rimes et des rythmes, aussi bien que le transfert des mêmes figures de styles vers la langue d'arrivée est donc une affaire suffisamment compliquée et hasardeuse. Ṭaḥṭāwī avait fait cette remarque dans *Taḥlīṣ* (p.226).

" و هذه القصيدة كغيرها من الأشعار المترجمة من اللغة الفرنسية عالية النفس في أصلها، لكن في الترجمة تظهر بلاغتها فلا تظهر علو نفس صاحبها، و مثل ذلك لطائف القصائد العربية فإنه لا يمكن ترجمتها غالب اللغات الأفرنجية من غير أن يذهب حسنها بل ربما صارت باردة (...) " ص.226

La traduction présentée par Louca est la suivante :

*« Il en est de ce poème comme des autres poésies traduites du français: l'original est d'une haute inspiration, mais dans la traduction, son éloquence disparaît et le talent de l'auteur ne se manifeste guère. Il en est de même des gracieux poèmes arabes, car on ne peut les traduire dans la plupart des langues européennes sans que leur beauté ne se perde ; encore risquent-ils de s'affadir »*³⁸⁸.

Ce paragraphe résume la déduction à laquelle les théories tardives sont parvenues. Cependant, il ne figure pas, dans la traduction de Louca, à l'endroit choisi par l'auteur dans le chapitre, mais dans les notes à la fin du livre. Cela signifie que le traducteur a sous-estimé l'importance de ce paragraphe.

³⁸⁷ -TOELLE et ZAKHARIA, *op.cit.*, p. 121.

³⁸⁸ - LOUCA, *L'Or de Paris*, note 131, *op.cit.*, p.325.

3- Analyse sémantique de la traduction de la charte constitutionnelle comparée à celle en langue source.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Ṭaḥṭāwī avait introduit, dans son *Tahlīs*, sa propre traduction intégrale de la charte constitutionnelle de 1814. Louca, quant à lui, n'a pas suivi la même stratégie. Nous essayerons de mettre en parallèle la traduction de Ṭaḥṭāwī et la version originale de la charte, puis d'en présenter une analyse sémantique. Au cours de cette analyse, nous insisterons sur les différences entre la traduction de chaque article et le texte en LD. La charte a pour but de déterminer les droits et les devoirs du roi et des citoyens. Elle commence par une répartition des domaines auxquels elle s'intéresse. Les articles de la charte sont ensuite répartis sous des titres ou *maqāsid* (مقاصد), comme les appelle Ṭaḥṭāwī, en fonction des domaines déjà indiqués. La charte dans sa langue source est répartie en huit titres tous traduits vers l'arabe, sauf le dernier, celui des articles transitoires.

Le premier *maqṣad* énonce le « *droit public des Français* ». La traduction en langue cible est (الحق العام للفرنساوية). C'est une traduction littérale de la version en langue source. Ṭaḥṭāwī en fait une autre dans le paragraphe qui suit : (الكلام على حق فرنساوية). Cette version constitue une traduction libre.

Le deuxième *maqṣad* détermine les (*Formes du gouvernement du roi*) dont la traduction est (كيفية تدبير المملكة). D'après le *Petit Robert*, le gouvernement est une « *action ou manière de diriger, de régir* ». Il aurait été préférable de traduire le deuxième " *maqṣad* " par (نظم ادارة الملك للبلاد) pour préciser, comme dans la version en langue source, que ces articles s'occupent essentiellement des droits du roi et des limites de son intervention. La charte se penche ensuite sur la chambre des pairs qui représente le troisième " *maqṣad* " ayant pour titre (*De la chambre des pairs*) et traduit par (فى منصب ديوان البير). Nous aimerions signaler que le choix de (ديوان) comme équivalent de (*chambre*) dans ce " *maqṣad* " et dans celui qui suit reflète la performance linguistique de Ṭaḥṭāwī lui permettant de distinguer le sens approprié de la lexie (*chambre*) dans ce contexte.

Le Petit Robert donne la définition de cette lexie au XVIII^e siècle comme suit :
« 2. (1789) *Assemblée législative* (→ *parlement*). (1814) *La Chambre des députés; absolt la Chambre.* → *assemblée (nationale)* »³⁸⁹.

Ṭaḥṭāwī se donne une grande marge de liberté en traduisant le quatrième " *maqṣad* " (*De la chambre des députés des départements*) par (في منصب ديوان رسل العمالات الذين هم امناء الرعايا و نوابهم). Il y a dans cette traduction un ajout (الذين هم امناء الرعايا و نوابهم) qui peut être considéré comme une explicitation de la part de Ṭaḥṭāwī afin d'aider le destinataire à comprendre ou à réaliser ce qu'est la chambre des députés et pourquoi elle est importante. Notons aussi la désignation de (*chambre*) par (ديوان). La chambre des députés se traduit actuellement par (مجلس النواب). *Le Petit Robert* présente la définition suivante à l'entrée (député) :

« (1789) *En France, Personne élue pour faire partie de la chambre législative de la nation.* → *élu, 1. parlementaire. L'élection des députés. La Chambre des députés ou Assemblée nationale* »³⁹⁰.

Il s'agit donc d'un système parlementaire basé sur des élections. C'est un système qui n'est pas encore connu de Ṭaḥṭāwī, ni de ses compatriotes. Cela justifie le recours aux explicitations et aux rallonges.

Le titre du cinquième " *maqṣad* " est (*Des ministres*). Il est traduit vers la langue cible par (في منصب الوزراء). En présentant les articles qui développent ce titre, Ṭaḥṭāwī en fait une autre traduction: (الوزراء). C'est une traduction concise et directe.

Le sixième " *maqṣad* " détermine les grandes lignes (*De l'ordre judiciaire*). Ṭaḥṭāwī traduit ce titre par (في طبقات القضاة و حكمهم). Il en présente plus tard une autre, à savoir, " طائفة القضاة ". Le mot vedette (ordre) est d'après *le Petit Robert* une « *Association**, groupe de personnes soumises à certaines règles

³⁸⁹ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21.12.2011.

³⁹⁰ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21. 12. 2011.

professionnelles, morales »³⁹¹. Cette lexie a acquis cette définition depuis la fin du XIIe.

Le dernier " *maqṣad* " de la charte énonce : (*Droits particuliers garantis par l'État*). La traduction proposée est (*فى حقوق الرعية*). Or, les notes du chapitre citent (*حقوق الرعية*). Le fait de rendre (*droits particuliers garantis par l'État*) par (*فى حقوق الرعية*) est une traduction incomplète et amputée. Le commentateur du livre propose³⁹² (*حقوق محددة تضمنها الدولة*). Cette traduction nous paraît plus adéquate. Ajoutons aussi qu'une autre édition de *Taḥlīṣ* cite³⁹³ (*فى حقوق الرعية*). (*حقوق*) est donc une faute de frappe. Ṭaḥṭāwī a présenté lui-même une autre version qui a précédé les articles développant le " *maqṣad* " : " *حقوق الناس التي يضمنها الديوان* " :

(*حقوق الرعية*) nous paraît plus globalisant que la phrase en LD. Il ne s'agit pas de la "population" dans son ensemble, mais plutôt d'une catégorie de la population. Pour cela, nous proposons la traduction suivante: (*حقوق خاصة/ استثنائية تضمنها الدولة*).

Ṭaḥṭāwī présente ensuite une étude détaillée des articles de chaque titre. Il commence par le paragraphe indiquant le (*Droit public des Français*).

« *Article premier*.

Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs ».

La traduction présentée par Ṭaḥṭāwī est la suivante :

" *المادة الاولى: سائر الفرنسيات مستوون قدام الشريعة* "

La traduction de Ṭaḥṭāwī se caractérise par la concision. Elle laisse tomber (*quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs*). Ḥeḡāzī, le commentateur de *Taḥlīṣ*, ajoute à ce propos :

³⁹¹ - *Ibid.*, 21.12.2011.

³⁹² - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص444.
³⁹³ - رفاعة رافع الطهطاوى، *تلخيص الابرير في تلخيص باريز*، القاهرة، 1993، ص.171.

" ترجم (Les Français) الى: سائر الفرنساوية. و قد استخدم هنا كلمة سائر بمعنى جميع و هو المعنى الذى بدأت هذه الكلمة تتخذه ابتداء من القرن الرابع الهجرى. (...) و لم يستخدم الطهطاوى كلمة سائر بمعناها الأقدم و معنى الباقي" ص.444

Il fait remarquer aussi que l'unité lexicale (سائر) constitue un ajout. Cet ajout a pour but d'indiquer que cet article concerne tous les Français sans exception, puisque la désinence de la lexie (الفرنساوية) marque l'appartenance à la France. Nous trouvons aussi intéressant de noter la traduction par Ṭaḥṭāwī de (*la loi*) par (الشريعة). Le choix de cette lexie émane de la formation azharite de Ṭaḥṭāwī. Nous aimerions aussi ajouter à ce propos que le mot (شريعة), en tant qu'équivalent de la loi ou de la justice, a été utilisé par les traducteurs du général en chef Menou, dans une de ses proclamations "*aux habitants du Kaire et de toute l'Égypte*" datant du "*15 frimaire an 9 de la République Française*"³⁹⁴. Dans cette proclamation, le traducteur a rendu (*le chef de l'administration de la justice*) par (ريس الشريعة)³⁹⁵. Louca définit dans ses notes la lexie (شريعة) par : « *droit canon, fondé sur les textes du Coran et de la Sunna* »³⁹⁶.

Ajoutons à cela quelques définitions du mot vedette « loi » données par le *Petit Robert* :

« 6. Spécialt (fin X^e) Règle censée exprimer la volonté de Dieu, de la divinité. → *commandement, décret, dogme*». La définition de cette lexie se développe vers le XIII^e siècle pour devenir « (début XIII^e) La loi : l'ensemble des règles juridiques établies par le législateur. → 3. droit, législation. Conforme à la loi. → *légal, licite* »³⁹⁷. Le Kazimirski, pour sa part, traduit شريعة par « *loi d'institution divine, spécialement, code mahométan, le Coran* »³⁹⁸.

Nous proposons pour le segment omis la traduction suivante:

"مهما كانت صفته و مستواه الاجتماعى"

³⁹⁴ - Notons l'usage de la lettre k au lieu de la lettre c pour désigner la capitale de l'Égypte dans cette proclamation.

³⁹⁵ - Voir annexe, p.

³⁹⁶ - Louca, *l'Or de Paris*, *op.cit*, note 133, p. 325.

³⁹⁷ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21.12.2011.

³⁹⁸ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, t.1, p.1217.

« **Article 2.**

Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État »

"المادة الثانية: يعطون من اموالهم بغير امتياز شيئاً معيناً لبيت المال كل انسان على حسب ثروته".

Selon *le Petit Robert*, (indistinctement) signifie « *sans distinction, sans faire de différence* ». Selon le dictionnaire *al-Manhal*, (indistinctement) se traduit par بلا تمييز , Ṭaḥṭāwī la traduit par (بغير امتياز). Les deux mots ont approximativement le même sens. Quant à la lexie (*proportion*), elle a pour équivalent نسبة. Selon Ḥiḡāzī, Ṭaḥṭāwī a dû utilisé (شيئاً معيناً) pour traduire (*proportion*) parce qu'il n'existait pas à l'époque un terme qui lui est équivalent. Le Kazimirski cite « *Proportion* نسبة »³⁹⁹. Le choix de (بيت المال) comme équivalent de (charges de l'État) émane lui aussi de la formation azharite de l'auteur.

« **Article 3.**

Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires».

"المادة الثالثة: كل واحد منهم متأهل لأخذ اي منصب كان و اي رتبة كانت"

En comparant cet article dans sa langue-source et dans sa langue-cible, nous constatons que la traduction de Ṭaḥṭāwī a pu transmettre *grosso modo* le contenu idéique ou le sens global. Cependant, Ṭaḥṭāwī a, apparemment, rencontré quelques difficultés à traduire (emplois civils et militaires). D'après le commentateur de *Taḥlīṣ* (p.445), le terme (وظيفة/وظائف) à cette époque n'était pas encore lexicalisée dans la langue arabe. Autrement dit, l'unité lexicale (*emplois*) n'avait pas à l'époque concernée d'équivalent dans la langue arabe. Ajoutons aussi que les Égyptiens étaient marginalisés dans leur pays. (لأخذ اي) (منصب كان و اي رتبة كانت) est une explicitation basée sur un ajout. Selon *le Petit Robert*, un emploi est « *Ce à quoi s'applique l'activité rétribuée d'un employé,*

³⁹⁹ - *Ibid.*, t.2, p.1246.

d'un salarié. → gagne-pain, place, situation, 1. Travail »⁴⁰⁰. Ṭaḥṭāwī en tant que traducteur a fait preuve d'une flexibilité afin de rendre l'idée pour son destinataire. Notons à ce propos que (رتبة) est souvent utilisée dans le domaine militaire. Peut-on considérer que l'emploi de cette lexie constitue une protestation sous-jacente contre l'interdiction faite aux Égyptiens de participer à l'armée ?

Nous proposons les versions suivantes :

" المادة الثالثة : للجميع الحق في التعيين في الوظائف المدنية و العسكرية "

" المادة الثالثة : لكل الحق في شغل الوظائف المدنية و العسكرية "

" المادة الثالثة : لكل الحق في الالتحاق بالوظائف المدنية و العسكرية "

Ḥiḡāzī défend Ṭaḥṭāwī:

" و يلاحظ في ضوء ظروف مصر و البلاد العربية الاخرى آنذاك ان الوظائف المدنية لم تكن معروفة في جهاز الدولة، و لذا كان من الصعب على الطهطاوى ان يميز في ترجمته تمييزا واضحا بين *emplois civils* أى الوظائف المدنية، *emplois militaires*، أى الوظائف العسكرية و لكنه ترجم الاصطلاح الأول بكلمة "منصب" و ترجم الثانى بكلمة "رتبة". ص. 445

« **Article 4.**

Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit ».

"المادة الرابعة: ذات كل واحد منهم يستقل بها، و يضمن له حريتها فلا يتعرض له انسان الا ببعض حقوق مذكورة في الشريعة و بالصورة المعينة التي يطلبه بها الحاكم"

ذاتُ الشيء حَقِيقَتُهُ « *Lisān* » chez les philosophes c'est l'essence. Dans le *Lisān* «⁴⁰¹». Le choix de (ذات) ne rend pas celui de (liberté individuelle) à savoir (الحرية الشخصية). La traduction de Ṭaḥṭāwī pour cet article est à quelques endroits loin de l'original. Ḥiḡāzī, le commentateur de *Taḥlīs* confirme cet avis :

⁴⁰⁰ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 12.21.2011.

⁴⁰¹ -

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>, 14.01.2012.

"المادة الرابعة: وقد ترجم الطهطاوى هذه المادة ترجمة حرة الى حد ما".

Il parait que la notion de liberté individuelle ou (حرية شخصية) n'existait pas en tant qu'expression linguistique, ni en tant qu'idée au niveau des relations sociales. Quant à l'idée, elle existe toujours et dans la religion et dans les valeurs et les principes communs aux membres de la société. Hiğāzī confirme, dans ses notes, l'hypothèse de l'absence du concept de la (*liberté individuelle*) au plan linguistique:

"و يلاحظ انه لم يعرف مصطلح "الحرية الشخصية" *liberté individuelle*".

Nous aimerions aussi ajouter que le pronom « elle » dans (*et dans la forme qu'elle prescrit*) renvoie à la loi, alors que Ṭaḥṭāwī le traduit par (الحاكم) ce qui peut être considéré comme un faux sens.

Nous proposons la traduction suivante pour cet article:

" و بموجب هذه الوثيقة ايضا فان الحرية الشخصية مكفولة للجميع فلا يجوز مقاضاة اى شخص أو القاء القبض عليه الا فى الحالات التى حددها القانون و وفقا للقواعد التى نص عليها"

« Article 5.

Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ».

"المادة الخامسة: كل انسان موجود فى بلاد الفرنسيس يتبع دينه كما يحب، لا يشاركه احد فى ذلك، بل يعان على ذلك و يمنع من يتعرض له فى عبادته".

En comparant la traduction de Ṭaḥṭāwī avec la version en langue source, nous constatons que (موجود فى بلاد الفرنسيس) constitue un ajout. Ṭaḥṭāwī a fait une traduction libre qui explique le sens global sans se lier à la phrase en L.D. Hiğāzī, quant à lui, énonce que:

" اعجب الطهطاوى بهذه المادة اعجابا شديدا فترجمها ترجمة مفصلة ادت المعنى و اضافت اليه فأول كلمة فى النص الفرنسى *Chacun* ترجمها الطهطاوى " كل انسان موجود فى بلاد الفرنسيس " و كأنه يشير ضمنا الى عدم وجود ذلك فى بلاد أخرى، و قد اضاف الطهطاوى عبارة ليس لها مقابل فى النص تقول: "بل يعان على ذلك"، و اذا كان النص الفرنسى قد ضمن حماية اداء الشعائر الدينية فانه لم ينص على كون الفرد يتلقى عوننا فى هذا"

Nous proposons la traduction suivante :

"المادة الخامسة: تكفل الوثيقة للجميع المساواة في حرية تدينه وتوفير لهم الحماية لممارسة الشعائر الدينية"

« Article 6.

Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État ».

" المادة السادسة: يشترط ان تكون الدولة على الملة القاثوليكية الحوارية الرومانية".

L'unité lexicale (يشترط) n'est pas citée dans la phrase en L.D. Ḥiğāzī jette la lumière sur la formation azharite de Ṭaḥṭāwī. Il énonce:

" و يلاحظ في هذه الترجمة ان الطهطاوى عبر بكلمة "ملة" عن religion و بكلمة " الحوارية " عن apostolique و في هذا استفادة مباشرة من المصطلحات الواردة في القرآن الكريم و تترجم الكتابات المسيحية الكلمتين على نحو مخالف فهي تذكر " الديانة" كمقابل لما ذكره الطهطاوى بكلمة "ملة". و تذكر كلمة "رسولى" و "رسولية" فى مقابل ما ذكره الطهطاوى كمصطلح " حوارية" .

Nous proposons la traduction suivante :

" المادة السادسة: الملة القاثوليكي الحوارية الرومانية هي ملة الدولة" .

« Article 7.

Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du trésor royal »

"المادة السابعة: تعمير كنائس القاثوليكية و غيرهم من النصرانية يدفع له شىء من بيت مال النصرانية ، و لا يخرج منه شىء لتعمير معابد غير هذا الدين"

La version de Ṭaḥṭāwī est une traduction du sens global. Il y rend le contenu idéique et se permet une grande marge de liberté dans sa traduction. Cela dit, (*seuls*) est transposé en toute une phrase dans sa traduction. Cela dit, (*seuls*) est transposé en toute une phrase dans sa traduction. Cela dit, (*seuls*) est transposé en toute une phrase dans sa traduction. Ce sens est tacitement contenu dans (و لا يخرج منه شىء لتعمير معابد غير هذا الدين). Il faut aussi souligner une autre divergence entre l'original et l'adjectif (*seuls*). Il faut aussi souligner une autre divergence entre l'original et

la traduction, à savoir la traduction de (*royal*) dans (*trésor royal*) par (النصرانية) dans (بيت مال النصرانية). Est-ce que Ṭaḥṭāwī a fait ce choix à cause de la croix se trouvant sur la couronne du roi, puisqu'il s'agit d'un pays chrétien ? Ou bien a-t-il essayé de rapprocher l'idée de ses compatriotes et cela en suivant le même schéma que (بيت مال المسلمين).

Nous proposons la traduction suivante :

" المادة السابعة: يمنح قساوسة الملة القاثوليكية الحوارية الرومانية و كهنة الشعائر المسيحية الاخرى رواتب من الخازندارية الملكية"

Ḥiḡāzī présente le commentaire suivant :

" و عبارة الطهطاوى ليست ترجمة مباشرة لهذه المادة بل هي تعبير عن مضمونها بعبارة مقاربة. فلم يترجم مثلا كلمة *Les ministres* و تعنى "الرؤساء الدينيين"، وذكر الكنائس الكاثوليكية بأسمها المختصرو لم يذكرها باسمها الرسمي المفصل كما جاء في النص الفرنسي فالنص الفرنسي يعنى رؤساء الطائفة الكاثوليكية الرسولية الرومانية...، أما ترجمة الطهطاوى فتخالف هذا، كما تصرف الطهطاوى ايضا في ترجمته لمصطلح *trésor royal* و معناه الخزانة الملكية فعبر عنه بالعربية "

« Article 8.

Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté ».

" المادة الثامنة: لا يمنع انسان في فرانس ان يظهر رأيه و ان يكتبه و يطبعه بشرط ألا يضر ما في القانون ، فاذا ضر ازيل".

En comparant l'article en L.D à la version en L.A, nous remarquons que Ṭaḥṭāwī élargit le cercle des récepteurs concernés par l'énoncé de l'article. Il traduit (*les Français ont le droit de*) par (لا يمنع انسان في فرانس), à savoir toute personne se trouvant sur le territoire français. La traduction de Ṭaḥṭāwī est une traduction globale qui s'est libérée de la version originale. Il traduit (*en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté*) par (بشرط ألا يضر ما في القانون ، فاذا ضر ازيل). Le verbe réprimer selon *le Petit Robert* signifie « empêcher (une chose jugée condamnable ou

dangereuse pour la société) de se manifester, de se développer »⁴⁰². Il traduit (*publier ses opinions*) par (يظهر رأيه) et il a raison. Le verbe (يظهر) traduit (publier) qui signifie (rendre public oralement, déclarer ses idées publiquement, ne pas s'en cacher, les dire oralement ou par écrit) et يطبعه traduit (imprimer). Nous remarquons qu'il a traduit (*la loi*) par القانون alors qu'il l'avait traduite plus haut par الشريعة.

Nous proposons la traduction suivante :

" المادة الثامنة: يحق للفرنسيين إظهار رأيهم و كتابته و طبعه وفقا للقوانين التي تحجم سوء استخدام هذه الحرية"

« Article 9.

Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles ».

" المادة التاسعة: سائر الاملاك و الاراضى حرم فلا يتعدى احد على ملك آخر"

La traduction de Ṭaḥṭāwī pour cet article est tronquée et partiellement répétitive. Le *Petit Robert* définit (propriété) par « *possession* ». Selon cette même référence, cette lexie renvoyait vers la fin du XV^{ème} siècle aux « *Bien-fonds (terre, construction) possédé en propriété. → domaine, fonds, immeuble* ». cela pourrait justifier l'ajout de (الاراضى). Ṭaḥṭāwī a excellé à rendre (inviolables) en un seul mot (حرم). Cependant, la suite de la phrase en L.A- (فلا يتعدى احد على ملك آخر) - n'est qu'une redondance du sens de (حرم). Quant à la suite de la phrase en L.D, à savoir (*sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles*), elle est totalement omis. Ḥiḡāzī présente une analyse intéressante de la traduction de cet article :

" نقل الطهطاوى هذه المادة بتصريف فكلمة *les propriétés* اصبحت عنده " سائر الاملاك و الاراضى "مستخدما كلمة "سائر" بمعنى "جميع" مفصلا الكلمة الدالة على الممتلكات بكلمتين هما الاملاك و الاراضى كما ترجم كلمة *inviolables* بكلمة " حرم" و هى كلمة ذات معنى دينى. و لم

⁴⁰² - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 12.21.2011.

يترجم الطهطاوى كلمة *nationales* و تعنى الوطنيين أو ابناء البلاد لان الحاكم آنذاك لم يكن من اصل مصرى، فالمادة تنص على عدم التمييز بين ابناء البلاد فى هذا الخصوص. و نص الطهطاوى يدل على تحريم تعدى الشخص على ملك الآخر و لكن النص الفرنسى اعم اذ انه يجعل للملكية الفردية حرمة".

La lexie (national) signifie, selon le *Petit Robert* « qui intéresse la nation entière, qui appartient à l'État, est entretenu, géré, organisé par l'État. Biens nationaux : biens des émigrés, de l'Église, qui furent confisqués sous la Révolution et vendus au profit de l'État »⁴⁰³.

Nous rappelons à ce propos ce qu'al-Ṭaḥṭāwī a raconté de la confiscation de la fortune de sa famille après l'abolition du système de l'iltizām, en 1813. Cet article concernait donc plusieurs Égyptiens dont Ṭaḥṭāwī lui-même.

Nous proposons une autre traduction de cet article :

"المادة التاسعة: سائر الاملاك حرم بما فى ذلك الاملاك القومية حيث ان القانون لا يفرق بينهما"

Une autre traduction avec une certaine marge de liberté est aussi possible:

"المادة التاسعة: جميع الممتلكات حرم الخاص منها و العام، كلاهما سواء أمام القانون"

La formation azharite de Ṭaḥṭāwī est de nouveau confirmée par la lexie (حرم). Le commentateur de *Taḥlīṣ* soutient cet avis. La lexie (حرم) est, selon lui, "كلمة ذات معنى دينى اسلامى"

« Article 10.

L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable».

" المادة العاشرة: للدولة دون غيرها ان تكره انسانا على شراء عقاره لسبب عام النفع، بشرط ان تدفع ثمن المثل قبل الاستيلاء".

Ṭaḥṭāwī a présenté une traduction libre. Nous y notons l'ajout de (دون غيرها), la traduction de (propriété)⁴⁰⁴ par (عقار) alors que cette propriété peut être un bâtiment ou un terrain. Le commentateur de *Taḥlīṣ* analyse la traduction de Ṭaḥṭāwī comme suit :

" نقل الطهطاوى هذه المادة مؤكدا ان هذا الحق للدولة " دون غيرها", و هذا التحديد الاخير غير وارد بمثل هذه الصراحة فى النص الفرنسى. اما كلمة *propriété* فقد ترجمت هنا بكلمة " عقاره" كما

⁴⁰³ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21. 12. 2011.

⁴⁰⁴ - Nous renvoyons le lecteur à notre analyse de cette lexie dans l'article 9, p. 258 plus haut.

ترجم عبارة *d'intérêt public* بعبارة " بسبب عام النفع" و تترجم الآن "للصالح العام" كما انه لم يترجم *légalement constaté* ومعناها " المقرر قانونا". ص. 448

Nous proposons la traduction suivante:

" المادة العاشرة: يجوز للدولة ان تكره انسانا على سحب ملك خاص به و ذلك من اجل مصلحة عامة يقرها القانون شريطة تعويضه عنه مسبقا"

«Article 11.

Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens ».

"المادة الحادية عشر: جميع ما مضى قبل هذا القانون من الآراء و الفتن يجب نسيانه، و كذلك ما وقع من المحكمة و اهل البلد".

Tahtāwī traduit également (*Toutes recherches des opinions*) par (الآراء) et (votes) par (الفتن) tout court. (*Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration*) et (قبل هذا القانون) se réfèrent aux événements extralinguistiques .

Hijāzī présente dans ses notes l'analyse suivante :

" ترجمت هذه المادة التي تتعلق بالموقف القانوني من الأحداث التي وقعت في فرنسا قبل صدوره ترجمة حرة. فالطهطاوي لم يترجم كلمة *recherches* كما انه لم يترجم عبارة *jusqu'à la restauration* بمعناها المباشر اى الى اعادة الملكية. أما المصطلح *citoyens* و معناه " المواطنون" فقد ترجمه الطهطاوي بعبارة " اهل البلد" و ذلك لأن مفهوم المواطنة و الانتماء المكاني لم يكن قد استقر في مصر حتى ذلك الحين بل كان الانتماء الديني ثم الانتماء العرفي- الطبقي يحددان الوضع القانوني للشخص". ص. 449.

Nous en proposons la traduction suivante:

" المادة الحادية عشر: يتم حظر كافة عمليات استطلاع الآراء و الاقتراع التي تمت فترة ما قبل اعادة الملكية كما ان المحاكم و المواطنين مدعوون الى التحلي بروح مماثلة من التسامح".

«Article 12.

La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi. »

"المادة الثانية عشر: اخذ العساكر يرتب و ينقص عما كان عليه و قد يعين بقانون معلوم وضع عساكر في البر و البحر."

D'après le *Petit Robert*, la conscription est l'« *Inscription, sur les rôles de l'armée, des jeunes gens atteignant l'âge légal pour le service militaire.* → *enrôlement, recensement, recrutement. Armée de conscription et armée de métier. En France, la conscription a été suspendue en 1997 et remplacée par la journée d'appel de préparation à la défense* »⁴⁰⁵

Nous en proposons la traduction suivante:

"المادة الثانية عشر: تم الغاء التجنيد الاجبارى و يحدد القانون شروط الالتحاق بالجيش البرية و البحرية".

La traduction présentée par Ṭahtāwī est tronquée, puisqu'elle ne dit rien à propos de la première phrase, à savoir (*La conscription est abolie*). La phrase en langue-cible est un peu ambiguë par rapport à celle en langue-source. L'idée d'abolition est omise dans la traduction vers la langue arabe. Le (قد) sème l'idée d'une probabilité qui, en fait, n'existe pas dans l'énoncé de l'article en langue source. Ajoutons à cela aussi que le choix de (وضع), au niveau de la sémantique interprétative, prête à confusion s'il ne mène pas à un faux sens ou un contre-sens. Le récepteur peut comprendre qu'il s'agit de faire monter la garde et non de se joindre à l'armée comme l'indique la phrase en langue source

Passons à l'analyse des articles indiquant les « *formes du gouvernement du roi* ».

« Article 13.

La personne du roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive ».

⁴⁰⁵ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21.12.2011.

"المادة الثالثة عشرة: ذات الملك محترمة، ووزراؤه هم الكفلاء فى كل ما يقع يعنى هم الذين يطالبون و يحكم عليهم، و لا يمكن ان يمضى حكم الا اذا انفذه امر الملك"

Il s'agit dans cet article de la personne du roi. Ṭaḥṭāwī n'a pas traduit (inviolable) par (حرم) et il a omis (sacré), qui signifie (مقدس). Il n'a pas voulu choquer son récepteur pour qui Dieu seul est sacré. Cette traduction est donc en quelque sorte une adaptation au destinataire. En sus de l'adaptation, Ṭaḥṭāwī se sert de l'ajout et de l'explicitation. Il ajoute (يعنى هم الذين يطالبون و) (يحكم عليهم) pour expliciter les paramètres de la responsabilité qu'assument les ministres.

Ḥiḡāzī, le commentateur, explique que l'idée de la séparation des pouvoirs était encore absente en Égypte. La désignation de ce concept était donc encore floue pour Ṭaḥṭāwī. Ses tentatives pour transmettre le sens au destinataire de sa traduction relèvent donc de l' "iḡtihād ". Ḥiḡāzī explique son avis dans ce qui suit:

" لم يترجم الطهطاوى مصطلح *la puissance exécutive* - على نحو مباشر- و يعنى هذا المصطلح " السلطة التنفيذية" و ذلك لأن نظرية فصل السلطات كانت غريبة على مجتمع مصر و نظام الحكم فيها آنذاك، و لذا كان من الصعب عليه ان يترجمها، غير انه اوضح هذه الفكرة فى كتابه المؤلف فى عصر اسماعيل و هو كتاب مناهج الألباب " فقد كانت خبرة مصر فى التمثيل النيابى و زيادة اتصالها بأوربا تتيح له ان يوضح مثل هذا. و قد أطلق الطهطاوى فيما بعد- على هذه السلطة " قوة التنفيذ للأحكام" " ص.450

Nous proposons une autre traduction de cet article :

"المادة الثالثة عشرة: ذات الملك حرم و مقدسة. يتحمل وزراؤه عواقب الامور. للملك وحده حق السلطة التنفيذية."

« Article 14

Le roi est le chef suprême de l'État, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État ».

"المادة الرابعة عشرة: الملك هو اعظم أهل الدولة فهو الذى يأمر و ينهى فى عساكر البر و البحر، و هو الذى يعقد الحرب و الصلح و المعاهدة و التجارة بين ملته و غيرها، و هو الذى يولى المناصب الأصلية، و يجدد بعض قوانين و سياسات و يأمر بما يلزم و يمضيه اذا كان فيه منفعة للدولة".

Nous remarquons dans cette traduction que Ṭaḥṭāwī rend (*le chef suprême de l'État*) par (الملك هو اعظم أهل الدولة). La lexie (اعظم) est supposée rendre l'idée de suprématie du roi. L'emploi de (أهل) pour dire habitants ou peuple était fréquent à cette époque. Ṭaḥṭāwī traduit le verbe (commander) par deux verbes (يأمر و ينهى) qui ont pour but d'expliciter le verbe (commander). Notons aussi que le choix de la lexie (عساكر) est généré par la soumission de l'Égypte à l'Empire Ottoman et par l'emploi quotidien d'un nombre illimité de lexies turcoperanes comme nous l'avons démontré dans le deuxième chapitre. L'ajout de (بين ملته و غيرها) n'est pas justifié. D'autre part, (المناصب الأصلية) n'est pas la traduction appropriée pour (*les emplois d'administration publique*). Ajoutons aussi que si le roi (*fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État*) cela ne signifie pas nécessairement qu'il introduit des changements (تجديد) dans les lois. Le mot (منفعة) est trop large, nous ne pouvons pas le cerner dans (*la sûreté de l'État*). La traduction de Ṭaḥṭāwī est plutôt approximative que précise.

Nous proposons la traduction suivante:

" المادة الرابعة عشرة: الملك هو القائد الأعلى للدولة، فهو الذى يقود جيوش البر و البحر و هو الذى يعلن الحرب و يبرم اتفاقيات السلام و التحالف و التجارة. و هو الذى يصدر أوامر التعيين فى وظائف الادارة العامة، و يضع اللوائح و النظم اللازمة لتطبيق القانون مما يضمن أمن البلاد".

« Article 15.

La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs, et la chambre des députés des départements».

" المادة الخامسة عشرة: تدبير امور المعاملات بفعل الملك و ديوان البير و ديوان رسل العملات "

La traduction de « puissance législative » a constitué une difficulté pour Ṭaḥṭāwī lors de sa traduction de cet article. La répartition du pouvoir en puissance législative, administrative et exécutive n'était pas encore connue en

Égypte, puisque le Pacha d'Égypte possédait le monopole du pouvoir. La traduction via une phrase verbale aurait été plus facile et plus claire. Cependant, (la puissance législative) garde sa valeur dans la traduction, comme dans l'original, par sa position en tête de phrase.

Nous proposons la traduction suivante:

" المادة الخامسة عشرة: يتقاسم السلطة التشريعية كل من الملك و ديوان البير و ديوان رسل
العمالات".

« **Article 16.**

Le roi propose la loi ».

" المادة السادسة عشرة: يقرر الملك وحده جزاء القوانين، و يأمر باعلانها و اظهارها".

Ṭaḥṭāwī présente une traduction explicative. Il y souligne que c'est **au roi seul** de décider. Il détermine ensuite les étapes qui feront suite à cette proposition. Cependant, (proposer) se traduit par (يقترح) et non pas يقرر qui se traduit par (décider). Dire que le roi propose signifie que la décision ne lui appartient pas. Le verbe (proposer) signifie, selon *le Petit Robert*, « faire connaître à qqn, soumettre à son choix, à son adhésion, en laissant la liberté de rejet »⁴⁰⁶. Nous ne trouvons pas utile l'ajout de (جزاء), qui est en plus faux. La traduction donne un sens contraire à celui de l'original.

Nous proposons les traductions suivantes:

" المادة السادسة عشرة: يقدم الملك مقترح القانون "

" المادة السادسة عشرة: يقترح الملك مشروع القانون "

« **Article 17.**

La proposition de la loi est portée, au gré du roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressé d'abord à la chambre des députés. »

⁴⁰⁶ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21.12.2011.

" المادة السابعة عشرة: يبعث القانون بأمر الملك الى ديوان البير أولا، ثم الى ديوان رسل العملات، الا قانون الجبايات و الفردة فانه يبعث أولا الى ديوان رسل العملات"

La traduction de cet article est une traduction libre. Il s'agit d'une proposition de loi et non pas d'une loi. Il aurait été préférable de traduire (proposition de loi) par (مشروع قانون) ou (مقترح القانون). Cependant, il ne faut pas oublier qu'à l'époque de Ṭaḥṭāwī toutes ces démarches et désignations étaient inconnues en Égypte. Ajoutons aussi que la conjonction (ou) signifie (ou l'un ou l'autre) et ne signifie pas la succession. Le (ou) se traduit par (أو) alors que (ثم) traduit (puis). Ajoutons dans ce même sens que les impôts se traduisent par (الضرائب). L'emploi de (الفردة) est lié à l'époque concernée. D'après *le Petit Robert*, l'impôt est un « *prélèvement obligatoire opéré par l'État et les collectivités locales afin de subvenir aux charges publiques; ensemble des sommes ainsi prélevées.* → *charge, contribution, imposition; accise, 3. droit, taxe, tribut* »⁴⁰⁷. Ḥiḡāzī parle de (قانون الجبايات و الفردة) alors que dans l'énoncé traduit dans *Taḥlīṣ* nous avons (الجبايات). Il est donc probable que (الجبايات) soit une coquille de l'imprimeur. puisque l'article, dans sa langue source porte sur une loi concernant les impôts. Nous aimerions, à ce propos, citer l'avis de Ḥiḡāzī concernant la traduction de Ṭaḥṭāwī:

" لم يتضح في هذه المادة أيضا فكرة اقتراح القانون (La proposition de la loi) كما جاءت في النص الفرنسي، و كان الطهطاوى اراد ان يخفف من وقع النص الفرنسي الذى يجعل الملك لا صاحب الامر بل صاحب الاقتراح، فليس في الأصل الفرنسي مقابل لكلمة " بأمر الملك " التى جاءت في الترجمة العربية. أما " قانون الجبايات و الفردة " عند الطهطاوى فيقابل " la loi de l'impôt " اى قانون الضرائب. و قد ترجم الطهطاوى النصف الثانى من هذه المادة ترجمة دقيقة".

Nous proposons la traduction qui suit :

" المادة السابعة عشرة: يتم عرض مشروع القانون، بعد موافقة الملك، على ديوان البير أو على ديوان رسل العملات، الا قانون الضرائب، الذى يجب عرضه أولا على ديوان رسل العملات".

⁴⁰⁷ - *Ibid.*, 21.12.2011.

« Article 18.

Toute la loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres ».

"المادة الثامنة عشرة: تنفيذ الدولة القانون اذا رضى به جمهور كل من الديوانين" ص. 232

La traduction de Ṭaḥṭāwī a rendu presque tout le contenu idéique. Cependant, la marge de liberté est toujours présente. Cette liberté a eu, à certains endroits, un effet nocif sur la traduction. La version en langue cible a fait passer sous silence le fait que la loi doit être discutée en pleine liberté, puis acceptée de la part de la majorité des membres des deux chambres. Le *Petit Robert* explique que (discuter) c'est « Examiner (qqch.) par un débat, en étudiant le pour et le contre. → agiter, débattre; controverser, critiquer»⁴⁰⁸. Notons en plus que la phrase représente une infraction aux normes de la grammaire de la langue arabe : (تنفيذ) aurait dû être présentée sous la forme verbale et non sous sa forme nominale.

Ḥiḡāzī présente dans sa défense de Ṭaḥṭāwī l'argument suivant :

"لما كانت المناقشة و التصويت على اقتراحات القوانين غير معروفة في نظام الحكم في مصر في عصر رفاة فقد كان ذلك موضع صعوبة في ترجمة هذه المادة الذي يذكر نصها الفرنسي وجوب مناقشة القوانين و التصويت عليها في حرية لكن الطهطاوى لم يتناول في ترجمته كيفية التشريع فحسب، بل ذكر كلمة " تنفيذ" الذي ليس لها مقابل مباشر في الاصل الفرنسي" ص. 425

Nous proposons les deux traductions suivantes :

" المادة الثامنة عشرة: يجب ان يناقش القانون كله بحرية تامة و اقراره من قبل غالبية أهل الديوانين"

" المادة الثامنة عشرة: يجب ان يناقش القانون كله دون حظر او قيد و يوافق عليه غالبية جمهور كل من الديوانين"

⁴⁰⁸ - *Ibid.*, 21.12.2011.

« **Article 19.**

Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne »

"المادة التاسعة عشرة: لأحد الديوانين ان يلتمس من الملك اظهار قانون فى أمر كذا و ان يبين له فائدة وضع ذلك القانون"

Ṭaḥṭāwī traduit (les chambres) par (لأحد الديوانين), ce qui peut être compté comme un manque de précision de la part du traducteur. Remarquons aussi que (*indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne*) ne signifie pas (ان يبين له فائدة وضع ذلك القانون). L'article accorde de l'importance au contenu de cette loi et non pas à la loi elle-même. Il se peut qu'une loi sur tel ou tel sujet soit rédigée avec une certaine malice, de sorte à ne pas chercher l'intérêt du citoyen. C'est une question de l'être et du paraître. Une loi peut être importante, mais importante (pour qui) et (comment) ? Elle doit être rédigé sans ambiguïté..

L'intervention de Ṭaḥṭāwī dans la traduction de cet article se manifeste dans l'omission de toute mention de (proposition de loi). Rappelons que Muḥammad 'Alī jouissait d'un pouvoir absolu.

Nous proposons la traduction suivante:

"المادة التاسعة عشرة: للديوانين الحق فى ان يلتمسا من الملك اقتراح قانون بشأن أمر ما و أن يبيننا له ما يروونه صالحا فى هذا القانون"

« **Article 20.**

Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours ».

" المادة العشرون: يصنع هذا القانون بأحد الديوانين فى مجلس سرى، و ما صنعه أحد الديوانين و استقر رأيه عليه بيعته للديوان الآخر بعد التفكير عشرة أيام".

Nous aimerions nous arrêter dans cette traduction devant l'usage de la lexie (القانون) en guise d'équivalent de la lexie (demande). Il y a, là, un choix non réussi. Ajoutons à cela la traduction de (comité) par (مجلس). En consultant le dictionnaire *Lisān al-'Arab* sous le mot vedette (جلس) :

"والجِئْسَةُ: الهيئة التي تَجْلِسُ عليها، بالكسر، على ما يطرد عليه هذا النحو، وفي الصحاح: الجِئْسَةُ الحال التي يكون عليها الجالس، وهو حَسَنُ الجِئْسَةِ. والمَجْلِسُ، بفتح اللام، المصدر، والمَجْلِسُ: موضع الجُلوس، وهو من الظروف غير المتعدّي إليها الفعلُ بغير في، قال سيبويه: لا تقول هو مَجْلِسُ زيد. وقوله تعالى: يا أيها الذين آمنوا إذا قيل لكم تَفَسَّحُوا في المَجْلِسِ؛ قيل: يعني به مَجْلِسَ النبي، صلى الله عليه وسلم وقرئ: في المجالس" ⁴⁰⁹.

Le mot existe évidemment bien avant Ṭaḥṭāwī. Le *Lisān*, en expliquant cette lexie, cite un verset du Coran :

« وقوله تعالى: يا أيها الذين آمنوا إذا قيل لكم تَفَسَّحُوا في المَجْلِسِ؛ قيل: يعني به مَجْلِسَ النبي، صلى الله عليه وسلم، وقرئ: في المجالس، وقيل: يعني بالمجالس مجالس الحرب، كما قال تعالى: مقاعد للقتال. ورجل جُئْسَةٌ مثال هُمَزَةٍ أي كثير الجُلوس. وقال اللحياني: هو المَجْلِسُ والمَجْلِسَةُ؛ يقال: ارزُزْ في مَجْلِسِكِ ومَجْلِسَتِكِ. والمَجْلِسُ: جماعة الجُلوس. »

Cependant, l'emploi de cette lexie par Ṭaḥṭāwī reflète l'ambiance dans laquelle il a reçu sa formation azharite. Les étudiants azharites recevaient leurs leçons dans des cercles dites (حلقات) ou (مجالس).

D'autres divergences entre l'article dans sa langue-source et sa traduction sont aussi à soulever. Le segment de phrase (*mais après avoir été discuté*) n'a pas été traduit, alors que le verbe (proposer) dans (*par celle qui l'a proposée*) a été traduit par (استقر رأيه عليه), la lexie (*après un délai*) par (بعد التفكير). La traduction de Ṭaḥṭāwī se base essentiellement sur l'explicitation. Si la chambre ayant proposé la demande prend la décision de l'envoyer à l'autre chambre, cela signifie qu'elle est convaincue par la forme finale de cette proposition, ce qui

409 _

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>, 15.01.2012.

joint (استقر رأيه). Dans ce même sens, le (*délai*), dont il est question dans l'article, a pour visée (التفكر).

Nous proposons la traduction suivante:

" المادة العشرون: يجوز لأحد الديوانين صياغة هذا الطلب و لكن بعد مناقشته في لجنة سرية على ألا يرسله الديوان صاحب هذا الطلب الى الديوان الآخر الا بعد مرور مهلة قدرها عشرة أيام"

« Article 21.

Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session. »

" اذا رضى الديوان الآخر بالقانون فانه يسوغ عرضه على الملك، فاذا طرحه الديوان الآخر لا يمكن عرضه له أى لذلك الديوان مدة اجتماعه فى هذه السنة"

La traduction de Ṭaḥṭāwī pour cet article est une traduction libre. Ainsi, ce qui est une " proposition" est traduit par (قانون). Ṭaḥṭāwī recourt à l'explicitation: il traduit (*dans la même session*) par (مدة اجتماعه فى هذه السنة), il ajoute (له) à l'équivalent du verbe (être représenté) qui devient (عرضه له). Pour plus de clarté, il explique ce qu'il désigne par (له), à savoir (أى لذلك) (الديوان), qui n'a pas d'équivalent dans la version en langue source.

Nous proposons la traduction suivante:

" اذا أقر الديوان الآخر طلب مشروع القرار، يتم عرضه على الملك، اما فى حالة رفضه فلا يجوز اعادة عرضه خلال نفس الدورة المنعقدة".

« Article 22.

Le roi seul sanctionne et promulgue les lois. »

"المادة الثانية و العشرون: الملك وحده هو الذى يأذن بالقانون و يظهره للرعية"

Nous remarquons que Ṭaḥṭāwī a traduit le substantif pluriel (*les lois*) par un singulier (القانون). Cependant, le maintien du pluriel est faisable dans la langue arabe et ne gêne ni le sens ni la logique de la langue cible.

En outre, (*promulguer une loi*)⁴¹⁰ se traduit par (أصدر قانونا) et (*sanctionner*) par قانون وافق على. Le verbe promulguer signifie d'après le *Petit Robert* « action de promulguer; décret par lequel le chef de l'exécutif atteste officiellement l'existence d'une nouvelle loi votée par le corps législatif et en ordonne la mise en application »⁴¹¹. Selon la même source, sanctionner signifie « confirmer, approuver légalement ou officiellement ». La traduction de Ṭaḥṭawī respecte en général la version en langue source.

Nous proposons la traduction suivante :

" الثانية و العشرون: يقر الملك وحده القوانين و يصدرها "

« Article 23.

La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du roi».

" الثالثة و العشرون: ماهية الملك محدودة له مدة توليته على كيفية واحدة لا تزيد و لا تنقص عن القدر المعين له عند توليه من مجلس ديوان البير، بمعنى ديوان المشورة الأولى"

Le *Petit Robert* présente la définition suivante de l'entrée « législature » : « *Le corps législatif d'un pays. → assemblée, parlement* »⁴¹².

L'emploi de ce substantif dans ce sens est d'après cette même référence un emploi rare. Le dictionnaire *al-Manhal* traduit (*législature*) par (هيئة تشريعية، مدة سلطة تشريعية، ولاية مجلس) et la (liste civile) par (الذمة المالية) ou (مخصصات الملك أو رئيس الدولة). La liste civile⁴¹³ a été créée pour la première fois en Angleterre après la Révolution de 1688⁴¹⁴, puis elle fut appliquée en France sous Louis XVI en 1790 dans le but de limiter les dépenses du roi et de sa famille. Le corps législatif est chargé de déterminer le plafond de

⁴¹⁰ - IDRISSE, *al-Manhal*, *op.cit.*

⁴¹¹ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 21.12.2011.

⁴¹² - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 22.12.2011.

⁴¹³ - Pour plus d'informations sur l'historique de la liste civile c.f :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_civile_de_Louis_XVI.

⁴¹⁴ - Article en PDF de David Frapet, La liste civile en France entre 17 89 et 1848, Fiche pédagogique virtuelle, matière : histoire de droit, Faculté de droit virtuel, université Lyon 3, fiche à jour au 21.10.2009, via le site : http://www.google.fr/search?hl=de&source=hp&q=liste+civile&gbv=2&oq=liste+civile&aq=f&aqi=g1&aql=&gs_sm=e&gs_upl=53441817210187661121121013131013751218810.2.4.31910. 22.12.2011.

la liste. Le choix de (ماهية)⁴¹⁵ fait par Ṭaḥṭāwī reflète une bonne compréhension du signifié du concept en question. Ṭaḥṭāwī essaie de rendre le sens de (législature) par une explicitation. Il choisit pour équivalent (مجلس ديوان) (البير), puis l'explique en ajoutant (بمعنى ديوان المشورة الأولى). Cependant, la phrase de Ṭaḥṭāwī est dotée d'une certaine ambiguïté. Le destinataire de (عند توليه من) (مجلس ديوان البير) peut comprendre que le roi est nommé par la chambre des pairs et que c'est elle seule qui représente le parlement, alors qu'il est formé des deux chambres ensemble. L'article 15 stipule que les deux chambres se partagent avec le roi la puissance législative.

Nous proposons la traduction suivante :

"مخصصات الملك مدة توليه العرش يتم تحديدها بمعرفة السلطة التشريعية خلال اول اجتماع لها عقب جلوس الملك على العرش"

Nous présenterons dans ce qui suit la traduction de Ṭaḥṭāwī des articles concernant la chambre des pairs.

« Article 24.

La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative. »

"الرابعة و العشرون: ديوان البير هو جزء ذاتي لتشريع القوانين التديبيرية"

La traduction de (*essentielle*) par (ذاتي) prouve que Ṭaḥṭāwī a eu de la difficulté à trouver le terme correspondant dans la langue d'arrivée, puisque (*essentielle*) se traduit par (أساسي) et non pas par (ذاتي). Notons aussi la traduction de la puissance législative par (تشريع القوانين التديبيرية). Cependant, les définitions données par *le Petit Robert* montrent que, dans une approche philosophique et littéraire le mot vedette « *essentielle* » signifie « *qui est ce qu'il est par son essence, et non par accident (opposé à accidentel, relatif). → absolu.* »

◆ *Qui appartient à l'essence. Les caractères, les attributs essentiels de qqch.*

→ *caractéristique, constitutif, intrinsèque. La raison est essentielle à l'homme*

»⁴¹⁶. Cette entrée dans son emploi courant signifie « *qui est absolument*

⁴¹⁵ - C.f. Notre analyse de la lexie ماهية dans le deuxième chapitre, pp. 117-118, interférence linguistique au niveau administratif, pp.94-96.

⁴¹⁶ - Le Petit Robert, version électronique, *op.cit.*

nécessaire (opposé à inutile). → indispensable, nécessaire»⁴¹⁷. Ṭaḥṭāwī s'est donc basé sur l'emploi philosophique et littéraire de ce mot-vedette.

Nous proposons la traduction qui suit:

"الرابعة و العشرون: ديوان البير هو جزء اساسى من السلطة التشريعية".

« Article 25.

Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre ».

"الخامسة و العشرون: يجتمع هذا الديوان و يفتح مدة اشهر بأمر الملك فى زمن واحد مع افتتاح ديوان رسل العملات فيفتحان معا فى يوم واحد و يغلقان كذلك"

La traduction de la lexie (session) représente une difficulté pour Ṭaḥṭāwī. Cette lexie a été citée dans l'article 21, où elle a été traduite par (مدة اجتماعه فى هذه السنة). Dans l'article 25, Ṭaḥṭāwī recourt pour la deuxième fois à l'explicitation de cette lexie. Selon *le Petit Robert*, une session est une « période pendant laquelle une assemblée délibérante, un tribunal tient séance. Sessions ordinaires (fixées par la loi). Session extraordinaire du parlement. Ouverture, clôture d'une session »⁴¹⁸. Selon cette même référence, convoquer c'est « Appeler à se réunir, de manière impérative. → assembler; convocation. Convoquer une assemblée pour telle date. (...)

2. Faire venir de manière impérative (une seule personne) auprès de soi ».

L'idée de « réunion » se trouve dans le verbe (convoquer), alors que (session) se traduit par (دورة برلمانية) ou (دور انعقاد). Une session au parlement dure un certain nombre de mois. Ṭaḥṭāwī a présenté une traduction du sens global basée sur l'explicitation.

Nous proposons la traduction suivante:

"الخامسة و العشرون: يستدعى الملك فى نفس الوقت ديوان البير و ديوان رسل العملات للاجتماع. يبدأ دور انعقاد كل منهما و ينتهى فى نفس الوقت".

⁴¹⁷ - *Ibid.*

⁴¹⁸ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>.

« Article 26.

Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit ».

"السادس و العشرون: لو اجتمع ديوان البير قبل انفتاح ديوان رسل العمالات، او قبل اذن ملك فرانس كان سائر الترتيب الصادر من هذا المجلس مدة الاجتماع ممنوع الامضاء و ملغيا".

Ṭaḥṭāwī présente une traduction libre du sens global de la phrase en langue source. Cependant, (illicite) ne signifie pas (ممنوع الامضاء) et (de plein droit) est omis. Ajoutons aussi que dans la phrase en langue source, il n'est pas question de signature. Selon le *Petit Robert*, illicite signifie « *Qui n'est pas licite, qui est défendu par la morale ou par la loi. → défendu, illégal, 1. interdit, prohibé.*».

Nous proposons la traduction suivante:

" السادسة و العشرون: اى اجتماع لديوان البير يتم عقده خارج الاطار الزمنى لدور انعقاد ديوان رسل العمالات او لم يصدر له امر انعقاد من قبل الملك يكون غير شرعي و باطلا بقوة القانون".

« Article 27

La nomination des paires de France appartient au roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté ».

" السابعة و العشرون : تسمية الشخص ببيير فرانس هو حق الملك، و عدد اهل ديوان البير غير محدود، و للملك ان يلقب البير بأى لقب كان، و له ان يجعل ذلك اللقب له مدة حياته و ان يجعله متوارثا لذريته".

La traduction de Ṭaḥṭāwī pour cet article est réussie. Elle est proche de l'original et claire. La (nomination) est, d'après le *Petit Robert*, l'« *action de nommer (qqn) à un emploi, à une fonction, à une dignité. → désignation* »⁴¹⁹. La lexie (dignité), selon cette même référence, est une « *Fonction, titre ou charge qui donne à qqn un rang éminent* ». Notons l'usage de (اهل) en tant

⁴¹⁹ - *Ibid.*

qu'équivalent de (membres) ou اعضاء / عضو à cette époque où la lexie عضو était utilisée pour désigner un « *membre , partie du corps* »⁴²⁰.

Nous proposons la traduction suivante :

" السابعة و العشرون: تعيين الأشخاص بـير فرانسـا من مهام الملك و عدد البير غير محدود. كما انه يحق للملك منح الرتب بشكل متفاوت و كذلك منح الشخص لقب بـير مدى الحياة او جعله متوارثا ويرجع ذلك لتقديرات الملك"

« Article 28

Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement ».

"الثامنة و العشرون: يمكن ان يدخل البير فى الديوان و هو ابن خمس و عشرين سنة، و لا يبـدى رأيه فى المشورة الا بعد بلوغه فى السن ثلاثين سنة".

Notons que, dans la phrase en langue source, le sujet (les pairs) est un substantif pluriel alors qu'il est au singulier dans la phrase en langue cible. Hiğāzī fait remarquer la traduction de (voix délibérative) par (يبـدى رأيه فى المشورة) par Ṭaḥṭāwī alors que cela se traduit actuellement par (حق التصويت). D'après le *Petit Robert*, l'adjectif (délibératif) est utilisé pour désigner la personne « *qui a qualité pour voter, décider dans une délibération (opposé à consultatif)*. → *décisif. Avoir voix délibérative dans une assemblée* »⁴²¹.

Nous proposons la traduction suivante:

" الثامنة و العشرون: يجوز الألتحاق بـعضوية البير عند سن الخامسة و العشرين و يحق للعضو التصويت عند سن الثلاثين فقط".

« Article 29.

La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le roi ».

"التاسعة و العشرون: رئيس ديوان البير هو قاضى قضاة فرانسـا مـهردار ملكها، اى وزير خاتم ملكها، فان اعتذر خلفه من اهل الديوان من يعينه الملك لذلك".

⁴²⁰ - KAZIMIRSKI, *op.cit.*, t.2, p. 283.

⁴²¹ - Le *Petit Robert*, version électronique, *op.cit.*, 22.12.2011.

L’empreinte de la période historique se voit dans la traduction de Ṭaḥṭāwī de (**chancelier** de France) par (قاضى قضاة فرانساً). Selon le *Manḥal*, « *chancelier*: [قديماً] رئيس القضاة ». Pour sa part, le Petit Robert présente la définition suivante : « *N. m. Hist. Fonctionnaire royal ayant la garde et la disposition du sceau de France* »⁴²². Ce poste correspond à celui de (*muhurdār*) ou مهردار dans l’Égypte ottomane⁴²³. La version en langue-cible marque l’option de Ṭaḥṭāwī pour la traduction libre. Pour s’assurer de la bonne réception de l’idée de la part du récepteur, il ajoute (مهردار ملكها، اى وزير خاتم ملكها). La traduction de (en son absence) par (فان اعتذر) n’est pas précise. L’absence n’est pas toujours prévue et, par conséquent elle n’est pas toujours précédée d’excuse. L’ajout de (لذلك) obéit aussi à un souci de précision et ne gêne pas la traduction. La phrase dans son ensemble est claire. Le traducteur a essayé à plusieurs endroits d’éviter toute ambiguïté. Remarquons la fréquence de l’emploi de (اهل) en tant que synonyme de (membres) ou اعضاء comme dans l’article 27. Cela est considéré comme un indice pouvant aider à localiser le texte à l’époque à laquelle il appartient.

Nous proposons la traduction suivante :

"التاسعة و العشرون: يرأس ديوان البير قاضى قضاة فرانساً فى حالة تغيبهين الملك احد اعضاء البير محله"

« Article 30

Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siègent immédiatement après le président; mais ils n’ont voix délibérative qu’à vingt-cinq ans.

"الثلاثون: اقارب الملك و ذراريه يكون لهم الدخول فى مرتبة البيرية بمجرد ولادتهم، و يجلس كل منهم بعد رئيس ذلك الديوان، و لا يكون لهم كلمة و رأى فى المجلس الا بعد بلوغهم فى السن خمساً و عشرين سنة"

⁴²² - *Ibid.*

⁴²³ - Cf. L’analyse de cette lexie dans le deuxième chapitre, p.104-105.

Le mot (نراريه) dans la traduction de Ṭaḥṭāwī attire l'attention du lecteur arabophone du vingt-et-unième siècle, et ce par l'effet de la distance temporelle entre Ṭaḥṭāwī et ce lecteur. Albir avait discuté ce problème. Le terme (نراريه), bien qu'existant dans la langue arabe, a vieilli et peut causer des difficultés de compréhension⁴²⁴. En consultant le dictionnaire du Kazimirski, il s'avère que نراريه est le pluriel du substantif singulier ذرية. Ṭaḥṭāwī s'octroie une grande marge de liberté dans sa version. Cette liberté ne nuit pas au sens ni à la compréhension du message. Toutefois, il faut noter l'omission des termes (droit et immédiatement) qui n'est pas justifiée. A noter aussi la traduction de (voix délibérative) par (كلمة و رأى). Ḥiḡāzī, le commentateur de *Taḥlīs*, fait remarquer l'hésitation de Ṭaḥṭāwī dans la traduction de ce groupe de mots et renvoie le lecteur à la traduction qui en a été donnée à l'article vingt-huit. Nous nous servons dans ce qui suit de la traduction de Ṭaḥṭāwī en essayant de l'ajuster:

"الثلاثون: اقارب الملك و الامراء من ذريته يكون لهم حق الدخول فى مرتبة البيرية بموجب انتمائهم العائلى، و يجلس كل منهم بعد رئيس ذلك الديوان مباشرة، و لا يكون لهم حق التصويت فى المجلس الا بعد بلوغهم الخمسة و العشرين من عمرهم".

« Article 31

Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence ».

"الحادية و الثلاثون: لا يمكن لاحد من اهل مجلس البير ان يدخل فى ذلك الديوان عند انفتاحه الا باذن من الملك بأن يبعث رسولا، فان فعلوا ذلك كان ما فعل بحضرتهم لا غيا".

Ṭaḥṭāwī essaie dans sa traduction d'explicitier, en se basant sur les informations données dans l'article précédent. Ainsi, (les princes) deviennent (اهل مجلس البير), (pour chaque session) est omise, (un message) qui réfère à un objet devient (رسولا) qui réfère à une personne. A noter aussi que l'article dans

⁴²⁴ - ALBIR, *op.cit.*, p.157.

sa langue source fait une distinction entre (session) et (séance). Cette distinction disparaît dans la traduction de Ṭaḥṭāwī. L'absence du système parlementaire peut être à l'origine de cette omission de la part du traducteur. Cette distinction était inconnue des Égyptiens aussi bien que du traducteur.

Hiḡāzī, le commentateur de *Taḥlīs*, a une autre justification de cette omission :

"الصعوبة التي واجهت الطهطاوى في ترجمة هذه المادة تتعلق بأول كلمة فيها *princes*

اي «الامراء» و كان قد تجنب في ترجمة المادة السابقة ترجمة مصطلح *les princes du sang*

(اي الامراء من الاسرة الحاكمة) و يبدو ان تجنب الطهطاوى لكلمة امير ترجع الى ان هذه الكلمة كانت

تدل آنذاك على الرئيس بغض النظر عن محتده و ذلك مثل: امير البحر، امير الجند. بل ان الطهطاوى لم

يكن دقيقا في ترجمة مصطلح *princes* في هذه المادة فذكر في مقابله في الترجمة العربية مصطلحا

آخر لا يعبر عن المقصود على الاطلاق: « اهل مجلس البير ». فهذه المادة تجعل دخول الامراء الى

المجلس باذن الملك و لكنها لا تحدد دخول اعضاء المجلس اليه" ⁴²⁵.

En consultant le dictionnaire le Kazimirski, le premier sens donné de la lexie امير est «*Émir, chef, prince*» ⁴²⁶. On y parle aussi de «*أمير المؤمنين: prince des croyants*»

Nous proposons une autre traduction:

" الحادية و الثلاثون: لا يسمح للامراء بحضور جلسات الديوان الا باذن مكتوب لكل دورة انعقاد من

الملك، و الا يصبح كل ما تم في حضورهم كأن لم يكن"

« Article 32.

Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes »

"الثانية و الثلاثون: كل آراء ديوان البير يجب كتها عن غيرهم"

Dans le *Petit Robert*, une délibération est une « *action de délibérer avec d'autres personnes. → conseil, débat, discussion, examen. Mettre une question en délibération. Décision prise après délibération (→ résolution).*

▫ *Au plur. Les délibérations d'une assemblée, d'un jury. D'interminables délibérations*».

⁴²⁵ - د/ محمود فهمي حجازي، اصول الفكر العربي الحديث عند الطهطاوى، ص. 456، تعليق رقم 108.
⁴²⁶ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.54, t.1.

(آراء) n'est pas le meilleur choix pour traduire (délibération). Il aurait été préférable de choisir (مداولات، مشاورات). Idriss traduit (délibération) par (مدولة، و) (تداول • نتيجة التداول). Cependant, il ne faut pas négliger le temps écoulé entre l'arabe contemporain et l'arabe au XIXème siècle. Dans le Kazimirski, la lexie (مدولة /مداولات), dans le sens de délibération, n'existe pas. Cela justifie le choix de Ṭaḥṭāwī. Cependant, il aurait pu traduire (secrète) par (سرية) sans avoir recours à la rallonge (يجب كتمها عن غيرهم), qui est une transposition type adjectif/ phrase verbale.

Nous proposons la traduction suivante :

"الثانية و الثلاثون: يجب ان تكون مداولات ديوان البير سرية"

« Article 33.

La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État qui seront définis par la loi ».

"الثالثة و الثلاثون: ديوان الملك هو الذى يستقل بالقضاء على الخيانة فى الدولة ونحوها من كل ما يضر الدولة مما هو مقرر فى القوانين".

Ṭaḥṭāwī avait traduit (la chambre des pairs) précédemment cité par (ديوان الملك). Cependant il la traduit dans cet article par (ديوان البير). Nous nous attendions à ce que (haute trahison) soit traduite par خيانة عظمى, ce qui n'a pas eu lieu puisque la traduction suggérée est (الخيانة فى الدولة). Cependant, Ḥiḡāzī explique que la notion de (امن الدولة) n'était pas encore connue⁴²⁷. La traduction du substantif singulier (loi) par le substantif pluriel (القوانين) n'est pas justifiée surtout que rien n'empêche d'utiliser le singulier (القانون). Le verbe (connaître) dans cet article a le sens de (avoir compétence de juger).

Nous proposons la traduction suivante :

"الثالثة و الثلاثون: ديوان البير هو الذى يستقل بالحكم فى القضايا الخاصة بجرائم الخيانة العظمى و زعزعة أمن الدولة و هو ما سوف يوضحه القانون".

⁴²⁷ - Ḥiḡāzī, *op.cit.*, p.456, note 110.

« **Article 34.**

Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé par elle en matière criminelle ».

"الرابعة و الثلاثون: لا يمكن ان يقبض احد على واحد من اهل ديوان البير الا بامر ذلك الديوان و لا يمكن ان يحكم عليه غيرهم فى مواد الجنائيات".

La version de Ṭaḥṭāwī ainsi formulée relève indubitablement de l'arabe moyen. Elle est dominée par l'arabe dialectal. (واحد) qui figure dans (على واحد من اهل ديوان البير) relève du registre dialectal. A noter aussi l'ajout de (و لا يمكن ان يحكم عليه غيرهم).

Nous proposons la traduction suivante:

"الرابعة و الثلاثون: اعضاء ديوان البير يتم القبض عليهم فقط من قبل سلطات الديوان نفسه و يمثلون امامه للمحاكمة فى الامور الجنائية"

Les articles allant de 35 à 53 ont pour titre « De la chambre des députés des départements ». Ṭaḥṭāwī donne une traduction libre de ce titre: (الذين هم وكلاء الرعية). « ديوان رسل العمالات الذين هم وكلاء الرعية » est un ajout visant une bonne réception et une bonne compréhension du message de la part des compatriotes de Ṭaḥṭāwī.

« **Article 35.**

La chambre des députés sera composée des députés par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois »

"الخامسة و الثلاثون: ديوان رسل العمالات مؤلف من جملة رسل ينتخبهم المنتخبون- بكسر الخاء- الذين يقال لهم اللكتور بكسر اللام المشددة و سكون الكاف، و ترتيبها مصنوع بقوانين مخصوصة".

Ṭaḥṭāwī met l'accent sur deux nouveaux concepts, à savoir (المنتخبون) et (الكتور), d'où l'importance de l'indication de la vocalisation, pour le premier, et de la translittération, pour le second. Dans le dictionnaire *al-Manhal*, (collège électoral) se traduit par (هيئة ناخبين). Ṭaḥṭāwī, soucieux de

faire apprendre à ses compatriotes le nouveau lexique de la vie parlementaire, explicite (collèges électoraux). Notons tout de même l'aspect inaccompli de (sera composé) et de (sera déterminé) alors que (مؤلف) et (مصنوع) donnent l'impression qu'il s'agit d'une chose déjà faite.

Nous proposons la traduction suivante:

"الخامسة و الثلاثون: ديوان رسل العمالات سيتم تشكيله من رسل يختارهم المنتخبون و يتم تنظيمهم وفقا للقوانين".

« Article 36.

Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent ».

"السادسة و الثلاثون: كل العمالات تبقى على ما هو عليه قبل هذه الشرطة من عدد ما لها من الرسل"

(Jusqu'à présent) peut être considéré comme un déictique temporel qui se réfère au moment de la parution ou de la déclaration de la charte au public. La traduction proposée par Ṭaḥṭāwī est (تبقى على ما هو عليه قبل هذه الشرطة). C'est une traduction libre qui opte pour l'explication par souci de clarté. Cette traduction, bien que rallongée par rapport à la phrase en langue source, a pu rendre le message sans ambigüité.

Nous proposons la traduction suivante:

"السادسة و الثلاثون: تحتفظ كل مقاطعة بعدد اعضائها من رسل العمالات الذي كانت عليه حتى تاريخه".

« Article 37.

Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

"السابعة و الثلاثون: من الآن فصاعدا تختار الرسل لتمكث سبع سنوات لا خمسة كما كانت"

Il existe dans cette traduction une erreur qui conduit le reste de la traduction vers un faux sens. Ṭaḥṭāwī se trompe et traduit (cinq ans) par (سبع سنوات).

Cependant, il serait utile d'ajouter le commentaire de Ḥiḡāzī. Selon lui, cet article a été remanié le 7 juin 1824 pour sept ans au lieu de cinq :

" و قد عدلت هذه المادة في 7 يونية 1824 فأصبحت المدة سبع سنوات يتم خلالها التجديد الكامل للأعضاء. و قد لاحظ الطهطاوى هذا التعديل و ادخله في الترجمة، و لكنه لم يترجم النص على الطريقة التى يتم بها تجديد المجلس" ⁴²⁸.

La version de Ṭaḥṭāwī n'est pas une traduction de l'article, mais plutôt une information pour mettre le destinataire au courant des changements introduits dans cet article. Elle est donc liée aux événements extralinguistiques et n'est pas à analyser comme une traduction de l'article en question.

Nous proposons la traduction suivante :

"المادة السابعة و الثلاثون: سيتم انتخاب النواب لخمس سنوات بحيث يتم تجديد خمس المجلس سنويا"

« Article 38.

Aucun député ne peut être admis dans la chambre, s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paye une contribution directe de mille francs ».

" الثامنة و الثلاثون: لا يصلح الانسان للدخول فى ديوان الرسل الا اذا بلغ اربعين سنة و كان له املاك يدفع عليها الف فرنك فردة"

L'unité lexicale (فردة), comme plusieurs autres dans *Taḥlīṣ* , peut servir d'indice au lecteur afin de situer la phrase et, par conséquent, le texte dans leur contexte historique.

Ṭaḥṭāwī ajoute dans sa version (و كان له املاك) pour justifier ou expliquer la raison du paiement des contributions. Ḥiḡāzī justifie cet ajout par le fait que Ṭaḥṭāwī a trouvé une difficulté à traduire (contribution directe). La traduction en langue cible, bien que partiellement libre, a réussi à transmettre le sens au complet.

Nous avons essayé de trouver une autre version en langue cible, mais une traduction libre est incontournable :

⁴²⁸ - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 458.

" يشترط لقبول عضوية اى فرد فى رسل العمالات ان يبلغ من العمر اربعين عاما و ان تقدر الضرائب التى يدفعها بألف فرنك"

« Article 39.

Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins mille francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de milles francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers ».

"لابد ان يجمع فى كل عمالة خمسون الف نفس موجود فيهم شرطا السن و الملك المذكوران، ليختار الرسل منها فان لم يكمل ممن يدفعون الف فرنك خمسون و جب تكميلها مما لهم املاك يدفعون عليها دون الف فرنك، ثم اختيار الرسل من جملة الخمسين".

Nous trouvons dans la version en langue cible une erreur concernant le nombre des membres à recruter. Ṭaḥṭāwī cite (خمسون الف نفس) alors que ce chiffre n'existe pas dans la version en langue source. Nous trouvons aussi que l'emploi de (مما) n'est pas approprié, (ممن) est meilleur. Ḥiḡāzī explique que (يجمع) est utilisé dans le sens de (يوجد). Il justifie cela comme suit:

" يلاحظ فى ترجمة هذه المادة استخدام الطهطاوى لكلمة "يجمع" و المقصود "يوجد" *se trouvait* و بهذا المعنى تستخدم كلمة " جمع" فى الجيش فهى لا تعنى فقط مجرد جمع الافراد بل تعنى اساسا وجود الفرد او وجود الجماعة فى مكان ولذا فهى تستخدم للمفرد ايضا. و بهذا الايحاء استخدم الطهطاوى كلمة " جمع" فى مقابل *se trouvait* و قد ترجم الطهطاوى كلمة *personne (s)* بكلمة "نفس" " ⁴²⁹

Cet article n'est pas facile à traduire. Il a formé certainement une impasse pour le traducteur.

Nous avons essayé de le traduire comme ce qui suit:

" اما اذا لم يتوفر للديوان عدد الخمسين عضوا من الفئة العمرية المحددة و ممن يدفعون ضريبة بحد ادنى الف فرنك فيتم استكمالهم ممن يدفعون ضرائب دون الالف، يتم اختيار هؤلاء بالانتخاب مع الاعضاء الاخرين".

⁴²⁹ - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 458، رقم 117.

« Article 40.

Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne payent une contribution directe de trois cent francs, et s'ils ont moins de trente ans ».

" الاربعون: شرط اللكتور اى المنتخب للرسل ان يكون له ملك يدفع فردته ثلثمائة فرنك، و ان يكون قد بلغ من العمر ثلاثة سنة".

La version en langue cible pose un point d'interrogation sur l'âge indiqué dans l'article dans sa version source. Nous trouvons que (ثلاثة سنة) est plutôt une faute de frappe qu'une erreur de la part du traducteur. En vérifiant cette orthographe dans une autre version de *Taḥlīṣ*, nos soupçons se sont avérés exacts. La version que donne cette édition est :

" الاربعون: شرط اللكتور اى المنتخب للرسل ان يكون له ملك يدفع فردته ثلثمائة فرنك، و ان يكون قد بلغ من العمر ثلاثين سنة"⁴³⁰.

A l'exception de cela, le contenu sémantique et idéique de l'article est bien transmis au destinataire de la traduction. La traduction de cet article est dans son ensemble une traduction libre.

Nous proposons la traduction suivante :

" لا يحق التصويت للناخبين الذين يدعمون ترشيح الرسل الا بعد دفع ضريبة تقدر ب 300 فرنك على ان لا يقل عمرهم عن ثلاثين عاما".

« Article 41.

Les présidents des collèges électoraux seront nommés par le roi et de droit membres du collège »

" الحادية و الاربعون: رؤساء مجلس المنتخبين ينصبهم الملك فيدخلون في اهل المجلس"

Ṭaḥṭāwī donne une traduction presque fidèle à l'original. Toutefois, une omission est à noter, à savoir, (et de droit). Remarquons aussi le passage du pluriel (des collèges électoraux) au singulier (مجلس المنتخبين). La version en

⁴³⁰ - رفاة رافع الطهطاوى، تخلص الابريز فى تليخيص باريز، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1993، ص.176.

langue cible ne donne pas un faux-sens mais transmet le message avec un certain manque d'informations.

Nous proposons la traduction suivante :

" الحادية و الاربعون: رؤساء هيئات الناخبين ينصبهم الملك و يصبحون وفقا للقانون اعضاء فى الهيئة "

« Article 42.

La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département ».

"الثانية و الاربعون: يجب ان يكون نصف رسل العمالات فصاعدا مستوطنا عادة فى تلك العمالة "

Ṭaḥṭāwī trouve une difficulté à trouver un équivalent approprié pour (au moins) qu'il traduit par (فصاعدا). Nous proposons pour équivalent au substantif (domicile), selon le contexte, le substantif arabe (مقر). Il faut noter aussi l'ajout de (عادة) qui n'est pas justifié. Le démonstratif (تلك) est aussi un ajout, mais il pourrait être justifié par le fait qu'il renvoie à son antécédent pluriel (العمالات). La traduction de Ṭaḥṭāwī est de ce fait une traduction libre. Cela dit, notre version sera la suivante :

" الثانية و الاربعون: سيتم اختيار ما لا يقل عن نصف رسل العمالات ممن لهم مقار سياسية داخل العمالة "

Pour sa part, Hiḡāzī présente le commentaire suivant:

" لم يترجم الطهطاوى فى هذه المادة كلمة *éligibles* وتعنى "المستوفى لشروط الانتخاب" أو " من يمكن انتخابه". كما ترجم الطهطاوى مصطلح *domicile politique* (ont leur) بكلمة " مستوطن" و يعنى المصطلح الفرنسى الموطن السياسى او الموطن الانتخابى".

« Article 43.

Le président de la chambre des députés est nommé par le roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre ».

"الثالثة و الاربعون: رئيس ديوان رسل العمالات ينصبه الملك و يختاره من خمسة رسل يعرضهم ذلك الديوان "

La traduction présentée par Ṭaḥṭāwī est très proche de la phrase source. Les "présentatifs" (تلك) et (ذلك) dans cet article et dans l'article précédent sont des démonstratifs d'éloignement utilisés pour éviter la redondance de (chambre de députés).

Nous avons essayé de trouver une autre version pour traduire cet article:

"الثالثة و الاربعون: رئيس ديوان رسل العمالات ينصبه الملك و يختاره بناء على قائمة من خمسة اعضاء يقدمها الديوان"

Notre version est plus explicative, celle de Ṭaḥṭāwī est plus concise, plus ramassée.

« Article 44.

Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret».

"الرابعة و الاربعون: مجالس هذا الديوان تكون جهرية الا اذا اراد خمسة من رسل العمالات كتم شيء فانه يجوز اخراج الناس الاجانب من الديوان"

Une question qui se pose: pourquoi Ṭaḥṭāwī traduit (*séances*) par (مجالس) et non pas par (جلسة) dont le pluriel est (جلسات). Nous aimerions aussi signaler que (*séances*) et (*sessions*) ont été citées plusieurs fois dans les articles de la charte et que Ṭaḥṭāwī traduit (*session*)⁴³¹ tantôt par (مدة اجتماعه), (ينفتح) ou (انفتاح) comme dans les articles 21, 25, 26, 31. Quant au substantif (*séance*) il le traduit par le verbe (يدخل ذلك الديوان عند انفتاحه) comme dans l'article 31.

D'après *le Petit Robert*, une séance est une « réunion des membres d'un corps constitué siégeant en vue d'accomplir certains travaux; durée de cette réunion. Les séances du Parlement. → débat, session, vacation »⁴³². De ce qui précède, nous constatons donc que séance et session ne sont pas synonymes. La

⁴³¹ - Nous renvoyons le lecteur à l'explication de la lexie « session » donnée plus haut, pp.272-273 par *le Petit Robert*, lors de notre analyse de l'article 25.

⁴³² - *Ibid.*

session est la période dans son ensemble et qui s'étend sur un certain nombre de mois, pendant lesquelles plusieurs séances ont lieu.

Nous aimerions attirer l'attention sur l'emploi de (أهل)⁴³³. Quant au Kazimirski: « 1. *Manière de s'asseoir*. 2. *Séance* ».

Le choix de (جهرية) comme équivalent de (publiques) reflète la formation azharite de Ṭaḥṭāwī. Il s'est référé au concept de " *ṣalāt ḡahriyya* " par opposition à " *ṣalāt ḥāfita* ", ce qui veut dire la prière à haute voix et la prière à voix basse. Il aurait pu utiliser (معالنة، علانية، الاعلان، استعلن) qui figurent tous sous le mot vedette *علن* dans le *Lisān*. Dans le Kazimirski, « علانية en public.(syn. جهرية, opp. à سرا) ».

La traduction de cet article par Ṭaḥṭāwī est une traduction libre.

Nous proposons la traduction suivante :

"الرابعة و الاربعون: جلسات الديوان تكون علنية و لكن يكفى تقدم خمسة اعضاء بطلب لعقدھا في صورة لجنة مغلقة"

« Article 45.

La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du roi ».

"الخامسة و الاربعون: الديوان ينقسم الى دواوين صغيرة تسمى البورو- يعنى مكاتب- فأهل هذه البورو تمتحن الاشياء التى يستحسنها الملك و يبعثها لها"

Nous remarquons, dans la traduction de Ṭaḥṭāwī, une certaine flexibilité dans son usage du mot *ديوان*. Cette lexie rend le sens de bureau et de chambre de députés se trouvant dans la phrase en LD. La phrase de Ṭaḥṭāwī suit le schéma sujet + verbe. Elle suit le développement de la phrase en langue-source :

La chambre se partage en bureaux

الى دواوين ينقسم الديوان

Ṭaḥṭāwī a suivi dans le développement de sa phrase un procédé explicatif. Le diwan en tant qu'institution a été connu en Égypte. Cependant, le mode de fonctionnement qu'il essaie d'expliquer est différent.

⁴³³ - Ce terme a déjà été expliqué lors de l'analyse des articles 11, 27 et 29.

A ce propos, il sera utile de présenter le commentaire de Ḥiḡāzī
" و اذا كان قد ترجم كلمة *discuter* بكلمة "يمتحن" فان مصطلح *Les projets* اى المشروعات
كان غريبا عليه و لذا لم يترجمه ترجمة واضحة بل قال " الاشياء"⁴³⁴.

Remarquons aussi la transcription du mot (bureau) qui est une des procédures de l'arabisation dont nous avons parlée au deuxième chapitre. Remarquons aussi que (البورو) est suivi par son équivalent arabe (مكاتب). Notons en plus que le verbe (présenter) se traduit par (يقدم) et non pas par (يستحسن). Quant à (التي يستحسنها الملك), il est sous-entendu que, si le roi présente ces projets, c'est qu'il les admet. La traduction de Ṭaḥṭāwī est donc une traduction libre.

Nous proposons la traduction suivante :

"الخامسة و الاربعون: ينقسم الديوان الى مكاتب لدراسة المشروعات التي قدمت اليه من قبل الملك".

« Article 46.

Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux ».

" السادسة و الاربعون: لا يقع تصليح شىء فى آداب سياسات فرنسا و لا يمضى الا اذا رضى به الملك و بحث فيه فى تلك الدواوين الصغيرة"

La version de Ṭaḥṭāwī montre un autre trait de l'usage de la langue arabe en Egypte à cette époque, à savoir l'emploi de (يقع) dans le sens de -ou comme synonyme de (يحدث). L'emploi de ce mot, avec ce sens, nous pouvons le rencontrer sous la plume d'al-Ġabartī et dans les proclamations adressées aux Égyptiens lors de la Campagne d'Égypte. Le substantif (*amendement*) se traduit par (تعديل) alors que (تصليح) relève de l'usage dialectal de la langue arabe ou variété (L). Nous pouvons trouver dans as-Sabīl des mots vedettes comme صلح, صلح, اصلح; quant à تصليح, il y est donné comme synonyme de اصلاح. Dans le Kazimirski figurent des mots comme اصلاح, مصالحة, اصلح. Le mot (تصليح) n'y figure pas. Dans le *Lisān*, nous trouvons sous le mot vedette (صلح) des

⁴³⁴ - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 460.

dérivés comme *الصلاح، يصلح، يصلح*. Quant à l'unité lexicale (*يمضى*) elle est prise dans le sens de (*يتم العمل به*) ou (*يتم تنفيذه*). Le choix de présenter les bureaux en tant que petits diwans (*تلك الدواوين الصغيرة*) est un choix réussi, capable de simplifier l'idée pour le destinataire. Cependant, l'ajout de (*آداب سياسات فرنسا*) n'est pas justifié.

Ṭaḥṭāwī a fait preuve d'une certaine flexibilité dans une tentative de surmonter les difficultés de traduction qu'il a rencontrées. Or, ce savoir-faire a donné une traduction libre. Nous proposons la traduction suivante:

"*السادسة و الاربعون: لا يتم اجراء اى تعديل فى القانون الا اذا كان الملك قد اقترحه و وافق عليه على ان يعاد عرضه على البورو- أو المكاتب لبحثه*"

« Article 47.

La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts ; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises, qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs ».

"*السابعة و الاربعين: ديوان رسل العملات يتلقى تقارير طلب الفرد و المكوس، و لا تصل الى ديوان البير الا اذا رضى بها ذلك الديوان*"

La phrase en langue cible suit dans son développement celui de la phrase en langue source⁴³⁵. Remarquons aussi la présence de deux lexies synonymes- (*الفرد* - (*و المكوس*) pour rendre une seule lexie, à savoir (impôts). Nous renvoyons le lecteur à l'article 38, où cette lexie était citée au singulier. Nous trouvons dans la phrase en LA le mot *تقارير*, alors qu'il n'est pas question de rapports dans la phrase en LD.

Nous proposons la traduction suivante:

"*السابعة و الاربعون : يتلقى ديوان رسل العملات المقترحات الخاصة بالضرائب، و لا يتم عرضها على ديوان البير الا بعد موافقة ديوان العملات عليها*".

⁴³⁵ - Cf. notre commentaire, plus haut, concernant l'article 45.

« Article 48.

Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi ».

"الثامنة و الاربعون: لا يمكن ان ينفذ امر الملك فى الفرد الا اذا رضى به الديوان و اقره الملك".

La version en langue cible est ambiguë. Selon la version en langue source, le consentement des deux chambres et la sanction du roi sont deux conditions *sine qua non* pour la mise en vigueur de l'impôt. Selon la version en LA, la mise en application de l'ordre du roi est conditionnée par le consentement du roi lui-même et du diwan, ce qui paraît paradoxal. A noter aussi le pluriel dans (les deux chambres) et le singulier dans (الديوان), malgré l'existence du duel qui caractérise la langue arabe. La première moitié de cette traduction est erronée.

Nous proposons la traduction suivante:

" الثامنة و الأربعون: لا يجوز اقرار اى ضريبة او جبايتها دون ان يوافق عليها الديوانان و يصدق عليها الملك".

« Article 49.

L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années ».

" التاسعة و الاربعون: فردة العقار لا تقطع الا سنة فسنة، و يمكن قطع غيرها لاجل معلوم"

Ḥiğāzī explique dans son commentaire sur la traduction de cet article par Ṭaḥṭāwī :

" يعنى تعبير الطهطاوى بقطع الفردة، ما نعينه نحن اليوم بعبارة: فرض ضريبة. و اذا كان قد وفق فى ترجمة مصطلح *L'impôt foncier* بفردة العقار اى الضريبة العقارية فانه واجه صعوبة فى ترجمة مصطلح *Les impositions indirectes* اى فرض ضرائب غير مباشرة و لذا لم يترجم الطهطاوى هذا المصطلح. و عبر عن ذلك بعبارة غامضة " و يمكن قطع غيرها " و يبدو ان فكرة التمييز بين الضريبة المباشرة و الضريبة الغير مباشرة لم تكن واضحة فى مصر آنذاك. اما عبارة الاصل *pour plusieurs années* فقد ترجمها الطهطاوى " لاجل غير معلوم " .

Ṭaḥṭāwī s'est octroyé une grande marge de liberté en traduisant cet article.

Nous proposons la traduction suivante:

"التاسعة و الاربعون: يتم اقرار فردة العقار بشكل سنوى و يتم اقرار الضرائب الغير مباشرة على مدى عدة سنوات "

« Article 50.

Le roi convoque chaque année les deux chambres; il les proroge, et peut dissoudre celle des députés des départements; mais dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois ».

"الخمسون: على الملك ان يأمر بفتح الديوانين كل سنة، و لكن متى اراد و له ان يبطل ديوان رسل العمالات بشرط ان يصنع ديوان رسل جديدا، و ألا يزيد فى تجديد الآخر عن ثلاثة اشهر".

Convoquer signifie, selon *le Petit Robert*, « Appeler à se réunir, de manière impérative » ou « Faire venir de manière impérative ». La formulation de la phrase en langue-source, c.-à.-d. en français, est conforme au style juridique français. (*Le roi convoque*) signifie dans ce style « le roi doit convoquer »/ عليه ان. Le roi n'est donc pas en position de force. Nous avons cherché (استدعى) dans le *Lisān* soit sous forme d'entrée ou sous-entrée ou même dans la définition, mais ces deux unités ne s'y trouvent pas. Le *Kazimirski* est un dictionnaire postérieur au *Lisān*. Nous y trouvons le lexique arabe jusqu'au XIX^{ème} siècle. Nous avons pu y trouver « X. استدعى (n. d'act. استدعاء) 1. Appeler quelqu'un à soi, faire venir, av. acc. De la p.2. Exiger, demander, vouloir, souhaiter, désirer»⁴³⁶. La lexie استدعى existait donc au XIX^{ème} siècle. Il existait autrefois une autre forme usuelle, à savoir, (ارسل فى طلب). Si le roi convoque les deux chambres, elles vont se réunir. Il peut aussi les proroger. S'il décide de dissoudre la chambre des députés, sa séance sera, par conséquent, non valide ou (باطلة). *Ṭaḥṭāwī* se base dans ses traductions sur des déductions logiques.

⁴³⁶ - KAZIMIRSKI, *op.cit.*, t.1, p.705.

Dans *al-Manhal*⁴³⁷, *proroger la chambre* se traduit par *مد دورة انعقاد مجلس النواب*. D'après le *Petit Robert*⁴³⁸, *proroger* signifie « *Faire durer au-delà de la date d'expiration fixée. → prolonger. Le délai a été prorogé* ».

Selon l'article en LD, le roi a droit, selon sa volonté, de proroger les deux chambres ou pas. C'est probablement pourquoi Ṭaḥṭāwī a écrit (*ولكن متى اراد*) si non ce serait un ajout. Cependant, il s'agit dans (*ولكن متى اراد*) du moment ou de l'instant de la convocation. La version de Ṭaḥṭāwī s'appuie sur ce qu'il a compris et non pas sur ce que la phrase en LD dit.

Nous proposons la traduction suivante:

" الخمسون: يستدعى الملك كل عام الديوانين، و له ان يمد دورة انعقادهما و له ان يحل ديوان رسل العمالات و لكن في هذه الحالة يجب عليه تشكيل ديوان جديد في ثلاثة اشهر "

Article 51.

Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre, durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie ».

"الحادية و الخمسون: لا يمكن ان يقبض احد على انسان من اهل مجلس رسل العمالات مدة فتح الديوان و شهرا و نصف قبل فتحه و شهرا و نصف بعده".

En comparant les deux versions de cet article, nous constatons que ([exercer une] *contrainte par corps*) a été traduite par (*يقبض*). Or, la traduction appropriée est (*سجن مدين [لدفع دينه]*)⁴³⁹. Remarquons que quelqu'un qui est arrêté n'est pas nécessairement emprisonné. Le choix de (*يقبض*) n'est donc pas précis. Selon la version numérique du *Petit Robert*, l'expression « *contrainte* » est définie comme suit : « *Procéd. civ. Contrainte par corps : emprisonnement destiné à obliger à payer au trésor public les condamnations à l'amende et aux frais de justice prononcées par les juridictions répressives* »⁴⁴⁰. La version en LA ne

⁴³⁷ - IDRIS, *op.cit.*, p.984.

⁴³⁸ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>.

⁴³⁹ - IDRIS, *op.cit.*, 298.

⁴⁴⁰ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>.

mentionne pas la raison pour laquelle un député pourrait être sujet à une contrainte par corps. Cela constitue un manque dans la transmission de l'information.

Quant au terme (session), nous renvoyons le lecteur à notre commentaire concernant cette lexie, ci-dessus article 25 dans les pages 272 et 273.

Nous proposons la traduction suivante:

"الحادية و الخمسون: لا يجوز توقيع عقوبة السجن لعدم سداد الدين على احد اعضاء ديوان العمالات مدة انعقاد المجلس و لمدة ستة اسابيع قبل و مثلها بعد دور الانعقاد".

« Article 52.

Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite ».

"الثانية و الخمسون: لا يمكن ان يقبض على احد من اعضاء الديوان بسبب مادة من مواد العقوبات ما دام اجتماع الديوان الا اذا بغت و هو متلبس بالخطيئة، او اذن الديوان باخذه".

Ṭaḥṭāwī traduit les deux verbes (poursuivre) et (arrêter) par (يقبض). Selon le *Petit Robert*, poursuivre c'est « 5. (1255) Engager contre (qqn) une action pénale (et accessoirement civile). → accuser (cf. Engager des poursuites* contre). Poursuivre qqn en justice, devant les tribunaux. Poursuivre qqn au civil*, civilement; au pénal (...)». La définition donnée pour arrêter est « 4. (XIIe) Appréhender, retenir prisonnier (...)». La traduction appropriée de (poursuivre), selon *al-Manhal* est « (...) قاضى (اقام دعوى امام القضاء) »⁴⁴¹. Poursuivre et arrêter ne sont donc pas synonymes. Le substantif (poursuite) est dérivé du verbe (poursuivre). Ṭaḥṭāwī traduit (poursuite) par (باخذه). La traduction de ce substantif doit être dérivée des verbes qui viennent d'être cités, autrement dit مقاضاة. (En flagrant délit) se traduit par (فى حالة تلبس بالجريمة)⁴⁴². Le choix de (خطيئة) comme équivalent de (délict) pourrait porter l'influence de la

⁴⁴¹ - IDRISSE, *op.cit.*, p.955.

⁴⁴² -. *Ibid*

formation azharite de Ṭaḥṭāwī. D'après le dictionnaire *as-Sabīl*, « *faute, crime, péché* : خطيئة ج خطايا »⁴⁴³. Pour Idriss, (délict) se traduit par (جريمة، جنحة، جريرة)⁴⁴⁴. Si ces dictionnaires n'existaient pas au temps de Ṭaḥṭāwī, des synonymes existaient. Le traducteur aurait pu choisir un autre terme, mais il a opté, de par sa formation azharite, pour le choix du terme (خطيئة).

Nous proposons la traduction suivante:

" الثانية و الخمسون: لا يجوز توقيف او ملاحقة احد اعضاء ديوان العمالات اثناء دورة انعقاده بسبب جريمة او جناية الا باذن الديوان شريطة ان يكون متلبسا بالجريمة".

« **Article 53.**

Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre ».

"الثالثة و الخمسون: عرض الحال الذى يعرض على احد الديوانين لا يقبل الا اذا كان مكتوبا و آداب السياسة الفرنسية لا تجوز ان يقدم الانسان تقريرا بنفسه فى المجلس".

Ṭaḥṭāwī traduit (pétition) par (عرض الحال). C'est l'équivalent approprié de cette lexie. Nous aimerions seulement ajouter que la lexie (عرض الحال) est rarement utilisée en Égypte au temps présent. Les dictionnaires *as-Sabīl* et *al-Manhal* présentent respectivement les équivalents suivants (طلب) et (عريضة، طلب-).

Dans cet article, Ṭaḥṭāwī traduit (la loi) par (آداب السياسة الفرنسية), alors qu'il l'a traduite dans les articles 9- 12- 16 par قانون. Il avait traduit à d'autres endroits cette lexie par (الشريعة). D'après le *Petit Robert*, « 1542 ◇ la barre du tribunal, barrière qui séparait les juges du public) Lieu où comparaissent les témoins, où plaident les avocats à l'audience ». La barre, dans l'article, est donc un espace devant les deux chambres, dont l'accès est interdit au public. Elle a représentée pour Ṭaḥṭāwī une difficulté de traduction et a été de ce fait omise. Si nous parlons des difficultés que Ṭaḥṭāwī a rencontrées pour traduire certaines lexies, nous devons aussi prendre en considération l'absence de la vie parlementaire en Égypte à cette époque-là.

⁴⁴³ - REIG, *op.cit.*

⁴⁴⁴ - IDRIS, *op.cit.*, p.368.

Nous aimerions présenter le commentaire de Ḥiḡāzī concernant cette traduction. Selon lui :

" ترجم الطهطاوى هذه المادة ترجمة تؤدي المضمون بدقة، و يلاحظ فيها ترجمة مصطلح pétition بمصطلح " عرض الحال" و قد استقر استخدام هذا المصطلح العربى وقتنا طويلا و ما تزال الكلمة مستخدمة فى مصر بمعنى "طلب"، بل و تكتب الكلمة احيانا " عرضحال" و تجمع " عرضحالات" كما عبر الطهطاوى عن كلمة loi هنا بعبارة " آداب السياسة الفرنسية" و لم يترجم الطهطاوى العبارة الواردة فى آخر هذه المادة "à la barre".

Nous proposons la traduction suivante:

"الثالثة و الخمسون: يجب ان يكون اى عرض حال مقدما لأى من الديوانين مكتوبا. و يمنع القانون تقديم عرض حال بصفة شخصية او داخل حرم الديوان".

Les articles 54, 55, 56 ont pour titre « Des ministres ».

« **Article 54.**

Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent ».

"المادة الرابعة و الخمسون: يجوز ان يكون الوزير من اهل كل من الديوانين و له زيادة على ذلك حق الحضور فى احدهما. و متى طلب ان يتكلم فى الديوان و جب ان يصغى الى كلامه".

Le pluriel dans (les ministres) est rendu dans la version en LA par un singulier (الوزير) pour généraliser la situation. Les ministres ont le droit d'être membres de l'une des deux chambres et non pas des deux chambres à la fois. (يجوز ان يكون الوزير من اهل كل من الديوانين) est donc une traduction erronée. Elle pourrait être remplacée par (يجوز ان يكون الوزير من اهل احد الديوانين).

Ṭaḥṭāwī n'a donc pas su rendre dans sa traduction le sens global de l'article.

Nous ne sommes pas de l'avis de Ḥiḡāzī. D'après lui :

" ترجم الطهطاوى هذه المادة ترجمة تؤدي المعنى بدقة و يلاحظ فى هذه الترجمة ان مفهوم *member(s)* اى عضو لم يكن قد استقر بعد" ⁴⁴⁵.

⁴⁴⁵ - محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 463، فقرة رقم 133.

Nous proposons la traduction suivante:

"المادة الرابعة و الخمسون: يحق للوزراء ان يكونوا اعضاء لديوان البير او لديوان رسل العمالات و لهم كذلك حق حضور جلسات اى منهما و يجب الاستماع اليهم متى طلبوا ذلك".

« Article 55.

La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres, et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger ».

" الخامسة و الخمسون: يسوغ لديوان رسل العمالات ان يتهم الوزراء فتسمع دعواه فى ديوان البير ليحكم بينهم ذلك الديوان فيفصل خصومتهم".

Selon le Kazimirski, la définition appropriée de (يسوغ) est « *permettre, rendre licite* »⁴⁴⁶. Ce sens n'existe pas dans le *Lisān*. Le fait de juger les ministres est un droit exclusif de la chambre des pairs. Cela est indiqué dans la subordonnée relative (*qui seule a celui de les juger*). Cette exclusivité n'est pas rendue dans la traduction. Quant au sens du verbe (traduire) cité dans l'article, il signifie « *Dr. Citer, déférer. Traduire qqn en justice, devant le tribunal, aux assises* »⁴⁴⁷. Ce verbe peut être traduit par يحيل الى. Nous avons cherché, sans succès, sous l'entrée حول une définition qui donne ce sens. Cependant, le Kazimirski définit le nom d'action تحويل par " *transférer* " ⁴⁴⁸ . Selon le *Petit Robert*, juger c'est « *Dr. Soumettre (une cause, une personne) à la décision de sa juridiction. Juger une affaire, un litige, un crime. Cas difficile à juger. → trancher* ». Le fait de juger un accusé a pour but de parvenir à trancher une affaire. Juger n'est donc pas synonyme de يفصل . Selon le dictionnaire al-Manhal, " *juger* " peut se traduire par قضى ، حكم، ارتأى

Nous proposons la traduction suivante:

" الخامسة و الخمسون: يحق لديوان رسل العمالات توجيه الاتهامات للوزراء واحالتهم الى ديوان البير الذى له وحده حق محاكمتهم"

⁴⁴⁶ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.1165.

⁴⁴⁷ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 23.12.2011.

⁴⁴⁸ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, t.1, p.517.

« Article 56.

Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits, et en détermineront la poursuite».

"السادسة و الخمسون: لا يتهم الوزير الا بخيانة فى التدبير بالرشوة او باختلاس الاموال فيحكم عليه على حسب ما هو مسطر فى القوانين المخصوصة".

Le mot « trahison » dans l'article dans sa LD n'a pas précisé le type de cette trahison, puisqu'il y en a plusieurs. La version en LA limite cette trahison au niveau d'une corruption financière.

Le Petit Robert présente la définition suivante du mot vedette concussion : « *Dr. et didact. Perception illicite par un agent public de sommes qu'il sait ne pas être dues. → exaction, malversation, péculat* »⁴⁴⁹. Nous remarquons que Ṭaḥṭāwī a traduit dans cet article le substantif pluriel (lois) par (قوانين) et non pas par (آداب السياسات الفرنسية) comme dans l'article 53. Ṭaḥṭāwī a présenté une traduction libre de la dernière phrase. C'est une traduction du sens global.

Nous proposons la traduction suivante:

"لا يجوز توجيه التهم اليهم الا فى حالة الخيانة او الاختلاس. وتُعنى قوانين خاصة بتحديد نوع الجرم و كيفية محاكمتهم".

Les onze articles qui suivent ont pour titre « De l'ordre judiciaire ». Ce titre a été traduit par (طائفة القضاة). La version électronique du *Petit Robert* présente la définition suivante du mot vedette " ordre ":

« *B. Personnes. (fin XIIe) Association**, groupe de personnes soumises à certaines règles professionnelles, morales. → corporation, corps. *L'ordre des médecins, des architectes, des avocats* »⁴⁵⁰.

La version « النظام القضائى » nous semble donc appropriée.

⁴⁴⁹ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 23.12.2011.

⁴⁵⁰ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 17.01.2012.

« Article 57

Toute justice émane du roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue ».

" المادة السابعة و الخمسون: الحكم حق الملك يعتبر كأنه صادر منه فيحكم القضاة المنصبون من الملك الذين لهم ماهية من بيت المال و بيتون الحكم باسم الملك."

En consultant le *Petit Robert*, nous pouvons trouver les définitions suivantes du verbe " instituer ": « *Établir officiellement en charge, en fonction. Le pape instituait les évêques, mais c'est le roi qui les nommait (Jaurès)*. Instituer quelqu'un c'est donc le charger d'une certaine mission.

(الذين لهم ماهية من بيت المال) est un ajout de la part de Ṭaḥṭāwī. (يعتبر كأنه صادر) traduit et explicite « émane du roi ». Nous avons deux phrases verbales (فيحكم القضاة) et (و بيتون الحكم) pour rendre une seule, à savoir (elle s'administre en son nom par des juges).

Notre version est la suivante :

"المادة السابعة و الخمسون : الملك هو مصدر احكام القضاء. تصدر الاحكام باسمه بواسطة قضاة يعينهم و ينصبهم".

« Article 58

Les juges nommés par le roi sont inamovibles ».

"الثامنة و الخمسون: اذا ولى الملك قاضيا وجب ابقؤه و لا يجوز عزله"

La traduction de cet article est une traduction libre qui se caractérise par l'explicitation. Le traducteur rend l'adjectif (inamovibles) par deux phrases verbales: (و لا يجوز عزله) et (وجب ابقاؤه). Celle de (لا يجوز عزله) est plus appropriée. Selon Ḥiḡāzī :

" اعجب الطهطاوى بهذه المادة التى تحرم عزل القضاة فترجمها ترجمة مفصلة. و الجديد هنا مصطلح وجب ابقاؤه و لا يجوز عزله"⁴⁵¹.

⁴⁵¹ - د/ محمود فهمى حجازى، المرجع ذاته، ص. 464.

Nous proposons la traduction suivante:

" الثامنة و الخمسون: القضاة المعينون من قبل الملك غير قابلين للعزل "

« Article 59

Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi ».

" التاسعة و الخمسون: القضاة المنصبون وقت هذه الشرطة لا يمكن عزلهم ولو تجدد قانون آخر".

La traduction de cet article donne un sens contraire à l'original. L'article permet un changement seulement en vertu d'une loi qui l'exige. La traduction, quant à elle, interdit tout changement même en vertu d'une loi. Cette déviation du sens original de l'article a été confirmée et justifiée de la part de Ḥiğāzī comme suit :

" عدل الطهطاوى فى ترجمته لهذه المادة، فهى تذكر فى الاصل الفرنسى: بقاء المحاكم العادية و ان تغييرها لا يتم الا بقانون، و لكن الطهطاوى اعجب بالمادة السابقة الخاصة بعدم عزل القضاة فترجم هذه المادة كما لو كانت خاصة بذلك ايضا"⁴⁵².

Nous proposons la traduction suivante:

" التاسعة و الخمسون : يتم الابقاء على هيئات المحاكم و دواوين القضاء المدنية القائمة وقت هذه الشرطة و لا يتم تغيير اى شىء بها الا بموجب قانون"

« Article 60.

L'institution actuelle des juges de commerce est conservée ».

" المادة الستون: اقامة قضاة المعاملات لا يمكن ابطالها ابدا "

En nous référant à la définition du verbe « instituer » de l'article 57, nous pouvons considérer que « L'institution » dans cet article a pour sens (نظام). Selon le dictionnaire al-Manhal « *institution juridique* » se dit « نظام قانونى ». Ṭaḥṭāwī utilise (اقامة) non pas dans le sens d'habiter ou séjourner, mais plutôt dans le sens de constituer ou d'établir.

Nous proposons la traduction suivante:

" المادة الستون : يتم الابقاء على الأنظمة الحالية لقضاة المعاملات".

⁴⁵² - Ibid., p.464.

« **Article 61.**

La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le roi, ne sont point inamovibles »

"الحادية و الستون: اقامة قضاة المصالحة تبقى ايضا و لكن قاضى المصالحة يجوز عزله و ان كان منصبه يأتى له من الملك"

Si nous parlons de l'administration judiciaire, la définition de la "justice " selon le *Petit Robert* est « 1. (milieu XII^e) Organisation du pouvoir judiciaire; ensemble des organes chargés d'administrer la justice, conformément au droit positif. (...) 2. (fin XIII^e) L'ensemble des juridictions de même ordre, de même classe. Justice administrative (tribunaux administratifs, Conseil d'État), civile, commerciale, militaire, pénale, politique »⁴⁵³. La phrase en LD fait une distinction entre (justice de paix) et (juges de paix). Cette distinction porte sur l'idée d'inamovibilité. L'emploi de (و لكن), dans la traduction vers la LA, rend cette distinction plus explicite.

Nous proposons la traduction suivante:

"الحادية و الستون: يتم الابقاء كذلك على هيئة محكمة المصالحة . قضاة المصالحة يمكن عزلهم و ان كان الملك هو من عينهم."

« **Article 62.**

Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels».

" الثانية و الستون: لا شىء يخرج عن حكم هؤلاء القضاة "

Ṭaḥṭāwī traduit (nul) par (لا شىء). Dans le contexte de la phrase française, « Nul » ne veut pas ici renvoyer à une chose, mais à une personne. D'après le *Petit Robert*, « II. Pronom indéfini singulier (employé comme sujet) (fin X^e) Littér. ou admin. Pas une personne. → aucun, 2. Personne »⁴⁵⁴

Ṭaḥṭāwī remplace l'adjectif possessif pluriel (ses) par le démonstratif pluriel (هؤلاء) qui en fait n'a pas d'antécédent.

Nous proposons la traduction suivante:

⁴⁵³ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>. Le 16/12/ 2011.

⁴⁵⁴ - *Ibid.*, 11.02.2012.

" لن يتم استبعاد أي أحد عن قضاة الطبيعيين".

« Article 63.

Il ne pourra en conséquence être créée de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire ».

"الثالثة و الستون: لا يسوغ بسبب ما تقدم تجديد محاكم او مجالس زائدة الا بجمع قضاة النقباء الذين لهم بريوتال اذا احتاج الامر الى ذلك".

Le verbe créer (être crée) a été transposé en un substantif (تجديد) qui dérive du verbe (جدد). D'après *le Kazimirski*, (تجديد) se traduit par (renouvellement, rénovation). D'après *le Petit Robert*: « 1. Didact. Didact. Établir de nouveau (ce qui a été oublié, changé, altéré). → reconstituer, restituer. (...). 3. Cour. Faire exister de nouveau. Rétablir les communications. Rétablir un contact, un circuit. Cela rétablira l'équilibre. Rétablir l'ordre. → ramener »⁴⁵⁵.

Les tribunaux extraordinaires existaient bien avant. Prenons à titre d'exemple « le tribunal du 17 août 1792 »⁴⁵⁶. A la lueur de ce qui précède, le mot (تجديد) utilisé par Ṭaḥṭāwī est donc à mettre en relation avec « rétablissement », qui, dans le texte français, donne implicitement le sens de (تجديد). Notons aussi la traduction de (commissions et tribunaux) par (محاكم او مجالس). Il est préférable de dire (مجالس او محاكم). Ṭaḥṭāwī a eu, semble t-il, une difficulté à traduire " extraordinaire". Nous aimerions aussi attirer l'attention du lecteur sur la transcription par Ṭaḥṭāwī de l'adjectif (prevôtales) par (بريوتال) où le (v) est représenté par un (و)⁴⁵⁷. Quant à juridictions prévôtales, voyons d'abord les définitions données par le Petit Robert des deux lexies (juridiction) et (prevôtal). Juridiction: « 1. Pouvoir de juger, de rendre la justice; étendue et limite de ce pouvoir. → circonscription, compétence, judicature, 2. ressort, siège.

⁴⁵⁵ - *Ibid.*, 11.02.2012.

⁴⁵⁶ - pour plus d'informations cf :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Tribunal_r%C3%A9volutionnaire, voir aussi, http://books.google.de/books?id=hGUVAAAAQAAJ&pg=PA57&lpg=PA57&dq=les+tribunaux+extraordinaire+s+en+France&source=bl&ots=35h1spWjhZ&sig=zDIbvMSe8owKphoM_V46eI21grk&hl=de&sa=X&ei=zkc2T439C82LswazjY2sDA&sqi=2&ved=0CE0Q6AEwBQ#v=onepage&q=les%20tribunaux%20extraordinaires%20en%20France&f=false, 11.02.2012.

⁴⁵⁷ - Cf. Deuxième chapitre pp. 142-145.

2. (1538) Tribunal, ensemble de tribunaux de même catégorie, de même degré.
→ chambre, conseil, cour, judicature, tribunal».

Prévôtal: « *Didact. (Hist.) Relatif au prévôt, de sa compétence. Sentence prévôtale. Cas prévôtaux. Cours prévôtales, de 1813 à 1830* ».

Prévôt : « *1. Hist. Nom donné à divers officiers et magistrats, d'ordre civil ou judiciaire, royaux ou seigneuriaux* ». Remarquons la date indiquée dans la définition de l'adjectif « prévôtal ». Cette date se situe dans l'intervalle de 1813 à 1830, c'est-à-dire que ces juridictions ont cessé d'exister un an avant la charte que nous étudions.

Nous proposons la traduction suivante :

"الثالثة و الستون: و بناء على ما سبق لا يجوز تشكيل لجان و محاكم استثنائية. و لا يندرج تحت هذا المسمى السلطات القضائية الا اذا كان في اعادة تشكيلهم ضرورة".

« Article 64.

Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs ; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement ».

"الرابعة و الستون: اقامة الدعوى و التشاجر بين الخصوم قدام الحاكم الشرعى تكون على رؤوس الاشهاد فى مواد العقوبات، الا اذا كان الذنب مضرا اشهاره بين العامة او مخلا بالحياء فان اهل المحكمة يخبرون الناس بان هذا الأمر يقع سرا".

Notons dans la traduction l'emploi de deux substantifs (*اقامة الدعوى و التشاجر*) pour rendre un seul (débat) dans la version en LD. Nous aimerions aussi signaler que la préposition de lieu (*قدام*) relevait autrefois de la variété (H) de la langue arabe, mais à force de l'utiliser dans le langage quotidien, elle a fini par appartenir à la variété (L). La première partie de la traduction de Ṭaḥṭāwī est une traduction libre, la suite est une traduction par explicitation. Le jugement d'un tribunal se traduit par (*حكم*). Il n'est pas ici question de (*خبر*). Le terme (jugement) manque effectivement dans la traduction. Le syntagme verbal (*يخبرون الناس*) est supposé rendre le verbe (déclarer). Ajoutons aussi que

(بان هذا الأمر يقع سرا) est une explicitation du pronom complément (le). En ce qui concerne la traduction de (l'ordre et les moeurs), on dirait en classique (امن المجتمع و اخلاقه), (نظام المجتمع و أخلاقه). Cependant, il vaudrait mieux dire (امن الدولة و اخلاقها).

Nous proposons la traduction suivante :

" الرابعة و الستون: تتم المرافعات جهرا فى القضايا الجنائية الا اذا كان فى ذلك خطرا على امن الدولة و اخلاقها ، و فى تلك الحالة، تعلن هيئة المحكمة قرارها بسرية المرافعات"

« Article 65.

L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi ».

" الخامسة و الستون: اقامة الجماعة المحكمين المسماة جورية الجنائيات لا تبطل ابدا اذا لزم تغيير بعض الشىء فى مواد القضاة لا يمكن الا اذا كان بقانون الديوانين".

Ṭaḥṭāwī établit un lien entre cet article et celui qui le précède. Cela se voit dans l'ajout de (الجنائيات) qui n'existe pas dans l'original. Il faut noter à ce propos aussi l'arabisation du terme (jurés) par (جورية) dans (جورية الجنائيات) ainsi que l'ajout de (الديوانين), et l'omission d' (une plus longue expérience). La version en LA est dans son ensemble une traduction libre.

Nous proposons dans ce qui suit notre traduction de cet article :

" الخامسة و الستون: يتم الابقاء على هيئة المحلفين. ولا يجوز اجراء تغييرات قد يظن انها ضرورية بعد مدة خبرة اكبر الا بموجب قانون".

« Article 66.

La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie ».

" السادسة و الستون: قانون معاقبة الانسان بالاستيلاء على ما تملكه يده قد ابطل بالكلية، و لا يمكن تجديده ابدا".

Ṭaḥṭāwī a présenté dans sa traduction le sens global, mais il s'est octroyé une grande marge de liberté dans le choix des termes appropriés. Ainsi, (*La peine de la confiscation*) est rendue par (قانون معاقبة الانسان بالاستيلاء) au lieu de

dire (عقوبة). Le substantif (peine) dans la version en LD de cet article a le sens de punition ou sanction. Le Petit Robert en présente la définition suivante :

« I. Punition. 2. Dr.pén.. Sanction éditée par le législateur et appliquée par les juridictions répressives, criminelles, correctionnelles et de police, à la fois dans un but d'exemplarité et de réadaptation du délinquant à la vie sociale ».

Quant au substantif (les biens), il a été transposé en une subordonnée relative (ما تملكه يده) au lieu d'utiliser un autre substantif comme (الممتلكات). En utilisant (و ما ملكت يمينه), Ṭaḥṭāwī semble être influencé par l'expression (قد ابطال بالكلية). Le verbe (*est abolie*) est rendu par (قد ابطال بالكلية).

Nous proposons la version suivante :

" السادسة و الستون: تم الغاء عقوبة مصادرة الممتلكات و لا يجوز اعادة اقرارها".

« Article 67.

Le roi a le droit de faire grâce, et celui de commuer les peines ».

" السابعة و الستون: للملك ان يعفو عن الانسان و ان يخفف مواد العقوبات".

Dans la version en LD nous avons (*Le roi a le droit de faire grâce*) sans présenter le complément d'objet indirect (à qui) explicité dans la version en LA par (عن الانسان). Le substantif (peine), tel que défini dans l'article précédent, vise la sanction ou la punition infligée et non pas la loi elle-même. Or, مواد العقوبات renvoie à la loi.

Nous proposons la traduction suivante :

" السابعة و الستون: للملك حق العفو و حق تخفيف العقوبات".

« Article 68.

Le code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé ».

" الثامنة و الستون: كتب قوانين السياسات التي عليها العمل غير المناقضة لما في هذه الشرطة لا ينسخ حكم ما فيها الا اذا تغير بقانون آخر".

(Le code civil) est supposé déterminer les lois qui règlent les rapports entre les individus dans une société. Cela veut dire que chacun, dans cette société, a des droits et des devoirs. Or, le Pacha d'Égypte avait un pouvoir absolu. (كتب قوانين السياسات) est donc, pour Ṭaḥṭāwī, une échappatoire pour rendre (le code civil et les lois). (التي عليها العمل) traduit (actuellement existants). (Jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé) semble constituer un problème lors de la traduction. Ṭaḥṭāwī aurait dû traduire par (حتى يتم نقضه بشكل قانوني). Le verbe (لا ينسخ) est utilisé comme équivalent de (restent en vigueur). Selon le *Lisān*, « النَّسْخُ: إِبْطَالُ الشَّيْءِ وَإِقَامَةُ آخِرِ مَقَامِهِ » . Nous proposons la traduction suivante:

" الثامنة و الستون: يستمر العمل بالقانون المدني وبالقوانين الموجودة حاليا التي لا تتعارض و هذه الشرطة حتى يتم نقضه بشكل قانوني "

Ḥiḡāzī ajoute dans son annexe le commentaire suivant :

" يلاحظ في ترجمة هذه المادة ان الطهطاوى لم يذكر مقابلا بالعربية لما يطلق عليه *Le code civil* و لكنه ترجم هذه المدونة في عصر اسماعيل ترجمة كاملة بمشاركة رئيس قلم الترجمة، و ذلك بعنوان : تعريب القانون الفرنسي المدنى ط القاهرة 1285هـ)، و ترجم الطهطاوى كلمة *les lois* بعبارة " كتب قوانين السياسات" (و هو ما فعله من قبل في ترجمة المادة 46)"⁴⁵⁸

Viennent ensuite huit articles qui ont pour titre «*Droits particuliers garantis par l'État* ». Ce titre a été traduit par (حقوق الناس التي يضمنها الديوان). La traduction du mot (État) par (الديوان) n'est pas une traduction appropriée. Dans le Kazimirski, « ديوان » signifie « *pouvoir, empire, monarchie universelle* »⁴⁵⁹.

renvoie à l'Empire ottoman, autrement dit, au gouvernement turc.

Ḥiḡāzī soutient cet avis et explique :

" و كأنه يعنى بالديوان مركز السلطة و الحكم أو الحكومة و هذا يختلف مع استخدامه لكلمة "ديوان" في وصفه للمجلسين " ديوان البير" و " ديوان رسل العمالات" "⁴⁶⁰

⁴⁵⁸ - د/ محمود فهمي حجازي، المرجع ذاته، ص. 466.

⁴⁵⁹ - KAZIMIRSKI, *op.cit*, p.752.

⁴⁶⁰ - د/ محمود فهمي حجازي، المرجع ذاته، ص. 466.

« Article 69.

Les militaires en activité de service, les officiers et les soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions ».

" المادة التاسعة و الستون: كل اهل العسكرية سوى اصحاب خدمة دائمة او متروكين لوقت الحاجة، و كل النساء المتوفى عنهن ازواجهن و هم فى العسكرية ببقى لهم مدة حياتهم وظيفتهم و درجاتهم و خرجهم"

Le Petit Robert présente la définition suivante du mot vedette « officier »:

« 2. (XVIe) Cour. Militaire ou marin titulaire d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de seconde classe, et susceptible d'exercer un commandement ».

Quant au mot vedette soldat : « 2. Spécialt Simple soldat, ou soldat : homme de troupe*, militaire non gradé des armées de terre (fantassin) et de l'air (aviateur). → sans-grade ».

La lexie honneur est définie comme étant une « hiérarchie des magistratures et fonctions publiques. Les honneurs militaires et civils »⁴⁶¹.

Pour Ṭaḥṭāwī, semble t-il, les officiers sont (اصحاب خدمة دائمة) et les soldats sont (متروكين لوقت الحاجة).

Dans le *Lisān*, « والأرمل: الذي ماتت زوجته، والأرملة التي مات زوجها »⁴⁶². Cette unité, à savoir ارملة/ارامل existe aussi dans le Kazimirski. Cependant, le fait de dire d'une veuve en arabe (مات عنها زوجها) est pratiqué surtout par les hommes de religion, parmi lesquels Ṭaḥṭāwī lui-même.

La traduction de Ṭaḥṭāwī est en fait lacunaire et manque de précision. Elle contient aussi beaucoup d'ajouts. Il paraît que cet article a causé beaucoup de problèmes à Ṭaḥṭāwī pour trouver les termes appropriés, de l'absence du lexique, des concepts et des idées contenues dans l'article dans son pays d'origine. Ḥiḡāzī présente le commentaire suivant :

⁴⁶¹ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 18.01.2012.

⁴⁶² - <http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>, le 17/11/2011.

" ترجم الطهطاوى مضمون هذه المادة و استخدم مقابل كلمة *les militaires* تعبير « كل اهل العسكرية » اما كلمة «سوى» فتعنى سواء فى ذلك، اما الجيش العامل فيطلق عليه « اصحاب خدمة دائمة »، و الأحتياط يطلق عليه « متروكين لوقت الحاجة ». و لم يترجم الطهطاوى عبارة *les officiers et soldats pensionnés* كما انه ترجم كلمة *rades* بكلمة « وظيفة » فقد كان التمييز بين الرتبة و الوظيفة امرا صعبا فى ظل نظام لا يعرف الا الموظفين العسكريين".

A propos du terme «سواء فى ذلك» *Hiġāzī* qui signifie selon *Hiġāzī* «سواء فى ذلك», nous aimerions ajouter qu'il y a eu allègement de la hamza. Cet allègement est une caractéristique du langage dialectal.

Nous proposons la traduction suivante:

"سيحتفظ العسكريون الذين ما زالوا فى الخدمة، الضباط و الجنود المتقاعدون، النساء الأرامل، الضباط و الجنود اصحاب المعاشات برتبهم و اوسمتهم و معاشهم".

« Article 70.

La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable ».

" السبعون: ديون الرعية التى فى ذمة الديوان هى مضمونة على حسب اصطلاح الدولة مع ارباب الديوان"

Le *Petit Robert* présente la définition suivante de la dette publique :

« 2. *Fin. Dette publique ou Dette de l'État : ensemble des engagements financiers contractés par l'État (net des remboursements effectués). → emprunt.*

Le service de la dette.*

▫ *Spécialt Dette publique : ensemble des obligations résultant d'engagements financiers contractés par l'État (→ emprunt) ».*

Si nous observons la version en LA de cet article, nous constatons que (اصطلاح) est pris dans le sens de (اتفاق) ou accord. Cependant, nous avons des soupçons concernant (ارباب الديوان). (ارباب الديون) nous parait plus logique et plus conforme au déroulement et au sens global de la phrase. Pour confirmer l'hypothèse d'une faute de frappe ou d'orthographe de la part de la maison d'édition, et exclure celle d'un choix non réussi du terme approprié de la part de

Ṭaḥṭāwī, nous avons consulté une autre édition de *Taḥlīṣ*⁴⁶³. L'énoncé de cet article y est formulé comme suit :

" السبعون: ديون الرعية التى فى ذمة الديوان هى مضمونة على حسب اصطلاح الدولة مع ارباب

الديون".

Nous avons aussi consulté le Kazimirski en tant que dictionnaire de la langue arabe du XIXème siècle. L'expression de (الدين العام) n'y existe pas. Le système bancaire n'existait pas en Égypte au temps de Ṭaḥṭāwī et, par conséquent, tout le lexique relatif à ce domaine aussi. Cela justifie le recours de Ṭaḥṭāwī à l'explicitation de (la dette publique) par « ارباب الديون » et de créanciers par ذمة الديوان.

Cette traduction est une autre démonstration du lien étroit entre la langue et sa société.

Nous proposons la traduction suivante:

" السبعون: ديون الرعية⁴⁶⁴ التى فى ذمة الديوان هى مضمونة. كافة تعهدات الدولة امام ارباب

الديون لا يجوز الاخلال بها".

« Article 71.

La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société ».

" الحادية و السبعون: لم يفضل لأهل الشرف القديم من درجات الشرف الا الاسم فقط، و كذلك لأرباب

الشرف الجديد ثم لملك فرانسوا ان يعطى درجة الشرف الفرنساوى لأى انسان شاء، و لكن ليس له ان

يخص من يعطيه ذلك برفع الفرد و نحوها عنه فليس للشرف مزية غير التسمية".

Nous aimerons tout d'abord présenter les définitions de la lexie (noblesse), données par le *Petit Robert*:

« II. Spécialt (noblesse 1279)

1. Condition du noble. Titres de noblesse (selon l'ordonnance du 25 août 1817). → chevalier, 1. baron, vicomte, comte, marquis, duc, prince.(...)

⁴⁶³ - رفاعة رافع الطهطاوى، تخلص الابريز فى تليخيص باريز، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1993، ص.180.

⁴⁶⁴ - Nous avons choisi d'utiliser (الرعية) et non pas (الشعب) pour garder l'ambiance socio-historique de l'œuvre.

Classe des nobles. → aristocratie. Origines féodales de la noblesse. Privilèges de la noblesse sous l'Ancien Régime.

▫ *Une partie de cette classe. Ancienne noblesse, antérieure à la Révolution; nouvelle noblesse, créée depuis la Révolution. Noblesse d'Empire, celle qui tient ses titres de Napoléon I^{er}. Appartenir à la haute noblesse, à la plus ancienne, à la plus illustre. La petite noblesse»⁴⁶⁵.*

La version de Ṭaḥṭāwī est une traduction libre. Il y présente le sens global de l'article et fait des omissions. (فليس للشرف مزية غير التسمية) est une rallonge qui résume le but visé par cet article. La conjonction ثم permet d'enchaîner sur la phrase suivante et pour introduire un nouvel argument déterminant les limites imposées au roi, lorsqu'il accorde le titre de noblesse aux autres. Nous aimerions aussi ajouter que les avantages obtenus par les annoblis n'étaient pas restreints au fait d'être dispensés d'impôts⁴⁶⁶. Il y avait octroi d'une arme personnelle à titre de récompense « Arme d'Honneur », remise de la Légion d'Honneur avec remise de titre de pension se montant parfois à 7000 francs or exempts d'impôts, sommes variables selon chaque cohorte de francs d'or pour le traitement annuel, etc.

Nous présentons dans ce qui suit une traduction qui serait plus proche de la version en LD :

"الحادية و السبعون: يحق لطبقة النبلاء القدامى استرداد ألقابها، ولحديثى العهد بها الاحتفاظ بألقابهم. و للملك ان يمنح لقب نبيل لمن يشاء الا انه لا يعطيهم سوى رتب و ألقاب شرفية دون اى استثناء من الأعباء و الواجبات تجاه المجتمع".

« Article 72.

La légion d'honneur est maintenue. Le roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration ».

" الثانية و السبعون: من له علامة التمييز المسماه درجة الشوالية يعنى الفارس فى فنه فان له ان يحفظها على الصورة التى يعينها ملك فرانس لهذه الدرجة".

⁴⁶⁵ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>, 18.11.2011.

⁴⁶⁶ - Pour plus d'informations cf. site suivant :

http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/Legion_honneur_Empire.asp. 20.12.2011.

La légion d'honneur se traduit actuellement par *جوقة الشرف*. Elle est rangée sous l'ordre national du Mérite et comprend une certaine hiérarchie⁴⁶⁷. D'après la définition du *Petit Robert*, elle comprend à titre d'exemple : *Chevalier, officier, commandeur, grand officier et grand-croix de la Légion d'honneur*. Parmi toutes ces dénominations, Ṭaḥṭāwī utilise uniquement celle de chevalier ou *الفارس* en guise d'équivalent de « légion d'honneur ». Cela peut être considéré comme un manque de précision dans le transfert de l'information. Cependant, l'absence du concept lui-même dans la taxinomie de la langue arabe et dans la culture égyptienne de cette époque peut justifier cette attitude de la part de Ṭaḥṭāwī. N'aurait-il pas été possible de traduire « légion d'honneur » par *وسام*? En consultant le *Lisān* et le Kazimirski, nous avons trouvé que la lexie *وسام* existe, mais elle couvrait un autre domaine de l'usage de la langue dans la vie quotidienne. Voici ce qu'en dit le *Lisān*:

" الوَسْمُ: أَنْثُرُ الْكَيِّ، وَالْجَمْعُ وُسُومٌ (...)

الْوَسْمَةُ، أَهْلُ الْحِجَازِ يُتَقَلَّبُونَهَا وَغَيْرُهُمْ يُخَفِّفُهَا، كَلَامُهُمْ شَجَرٌ لَهُ وَرَقٌ يُخْتَضَّبُ بِهِ، وَقِيلَ: هُوَ الْعِظْلُمُ. اللَّيْثُ: الْوَسْمُ وَالْوَسْمَةُ شَجَرَةٌ وَرَقُهَا خِضَابٌ؛ قَالَ أَبُو مَنْصُورٍ: كَلَامُ الْعَرَبِ الْوَسِيمَةُ، بِكَسْرِ السِّينِ، قَالَهُ الْفَرَاءُ وَغَيْرُهُ مِنَ النَّحْوِيِّينَ. الْجَوْهَرِيُّ: الْوَسِيمَةُ، بِكَسْرِ السِّينِ، الْعِظْلُمُ يُخْتَضَّبُ بِهِ، وَتَسْكِينُهَا لُغَةٌ، قَالَ: وَلَا تَقْلُ وُسْمَةً، بَضْمِ الْوَاوِ، وَإِذَا أَمْرَتْ مِنْهُ قَلْتِ: تَوَسَّمْتُ. وَفِي حَدِيثِ الْحَسَنِ وَالْحُسَيْنِ، عَلَيْهِمَا السَّلَامُ: أَنْهُمَا كُنَا يُخْتَضِبَانِ بِالْوَسْمَةِ؛ قِيلَ: هِيَ نَبْتٌ، وَقِيلَ: شَجَرٌ بِالْيَمَنِ يُخْتَضَّبُ بِوَرَقِهِ الشَّعْرُ أَسْوَدًا. وَالْمَيْسَمُ وَالْوَسَامَةُ: أَنْثُرُ الْحُسْنِ " ⁴⁶⁸

L'emploi actuel de la lexie *وسام* n'existait pas à l'époque de Ṭaḥṭāwī. La traduction de (légion d'honneur) par *علامة التمييز* est donc la manifestation d'un savoir faire. L'ajout de (*المسماه درجة الشوالية يعنى الفارس فى فنه*) par Ṭaḥṭāwī est une explicitation de l'inconnu et émane de son souci de clarté.

Nous proposons la traduction suivante:

" الثانية و السبعون: يحق لل حاصلين على جوقة الشرف ان يحتفظوا بها و على الملك ان يحدد الضوابط الداخلية و نوع الشارة أو الوسام الذى سيمنح."

⁴⁶⁷ - Pour plus d'informations, nous invitons le lecteur à consulter les sites suivant s:

<http://www.legiondhonneur.fr/shared/fr/ordresdecorations/fordredecoration.html>. 19.12.2011.

<http://www.france-phaleristique.com/medmil.htm>. 20.12.2011.

⁴⁶⁸

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>. 19.12.2011.

« Article 73.

Les colonies seront régies par des lois et des règlements particuliers».

"الثالثة و السبعون: القبائل و النزلات الخارجية من فرانس لتعمير بلاد اخرى و للاستيطان بها تكون مدبرة بقوانين و سياسات اخرى".

Ṭaḥṭāwī a traduit (*colonies*) par (القبائل و النزلات الخارجية من فرانس لتعمير بلاد) (اخرى و للاستيطان به) (مستعمرات) et celle de la description des Français en tant que colonisateurs (مستعمر) n'existaient apparemment pas encore dans la langue arabe. Ces deux lexies n'ont aucune existence ni dans le *Lisān* ni dans le Kazimirski. Nous aimerions à ce propos rappeler une phrase chez Ṭaḥṭāwī et sa traduction par Louca⁴⁶⁹ :

" و اما الوزراء فمنهم (...) وزير البحر و الخارجين من بلاد الفرنسيين ثم النازلين ببلاد يعمرونها في غير بلاد الفرنسيين " ص.228.

« *Quant aux vizirs, (...) il y a (...) le vizir de la mer et des Français hors de France,- ce sont ceux qui se sont implantés ailleurs, dans des pays qu'ils mettent en valeur* » p.134.

Le *Petit Robert* définit l'entrée colonie comme suit :
« *Établissement fondé par une nation appartenant à un groupe/ dominant dans un pays étranger à ce groupe, moins développé, et / qui est placé sous la dépendance et la souveraineté du pays occupant/ dans l'intérêt de ce dernier (→ aussi mandat, protectorat, tutelle) »*⁴⁷⁰.

Nous présenterons la traduction suivante:

" يتم ادارة المستعمرات وفقا لقوانين و نظم خاصة".

« Article 74.

Le roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente charte constitutionnelle ».

" الرابعة و السبعون: على كل ملك من ملوك فرانس ان يحلف عند تولية المملكة الفرنسية الا يحيد عن هذه الشرطة".

⁴⁶⁹ - Cette phrase avait été étudiée dans le troisième chapitre plus haut, p.204.

⁴⁷⁰ - <http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>. 19.12.2011.

Selon le *Petit Robert*, le sacre c'est l'« action de sacrer. 1. Cérémonie par laquelle l'Église sanctionne la souveraineté royale. → couronnement. Sacre des rois de France».

Ṭaḥṭāwī a présenté dans sa version le sens global de l'article dans sa langue source. La (solennté de leur sacre) aurait pu se traduire par مراسم الميثاق الدستوري , charte constitutionnelle par تتويجه ,

Nous proposons la version suivante :

" الرابعة و السبعون: على كل ملك من ملوك فرانس ان يقسم اثناء مراسم تتويجه الا يحيد عن هذا الميثاق الدستوري"

Conclusion

D'après cette analyse, nous concluons que Ṭaḥṭāwī a utilisé différents procédés pour traduire les articles de la Charte. Parmi ces procédés, nous pouvons citer :

- L'explicitation des concepts inconnus
- Parfois translittération de ces concepts
- Omissions dues à divers facteurs, dont l'adaptation au destinataire.
- Recours aux données extralinguistiques.

D'une manière générale, nous pouvons dire que l'explicitation est un facteur commun dans la traduction de Ṭaḥṭāwī. Il faut prendre en considération qu'il a traduit des notions inconnues de la société égyptienne de cette époque. L'explicitation est, donc, dans ce cas, nécessaire pour la compréhension du message. Elle a évidemment exigé des ajouts et des rallonges et ce, par soucis de clarté. Cela dit, la traduction de Ṭaḥṭāwī est dans sa majorité une traduction libre Tel était aussi l'avis des jurys lorsqu'il a passé ses examens finaux. Ṭaḥṭāwī a cité lui-même cet avis dans son *Taḥlīs* :

" و قد اعترض عليه في الامتحان بأنه بعض الأحيان قد لا يكون في ترجمته مطابقة تامة بين المترجم و المترجم عنه و انه ربما كرر و ربما ترجم الجملة بجملة والكلمة بجملة و لكن من غير ان يقع في الخلط بل هو دائما محافظ على روح المعنى الاصلى". (p.340).

Louca a présenté la traduction suivante :

« *Plusieurs observations ont été faites au cheykh sur sa traduction. De temps à autre, il manquait de précision et se lançait dans des répétitions et de paraphrases, surtout quand il se présentait quelques termes techniques, mais cependant sans tomber dans le vague, et toujours avec l'intelligence du texte (...)* »⁴⁷¹.

La diversité des lectures riches en idées réformatrices de Ṭaḥṭāwī a joué un rôle dans ses tournures explicatives et ses rallonges, afin de rendre le sens de nouveaux concepts. Louca a salué dans ses notes l'initiative de Ṭaḥṭāwī :

« *Rifâ'a donne ici une traduction abrégée et simplifiée, mais fidèle, de la déclaration de la Chambre des pairs, publiée le 10 août 1830 dans le Moniteur Universel. Nous en reproduisons les passages qu'il a retenus* »⁴⁷².

Pour Louca, la traduction de la Charte par Ṭaḥṭāwī est faite « *avec un souci de simplification pédagogique* »⁴⁷³. Or, cette simplicité a eu parfois un effet nocif sur la transmission du message. Si Louca avait traduit la version de Ṭaḥṭāwī, cela aurait pu être considéré comme une falsification du texte original, étant donné que ce dernier existe déjà en langue française. Toutefois, il faut reconnaître la difficulté de la tâche pour Ṭaḥṭāwī.

Il faut prendre aussi en considération que le décalage temporel entre le moment où la Charte a été rédigée et celui où elle a été traduite n'est pas grand. Ṭaḥṭāwī était obligé de déployer beaucoup d'efforts pour rendre les conceptions techniques et idéologiques inconnues pour les Égyptiens. Cette tentative de traduction lui a révélé le manque d'expressivité du lexique de la langue arabe. Il faut aussi prendre en considération que cette traduction a porté, comme l'œuvre dans son ensemble, l'empreinte de l'époque historique, puisque la langue est le reflet de la société. Ṭaḥṭāwī a donc été pionnier en prenant le risque et en assumant la responsabilité de transmettre à ses compatriotes l'image d'une société tout à fait autre que la leur. Nos remarques concernant le choix d'un

⁴⁷¹ - Louca, *L'Or de Paris*, op.cit, p.231.

⁴⁷² - *Ibid.*, note 209, p. 330.

⁴⁷³ - *Ibid.*, note 137, p. 325.

terme non approprié n'ont pas eu pour but de minimiser le travail de l'auteur de *Tahlīs*.

Conclusion générale

En guise de conclusion, nous constatons que le *Tahlīs* de Rifā'a al-Ṭaḥṭāwī est une œuvre pluridimensionnelle. Elle est l'éclosion de la littérature arabe moderne. Cette modernité consiste en l'accouplement d'anciens et de nouveaux principes. L'œuvre est un témoin de son époque. Le lecteur y trouve non seulement l'état de la langue, mais aussi l'état de toute une société, son goût, son passé et son quotidien. Les quatre chapitres sont menés dans une optique contrastive.

Ṭaḥṭāwī, en écrivant son *Tahlīs*, avait une certaine visée : apporter à ses compatriotes le maximum d'informations "nouvelles" sur la vie en France, sur les raisons de son développement, sur ses sciences, pour en faire autant en Egypte. Pour ce faire, il utilise, spontanément, des vocables égyptiens locaux pour décrire toutes sortes de faits culturels français rencontrés. Ses relations nous révèlent sa stratégie de voir et de faire voir toutes les nouveautés qui lui sont étrangères. L'auteur fait preuve non seulement d'une aptitude à assimiler mais aussi de flexibilité et d'une capacité à simplifier pour son destinataire toutes ces nouveautés.

L'analyse esthétique de l'œuvre a démontré que Ṭaḥṭāwī a libéré le *sağ'* dans ses phrases rimées et rythmées de la fioriture et de la joliesse mièvre de la littérature classique de son époque. L'absence du *sağ'* dans la traduction de Louca est parfois justifiable, vu la différence entre la culture d'émission et celle de réception. Le traducteur, nous l'avons vu, a essayé de compenser ce manque par l'usage des assonances et des allitérations. Ṭaḥṭāwī a aussi introduit des innovations dans le lexique qu'il utilise. Ce changement, de la part de Ṭaḥṭāwī, est un mode d'intégration dans le nouveau rythme de la vie en France. L'évolution des caractéristiques esthétiques sous la plume de Ṭaḥṭāwī reste toujours insaisissable pour le destinataire de la traduction. Le traducteur aurait pu, en cas de passages ou de caractéristiques intraduisibles, l'indiquer dans ses notes ou bien dans sa présentation de l'œuvre.

Les textes insérés, tel qu'il a été démontré, ne sont pas gratuits. L'omission des passages trop longs, notamment les textes insérés traduits du français vers l'arabe par Ṭaḥṭāwī est une amputation d'une partie importante de la pensée de l'auteur, de son vouloir-dire et du message implicite dans l'œuvre. Cette omission, comme nous l'avons démontré, représente pour le destinataire de la traduction une perte non seulement sur le plan esthétique mais aussi affectif. Quant à la traduction du culturel, manifesté en premier lieu dans le lexique, elle a été présentée en couleurs fades. La chute du nombre des termes d'origine non-arabe à cause de l'emploi des termes français équivalents, sans aucun signe de cette présence dense, laisse dans l'ombre la valeur socioculturelle de l'œuvre aussi bien que le rapport corrélatif entre le pouvoir et la langue. Ce procédé de la part du traducteur constitue à notre sens une perte cognitive pour le destinataire de *l'Or de Paris*. Nous avons noté dans la traduction de Louca un gommage d'un des aspects culturels de l'œuvre originale.

Il faut avouer que le traducteur a fait preuve d'une parfaite maîtrise de la langue-source aussi bien que de la langue-cible. Il a profité de ses compléments cognitifs et d'une culture très approfondie concernant la littérature arabe classique et cette période de l'histoire de l'Égypte. Le traducteur a déployé un effort considérable afin d'adapter la traduction à son destinataire. Cependant, l'adaptation, nous l'avons vu, n'était pas toujours dans l'intérêt de la traduction. D'après nos analyses, nous pouvons dire que plusieurs aspects de l'œuvre ont été fortement nuancés dans la traduction. La réalité extra-linguistique concernant la société égyptienne aussi bien que le dosage de l'implicite ont été sacrifiés. *L'Or de Paris* est une traduction intelligible qui respecte le sens global du *Taḥlīs* aussi bien que les lois d'agencement de la langue d'arrivée. Louca a fait usage de certains procédés liés à l'opération traduisante pour bénéficier d'une certaine marge de liberté. *L'Or de Paris* dévoile la visée de Louca dans sa traduction du *Taḥlīs*. Le traducteur a cherché à faire connaître l'œuvre et son auteur à un public plus large.

Nous tenons à signaler que nos réflexions sur *l'Or de Paris* en tant qu'une traduction du *Taḥlīs* est loin d'être une dévaluation ou une sous-estimation de l'effort déployé par Louca. Nous sommes aussi loin de prétendre avoir abordé toutes les analyses possibles de notre corpus. Il existe, indubitablement, d'autres aspects du corpus qui pourront faire, ultérieurement, l'objet d'analyses plus approfondies.

Annexe historique

I- L'alphabet osmanli⁴⁷⁴, l'alphabet moderne et la prononciation phonétique⁴⁷⁵

<i>Position isolée</i>	<i>Position finale</i>	<i>Position centrale</i>	<i>Position initiale</i>	<i>Nom</i>	<i>Translittération</i>	<u><i>Turc moderne</i></u>
ا	ا	—		<i>elif</i>	<i>a, â</i>	<i>a, e</i>
ء		—		<i>hemze</i>	ʔ	<i>' , a, e, i, u, ü</i>
ب	ب	ب	ب	<i>be</i>	<i>b, p</i>	<i>b</i>
پ	پ	پ	پ	<i>pe</i>	<i>p</i>	<i>p</i>
ت	ت	ت	ت	<i>te</i>	<i>t</i>	<i>t</i>
ث	ث	ث	ث	<i>se</i>	<u><i>s</i></u>	<i>s</i>
ج	ج	ج	ج	<i>cim</i>	<i>c, ç</i>	<i>c</i>
چ	چ	چ	چ	<i>çim</i>	<i>ç</i>	<i>ç</i>
ح	ح	ح	ح	<i>ha</i>	<i>h</i>	<i>h</i>
خ	خ	خ	خ	<i>hı</i>	<u><i>h</i></u>	<i>h</i>
د	د	—		<i>dal</i>	<i>d</i>	<i>d</i>

⁴⁷⁴ - http://fr.wikipedia.org/wiki/Turc_osmanli, 27.06.2011.

⁴⁷⁵ - http://ar.wikipedia.org/wiki/%D9%84%D8%BA%D8%A9_%D8%AA%D8%B1%D9%83%D9%8A%D8%A9, 27.06.2011

<i>Position isolée</i>	<i>Position finale</i>	<i>Position centrale</i>		<i>Position initiale</i>	<i>Nom</i>	<i>Translittération</i>	<u><i>Turc moderne</i></u>
ذ	ذ	—			<i>zel</i>	<i>ẓ</i>	<i>z</i>
ر	ر	—			<i>re</i>	<i>r</i>	<i>r</i>
ز	ز	—			<i>ze</i>	<i>z</i>	<i>z</i>
ژ	ژ	—			<i>je</i>	<i>j</i>	<i>j</i>
س	س	سد	سد		<i>sin</i>	<i>s</i>	<i>s</i>
ش	ش	شد	شد		<i>şın</i>	<i>ş</i>	<i>ş</i>
ص	ص	صد	صد		<i>sat, sad</i>	<i>ş</i>	<i>s</i>
ض	ض	ضد	ضد		<i>dat, dad</i>	<i>ẓ, ḍ</i>	<i>d, z</i>
ط	ط	ط	ط		<i>tı</i>	<i>ṭ</i>	<i>t</i>
ظ	ظ	ظ	ظ		<i>zı</i>	<i>ẓ</i>	<i>z</i>
ع	ع	ع	ع		<i>ayın</i>	‘	‘, <i>h</i>
غ	غ	غ	غ		<i>gayın</i>	<i>ğ</i>	<i>g, ğ</i>
ف	ف	ف	ف		<i>fe</i>	<i>f</i>	<i>f</i>
ق	ق	ق	ق		<i>kaf</i>	<i>q̣</i>	<i>k</i>

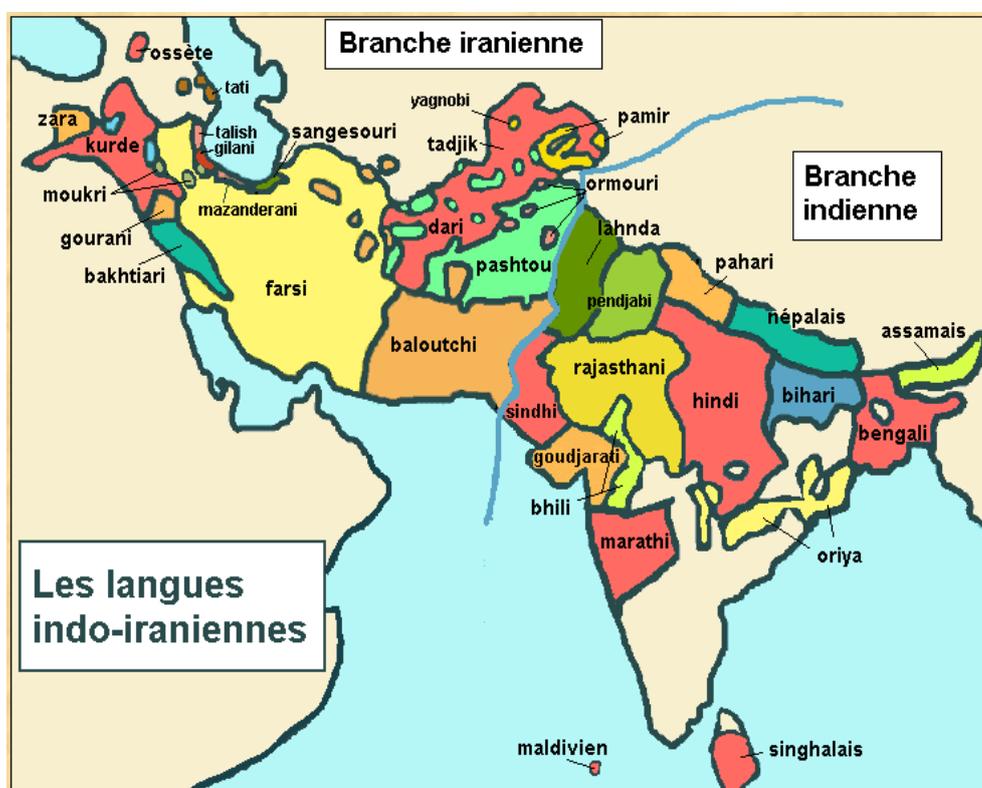
<i>Position isolée</i>	<i>Position finale</i>	<i>Position centrale</i>	<i>Position initiale</i>	<i>Nom</i>	<i>Translittération</i>	<u><i>Turc moderne</i></u>
ك	ك	ڪ	ڪ	<i>kef</i>	<i>k, g, ñ</i>	<i>k, g, ğ, n</i>
گ	گ	گ	گ	<i>gefl</i>	<i>g</i>	<i>g, ğ</i>
ڱ	ڱ	ڱ	ڱ	<i>nef, sağır kef</i>	<i>ñ</i>	<i>n</i>
ل	ل	ل	ل	<i>lam</i>	<i>l</i>	<i>l</i>
م	م	م	م	<i>mim</i>	<i>m</i>	<i>m</i>
ن	ن	ن	ن	<i>nun</i>	<i>n</i>	<i>n</i>
و	و	—		<i>vav</i>	<i>v, o, ô, ö, u, û, ü</i>	<i>v, o, ö, u, ü</i>
ه	ه	ه	ه	<i>he</i>	<i>h, e, a</i>	<i>h, e, a</i>
لا	لا	—		<i>lamelif</i>	<i>lâ</i>	<i>la</i>
ی	ی	ی	ی	<i>ye</i>	<i>y, l, î, î</i>	<i>y, l, î</i>

D'après le tableau suivant, la voyelle arabe (ﺝ) est différemment présentée (v, o, ô, ö, u, û, ü). Elle peut être prononcée en tant qu'une fricative labiodentale comme le montre le tableau qui suit :

<u>Glottal</u>	<u>Velar</u>	<u>Palatal</u>	<u>Post-alveolar</u>	<u>Alveolar</u>	<u>Dental</u>	<u>Labio-dental</u>	<u>الحرف الشفهي</u>					
	<i>g</i>	<i>k</i>	<i>ʃ</i>	<i>c</i>		<i>ɖ</i>	<i>ɗ</i>	<i>b</i>	<i>p</i>	<u>Plosives</u>		
						<i>n</i>		<i>m</i>		<u>Nasal</u>		
	<i>h</i>	<i>y</i>			<i>ʒ</i>	<i>f</i>		<i>z</i>	<i>s</i>	<i>v</i>	<i>f</i>	<u>Fricative</u>
					<i>dʒ</i>	<i>tʃ</i>						<u>Affricate</u>
					<i>r</i>							<u>Tap</u>
			<i>j</i>									<u>Approximant</u>
				<i>l</i>		<i>ɭ</i>						<u>Lateral</u>

II- Le contact des Arabes avec l'Empire persan :

Le contact des Arabes avec l'Empire persan remonte aux périodes antéislamiques. Ce contact était non seulement commercial, mais aussi culturel et politique. Pour aborder cette question, il convient d'élaborer un survol historique sur l'histoire de l'Empire Persan, sa langue, ses dynasties, son extension et ses frontières. C'est ce que nous essayerons de faire dans ce qui suit⁴⁷⁶. Parmi les différents aspects probables de ce contact, le contact linguistique est celui qui nous intéresse le plus.



L'ancienne Perse s'étendait sur plusieurs territoires dont l'Iran et l'Afghanistan actuels. La langue persane est une langue aryenne. Elle appartient

⁴⁷⁶ - Nous nous sommes servis de sites cybernétiques en français et en arabe.

à la famille des langues indo-européennes⁴⁷⁷. Les langues indo-iraniennes⁴⁷⁸ appartiennent à cette famille de langues. La langue persane se ramifie en persan farsi, persan dari, pehlevi, etc.

Groupe	Langues
Indien	sanskrit*, hindi, bengali, marathi, bihari, goujarati, panjabi, oriya, radjashatni, népali, assamais, bundeli, sindhi, konkani, pahari, cinghalais, ourdou, tsigane (romani), domari, etc.
Iranien	avestique* (éteint) persan farsi, persan dari, persan tadjik, fars, pashtou, kurde, baloutchi, aimak, hazara, nouristani, ossète, talysh, tat, etc.

Si la langue arabe possède un arabe moyen⁴⁷⁹, la langue persane, elle aussi, a un persan moyen, à savoir, le pehlevi. « *Le pehlevi, pèhlevî, pahlavi ou moyen-perses est une langue iranienne qui était parlée à l'époque sassanide. Elle remonte au vieux-perses. Le moyen-perses était habituellement écrit en utilisant l'écriture pehlevi. Le descendant du moyen-perses est le persan moderne, qui s'en distingue entre autres par l'écriture avec un alphabet différent, l'alphabet perso-arabe, et par de nombreux mots empruntés à l'arabe. Le moyen-perses est la langue d'un corpus important de littérature zoroastrienne détaillant la tradition de la religion zoroastrienne, qui était la religion d'État de l'Iran sassanide (224 à 650) avant que l'Iran ne soit vaincu par les armées arabes, qui introduisirent l'islam »⁴⁸⁰. Plusieurs dynasties se sont succédées. Les Achéménides et les Sassanides sont les deux grandes dynasties perses qui ont joué un rôle essentiel dans le contact entre les Perses et les Arabes. « Les linguistes reconstituent ainsi l'évolution de*

⁴⁷⁷ -Cf. site: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/famindeur.htm>, 12.03.20011.

* la carte et le tableau sont de ce même site

⁴⁷⁸ - Cf. site: http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/langues_indo-iran.htm, 12.03.20011

⁴⁷⁹ - Un texte écrit en arabe moyen est celui qui porte des traits de la langue arabe classique et de l'arabe dialectal. Nous revenons plus loin sur cette notion .

⁴⁸⁰ - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pehlevi>, 12.03.20011.

cette branche [la branche iranienne] : [vieux-persan](#) (avestique et persan achéménide) → [moyen-persan](#) (pahlavi, parthe et persan sassanide) → persan moderne ([dari](#), etc.)»⁴⁸¹.

La langue pehlevi- dite aussi pahlavi- a emprunté l'alphabet de la langue araméenne, langue administrative de l'Empire perse au [VI^e siècle av. J.-C.](#) Celle-ci s'écrit de droite à gauche comme la langue arabe et est une langue sémitique. La langue araméenne est une langue intermédiaire entre l'arabe et l'hébreu. « *Du [III^e siècle av. J.-C.](#) jusqu'à [650 apr. J.-C.](#), c'était la principale langue écrite du [Proche-Orient](#). L'araméen pouvait servir de lingua franca*»⁴⁸².

Le contact arabo-perse à l'époque antéislamique :

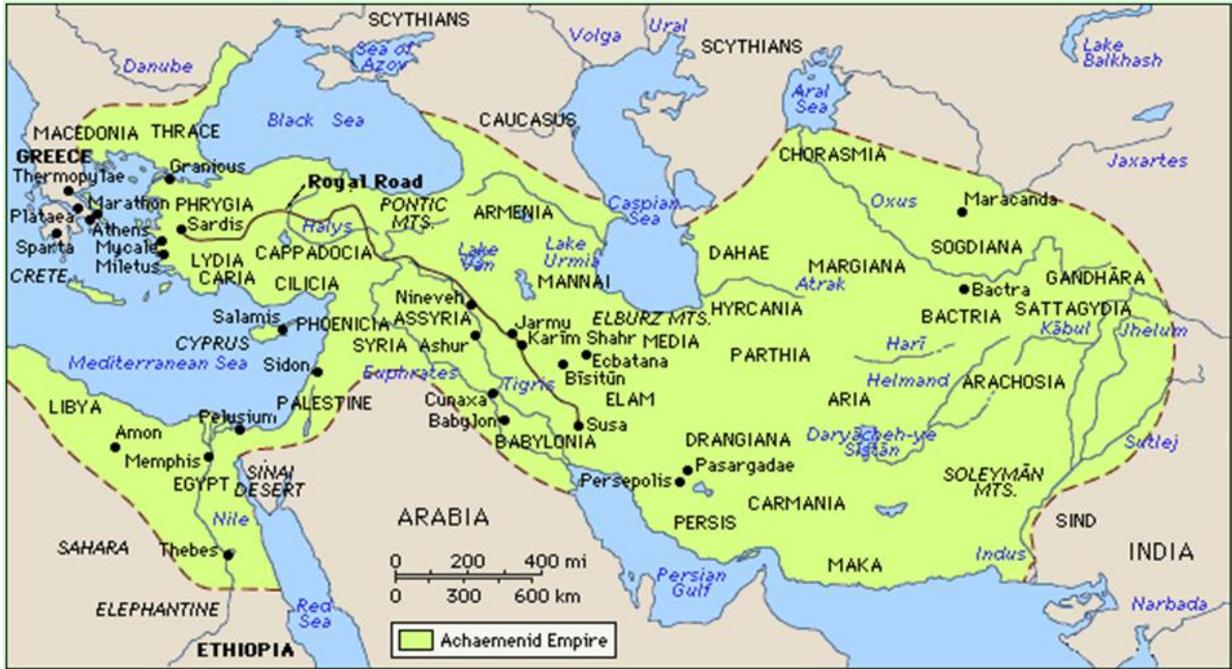
Les Achéménides (558-486 av. J.-C)-550⁴⁸³:

Le fondateur de cette dynastie est Cyrus II le Grand. Sous son sceptre, la Perse devient une force dominante du Proche-Orient antique de 550 à 331 avant J.-C. La défaite des Perses face à Alexandre le Grand marque la fin de l'Empire des Achéménides.

⁴⁸¹ - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Persan>, 12.03.20011.

⁴⁸² - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Aram%C3%A9en>, 12.03.20011.

⁴⁸³ - <http://oloumi.jurispolis.com/zia/iran/dates-cles.htm>.12.03.2011.



Carte de l'empire Achéménide (550-330 avant J.-C.).

Les Perses entretenaient des liens étroits avec les Arabes de la Péninsule arabe. Ils se disaient les descendants du Prophète Ibrahim et fréquentaient la Mecque pour faire le pèlerinage.

" وقد كانت أسلاف الفرس تقصد البيت الحرام، وتطوف به، تعظيمآله، ولجدها إبراهيم عليه السلام،

وتمسكاً بهديه، وحفظاً لأنسابها" ⁴⁸⁴

Les échanges commerciaux ont aussi fourni une très bonne occasion pour le contact entre les Arabes et les Perses. Des poètes arabes renommés avaient fréquenté la cour, tels al-A'sā qui fréquentait la cour des Sassanides.

⁴⁸⁴ - المسعودي، مروج الذهب، موقع الوراق، ص.103.

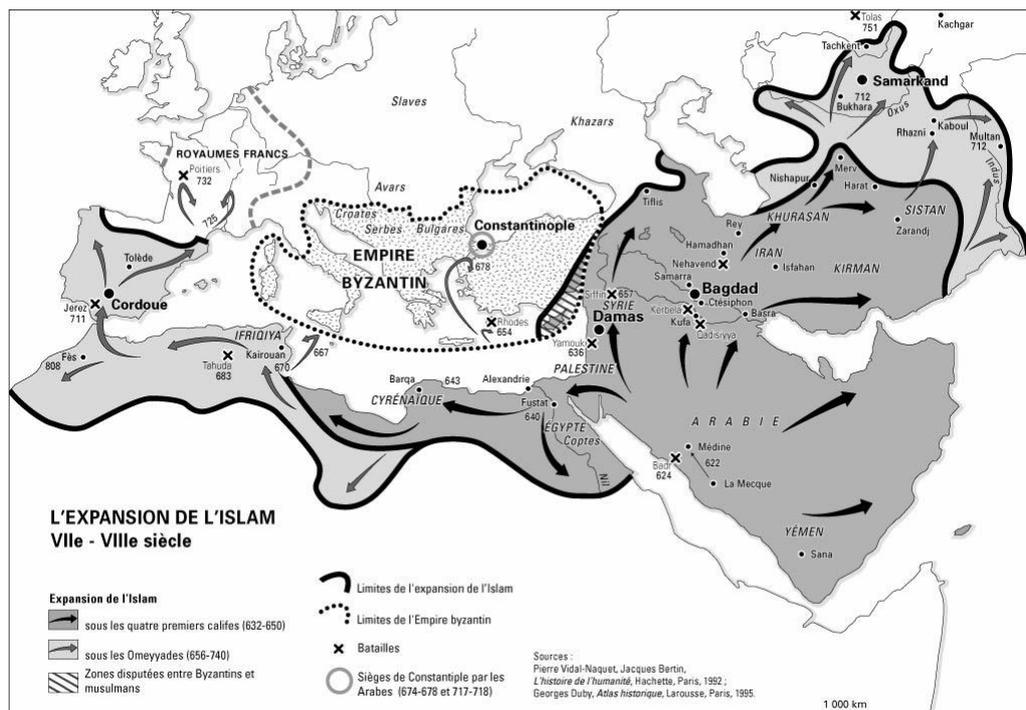
Les Sassanides (224- 650 après J.-C) :

C'est la dernière dynastie au pouvoir avant la conquête islamique. Le roi sassanide, Vahram V Gour- (420-438/439) était élevé avec les Arabes. Le grand roi perse Khosro II profite du déclin de l'Empire byzantin et reprend l'Egypte en 619 apr. J.-C. Les Byzantins la reprennent en 627.



[Carte de l'empire Sassanide \(224-640\)](#)

Conquête Arabo-islamique (642-748 apr. J.-C)



L'islam gagne la Perse et la langue arabe se propage dans le territoire de l'Empire. La langue persane était répandue au premier siècle de l'hégire à Baṣrah et à Kūfa (connue par l'essor commercial). Le voisinage des deux langues sur un même territoire a favorisé l'échange linguistique réciproque. Les Abbassides renversaient les Omeyyades et Bagdad devint le siège de l'Empire. Le Calife Hārūn al-Rachīd confie à son fils al-Amīn la Syrie et l'Iraq et à son fils al-Ma'mūn le Khurasan. Ce dernier est fils d'une femme perse; c'est pourquoi il bénéficiait du soutien des Perses et détrôna son frère. L'armée [abbasside](#) était à cette époque composée majoritairement de [Khurasaniens](#) ainsi que d'éléments arabes.



L'Empire abasside

Au niveau culturel, bon nombre de poètes et penseurs persans de grande renommée apparaissait. Les uns écrivaient en arabe et en persan, tel que Al-Khawārizmī, Ibn Sīnā ou Avicenne, Abū Ḥanīfah ; les autres tel que Omar Khayyām, écrivaient seulement en langue persane. Il y a aussi⁴⁸⁵ : l'écrivain arabe Al-Ġaḥīz, né à Basra (aujourd'hui **Bassorah**) vers 776, mort en décembre 868 ou janvier 869. « *Al-Jahiz continue ses études pendant vingt-cinq ans durant lesquels il acquiert une connaissance profonde de la poésie et philologie arabes, de l'Histoire préislamique des Arabes et des Perses, et du Coran et des hadith. Il étudia également des textes traduits du grec de science et de philosophie, notamment les œuvres d'Aristote. Son éducation avait été facilitée par le fait que le califat abbasside était en pleine révolution culturelle et intellectuelle, augmentant la diffusion des livres* ».

⁴⁸⁵ - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Al-Jahiz>, 12.03.2011.

III- Charte constitutionnelle de 1814⁴⁸⁶

[Droit public des français](#)

[Formes du gouvernement du roi](#)

[De la chambre des pairs](#)

[De la chambre des députés des départements](#)

[Des ministres](#)

[De l'ordre judiciaire](#)

[Droits particuliers garantis par l'État](#)

[Articles transitoires](#)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,
À tous ceux qui ces présentes verront, salut.

La divine providence, en nous rappelant dans nos États après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix était le premier besoin de nos sujets : nous nous en sommes occupés sans relâche ; et cette paix si nécessaire à la France comme au reste de l'Europe, est signée. Une charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume ; nous l'avons promise, et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps ; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis le Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe le Bel ; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX ; enfin, que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.

⁴⁸⁶ - D'après le site : <http://mjp.univ-perp.fr/france/co1814.htm>, 15.06.2012

Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel ; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'État, se sont réunis à des commissions de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

En même temps que nous reconnaissons qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue ; qu'ainsi lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut être de longue durée ; mais que, quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle dans le caractère français, et dans les monuments vénérables des siècles passés. Ainsi, nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes.

Nous avons remplacé, par la chambre des députés, ces anciennes assemblées des champs de mars et de mai, et ces chambres du tiers état, qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre

souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui

Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette charte constitutionnelle, nous réservant d'en juger le maintien, avec une nouvelle solennité, devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations

. À ces causes

, Nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la charte constitutionnelle qui suit :

Droit public des Français

Article premier.

Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Article 2.

Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

Article 3.

Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

Article 4.

Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

Article 5.

Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Article 6.

Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État.

Article 7.

Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

Article 8.

Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Article 9.

Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

Article 10.

L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

Article 11.

Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

Article 12.

La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du roi**Article 13.**

La personne du roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Article 14.

Le roi est le chef suprême de l'État, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.

Article 15.

La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs, et la chambre des députés des départements.

Article 16.

Le roi propose la loi.

Article 17.

La proposition de la loi est portée, au gré du roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

Article 18.

Toute la loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

Article 19.

Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

Article 20.

Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

Article 21.

Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du roi ; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

Article 22.

Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

Article 23.

La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du roi.

De la chambre des pairs**Article 24.**

La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

Article 25.

Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

Article 26.

Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

Article 27.

La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité ; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

Article 28.

Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

Article 29.

La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le roi.

Article 30.

Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siègent immédiatement après le président ; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

Article 31.

Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

Article 32.

Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

Article 33.

La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État qui seront définis par la loi.

Article 34.

Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la chambre des députés des départements**Article 35.**

La chambre des députés sera composée des députés par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

Article 36.

Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

Article 37.

Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

Article 38.

Aucun député ne peut être admis dans la chambre, s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paye une contribution directe de mille francs. ^

Article 39.

Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins mille francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de mille francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

Article 40.

Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne payent une contribution directe de trois cent francs, et s'ils ont moins de trente ans.

Article 41.

Les présidents des collèges électoraux seront nommés par le roi et de droit membres du collège.

Article 42.

La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

Article 43.

Le président de la chambre des députés est nommé par le roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

Article 44.

Les séances de la chambre sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

Article 45.

La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du roi.

Article 46.

Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

Article 47.

La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts ; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises, qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs.

Article 48.

Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

Article 49.

L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

Article 50.

Le roi convoque chaque année les deux chambres ; il les proroge, et peut dissoudre celle des députés des départements ; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

Article 51.

Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre, durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

Article 52.

Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

Article 53.

Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des ministres**Article 54.**

Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

Article 55.

La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres, et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

Article 56.

Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits, et en détermineront la poursuite.

De l'ordre judiciaire

Article 57.

Toute justice émane du roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

Article 58.

Les juges nommés par le roi sont inamovibles.

Article 59.

Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

Article 60.

L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

Article 61.

La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le roi, ne sont point inamovibles.

Article 62.

Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

Article 63.

Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

Article 64.

Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs ; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

Article 65.

L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi.

Article 66.

La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie.

Article 67.

Le roi a le droit de faire grâce, et celui de commuer les peines.

Article 68.

Le code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'État**Article 69.**

Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

Article 70.

La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.

Article 71.

La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

Article 72.

La Légion d'honneur est maintenue. Le roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.

Article 73.

Les colonies seront régies par des lois et des règlements particuliers.

Article 74.

Le roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente charte constitutionnelle.

Articles transitoires**Article 75.**

Les députés des départements de France qui siégeaient au corps législatif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés jusqu'à remplacement.

Article 76.

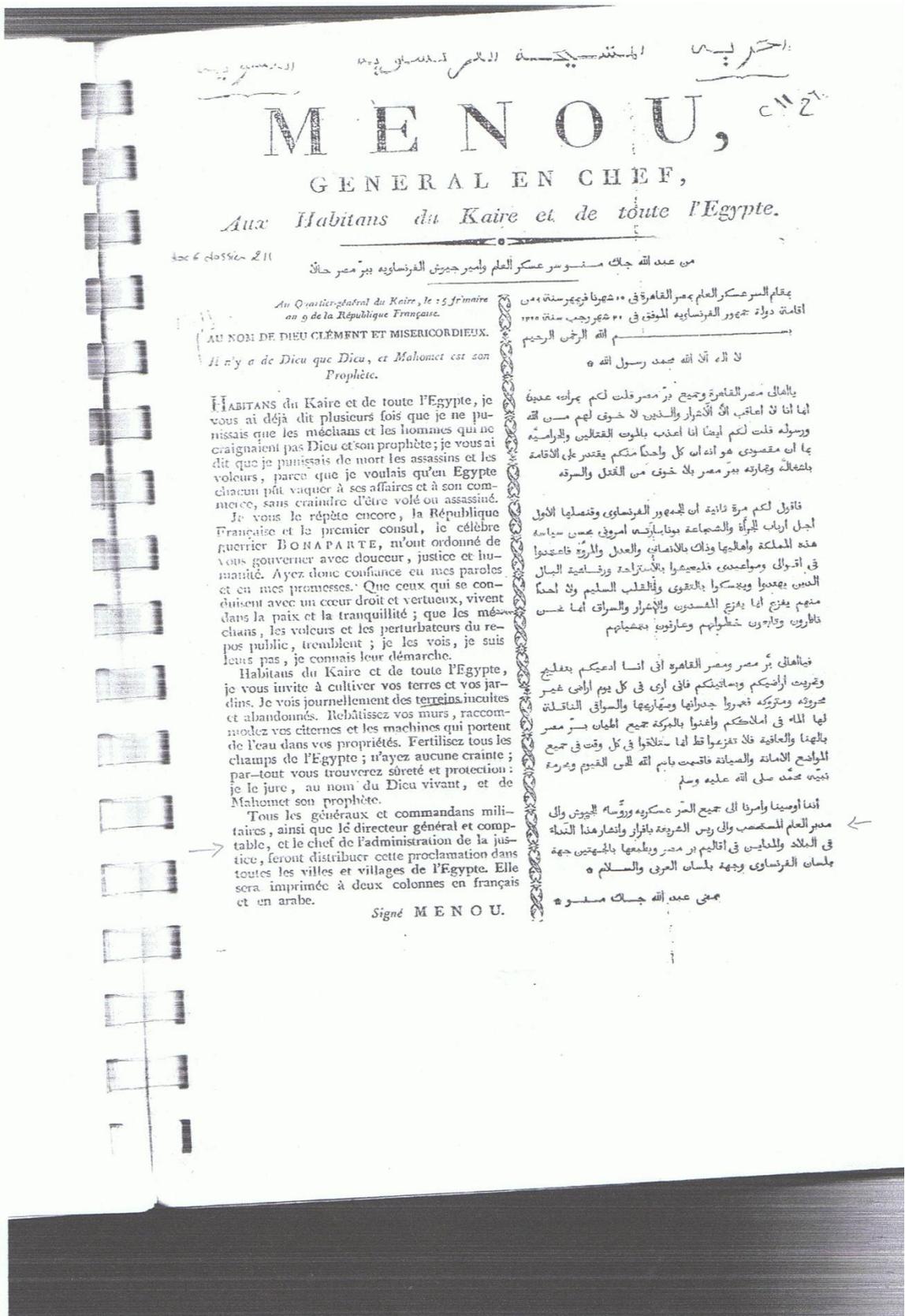
Le premier renouvellement d'un cinquième de la chambre des députés aura lieu au plus tard en l'année 1816, suivant l'ordre établi entre les séries.

Nous ordonnons que la présente charte constitutionnelle, mise sous les yeux du Sénat et du corps législatif, conformément à notre proclamation du 2 mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs et à celle des députés.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814 et de notre règne le dix-neuvième.

Signé Louis.

Proclamation du général Menou aux Egyptiens :



احتراماً
الاستبدادية العلم وامير جيش الفرنساوية
البريدية

M E N O U,

GENERAL EN CHEF,

Aux Habitans du Kaire et de toute l'Egypte.

من عند الله جاك منصور عسكر العلم وامير جيش الفرنساوية ببر مصر حان

Au Quartier-général du Kaire, le 5 frimaire
an 9 de la République Française.

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISERICORDIEUX.
Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son
Prophète.

HABITANS du Kaire et de toute l'Egypte, je
vous ai déjà dit plusieurs fois que je ne pu-
nissais que les méchants et les hommes qui ne
craignaient pas Dieu et son prophète; je vous ai
dit que je punissais de mort les assassins et les
voleurs, parce que je voulais qu'en Egypte
chacun pût vaquer à ses affaires et à son com-
merce, sans craindre d'être volé ou assassiné.

Je vous le répète encore, la République
Française et le premier consul, le célèbre
guerrier BONAPARTE, m'ont ordonné de
vous gouverner avec douceur, justice et hu-
manité. Ayez donc confiance en mes paroles
et en mes promesses. Que ceux qui se con-
duisent avec un cœur droit et vertueux, vivent
dans la paix et la tranquillité; que les mé-
chans, les voleurs et les perturbateurs du re-
pos public, tremblent; je les vois, je suis
las pas, je connais leur démarche.

Habitans du Kaire et de toute l'Egypte,
je vous invite à cultiver vos terres et vos jar-
dins. Je vois journellement des terrains incultes
et abandonnés. Rebâtissez vos murs, raccom-
modez vos citernes et les machines qui portent
de l'eau dans vos propriétés. Fertilisez tous les
champs de l'Egypte; n'ayez aucune crainte;
par-tout vous trouverez sûreté et protection:
je le jure, au nom du Dieu vivant, et de
Mahomet son prophète.

Tous les généraux et commandans mili-
taires, ainsi que le directeur général et comp-
table, et le chef de l'administration de la jus-
tice, feront distribuer cette proclamation dans
toutes les villes et villages de l'Egypte. Elle
sera imprimée à deux colonnes en français
et en arabe.

Signé M E N O U.

بمقام السرعسكر العلم بمصر القاهرة في ١٠ شهرنا فريبر سنة ١٢٠٠
اتمامة دولة جمهور الفرنساوية الموفق في ١٠ شهر رجب سنة ١٢٠٠
بسم الله الرحمن الرحيم

لا اله الا الله محمد رسول الله

بالمالك مصر القاهرة وجميع بر مصر قلت لكم براءه عدينا
انما انا لا اعاقب الا الظالم والسفاه لا خوف لكم من الله
ورسوله قلت لكم ايضا انا اعذب بالموت القتالين والجراسيه
بما ان مقصودي هو انه اب كل واحدا منكم يقتدر على الاقامة
بالعقله وبقاره ببر مصر بلا خوف من القتل والسرقة

فاقول لكم مرة ثانية ان الجمهور الفرنساوي وقصليا الاول
اجل ارباب البراءة والشجاعة يونابارته امروقي بحسن سياحه
هذه المملكة وامالها وذاك بالانصاف والعدل والمره فاعيدوا
في ادياركم ومواعيدكم فليصبروا بالاستراحة ورفاهية الجبال
الدين يهعدوا وينسكوا بالقوى والقلب السليم ولا احدا
منهم يفرح ايما يفرح المستودن والاعراب والسراق اما عن
ظانرون وقانرون خطباهم وعارثون بخصياتهم

فالمالك بر مصر ومصر القاهرة اني انسا ادعيتكم بتفليح
وحرية اراضيكم وبساتينكم فاني اري في كل يوم اراضي غير
محرثة ومتركة نحرورا جدرانها ومزارعها والسواقي الناقلة
لها الماء في املانكم واغنيوا بالمركه جميع اهلها ببر مصر
بالهنا والعاقبة فلا تفزعوا فظ اما سلتقوا في كل وقت في جميع
المرايح الامانة والسيامة فاقتمت باسم الله لاني القويم ومحرور
نمته محمد صلى الله عليه وسلم

اننا اوسينا وامرنا الى جميع المر عسكره وروسه للجوزن ولك
مدبر العالم المنصوب الى رس العروفة باقرار وانصارهنا التذلة
في البلاد والمدائن في اتاليم بر مصر وبطبعها بالجهتين جهة
بلسان الفرنساوي ووجه بلسان العربى والسلام

بمعي عند الله جاك منصور

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION BELLIARD, commandant la Place du Kaïre,

INSTRUIT que plusieurs habitants quittent le Kaïre, que des cheyks et principaux négocians envoient leurs familles hors de la ville en contravention aux ordres donnés :

Considérant qu'une pareille émigration ne peut qu'alarmer le peuple, et nuire à ses intérêts; Considérant que dans le moment où la ville acquiesce contribution, tous les habitants doivent s'y trouver, que les cheyks et principaux du pays doivent rester chez eux, pour veiller à ce que la répartition des sommes qu'on exige, se fasse justement et également sur tous ceux qui doivent payer, et en raison de leurs moyens;

ORDONNE ce qui suit :

ART. I.° Il est défendu à tout habitant du Kaïre de sortir de la ville sans avoir obtenu un passeport du Commandant de la Place.

II. Tous les habitants qui quitteront le Kaïre sans une autorisation légale, pour aller demeurer dans les villages, seront regardés comme démissionnaires, et leurs biens, et leurs propriétés, seront vendus au profit de la République.

III. Tous les habitants qui ne rentreront pas dans le Kaïre, et qui ne seront pas rentrés dans un mois, seront regardés comme démissionnaires, et traités comme tels.

IV. Tous les cheyks, négocians, principaux habitants ou autres qui ont envoyé leurs familles hors de la ville, devront les faire rentrer dans quinze-jours; et faute par eux de se conformer au présent article, ils payeront une moitié en sus de leur contribution.

V. Les postes arrêteront tous ceux qui voudraient sortir du Kaïre sans passeport.

VI. Les habitants ou odjaqlis qui ont reçu des autorisations pour aller chercher les impositions de leurs villages, ne sont pas compris dans le présent ordre.

VII. Le présent ordre sera remis aux cheyks du Kaïre, pour être envoyé dans les villages où les habitants du Kaïre ont pu se retirer.

Au Kaïre, le 19 thermidor an 8.

Signé BELLIARD.

Vu bon à publier en arabe et en français.

Le Général en Chef,

Signé MENOUI.

١١ ٥ ٥ ٥

من حضرة مولاي صيكنس بلليارد
قيدتم بفضول

تمام ان يهدا من اهل بيوتنا والاشخاص من
الضاحق بالانبار ارسلا حرمهم واولادهم اليه الوسيه *

الضاحق من المدينة فبوقه لهم ليشب بغير حرايا لهم دونها
الضاحق *

تمام ان في حال كون المدينة توحده الفرنج اجمع اهل البلد
لازم يستعملون وحقولهم والاعمال التي هم المالكين

شخصا في ملكهم وحين يفتعلون في هذه البلدة بغيره
في كل واحد على قدر قدرته *

حكم الشرية *
الفرق الاول * لا احكام من اهل المدينة بغير خروج حرايا

من البلد من غير موافقة اولادهم من حضرة قديماهم بغير حرايا *

الفرق الثاني * كل اهل المدينة الذين يخرجون بغير حرايا
لاجل يقيموا في البلاد يكون جميع اهل البلدة المجهولون بالفرق الثاني *

الفرق الثالث * مع اهل المدينة بغير حرايا بغير حرايا
الفرق الذي حصل مع الرزالي ان كان بغير حرايا بغير حرايا

بلا يكون بغير حرايا بغير حرايا بغير حرايا بغير حرايا
الفرق الرابع * جميع الضاحق والفرق والتسليم وبقدمه الذين

ارسلوا حرمهم حرايا من البلد لهم من يده بغير حرايا
يتم من لدرجة يردون الي عيالهم وكن كان لم يسهروا الوسيه

يقتولوا زيدا الضاحق فبوقه الذي طبعهم *

الفرق الخامس * طبع الامر في كل الفرع الذي يفرغ اهل البلد
بغير حرايا بغير حرايا بغير حرايا بغير حرايا

الفرق السادس * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق السابع * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الثامن * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق التاسع * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق العاشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الحادي عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الثاني عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الثالث عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الرابع عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الخامس عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق السادس عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق السابع عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الثامن عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق التاسع عشر * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق العشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الحادي والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الثاني والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الثالث والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الرابع والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الخامس والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق السادس والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق السابع والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الثامن والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق التاسع والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق العشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الحادي والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الثاني والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الثالث والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق الرابع والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق الخامس والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

الفرق السادس والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في
الفرق السابع والعشرون * اهل اوجياني الذين خرجوا ولعلوا في

Glossaire

- Contexte verbal** Il correspond à la capacité de la mémoire immédiate et donc à l'aspect formel de l'unité de sens. (...) Le contexte verbal (...) limite les virtualités sémantiques de la langue.(Sleskovitch et Lederer, 1986, pp.43, 47)
- Diglossie** C'est la présence simultanée de deux (ou plusieurs) niveaux de Langue utilisés dans des fonctions ou des contextes différents avec, à un pôle, un niveau de langue considéré comme " élevé", utilisé dans les usages formels et plutôt écrits et, à un autre pôle, un niveau considéré comme "vulgaire" ou "dialectal", utilisé dans les usages informels et plutôt oraux. Ces deux pôles n'interdisent pas la présence de variétés ou niveaux intermédiaires d'écrit ou d'oralité. (Catherine MILLER)
- Intension** C'est le résultat cognitif et émotif que l'émetteur veut produire chez le récepteur.
- Moyen arabe** *C'est tout texte dont la vocation est d'être écrit en classique mais où apparaissent des traits de la langue parlée ou, du moins, des aspects du classique sous-normé.(DOSS, Réflexion sur les débuts de l'écriture dialectale en Égypte, op.cit, p.121).*
- Prosopographie** *« Une variété canonique de description qui s'attache à l'aspect physique, notamment de personnages (...), mais que l'on peut très bien repérer aussi dans les descriptions d'inanimées». (Aquien et Molinié, op.cit., p.325).*

Saj' / Sağ'

« *Le saj' est un mode d'expression oral et écrit qui asservit les spécificités (...) de la syntaxe de la langue arabe et des ressources de la rhétorique à la production de texte (...) centrés (...) sur une recherche stylistique et esthétique remarquable. Le saj' s'impose à partir du X^{ième} siècle comme un mode d'expression majeur, voir dominant, de la littérature classique. Il caractérise également un certain nombre d'ouvrages de la Renaissance (...)* »⁴⁸⁷.

Sens

Synthèse non-verbale opérée par le processus mental de compréhension, à partir de la confluence des éléments linguistiques et non-linguistiques qui interviennent dans la communication. (Albir, 1990, p. 230).

Sociolinguistique

La sociolinguistique « englobe tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel » (Baylon, 1996, p.35). les faits de société sont, pour la sociolinguistique, les moyens d'appréhender le réel linguistique (Garmadi, 1981, p.17).

**Traduction-
érudition**

C'est une traduction (libre, littérale ou du sens) qui, visant un public spécialisé, envisage le texte original en tant qu'objet d'étude, introduit des commentaires philosophiques, historiques, etc. (Albir)

⁴⁸⁷ - Heidi TOELLE et Katia ZAKHARIA, *op.cit.*, p.365.

Traduction littérale	C'est une traduction qui est centrée sur la langue du texte, et non sur le sens, et qui traduit donc, mot par mot ou phrase par phrase la signification, la motivation, la morphologie et/ ou la syntaxe du texte original.
Unité de traduction	C'est l'unité de sens, donc unité minimale de compréhension, dont la longueur est variable selon les connaissances du récepteur et qui a un caractère différent à l'oral et à l'écrit.
Vouloir-dire	C'est l'origine préverbale de l'expression linguistique, qui se situe à la frontière du linguistique et du non-linguistique.

Bibliographie

Bibliographie en langue française :

- 1- **ABDEL SALAM (Manal)**, *Essai de stylistique comparée du français et de l'arabe*, [s.l], [s.n], dactylogr., thèse 3^{ème} cycle, Littérature générale et comparée, Paris, 1998, 2 volumes.
- 2- **AQUIEN (M.) et MOLINIÉ (G.)**, Dictionnaire de rhétorique et de poétique, Paris, Librairie générale française, 1999.
- 3- **Mohammad Ahmed El-Bayyadi (N.)**, *Étude critique de la traduction de « El Zayni Barakat » de Gamal El Ghitany : approche linguistique*, thèse 3^{ème} cycle, Linguistique, le Caire, 2001
- 4- **BENSIMON (P.)**, « Traduire la culture » in *Palimpseste* n.11, Presse de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2007.
- 5- **De Biberstein Kazimirski (A.)**, Le Kazimirski, dictionnaire arabe-français, Tome 1, Beyrouth, Albouraq, 1860/ 2004, 2 volumes.
- 6- **BLACHÈRE & GAUDEFROY-DEMOMBYNES**, Grammaire de l'arabe classique, Paris, Maisonneuve& Larose, 1975
- 7- **CALAS (F.)**, *Introduction à la stylistique*, éditions Hachette Supérieur, Paris, 2007.
- 8- **CHEVALIER (Jean-Claude) et DELPORT (Marie-France)**, L'horlogerie de St.Jérôme : Problèmes linguistiques de la traduction, Paris, Édition l'Harmattan, 1995.
- 9- **Delanoue (G.)**, *Moralistes et Politiques Musulmans dans l'Égypte du XIX siècle (1798-1882)*, t.2, livres IV et V, Institut Français d'archéologie orientaliste du Caire, 1982
- « Deux pages de Rifâ'a al-Tahtâwî sur la langue arabe (1868) », in *la France et l'Égypte à l'époque des vices-rois (1805-1882)*, le Caire, IFAO, 2002.
- 10- **DOSS**, *Réflexion sur les débuts de l'écriture dialectale en Égypte*, <http://ema.revues.org/index1928.html>
- 11- **DOSS et MILLER**, *Les langues en Égypte*, sur le site : <http://ema.revues.org/index1023.html>.

- 12- **DUPRIEZ, (B.)**, *Gradus, Les Procédés Littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Union générale d'Éditions, 1984.
- 13- **ECO (U.)**, *Dire presque la même chose*, traduit de l'italien par BOUZAHER (M), Paris, Grasset, 2003.
- 14- **FONTANIER (P.)**, *Les figures du discours*, Paris, éd. Flammarion, 1977.
- 15- **FORTUNATO ISRAEL**, Traduction littéraire : « l'appropriation du texte » in *La liberté en traduction* (collection Traductologie, n.7), sous la direction de Danica Seleskovitch, Paris, Didier Erudition, 1991.
- 16- **GARMADI (J)**, *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1981.
- 17- **HAGEGE (C.)**, Discours d'ouverture à l'occasion du bicentenaire de l'INALCO (1795-1995), in *Langues et Pouvoir de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient*, Edisud, 1998.
- 18- **HALLAQ (B.) et TOELLE (H.)**, (sous la direction de) *Histoire de la littérature arabe moderne 1800-1945*, t.1, Paris, Sindbad, 2007.
- 19- **HURTADO ALBIR (A.)**, *La notion de fidélité en traduction*, collection "traductologie" n.5, Paris, Didier Erudition, 1990.
- 20- **IDRISS (S.)**, *al-Manhal (dictionnaire français-arabe)*, Beyrouth, Dār al-ādāab, 1995.
- 21- **LADMIRAL (R.)**, « Le prisme interculturel » in *Palimpsestes* n.11, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2007.
- 22- **LEDERER (M.)**, *La traduction aujourd'hui*, série F/ Référence, Paris, Hachette, 1994.
- « Traduire la culture », *Palimpsestes* n.11.
- 23- **LOUCA (A.)**, **Tahtâwî**, *L'Or de Paris, Paris*, Édition Sindbad, 1988.
- « L'autre Égypte » (de Bonaparte à Taha Hussein), Institut Français d'archéologie orientale, cahier des *Annales islamologiques* 26-2006, le Caire, 2006.
- 24- **MESSADI**, *Essai sur le rythme dans la prose rimée en arabe*, Tunis, Edition Abdelkrim Ben' Abdallah, 1981.

- 25- **Michèle (A.) et MOLINÉ (G.)**, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, La Pochothèque, 1999.
- 26- **MILLER (C)**, « Les langues de l'Égypte antique », in *Égypte/ Monde arabe*, première série, n.27-28, les langues en Égypte, la période pharaonique- la période gréco-romaine, 1996 sur le site électronique : <http://ema.revues.org/index1029.html>. (07.05.2009)
- 27- **REIG (D.)**, *Larousse as-Sabil*, Paris, Librairie Larousse, 1986.
- 28- **SELESKOVITCH (D.) et LEDERER (M.)**, *Interpréter pour traduire*, collection „Traductologie“, n.1, Paris Erudition, 1986,
- 29- **TABER et NIDA**, *La traduction: Théorie et méthode*, Alliance biblique universelle, London, N.Y, Stuttgart, 1971.
- 30- **TOELLE (H.) et ZAKHARIA (K.)**, *A la découverte de la littérature arabe moderne*, Paris, Flammarion, 2005.
- 31- **VINAY ET DARBELENET**, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, Didier, 1969.
- 32- **WASSEF (A)**, *L'information et la presse officielle en Égypte (jusqu'à la fin de l'occupation française)*, Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1975.
- 33- **WAGNER et PINCHON**, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991.

Bibliographie en langue arabe

-

- التنير. محمد داوود ، الفاظ عامية فصيحة، القاهرة، دار الشوق، 2008

- أبين منظور، لسان العرب،

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1>,

- الجبرتي. عبد الرحمن، مظهر التقديس بزوال دولة الفرنسيين، دار الكتب المصرية، القاهرة، 1998 .
 - الجواليقي. أبو منصور ، المعرب من الكلام الاعجمي على حروف المعجم، تحقيق و شرح أحمد محمد شاكر، دار الكتب و الوثائق القومية، القاهرة، 1969.

- السعيد. بدوى، مستويات العربية المعاصرة فى مصر، دار المعارف، القاهرة، 1973.

- المسعودى، مروج الذهب، موقع الوراق، بتاريخ 12.03.2011

- المعجم الوجيز، مجمع اللغة العربية، القاهرة، 1995

-ج-

- جلال. ايمان السعيد ، المصطلح عند رفاة الطهطاوى بين الترجمة و التعريب، القاهرة، مكتبة الاداب، 2006.

- د -

- دوزي. رينهات ، تكملة المعاجم العربية، موقع الوراق، بتاريخ 04.03.2011

- ر -

- رزق. يونان لبيب ، العيب فى ذات أفندينا، دراسة تاريخية من 1866 حتى اليوم، القاهرة، دار الشروق، 2008.

- ز -

- زهران. البدر اوى ، رفاة الطهطاوى ووقفه مع الدراسات اللغوية الحديثة، مع تحقيق نص

- كتابه التحفة المكتبية، القاهرة، دار المعارف، 1983.

- زيدان. جرجى ، مصر العثمانية، القاهرة، دار الهلال، 1997.

- س -

- سواعى. محمد ، أزمة المصطلح العربى فى القرن التاسع عشر، دمشق، المعهد الفرنسى للدراسات العربية، 1999

- ع -

- عبد الغنى. جمال سعيد ، الحملة الفرنسية على مصر فى ضوء مخطوط عثمانى، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1999.

- عسكري. محمد صالح شريف ، العلاقات اللغوية بين العربية والفارسية، «عوامل التأثير وطرق التعريب»، جامعة اعداد المعلمين، طهران، من موقع:

<http://www.hawzah.net/per/magazine/ah/012/AH01210.ASP>، بتاريخ 03.2011

- عمارة. محمد ، رفاة الطهطاوى رائد التنوير فى العصر الحديث، دار الشروق، القاهرة، 2007.

- ف -

- الفيروز آبادي. ، القاموس المحيط، ص.1111، موقع الوراق، بتاريخ 05.03.2011

- م -

- المناوى. محمد حمدى ، الوزارة و الوزراء فى العصر الفاطمى، القاهرة، دار المعارف، 1970.

- هيكل. أحمد ، تطور الأدب الحديث في مصر من أوائل القرن التاسع عشر إلى قيام الحرب الكبرى الثانية، ط6، 1994، دار المعارف، القاهرة.

- وادي. طه ، ديوان رفاة الطهطاوى، ط4، دار المعارف، 1995، القاهرة.

Sites électroniques visités:

1-	http://fr.wikipedia.org/wiki/Turc_osmanli , 27.06.2011.
2-	http://ar.wikipedia.org/wiki/%D9%84%D8%BA%D8%A9_%D8%AA%D8%B1%D9%83%D9%8A%D8%A9 , 27.06.2011.
3-	http://rime.to.cnr.it/RIVISTA/N5/2010/articoli/Marchi.pdf
4-	http://fr.wiktionary.org/wiki/panorama . 17.03.2011.
5-	http://fr.wiktionary.org/wiki/piano le 17.03.2011
6-	http://www.dicocitations.com/definition_littre.php?id_mot=22994&id_variante=78225 , 17.03.2011.
7-	http://fr.wikipedia.org/wiki/Adstrat , le 20.08.2010.
8-	http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/famindeur.htm , 12.03.20011.
9-	http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/langues_indo-iran.htm , 12.03.20011.
10-	http://fr.wikipedia.org/wiki/Pehlevi , 12.03.20011.
11-	http://fr.wikipedia.org/wiki/Persan , 12.03.20011.
12-	http://fr.wikipedia.org/wiki/Aram%C3%A9en , 12.03.20011.
18-	http://www.al-hakawati.net/arabic/arabpers/sahaba9.asp , 01.05.2012.
19-	http://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%A7%D9%84%D8%AC%D8%B2%D8%B1%D9%8A , 01.05.2012
20-	http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/article/2011/07/20110725120025x0.3876415.html#axzz1hdgbwzH4 , , 26.12.2011
21-	http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp
22-	http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/bookpage?book=89&session=ABBBVFAGFGFHAAWER&fkey=2&page=1&option=1

23-	/mjp.univ-perp.fr/france/co1814.htm , 15.06.2012
-----	--

Résumé :

La traduction est une activité linguistique qui joue un rôle primordiale dans la vie des différentes communautés humaines. Considérée comme moyen de communication et de connaissance de l'autre, plusieurs disciplines lui ont été consacrées. Au XVIII^{ème} siècle, la faculté des langues (al-*Alsun*) a été instaurée en Égypte par Rifā'a al-Tahtāwī, l'auteur de *Tahlīs al-ibrīz fī talhīs Bārīz*. Cette œuvre a été traduite au XX^{ème} siècle par Anouar Louca sous le titre de *l'Or de Paris*. L'Étude présente porte sur une œuvre qui présente une description minutieuse du séjour de Rifā'a al-Tahtāwī en France, à savoir le *Tahlīs al-ibrīz fī talhīs Bārīz*. Cette œuvre appartient à l'époque de la *Nahḍa* de la littérature arabe.

L'étude porte sur quatre chapitres :

Le premier chapitre entame analyse esthétique comparée du *Tahlīs* et de *l'Or de Paris*. Le chapitre explique les manifestations des deux versants de la *Nahḍa* dans le *Tahlīs* et les stratégies adoptées par Louca dans son *Or de Paris*.

Le deuxième chapitre présente une analyse sociolinguistique du *Tahlīs* et de *l'Or de Paris*. Cette analyse met en lumière le lien intrinsèque entre la langue et la société. Une comparaison de l'œuvre dans sa langue source et sa traduction mettra l'accent sur la stratégie de Louca et sur les différences entre l'original et la traduction.

Le troisième chapitre porte sur la problématique de la fidélité selon la théorie interprétative. La marge de liberté et les procédés utilisés par Louca seront discutés.

Le quatrième chapitre est une analyse sémantique sélective d certains passages dans le *Tahlīs* et leurs représentations dans l'Or de Paris. L'analyse va porter sur le titre, le premier paragraphe et la traduction faite par Rifā'a al-Tahtāwī de la charte constitutionnelle de 1814. Les quatre chapitres procèdent par une mise en parallèle de l'œuvre original et de sa traduction.

Nous reconnaissons la difficulté de la tâche assumée par Louca vu la richesse de l'œuvre de Rifā'a al-Tahtāwī qui représente un tournant dans l'histoire de la littérature arabe. La spécificité culturelle, esthétique, historique et linguistique constitue un vrai défi à la traduction.

Abstract

Translation is a linguistic activity which plays an essential role in the life of various human communities. Considered as a tool of communication and knowledge of the others, several disciplines were dedicated to it. In the XVIIIth century, the faculty of languages (al-*Alsun*) was established in Egypt by Rifā'a al-Tahtāwī, the author of *Tahlīs al-ibrīz fī talhīs Bārīz*. This work was translated in the XXth century by Anouar Louca under the title of "*L'Or de Paris*" which means "*The Gold of Paris*". The study hereby presented deals with a work that presents a meticulous description of the journey of Rifā'a al-Tahtāwī in France. The latter work is *Tahlīs al-ibrīz fī talhīs Bārīz* and belongs to the period of *Nahḍa* of the Arabic literature.

The study consists of four chapters:

The first chapter presents a comparison between the aesthetic analysis from *Tahlīs* and its translation, namely *Or de Paris*, into the french language. The chapter explains the demonstrations of both objectives of the *Nahḍa* in the *Tahlīs* and the strategies adopted by Louca in his *Or de Paris*.

The second chapter presents a sociolinguistic analysis of *Tahlīs* and *Or de Paris*. This analysis highlights the intrinsic link between the language and the society. A comparison of the *Tahlīs* in its original language and its translation emphasizes the strategy of Louca and the differences between the original work and its translation.

The Third chapter discusses the problem of the loyalty according to the interpretative theory. The room for manoeuvre and the processes used by Louca will be discussed.

The fourth chapter is a selective semantic analysis of certain passages in *Tahlīs* and their translations in *Or de Paris*. The analysis concerns the title, the first paragraph and the translation of the constitutional chart of 1814 made by Rifā'a al-Tahtāwī. The Four chapters proceed in a parallel pattern between the original work *Tahlīs* and its translation.

We recognize the difficulty of the task carried out by Louca given the wealth of the work of Rifā'a al-Tahtāwī which represents a bend in the history of the Arabic literature. The cultural, aesthetic, historical and linguistic specificity constitute a real challenge in the translation.

keywords :

Nahḍa- substratum- superstrate- transliteration- diglossia- -fidelity